3 1761 02077807 2

THE LIBRARY
of
VICTORIA UNIVERSITY
Toronto

WITHDRAWN FROM VICTORIA
UNIVERSITY LIBRARY

cat # 932

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

VÉNÉRABLE MÈRE D'YOUVILLE

FONDATRICE DES SŒURS DE LA CHARITE A MONTREAL EN 1747.

SOUVENIR

— DES —

Noces d'Or

— DES —

SOEURS DE LA CHARITÉ

DE QUÉBEC

1849

1899

IMPRIMERIE DU PATRONAGE
62 Cote d'Abraham
QUEBEC

1900

BX
4534
.2
S6

EMANUEL

WITHDRAWN FROM VICTORIA
UNIVERSITY LIBRARY

148663

+ L. N. Arch. de Québec -

MGR. L. N. BÉGIN

A SA GRANDEUR

MONSEIGNEUR BÉGIN

Archevêque de Québec.

MONSEIGNEUR,

Veuillez agréer l'hommage de ce volume qui contient l'histoire d'une Congrégation dont vous êtes le Père bien-aimé. Digne successeur des Turgeon et des Taschereau, vous avez reçu de vos prédécesseurs l'amour des pauvres, le souci de l'éducation, le dévouement pour les Instituts religieux qui se consacrent à ces nobles causes. Comme vos devanciers vous avez entouré de votre paternelle sollicitude les Sœurs de la Charité dans l'œuvre d'évangélisation qui leur est confiée.

Daignez recevoir le récit de leurs humbles débuts et de leurs développements vraiment providentiels. En retour, bénissez cette Famille religieuse, afin qu'elle continue toujours à marcher sur les traces des Fondatrices vénérées dont le souvenir se trouve vivant dans cet ouvrage.

Puissent ces quelques pages réjouir votre cœur d'Évêque, à la vue du bien réalisé par cette Congrégation qui s'honore de travailler sous votre direction paternelle.

A. NUNESVAIS.

Prêtre de la Cong. des FF. de St-Vincent de Paul.

AVANT-PROPOS

C'était au lendemain des malheurs qui ont si tristement marqué, pour la ville de Québec en particulier, le milieu de ce siècle. L'émigration irlandaise avait jeté sur les bords du St-Laurent une multitude d'orphelins, l'épidémie venait d'exercer une fois de plus ses ravages, deux incendies assez rapprochés laissaient un grand nombre de familles dans le dénuement. Mgr Signay fut ému à la pensée de tant de misérables : ne pouvant travailler à soulager toutes ces souffrances, il confia cette noble tâche à un autre lui-même, à ce coadjuteur dévoué qui depuis longtemps s'était fait connaître par son intelligence, ses grandes vertus sacerdotales que rehaussait une charité sans bornes.

Mgr Turgeon, pour répondre au désir de son évêque, voulut établir une œuvre durable, où toutes les souffrances trouveraient un asile. Avec cette sûreté de vue que Dieu ne manque pas de donner à ceux qu'il appelle à l'honneur de servir les pauvres, il s'adressa aux Filles de la Vénérable Mère d'Youville, aux Sœurs de la Charité de Montréal.

On désigna cinq religieuses pour la nouvelle fondation.

Ces quelques lignes résument les origines providentielles de l'Institut des Sœurs de la Charité. Mais si, à cinquante ans de distance, ces débuts paraissent encore plus humbles, nous devons aujourd'hui en admirer les merveilleux développements.

Tel est le but de cet ouvrage. Il est utile de garder le souvenir de cette fondation qui porte l'empreinte des œuvres divines. C'est en même temps un devoir d'exprimer notre reconnaissance au souvenir de tant de bienfaits répandus durant 50 ans, sur cette famille religieuse et sur les pauvres dont elle est la Providence.

Au souvenir des épreuves qui furent le partage des Fondatrices, nous apprendrons à supporter les revers et les insuccès. Leur charité ardente, qui les portait à aimer Dieu sans calcul et à servir le prochain sans faiblesse, nous aidera à développer en nous la vertu, source de pareils dévouements.

Nous pourrons aussi contempler cette figure vénérable du Prélat vertueux qui fut le Fondateur des Sœurs Grises à Québec. Comme la Vénérée Mère Mallet, c'est par la souffrance qu'il a fécondé son œuvre. *Ibant et flebant, mittentes semina sua.* Qu'au souvenir de ces rudes épreuves, le courage de leurs filles grandisse, qu'elles ne rendent pas inutiles tant de larmes versées ; que ces ouvriers de la première heure aient la consolation d'offrir à Dieu les bonnes œuvres de leurs enfants. *Venientes autem venient cum exultatione, portantes manipulos suos.*

Sous le charme de ces fêtes jubilaires, nous voulons en conserver le souvenir. En ces jours de joie nous avons donné libre cours à la reconnaissance et en même temps nous avons admiré la ferveur de celles qui ont été les Fondatrices de cette œuvre. C'est pour garder ces douces émotions, pour profiter à jamais de ces exemples de vertu que nous réunissons dans ces pages la biographie de la Mère Mallet et celle de Mgr Turgeon, ainsi que le récit des fêtes qui ont marqué, pour les Sœurs de la Charité, la fin de ce premier demi-siècle. Restant fidèles à leurs traditions qu'elles donnent à celles qui viendront dans la suite, le même motif de louer Dieu et les mêmes exemples à imiter.

RÉV. MÈRE M. A. M. MALLET,

FONDATRICE DES SŒURS DE LA CHARITE A QUEBEC.

VIE

DE LA

RÉVÉRENDE MÈRE MARIE-ANNE MARCELLE MALLET

Fondatrice et première Supérieure Générale

des Sœurs de la Charité de Québec

Décédée le 9 Avril (jour de Pâques) 1871.

CHAPITRE I

PREMIÈRES ANNÉES

La Révérende Mère Mallet descendait d'une de ces honorables familles françaises qui vinrent s'établir au Canada avant la conquête de notre pays par les Anglais. Cette famille portait le nom de Mulotte. Après avoir passé quelques années dans ce pays, l'ennui s'étant fait sentir et des affaires la rappelant en France, elle s'en retourna, à l'exception d'une fille mariée au Canada. Ses parents lui laissèrent un grand terrain fief à Lachine. Madame Pominville, fille de M. Mulotte, était bisaïeule de la Révérende Mère. Son père était M. Vital Mallet, tanneur, sa mère, mademoiselle Marguerite Sarrazin. Ils habitaient la Côte des Neiges près Montréal. La maison de M. Mallet était chrétiennement hospitalière ; le malheur et l'indigence avaient leur place à la table de la famille aussi bien que l'amitié.

Dieu bénit leur union : neuf enfants leur naquirent, quatre garçons et cinq filles. La Révérende Mère vint au monde en 1805, le 26 mars, le lendemain du jour de l'Annonciation ; heureuse coïncidence qui fournissait chaque année, à l'époque de cette belle fête, un nouvel aliment à sa piété envers la Sainte Vierge. Elle fut baptisée à l'église paroissiale de Montréal et reçut les noms de Marie-Anne Marcelle. Voici la copie de l'acte de son baptême tel qu'il se trouve aux régistres faits dans la paroisse de Montréal, sous le titre de St Nom de Marie, dans l'Ile, comté et district de Montréal, province de Québec, pour l'année mil huit cent cinq.

« Le 27 mars, mil huit cent cinq, par moi, prêtre soussigné, a été baptisée Marie-Anne Marcelle, née hier, du légitime mariage de Vital Mallet, tanneur, et de Marguerite Sarrazin, ses père et mère, de cette paroisse ; le parrain a été Charles Picard et la marraine Marie-Anne Picard, qui ont déclaré, ainsi que le père présent, ne savoir signer.

(*Signé*) MOLIN, prêtre. »

L'enfant n'était que dans sa quatrième année lorsqu'elle perdit son père, qui mourut en 1809 et fut inhumé à l'Assomption. Moururent aussi tous en bas âge, ses frères et sœurs, à l'exception de Narcisse qui vivait encore en 1895 étant âgé de 94 ans, et demeurait à Chicago, chez un de ses neveux, M. Eustache Bergevin.

La petite Marcelle demeura sous l'œil maternel jusqu'à l'âge de douze ans ; toutefois lorsqu'il fut temps de la préparer à sa première communion, sa mère la confia aux Révérendes Sœurs de la Congrégation de Montréal. Dès lors commencèrent à se révéler toutes les belles qualités de son âme. Elle montra une intelligence bien douée, une heureuse mémoire, un cœur aimant, un caractère ouvert et soumis, un air doux, des manières affables ; elle était gaie et vive, mais en même temps pleine de réserve. Elle parvint en peu de temps à posséder parfaitement le catéchisme du diocèse. En classe elle était sérieuse et appliquée, ce qui lui donnait sur ses compagnes un ascendant supérieur à son âge. Quand venait l'heure de la récréation, elle prenait vivement sa part aux amusements, mais son naturel facile et doux se pliait de bonne grâce aux divers caprices de ses compagnes. Voilà en quelques traits la conduite de cette enfant jusqu'à sa première communion. Le 17 Mai 1815, elle accomplit ce grand acte de la vie chrétienne entourée de la sollicitude de sa bonne mère et de ses chères maîtresses.

Madame Mallet, restée veuve jeune et sans expérience des affaires, ne sut pas administrer les biens dont la mort de son mari lui avait laissé la gestion. La gêne ne tarda pas à se faire sentir dans la famille, ce qui obligea la petite Marcelle de quitter le toit maternel et de faire le sacrifice d'une mère qui la chérissait tendrement. Elle alla demeurer à Lachine chez une tante paternelle, Madame Parent, dont le mari était officier de la milice sedentaire. N'ayant pas d'enfants, elle éleva avec une tendresse toute maternelle ceux de son frère : Narcisse et la petite Marcelle.

Monsieur Mallet écrit: « Je puis vous certifier que nous avons été bien élevés par mon oncle et ma tante; ils nous aimaient beaucoup et nous prodiguaient tous les soins possibles." Il ajoute :

« Si ma sœur fût demeurée dans le monde, elle aurait trouvé de bons partis, car mon oncle et ma tante fréquentaient la première société du temps. C'eût été leur goût de la garder avec eux, aussi quand ma sœur avoua à ma tante qu'elle voulait se faire religieuse, que de cris, que de larmes répandues; je crois encore les voir couler et j'y mêle les miennes. Que ce temps-là est précieux pour moi ! Que ces souvenirs sont chers à mon cœur ! ! ! Enfin, ma sœur ayant surmonté tous les obstacles, obtint la permission d'aller où Dieu l'appelait, au couvent, rejoindre sa jeune amie Sr Lagrave. »

La jeune fille n'avait que 16 ans, et déjà le Seigneur avait parlé à son cœur, car Il la destinait à de grandes choses. La grâce lui faisait mépriser les biens terrestres et les alliances humaines quelque avantageuses qu'elles fussent; sa seule ambition était de se consacrer tout entière au service du Bon Maître. A force d'instances, elle obtint la permission d'entrer chez les Sœurs grises de Montréal pour se préparer à sa sublime vocation de Sœur de Charité. De nouveau elle brisait les liens de la famille, s'arrachait des bras d'une tante et d'un oncle qui lui avaient tenu lieu de père et de mère, et disait adieu à un frère unique.

Nous n'avons aucun détail sur ces trois années qu'elle passa à l'Hôpital Général de Montréal avant d'entrer au noviciat. Peut-être était-ce alors l'usage de préparer les jeunes filles en leur faisant passer quelques années dans les salles, afin de connaître leur caractère et leurs aptitudes. Quoiqu'il en soit, ce temps d'épreuve fut favorable à la jeune Marcelle, car le 6 Mars, 1824, la porte du noviciat lui fut ouverte, elle avait alors 19 ans.

La Révérende Mère Lemaire était alors Supérieure de la Communauté et la Révérende Sr. Sabourin, Maîtresse des Novices, Monsieur Satin, Sulpicien, en était le confesseur. Sous une telle direction, elle fit de rapides progrès dans la perfection religieuse que dès le début de son noviciat elle entreprit résolument de conquérir. Pour y parvenir, elle s'arma d'un courage supérieur aux obstacles: humble, mortifiée, obéissante, sa conduite était une règle vivante, et dans les moindres recommandations de sa Maîtresse elle voyait des ordres. Pendant ses deux années de noviciat, elle continua de répandre autour d'elle le

doux parfum des vertus religieuses. Sa douceur, sa charité, son affabilité édifiaient tout le monde : les Sœurs, les vieillards, les enfants et les personnes du dehors. Elle n'avait qu'un désir, et Dieu sait combien il était ardent, celui de se consacrer à Dieu ; elle fit profession le 18 Mai 1826. Marcelle Mallet sera désormais Sœur Mallet.

Devenue religieuse, elle fut ce qu'elle avait été simple novice : bonne, aimable, fervente, charitable, unie à Dieu, mais portant de plus, empreint dans son langage et sa tenue, un certain air de dignité douce et modeste qui lui venait de la vue de la croix qui ornait sa poitrine. Sœur Mallet passa par tous les offices de la maison ; elle fut tour à tour cuisinière, hospitalière des diverses salles, première hospitalière, sacristine et Assistante. Sacristine, elle avait un goût exquis pour les parures, elle n'epargnait ni peines, ni fatigues, rien ne lui coûtait pour faire réussir un projet. Le reposoir qu'elle préparait le Jeudi-Saint, faisait l'admiration de la ville.

Industrieuse, Sœur Mallet savait se procurer tout ce dont elle avait besoin dans les différents offices qui lui furent confiés ; mais elle n'avait rien à elle, tout était à la disposition de ses Sœurs qui, lorsqu'elles avaient besoin d'un objet quelconque, disaient : " Allons chez Sœur Mallet et nous le trouverons : " Et la bonne Sœur le prêtait avec la meilleure grâce du monde. Elle cultivait les fleurs avec le plus grand succès. Un jour elle crut pouvoir donner, sans permission, une bouture à une dame amie qui la lui avait demandée ; de suite, après le départ de cette dame, elle en rendit compte à la Supérieure qui était la Révérende Mère McMullan, mais celle-ci l'envoya trouver le Supérieur Majeur pour qu'elle lui rendit compte de son infraction. Mère Mallet était alors Assistante. Elle n'oublia jamais cette leçon ; plus tard, étant déposée de la supériorité, nous la verrons faire le tour de la maison, pour demander la permission de donner quelques gadelles de son jardin à une de ses Sœurs qui était de retour à la Maison Mère après une année d'absence.

Malheureusement, nous n'avons que ces petits détails sur les vingt-trois années que Mère Mallet a passées à sa chère Maison de Montréal ; presque toutes ses compagnes de Noviciat l'ayant précédée ou suivie dans la gloire.

Montrons donc cette digne Fondatrice sur le théâtre de ses sacrifices, dans sa chère Maison-Mère de Québec. Mais avant

tout, disons un mot sur les commencements de l'Institut, car la vie d'une Fondatrice se confond avec l'histoire de sa congrégation.

CHAPITRE II

Etablissement des Sœurs Grises a Québec.

Sa Grandeur Monseigneur Pierre Flavien Turgeon, Évêque de Sidyme et Coadjuteur de Mgr. Jos. Signay, Archevêque de Québec, désirait depuis longtemps doter la ville de Québec d'une maison qui servit de refuge à tous les malheureux. Ce saint Évêque avait jeté les yeux sur les filles de St Vincent de Paul de France, sûr de trouver en elles le dévouement que réclamaient les œuvres qu'il devait leur confier. Un jour, Sa Grandeur s'entretenant avec le Révérend Père Félix Martin, Jésuite, lui parla de son projet, mais le Révérend Père fit remarquer à Monseigneur qu'il serait bien difficile d'avoir ces religieuses à Québec, parce que d'après leurs règles, elles devraient être desservies par les Pères Lazaristes, et que ces religieux n'étaient pas même établis dans le pays ; mais, ajouta le Rvd Père Martin, les Sœurs Grises de Montréal remplissent toutes les œuvres des Filles de St Vincent de Paul, et certainement Votre Grandeur ne trouvera rien de mieux en France.

Alors, commencèrent les négociations avec les Sœurs Grises. Monseigneur l'Évêque de Sidyme fit à la Révérende Mère Coutlée, Supérieure des SS. de la Charité de Montréal, la demande formelle d'une fondation de son ordre à Québec.

Dans sa lettre, datée du 21 Avril 1849, Sa Grandeur l'informe qu'un asile existe à Québec depuis plusieurs années, où l'on élève une trentaine d'orphelines, et où l'on tient des écoles gratuites pour les pauvres ; mais que la charité accomplit ses œuvres par des mains salariées. Qu'un terrain vient d'être acheté contigu à celui des Dames Catholiques, et que l'on compte sur la Divine Providence pour pouvoir élever prochainement des constructions nécessaires pour le bien que l'on a en vue.

Les religieuses de l'Hôpital Général de Montréal ne considérèrent point qu'on leur offrait un logement bien étroit, et qu'elles n'avaient en perspective que la pauvreté, les privations et des œuvres considérables bien au-dessus de leurs moyens ; sans écouter les sentiments humains, elles s'empressèrent d'accepter l'œuvre offerte à leur dévouement.

Les Révérendes Mères Coutlée Supérieure, et McMullan Assistante, vinrent elles-mêmes, le 13 mai, à Québec, voir l'établissement que Monseigneur Turgeon offrait pour commencer l'œuvre. Dans cette visite, il fut question des améliorations que le local devrait subir. Monseigneur s'engagea à faire exécuter les travaux demandés.

A son retour, la Révérende Mère Coutlée assembla le chapitre des Administratrices, et la Révérende Sœur Marie-Anne Marcelle Mallet fut nommée Supérieure de la nouvelle fondation ; on lui adjoignit cinq compagnes, dont une novice.

La Révérende Mère Coutlée se hâta d'en informer Mgr de Sidyme, par une lettre du 23 juin 1849, elle dit : « Qu'après avoir bien considéré l'importance d'une fondation de leur ordre dans la ville de Québec, la Communauté, après les prières accoutumées, avait nommé cinq Sœurs qui, après mûres réflexions, avaient accepté de bon cœur cette mission. »

Dans une autre lettre du 28 juillet, la Rvde Supérieure compte avec une confiance illimitée sur la bonne volonté des braves habitants de Québec : « Nos Sœurs fondatrices, dit-elle, ne reculent devant rien ; il semble que les petites difficultés qui naissent à ce sujet de temps en temps, augmentent en elles le courage et les font soupirer davantage après le moment où elles partiront pour aller travailler dans leur chère fondation de Québec. Elles regrettent que leur départ n'ait pas eu lieu plus tôt, afin de procurer leurs soins aux pauvres pestiférés..... Espérons que le Seigneur bénira leur dévouement, et qu'elles ne seront point un sujet de chagrin pour celui qui s'impose tant de sacrifices pour les avoir dans son diocèse. »

Monseigneur Ignace Bourget, évêque de Montréal, de sainte mémoire, donnait à ces fondatrices, en date du 6 juillet, une lettre d'obédience, remplie de ces sentiments pleins d'onction dont son cœur était rempli pour tout ce qui était propre au bien de la religion :

« Que le Seigneur, leur disait il, vous remplisse de l'esprit de votre Vénérable Fondatrice. N'oubliez point que vous aller prêcher, par la pratique des vertus religieuses, l'époux des vierges. Pour accomplir cette sublime mission, attachez-vous avec amour à votre sainte Règle. Obéissez aveuglément à votre Vénérable Archevêque et à ceux qu'il vous donnera pour vous diriger. N'ayez entre vous qu'un cœur et qu'une âme ; que la sainte et douce paix du Seigneur soit toujours avec vous Aimez-vous assez pour ne jamais craindre de vous avertir-

mutuellement de vos fautes. Entretenez avec vos Sœurs de Montréal des liaisons tendres et affectueuses. Soyez toujours bien pénétrées de cette vérité, que l'on ne peut rien de soi-même, mais que l'on peut tout avec Dieu. Voilà le secret de faire réussir les plus grandes affaires..... Estimez-vous heureuses de ce que le Seigneur a bien voulu se servir de vous pour faire cette importante fondation.

" Que le Seigneur vous bénisse et vous multiplie sur la terre que vous allez adopter pour votre patrie. Que le Saint Ange Raphaël vous accompagne dans votre voyage, qu'il vous délivre de tous les poissons monstrueux qui voudraient vous dévorer ; qu'il vous fasse trouver le trésor que vous allez chercher ; qu'il vous ouvre les yeux afin que vous connaissiez tout ce que vous avez à faire, et qu'il obtienne à l'établissement dont vous charge la divine Providence, l'abondance de toutes sortes de biens tant spirituels que temporels.

" Nous vous bénissons de tout notre cœur, et nous ne cesserons de prier pour le succès de votre œuvre. De votre côté, priez pour nous, afin que le Seigneur nous fasse miséricorde avant le grand jour où il nous demandera compte de notre administration.

Donné à Montréal etc

(Signé) ✝ Ig. Ev. de Montréal.

Malgré le grand désir que Sa Grandeur Mgr Turgeon avait de voir commencer une œuvre qu'il avait tant à cœur, il différa cependant encore quelques semaines à appeler les fondatrices, car les travaux demandés par la Rvde Mère Coutlée, n'étaient point terminés. Ce délai les affligea grandement, car elles soupiraient après le bonheur de donner des secours aux victimes du choléra, ravageant alors la ville et plus particulièrement le faubourg St-Jean.

La Révérende Mère Mallet exprime ainsi ses sentiments, dans une lettre à Monseigneur le Coadjuteur, datée du 2 août : " J'attends avec soumission et en même temps avec hâte l'heureux jour où Votre Grandeur nous appellera pour nous ranger sous son obéissance. Nous aurions désiré nous rendre plus tôt, afin de soulager les pauvres cholériques, mais le bon Dieu en a disposé autrement et nous a imposé cette pénitence qui n'est pas la moindre."

Enfin le 31 août, un mandement de Monseigneur Joseph Signay, Archevêque de Québec, annonçait au clergé et au peuple de l'archidiocèse, l'établissement des Sœurs de la Charité dans la ville Métropolitaine. Nous le copions en entier.

JOSEPH SIGNAY, par la miséricorde divine et la grâce du Saint Siège Apostolique, Archevêque de Québec, etc., etc.

Au clergé et au peuple de notre archidiocèse. Salut et bénédiction en N. S.

Attendu qu'il a plu à Monseigneur Ignace Bourget, évêque de Montréal, d'accorder une obédience aux Révérendes Sœurs Marie A. Marcelle Mallet, Julie Pilon, dite Ste Croix, Eulalie Perrin, dite St Joseph, Perpétue Thériault et Elmine Thérèse Clément, religieuses de l'Hôpital Général de Montréal, désignées avec la sœur Alice Dunn, novice, par la Révérende Sœur Coutlée, supérieure et les autres administratrices du dit Hôpital pour venir fonder un hôpital du même genre dans notre ville métropolitaine.

" Nous, connaissant par expérience tout le bien opéré par les religieuses de cet Institut, pour l'éducation de la jeunesse et pour le soulagement de l'humanité souffrante, tant au dit lieu de Montréal que dans les autres lieux où elles ont été appelées et ayant à cœur de procurer les mêmes avantages à notre archidiocèse et surtout à notre ville métropolitaine, nous avons permis et permettons à notre très chère Fille la dite Sœur Marie A. Marcelle Mallet de fonder dans la dite ville de Québec, avec l'aide de ses RR. Sœurs ci-dessus nommées, un établissement de son ordre, lequel, ainsi que tous les établissements du même ordre qui pourraient être fondés par la suite dans l'étendue de notre archidiocèse, jouira des mêmes droits et privilèges dont jouit la Maison-Mère de Montréal, par concession de l'autorité ecclésiastique ; voulant que les dites religieuses, ainsi que celles qui s'agrégeront par la suite à leur Institut, dans quelque partie que ce soit de notre archidiocèse, demeurent sous l'entière juridiction de l'archevêque et de ceux qu'il jugera à propos de préposer à leur conduite, et se conforment avec fidélité aux Règles et Constitutions de leur Sainte Société.

" Enfin nous bénissons de tout notre cœur le nouvel établissement et nous le recommandons spécialement à la protection de la glorieuse Vierge Marie, conçue sans péché, patronne de notre archidiocèse, afin que toutes les religieuses qui le composent

et celles qui s'y agrégeront à l'avenir, animées de l'esprit dont étaient pénétré leurs saintes fondatrices, travaillent avec une sainte ardeur aux œuvres qui sont l'objet de leur Institut, et contribuent à multiplier les bienfaits de la religion et à augmenter de plus en plus sa salutaire influence parmi les fidèles de notre archidiocèse.

" Donné à Québec, sous notre seing le sceau de nos armes, et le contre-seing de notre secrétaire le vingt-un du mois d'août, mil huit cent quarante-neuf.

(Signé) ✝ Jos. Archevêque de Québec.

Par Monseigneur

C. F. Cazeau, Ptre, Secrétaire.

Choisie par la Maison des Sœurs de la Charité de Montréal, ou plutôt par Dieu lui même, pour la fondation de Québec, la Révérende Mère Mallet reçut avec soumission la charge qu'on lui imposait et sut répondre aux espérances qu'on avait en elle. Ses attentions délicates envers les MM. du clergé et les citoyens de Québec lui méritèrent l'estime et l'affection de tous ceux qui eurent l'avantage de la connaître. On se plaisait en sa compagnie, et sa conversation pleine d'esprit et d'amabilité attirait tous les cœurs. Femme forte et courageuse, elle soutint constamment ses filles au milieu des plus grandes épreuves qui ne l'ébranlèrent jamais et ne la firent pas dévier de son entreprise.

Le 21 août à 5 heures P. M. se firent les adieux de la petite colonie québécoise au milieu des larmes et des sanglots de la Communauté de Montréal. Les fondatrices dirent adieu à cette famille qui les avait reçues dans son sein et dont elles étaient devenues les membres ; adieu au berceau de leur enfance religieuse, elles laissèrent pour jamais des mères et des sœurs tendrement aimées et vinrent former une autre famille, habiter une autre terre et une autre maison. Le déchirement était grand de part et d'autre. L'émotion gagna aussi le Rvd C. F. Cazeau, Secrétaire de l'Archevêché de Québec et député par S. G. Mgr de Sidyme, pour conduire les fondatrices à Québec. Ce bon Monsieur s'était enfoncé dans une embrasure de fenêtre pour cacher ses larmes ; la Révérende Sœur Deschamps alors économe de sa Communauté s'en apercevant lui dit : « N'essayez pas, M. Cazeau, de cacher le bon cœur que le Seigneur vous a donné. »—Jamais je n'aurais accepté cette commission, disait plus tard Monsieur le Secrétaire, si j'avais pensé être témoin d'un tel spectacle.

La Révérende Mère Coutlée, en adressant ses adieux aux nouvelles missionnaires leur avait remis une lettre pour l'évêque qui allait être leur nouveau Supérieur: on y voit ces lignes touchantes :

« Je vous remercie humblement, au nom de la communauté, du choix que vous avez fait de notre maison pour garder dans votre diocèse un institut de charité, et de la sollicitude toute paternelle que vous vous êtes donnée pour pourvoir à tous leurs besoins. Je vous remets donc entre les mains ces chères Sœurs, dans la certitude qu'elles trouveront en vous un protecteur et de plus un père... La ville de Québec sera redevable à V. G. de tout le bien, qu'avec la grâce de Dieu, elles feront à la société."

A 7 heures du soir, le vapeur de la ligne de Montréal à Québec recevait à son bord six religieuses. Ces âmes fidèles à la voix du Seigneur qui les appelait à travailler à cette nouvelle vigne, firent avec courage les sacrifices que demandait d'elles leur éloignement de la chère Maison-Mère de Montréal, et s'embarquèrent pour venir jeter les fondements de l'Hospice de Québec.

Rendues sur le vapeur, disent les annales de cette maison, nous renouvelâmes nos adieux à nos chères Sœurs et à nos bons amis, et nous nous séparâmes. Mgr Cazeau fut plein d'attention pour nous ; il se chargea du soin de nos malles et nous procura des chambres commodes; il est vraiment digne de notre reconnaissance

" Pendant que le vapeur franchissait la distance que nous avions à parcourir pour arriver à Québec, nous fixâmes nos regards sur le clocher de notre chapelle que les ténèbres nous dérobèrent bientôt. Lorsque tout eut disparu, notre sacrifice fut offert de nouveau au Seigneur avec notre consécration à son service pour l'augmentation de sa gloire.

« Vers les cinq heures du matin, nous découvrîmes la vieille capitale. Dès que nous pûmes apercevoir les premiers édifices de notre sainte religion, nous nous jetâmes à genoux pour demander la protection des puissants intercesseurs de cette ville. «Cinq religieuses, dit Mr. Proulx dans sa notice, *Hospice de la Charité à Québec*, » publiée en 1851, furent donc le grain de sénevé jeté en terre pour produire un arbre où les oiseaux du ciel viendront se reposer un jour et se rafraîchir sous son ombre.

« Les générations futures, au souvenir de leurs sarifices, béniront la main de Dieu qui sait élever la faiblesse jusqu'au

plus sublime dévouement et opérer ainsi pour le bonheur de l'humanité des œuvres que n'accompliraient pas les trésors des empires. Leurs noms resteront gravés sur les pierres de la maison qu'elles habitent et dans les cœurs de tous ceux qui savent apprécier la vertu. Ces noms sont : Marie-Anne Marcelle Mallet, Supérieure, Julie Pilon, dite Ste Croix, Eulalie Perrin, dite St Joseph, Perpétue Thériault et Elmire Thérèse Clément. A ce nombre, il faut ajouter une novice, venue pareillement de Montréal, appelée Alice Dunn, qui avait offert ce sacrifice au Seigneur pour obtenir le rétablissement de sa santé et la persévérance dans sa sainte vocation.

Ces bonnes religieuses arrivérent à Québec le 22 Août au matin, elles allèrent rendre leurs hommages à nos Seigneurs Signay et Turgeon et recevoir leur obédience.

Le choléra sévissait avec rigueur dans la ville et plongeait tous les jours plusieurs familles dans les pleurs et le deuil. Même deux orphelines de l'établissement venaient de succomber; et tout faisait appréhender que le terrible fléau n'étendit ses ravages sur les autres. La crainte d'envoyer à la mort les bonnes SS. de la Charité dès leur arrivée dans la ville, fit que Monseigneur le Coadjuteur ne voulait pas, par prudence, leur permettre de se rendre à l'orphelinat qui leur était destiné. Sa Grandeur les fit conduire à St. Roch de Québec chez les RR. Sœurs de la Congrégation qui leur firent le plus cordial accueil. Ce fut là qu'elles reçurent les premières visites des dames formant la «Société charitable des Dames Catholiques de Québec.» Jusqu'à ce jour, ces dernières avaient eu la direction de l'orphelinat qui devait leur être confié. Là aussi, leur furent présentées les deux premières postulantes de la Congrégation (les Delles Roy) Sœurs M. de Bon-Secours et St Pierre. Malgré le bon accueil que la Révérende Mère Mallet avait reçu des RR. et bonnes Sœurs de la Congrégation, elle désirait prendre possession de sa maison le jour même de son arrivée. Le choléra ne peut effrayer une Sœur de la Charité, elle qui par vocation est prête à aller auprès de tous les malades. Mais la charité, dit encore Mr. Proulx, rejette les précautions de la prudence humaine et sait braver avec une sainte hardiesse la rigueur des épidémies et les menaces de la mort. Que peut craindre l'âme qui, sans liens terrestres et renonçant aux affections humaines, ne soupire qu'après le ciel ? Aussi les courageuses Mères de l'orphelin jugèrent-elles qu'elles ne pouvaient prendre possession de leur couronne sous de meilleures auspices.»

La Révérende Mère plaida si bien sa cause et fit tant d'instances auprès de Mgr et des médecins qu'on lui permit, ainsi qu'à ses compagnes, de se rendre chez elle. Ce fut à 7 heures du soir que lui furent ouvertes les portes de cette maison qui devait être le principal théâtre de son travail et de son courage infatigable. Elle trouva à son arrivée dans la maison 25 orphelines, sous les soins de Madame Caron. Les classes étaient sous la direction de Melles Malherbe et Bigue.

Heureuses enfants ! réjouissez vous, vous n'êtes plus orphelines ! Vous avez aujourd'hui une bonne mère en la personne de la Révérende Mère Mallet ; son dévouement pour vous sera sans borne. Le bon Dieu daigna bénir ce dévouement, car la cruelle maladie ne se choisit plus de victimes dans l'asile.

Dès le lendemain, disent les annales de l'hospice, Monseigneur Cazeau vint dire la sainte messe et nous laissa le St Sacrement." Quels furent alors les sentiments de la Révérende Mère et de ses dévouées compagnes ? Les annales ne le disent pas ; mais si l'on juge de la ferveur et du zèle de ces religieuses par la promptitude qu'elles mirent à avoir, dans leur maison, le Dieu Eucharistique, nous pouvons dire, sans aucun doute, que leur ferveur était bien grande, car arrivées à 7 heures du soir tout était prêt pour que le St Sacrifice de la messe fût offert chez elles, dès le lendemain. Elles durent passer la plus grande partie de la nuit à faire ces préparatifs. Sans aucun doute aussi, Jésus-Hostie les en récompensa en leur accordant l'esprit de dévouement que réclamait leur nouvelle position et que nous admirâmes toujours en elles.

Ces bonnes Mères trouvèrent à leur arrivée Monseigneur le Coadjuteur qui, avec son humilité ordinaire, préparait et ornait leur petite chapelle. Que de traits d'humilité et de charité de ce saint Fondateur n'aurait-on pas à insérer ici !

Les annales disent : « Mgr de Sidyme avait aidé à garnir notre chapelle d'ornements et de linge d'autel ; nous devons la plus grande partie à sa générosité. Il vint dire la messe quelques semaines après notre arrivée, accompagné du Rvd Ed Bonneau ; en se déshabillant, il nous donna le rochet et l'étole avec lequels il avait été sacré Évêque. Ces deux objets sont conservés bien précieusement. L'ostensoir et l'encensoir sont encore des effets de la générosité de notre vénérable fondateur.

Monseigneur Turgeon donna aussi à l'hospice tous les diamants montés en or ou en argent qu'il y avait sur une riche

mitre en drap d'or. Une partie de ces brillants se trouvent sur le voile du St Sacrement, le reste n'a pas encore été employé.

Le 25 août, ce saint fondateur faisait jaillir de son cœur et de sa plume ses sentiments de reconnaissance envers la très-honorée mère Coutlée et sa Communauté pour la fondation de son Institut à Québec. Nous lirons cette lettre avec plaisir :

Archevêché de Québec,
25 août, 1849.

Ma très-Révérende Mère,

" Voilà déjà plusieurs jours que nos bonnes Sœurs de la Charité sont au milieu de nous et qu'elles occupent l'humble demeure qui leur était destinée. Il est temps que j'accomplisse un devoir dont je ne me suis acquitté que bien faiblement, celui de remercier votre digne Communauté aussi amplement qu'il m'est possible de le faire, du beau et bon présent qu'elle vient de faire à la ville de Québec. Déjà je connais assez les sujets que vous nous avez envoyés pour juger que le choix en est excellent et que nous ne pouvions nous attendre à rien de mieux. C'est là le jugement qu'en portent avec moi tous ceux, sans exception, qui ont eu l'avantage de faire leur connaissance.

" En vous disant toutefois que je vous écris pour *accomplir* mon devoir envers votre maison, je sens que je resterai en deçà des bornes que je ne puis atteindre. Encore si je pouvais m'acquitter envers la Divine Providence qui a tout conduit, qui a tout dirigé. Mais ici surtout, je sens mon impuissance et j'ai à supplier le Seigneur de se contenter du peu. Je vous fais la même supplique, mes dignes et vénérables Sœurs, mais en vous exprimant mon espoir et même ma ferme confiance que Dieu rendra bientôt à votre sainte maison de quoi la dédommager du sacrifice qu'elle vient de faire pour nous.

«Ce qui me peine, c'est de voir nos bonnes Sœurs si étroitement logées, c'est de les voir dans l'impossibilité de donner à leurs œuvres toute l'extension que demande leur désir de faire du bien. Heureusement (et cela me rassure tant soit peu) elles ont à la mémoire ce que la tradition leur a appris des commencements de la maison qu'elles viennent de laisser, et qu'elles savent tirer parti de ce souvenir, non seulement pour se consoler, mais encore pour ranimer leur ardeur. Vous et toutes vos saintes Sœurs, vous nous aiderez par vos ferventes prières à obtenir du ciel que notre établissement aujourd'hui si minime, grandisse bientôt et réponde amplement à son objet.

«Avant la fin de la semaine prochaine, deux des novices dont je vous ai parlé feront leur entrée dans la maison. D'autres les suivront de près ; mais tout à l'heure, la place nous manquant, il faudra nous résoudre à attendre, pour aller plus loin, l'assistance toute particulière de la Providence. Vous nous obtiendrez, nos chères Sœurs, cette assistance et vous n'en aurez qu'un droit plus marqué à la reconnaissance des citoyens de Québec et à la mienne en particulier.

«Veuillez me recommander spécialement aux prières de votre communauté et me croire,

Avec une respectueuse considération,
Ma très Révérende Mère
Votre très humble et obéissant serviteur,
(Signé) ✝ P. F. Ev. de Sidyme.»

CHAPITRE III.

PREMIÈRES ŒUVRES.

La Révérende Mère voulut faire, elle-même, la première visite à domicile ; le Révérend Patrick McMahon, chapelain de l'église St-Patrice, reçut cette visite. Ce bon monsieur avait dans son presbytère une petite fille qui avait été jetée à la porte et que ce charitable prêtre avait recueillie malgré les inconvénients qu'il y avait de la garder chez lui. Mère Mallet offrit à M. McMahon d'amener l'enfant et de l'élever. L'offre fut acceptée avec reconnaissance. De retour à la maison avec sa protégée, cette chère Mère, avec l'esprit de foi qui la caractérisait et dont elle a donné tant de preuves, conduisit l'enfant devant le St Sacrement l'offrit à Dieu, le priant de conserver son cœur pur et sans tache ainsi que celui de tous les enfants qui lui seraient confiés.

A peine installée, la Révérende Mère recevait, le 8 septembre, malgré la pauvreté de sa maison, trente-trois orphelins irlandais des deux sexes à qui le choléra avait enlevé leurs parents. La famille était plus que doublée du coup. Où trouvera-t-on du pain pour ces enfants ? La bonne Mère ne le sait ; mais en digne fille de la Vénérable Mère d'Youville, elle compte sur la Providence qui ne lui fera pas défaut, et comme cette Vénérable Mère, elle pourra redire " Toujours à la veille de manquer de tout, nous ne manquons jamais au moins du nécessaire : j'admire chaque jour la divine Providence."

1 Sœur Perrin, une des fondatrices retournée à Montréal en 1855, et présente aux fêtes jubilaires. Novices entrées en 1849, et survivantes à l'époque du cinquantenaire. 2 Sœur Marie du Bon Secours. 3 Sœur St Pierre. 4 Sœur St Ignace de Loyola 5 Sœur Marie de la Nativité.

Les petites filles furent logées avec les orphelines. Pour les garçons, n'ayant point de local dans la maison, un hangar leur servit de logement. N'ayant point de vêtements pour eux, on fut forcé de se servir de robes, ce qui mortifiait beaucoup les plus grands garçons. Mais le public l'ayant su, sa charité y pourvut : « Chacun donnait avec générosité pour subvenir aux besoins de notre maison, » disent les annales.

Mais arrêtons-nous un instant pour considérer la chère Mère Mallet comme supérieure. Le premier devoir de celle qui est à la tête d'une maison religieuse est de faire observer les Règles, et le premier moyen qu'elle doit employer pour y parvenir, c'est de les observer elle-même, c'est ce que fit toujours cette si digne Mère.

Elle donnait l'exemple à toutes ses Sœurs : toujours une des premières aux exercices de communauté, elle ne s'en croyait dispensée que pour les plus graves motifs. A l'exemple, elle joignait la vigilance. Sa plus grande crainte était que des abus ne vinssent à se glisser dans la maison qu'elle dirigeait. La communauté était heureuse sous la conduite de sa chère Supérieure, celle-ci le savait et en bénissait le Seigneur. Le bonheur de ses Sœurs, voilà ce qu'elle avait à cœur après leur sanctification ; et pour y contribuer, nul effort ne lui était nécessaire, ; elle n'avait qu'à se laisser aller à la pente naturelle de son âme, tant elle était remplie de bienveillance, de douceur et d'humilité ! Jamais de sa part ni mouvement d'humeur, ni parole dure, ni même sécheresse de ton ou de manière. Elle portait en elle un fond inépuisable de tendresse qui, rayonnant sur tout son extérieur, lui donnait un charme inexprimable. Toutefois, elle savait reprendre les fautes avec énergie, mais elle pleurait avec la coupable , et avant de la laisser partir d'auprès d'elle, elle la consolait. Il serait impossible de dire quelle filiale affection lui portaient toutes les Sœurs.

Maintenant, comment exprimer sa tendre sollicitude pour celles qui étaient malades ? C'était alors qu'elle était, qu'elle paraissait une Mère ; on la voyait inquiète, attentive, empressée autour du lit de la chère malade, lui prodiguer de ses propres mains les soins les plus délicats, et en même temps la consoler, l'encourager par de douces et édifiantes paroles. Que de fois, dans son humilité, n'a-t-elle pas offert sa vie au bon Dieu, en échange de celle de ses jeunes Sœurs qu'elle croyait être plus aptes à rendre service à sa Communauté.

Elle savait suggérer aux mourantes des oraisons jaculatoires, des actes de contrition et d'amour qui faisaient désirer aux Sœurs présentes de l'avoir auprès d'elles à leurs derniers instants. Et lorsque le Seigneur, sourd à ses prières et à ses supplications, lui enlevait une de ses filles, ses larmes coulaient abondantes ; ce n'était pas seulement une Supérieure qui perdait un sujet, c'était une Mère aimante perdant une fille bien-aimée.

Elle-même la déposait dans le cercueil, l'arrangeait avec un soin minutieux, la conduisait au cimetière, et avant de se retirer, se larmes, coulant de nouveau, étaient une nouvelle preuve de son affection pour chacune de ses filles.

Le 24 septembre, la Révérende Mère ouvrit le noviciat ; deux postulantes (Sœur Lavignon et Mahon) venaient augmenter sa petite famille religieuse.

Jusqu'à ce jour, les Sœurs Dunn, Roy et St-Pierre étaient restées avec les Sœurs de la communauté. Mère Mallet ne confia à aucune autre la charge de former ses premières filles aux vertus religieuses. Elle s'installa au noviciat en qualité de maîtresse ; c'était elle qui présidait à tous les exercices. Qui dira sa charité, sa bonté vraiment maternelle, ses attentions délicates pour ses chères novices ? Tantôt elle envoyait aux maîtresses de classe un verre de sirop de vinaigre pour les désaltérer pendant les grandes chaleurs de l'été ; tantôt elle recommandait aux autres de prendre quelque chose avant de se mettre au lit. Elle voyait à tout et faisait presque oublier aux novices qu'elles n'étaient plus à la maison paternelle.

Quelle perspicacité ne montrait-elle pas dans le choix des sujets ! rarement elle s'est trompée. Elle disait en plaisantant que l'on ne connaissait une fille que quatre ou cinq ans après sa profession. La dot était sa dernière occupation ; se présentait-il un sujet pauvre, mais ayant les qualités requises pour une Sœur de Charité, elle n'hésitait pas à l'admettre. Malgré la pauvreté de la maison, elle n'exigeait ni pension, ni trousseau de celles qui ne pouvaient les donner. Mais elle prisait beaucoup l'instruction : " Je ne suis pas instruite, disait-elle souvent, mais que j'en souffre ! L'instruction est un trésor que je paierais bien cher si c'était possible de l'acheter."

Cette chère Mère n'avait pas, à la vérité, une forte instruction, mais ayant beaucoup lu, son langage était correct, agréable et des plus intéressants.

Supérieure et en même temps maîtresse des novices, la Révérende Mère était obligée de se multiplier ; aussi, on peut dire qu'elle était partout. Au noviciat quoiqu'elle fût dérangée à chaque instant pour le parloir, elle s'occupait pendant le jour d'ouvrages de goût dans lesquels elle excellait : tantôt confectionnant des fleurs artificielles, qui semblaient prendre la vie sous ses doigts, tantôt préparant avec adresse les enfants-Jésus ou quelques autres objets en cire, destinés au bazar ; combien ces objets étaient élégants et attiraient l'admiration ! On se rappelle avec plaisir : *Moïse sauvé des eaux !* puis *Agar dans le désert*, et encore *Les gardes au tombeau de Jésus* et *Catherine Jéhakiurthe.* Ces ouvrages qui demandent tant d'application, cette chère Mère les exécutait au milieu de mille occupations, et sans cesse dérangée.

Dès lors, la Révérende Mère se chargea de préparer tous les ans le rameau que Monseigneur l'Archevêque ou son remplaçant devait porter à la procession le dimanche des Rameaux. Jusqu'à ce temps ce rameau avait été préparé par les religieuses des communautés de Québec : les Dames Ursulines, ou celles de l'Hôtel-Dieu ou de l'Hôpital-Général, chacune leur tour, mais depuis la fondation de l'Hospice, cet honneur fut exclusivement réservé à la Mère Mallet. Elle préparait aussi le cierge que portait celui qui présidait la procession le dimanche où se solennisait la Purification. Cierge et rameau étaient élégamment ornés de fleurs et de rubans, ce qui les rendait tout à fait gentils.

Mais cette digne maîtresse ne méprisait pas les travaux les plus communs : on la voyait, immédiatement après l'oraison du matin, balayer jusqu'au temps de la messe, sous prétexte de montrer aux novices la manière de le faire, cachant ainsi son humilité : le soir elle reprisait les bas de ses Sœurs, même des plus jeunes ; si on voulait s'y opposer, elle disait " Vous pouvez faire autre chose, mais moi je ne suis bonne qu'à cela." Bien souvent les récréations du soir se passaient à préparer le crin et la laine qui devaient servir à la confection des matelas que les Sœurs faisaient alors pour le Séminaire de Québec, et la Révérende Mère était toujours de la partie. Aucun ouvrage n'était refusé par cette Mère dévouée qui soutenait sa communauté par son travail et celui de ses Sœurs. A l'hospice des SS. de la Charité, il n'y avait pas de temps perdu, chaque Sœur utilisait tous ses instants sous la direction de cette habile maîtresse.

Le 8 octobre, quatre classes d'externes furent ouvertes pour les petites filles pauvres : 250 enfants y furent bientôt admises. La Révérende Mère ne négligeait pas cette partie de son troupeau, elle s'intéressait à tout, se faisant rendre compte des progrès des élèves. Les Dames de la Société Charitable avaient l'habitude de donner tous les ans, le jour de la première communion des enfants, le déjeuner à celles qui avaient eu le bonheur d'être admises au banquet eucharistique ; la bonne Mère continua pendant plusieurs années cette louable coutume.

Comme elle était heureuse au milieu de ses chères communiantes ! comme elle les servait gaiement ! elle aimait ces enfants comme faisant partie de sa famille.

Elle faisait elle-même les différents costumes pour les pièces dramatiques qui devaient être jouées dans la maison, aux examen publics. Y avait-il fête à l'Hospice, les élèves externes y étaient toujours invitées.

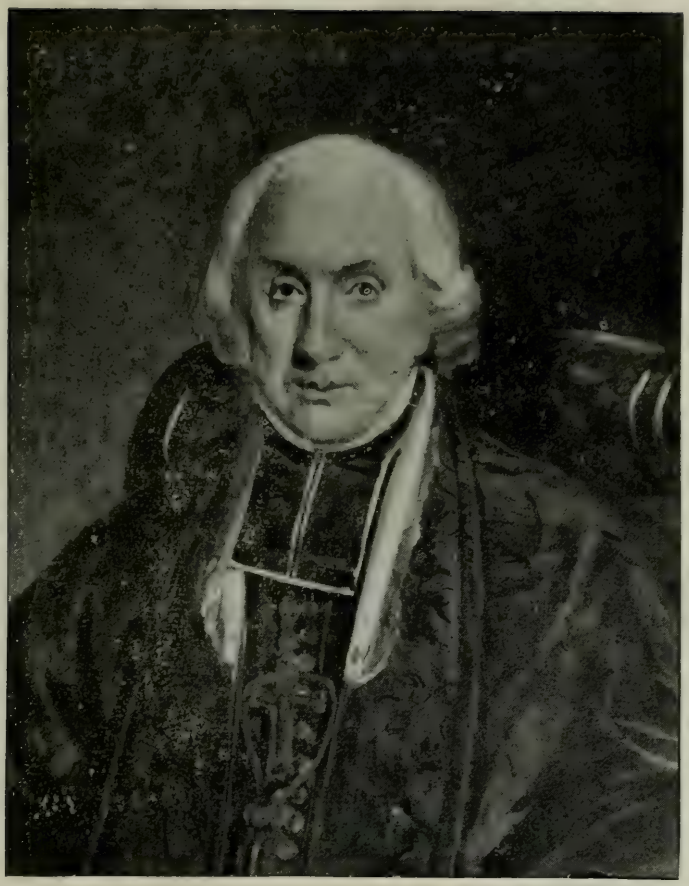

+ Jos. archev. de Québec

CHAPITRE IV.

LA FONDATION DE QUÉBEC SE SÉPARE DE MONTRÉAL.

Quelques semaines seulement après la fondation de la Maison de Québec, 31 octobre, les Supérieures de Montréal convoquèrent les supérieures des différentes fondations faites par elles : celles de St-Hyacinthe, de Bytown, aujourd'hui Ottawa, de la Rivière-Rouge, (St-Boniface) et la Révérende Mère Mallet, pour le chapitre général, qui devait se tenir à la Maison-Mère de Montréal, le 8 novembre. Nous copions en entier la lettre de convocation.

LETTRE CIRCULAIRE

A toutes les maisons de notre Institut pour convoquer le chapitre général.

31 octobre 1849.

Ma bien chère Sœur.

J'ai la consolation de vous annoncer que notre chapitre général, s'ouvrira à Montréal, dans une des salles de notre Hôpital, le 8 novembre, et durera autant de temps que l'exigeront les affaires que nous aurons à traiter, pour le plus grand bien de toutes les maisons de notre Institut.

Je crois devoir vous prévenir que les principales choses dont nous nous occuperons seront :

1° De lire ensemble toutes nos Saintes Règles pour nous bien assurer quelles seraient celles qui ne s'observeraient point, et pour quelles raisons ;

2° De confronter les usages de nos diverses maisons, conformes ou opposés à la règle, afin de poser les bases d'un coutumier, lequel pourra ensuite être fini à la satisfaction de toutes.

3° D'examiner les comptes de chaque maison non en détail mais en gros. Chacune présentera un tableau contenant les recettes et les dépenses totales de chaque année, depuis l'époque

de son établissement, ainsi que le montant des dettes actives et passives dans chacune de ces années, afin de nous mieux assurer des ressources ménagées par la Divine Providence à chacune de nos maisons.

4° Pour la même raison, d'examiner les inventaires des biens meubles et immeubles appartenant à chaque maison, avec le plan figuratif des bâtisses exprimant leurs principales dimensions en largeur, longueur et hauteur.

5° De constater toutes les œuvres qui se sont faites et se font encore dans chaque maison, en faisant connaître combien de pauvres, de malades, d'orphelins etc, etc, etc, ont été et sont secourus ; et combien d'enfants ont été instruits chaque année.

6° D'examiner quelles sont les oeuvres que nous pourrons entreprendre de plus pour la gloire de Dieu et l'avantage du prochain.

7° De revoir les règles qui établissent l'union entre nos maisons, et s'il n'y aurait pas moyen de resserrer les liens qui déjà unissent la Maison-Mère aux fondations qu'elle a faites.

8° De nous édifier et encourager mutuellement par la lecture de nos chroniques ou relations historiques de nos maisons.

Veuillez bien vous entendre avec vos chères Soeurs pour bien connaître ce qu'elles pensent des graves questions que nous avons à traiter, et pouvoir, par là, les décider à la satisfaction de toutes.

Mais comme nous ne pouvons rien par nous-mêmes, nous recourrons toutes ensemble à l'auteur de toutes grâces.

Pour cela, nous offrirons chaque jour, jusqu'à ce que le chapitre ait été clos, toutes les prières, communions et bonnes œuvres de chaque maison pour obtenir l'assistance du Père des miséricordes, et réclamer la protection de la Bienheureuse Vierge Marie, de tous les Saints Anges et de tous les Saints.

Veuillez bien l'annoncer à vos chères sœurs, ainsi qu'à vos pauvres et à vos enfants, aussitôt que vous aurez reçu la présente.

Tout à vous en Notre Seigneur,

Votre toute dévouée

(Signé) Sr. Coutlée,

Supérieure.

Révérende Sœur Mallet, Supérieure, Québec.

Vraie copie de l'original
donné par Mgr J. Bourget,
Evêque de Montréal.

La Révérende Mère Mallet se rendit à cette invitation, accompagnée par Sœur Thériault.

Toutes les questions renfermées dans la lettre circulaire furent soumises aux Mères formant le chapitre. Nous voyons dans le procès-verbal qui fut rédigé à cette occasion, combien ces Mères étaient remplies de respect pour la Sainte Règle, d'amour pour la pauvreté, de zèle pour la sainte obéissance, d'affection pour les aimables vertus de simplicité et de modestie religieuse, de fidélité au silence et de dévouement au service des pauvres. Toutes ces vertus qui font la vraie religieuse furent remises sous leurs yeux, et des résolutions furent adoptées, pour qu'à l'avenir ces vertus fussent pratiquées avec encore plus de fidélité que par le passé.

Mais il fut aussi question de l'union des maisons, il y est dit : " Que les règles de fondation déjà en usage dans l'Institut seront amendées et modifiées, 1° En ce que les sujets qui seront envoyés en fondation auront le droit de retourner dans leurs maisons, et que celles-ci auront, pour de bonnes raisons, le droit de les rappeler ; 2° En ce que la Supérieure de Montréal aura le droit de *visiter et de réformer, dans toutes les maisons de l'Institut qu'elle devra visiter autant que possible tous les ans.* »

Cette clause que l'on avait insérée dans le procès-verbal, à la demande des différentes fondations « que la Supérieure de Montréal aura le droit de visiter et de réformer dans toutes les maisons de l'Institut qu'elle devra visiter autant que possible tous les ans, » ne pouvait être adoptée qu'avec l'autorisation des Ordinaires, vu que les conditions de fondation avaient été tout autres ; les maisons déjà fondées devaient être diocésaines, et ne relever que de l'Ordinaire. Nous pouvons nous en convaincre par le mandement que Mgr. l'Archevêque Signay adressa au clergé et aux fidèles de l'Archidiocèse. Sa Grandeur dit : " Voulant que les dites religieuses, ainsi que celles qui s'agrègeront par la suite à leur Institut, dans quelque partie que ce soit de notre Archidiocèse, demeurent sous l'entière juridiction de l'Archevêque et de ceux qu'il jugera à propos de préposer à leur conduite....."

Cependant, y voyant des avantages, la Révérende Mère Mallet n'était pas opposée à l'union ; toutefois elle ne put donner un plein consentement au désir du chapitre, sans l'autorisation et approbation de son Supérieur, Monseigneur Turgeon.

De retour à Québec elle soumit les décisions du Chapitre à Sa Grandeur; mais Monseigneur refusa l'union : « Que la Révérende Mère Supérieure Générale de Montréal vienne nous voir, nous la recevrons avec un grand plaisir, mais sans aucun droit de voir à nos affaires, » dit Monseigneur. Il voulait être maître chez lui.

Ce fut un désappointement pour les autres Sœurs venues de Montréal, qui voulaient l'union à tout prix. Elles crurent que la Révérende Mère était cause de la décision de Sa Grandeur : « Si vous le vouliez, lui disaient-elles, l'union se ferait. Pourquoi avez-vous acquiescé aux décisions du Chapitre, et maintenant refusez-vous ? « Mère Mallet n'avait acquiescé, comme nous l'avons dit plus haut, que conditionnellement, si son Supérieur l'avait pour agréable ; Monseigneur refusant, la Rvde. Mère ne pouvait accepter. Il en fut de même pour les autres maisons de l'Institut : tous les Évêques refusèrent de donner, sur ce point, leur consentement. Même les Sœurs de la Rivière Rouge, qui sont actuellement dépendantes de la Maison-Mère de Montréal, ne demandèrent l'union que quelques années plus tard, (1858) lorsqu'elles virent qu'il leur était impossible de se recruter. La Supérieure de St-Hyacinthe, la Révérende Mère Pinsonnault, voulant absolument l'union, abandonna son œuvre et retourna à Montréal. Les Sœurs fondatrices de Québec menacèrent d'en faire autant, car toutes avaient eu l'invitation de retourner à leur maison de Montréal.

Que l'on juge des ennuis d'une pareille position. La Révérende Mère Mallet n'avait que quelques postulantes, et déjà ses Sœurs, venues avec elle pour la fondation, parlaient de leur retour à Montréal comme devant s'effectuer sous peu. Comment dire le chagrin de cette chère Mère ? Qui saura combien de larmes elle versa pendant ce temps, elle si sensible ! " Arrive que pourra, disait-elle cependant, je ne vous abandonnerai jamais, mes chères Sœurs." Nous verrons, en effet, ses compagnes retourner à Montréal, à l'exception de Sœur Ste Croix qu'une mort prématurée lui enleva, et la Révérende Mère Mallet portera seule le fardeau de la fondation. Avec générosité elle avait accepté cette œuvre, et jamais elle ne regretta le sacrifice qu'elle avait fait si courageusement de son berceau religieux.

Après les épreuves les plus pénibles à la nature et les plus sensibles à son cœur aimant, elle disait gaîment qu'elle serait prête à recommencer, même en sachant d'avance tout ce qu'elle

aurait à souffrir. Ainsi la pensée de retourner à Montréal ne lui vint même pas, et sa petite communauté lui en fut très reconnaissante !!!

Dans les archives de la maison se trouve une lettre de Monseigneur P. F. Turgeon, en date du 9 octobre 1854, adressée à la Révérende Mère Mallet. Nous en extrayons ce qui suit :

" La Révérende Sœur Deschamps vous déclare qu'elle regarde comme accompli le fait de votre indépendance de la maison de Montréal, et un peu plus loin, elle vous dit qu'elle se soumet à regret, ainsi que sa communauté, à ce *nouvel ordre de choses.* Mais quel nouvel ordre de choses trouve-t-on dans vos rapports actuels avec la maison de Montréal, puisque la maison de Québec est précisément aujourd'hui ce qu'elle était dans son commencement, et que ni vous ni moi, n'avons rien fait ni rien déclaré qui n'ait été accepté par la maison de Montréal, dès avant que vous fussiez venues à Québec, etc.

" Quoi qu'il en soit, continue Monseigneur, et nonobstant le grand dommage qui pourra revenir à notre petite communauté de l'absence d'une seule des fondatrices qui la régissent aujourd'hui, je me prépare à donner obédience à celles d'entre elles qui me demandent à rejoindre la maison qui les a envoyées ; parce que, vu l'état actuel des choses, je me persuade que leur salut peut être intéressé à ce retour, et que pour tout au monde je ne voudrais pas y mettre le moindre obstacle, seulement, je demande qu'on ne trouve pas mauvais que je retienne ici, pour un temps indéterminé, la bonne Sœur Ste Croix dont la présence à Québec pourrait être grandement utile, sinon nécessaire, pendant le temps que dureront les négociations entamées avec le Gouvernement pour l'ajustement de l'indemnité que je m'attends à recevoir à l'occasion de l'incendie du 3 mai dernier.

" Pous vous, ma chère Sœur, dont le nom, non plus que celui d'autres fondatrices, n'a pu trouver sa place dans l'histoire de votre Mère d'Youville et de son Institut (sans doute parce qu'on n'a pas jugé que votre fondation fût régulière), je vous prie de recevoir le témoignage de ma bien vive reconnaissance pour le zèle que vous faites paraître en m'assurant que vous n'abandonnerez pas votre fondation. Toujours, et nonobstant ce qui a pu être dit jusqu'à présent, ou ce qui pourra l'être dans la suite, je vous regarderai, vous et la communauté à la tête de laquelle la Divine Providence vous a placée, comme les filles de votre première fondatrice, la Mère d'Youville, de pieuse mémoire, et comme en faisant les œuvres, etc."

Monseigneur continue: " Je vous déclare que c'est mon intention bien formelle que toujours la communauté de Québec soit unie à la Maison-Mère ainsi qu'aux autres maisons de votre Institut, etc."

Plus loin, Monseigneur dit: " Je n'oublierai jamais devant Dieu, que je lui dois (à la Maison-Mère) la fondation faite par elle dans la ville métropolitaine, non plus que la générosité qui avait accompagné cet acte de sublime charité."

Comme le vénérable Fondateur le remarque dans sa lettre, Monsieur Faillon ne dit pas un mot des fondations faites par les Sœurs de Montréal, dans la vie de la Vénérable Mère d'Youville publiée en 1852. Cependant ces maisons promettaient de devenir importantes et le devinrent en effet; pour ne parler que de celle de notre ville, nous voyons par le recensement du 1er janvier 1895, qu'outre la Maison-Mère, il y a 32 autres maisons. " Les Sœurs de la Charité de Québec, y est-il dit, ont présentement sous leurs soins dans leurs diverses résidences 760 orphelins, 264 vieillards et infirmes, 262 enfants de l'Ecole Industrielle, 6,875 enfants pensionnaires ou externes, 1,098 aliénés ou idiots, formant un total de 9,259, auxquels nous devons ajouter 320 Sœurs professes, 54 novices, 167 Sœurs Auxiliaires tant professes que novices. De plus, 98 Sœurs ont déjà depuis la fondation, fait le grand voyage du temps à l'éternité et jouissent, nous en avons la douce espérance, auprès de leurs vénérées Fondatrices, d'un bonheur inaltérable."

Dans une visite que j'ai eu le plaisir de faire à Montréal en mai dernier, la très-Honorée Mère Deschamps me disait: " Nous allons publier une nouvelle vie de notre Vénérable Mère d'Youville, et soyez en sûre, nos fondations ne seront pas oubliées.

Quoi qu'il en soit, l'union ne fut pas rompue entre la maison de Montréal et celle de Québec; les Sœurs se virent toujours avec la plus cordiale affection, et les dernières continuèrent à regarder les premières comme leurs Mères et leurs modèles. La Révérende Mère Mallet les affectionnait beaucoup, elle aimait sa chère Maison-Mère de Montréal, elle en parlait souvent dans les récréations, tout ce qui s'y faisait était sacré pour elle. Presque tous les ans, elle se faisait un devoir de s'y rendre, et lorsqu'elle en était privée, c'était un vrai sacrifice.

Quant aux MM. de St-Sulpice, elle les vénérait: c'était un jour de fête pour cette bonne Mère, lorsque quelques-uns de ces Messieurs l'honoraient d'une visite. Elle les recevait avec la

plus grande politesse et avec les égards dus aux Évêques. Sa modeste voiture était mise à leur disposition. Quand ils en avaient le temps, elle les invitait à faire une instruction à la communauté : c'est ainsi que tour à tour, ses Sœurs furent édifiées par les RR. MM. Faillon, Bilodelle, Bonnissant, Nercam, Granet, etc. Elles eurent le bonheur d'entendre plusieurs fois M. Faillon qui séjourna plusieurs semaines à Québec, pour y prendre des notes pour l'ouvrage qu'il avait entrepris. Il était accompagné d'un bien digne prêtre, M. de Barbarin, homme savant et excellent musicien, ayant une très belle voix ; il donna des leçons de chant aux Sœurs. Ce saint prêtre ne s'agrégea qu'avec peine à la communauté de St Sulpice ; son Évêque, Mgr de Mazenod ne voulant pas priver le diocèse de Marseille des services qu'il pouvait y rendre, lui refusait la permission de s'éloigner. Alors le jeune lévite déclara à sa mère qu'il se sentait appelé à travailler à la sanctification du peuple canadien ; que son désir était d'entrer dans la Société des fils de M. Olier, et que si elle sollicitait auprès de l'Évêque la permission qui, depuis longtemps lui était refusée, elle serait exaucée. Alors cette femme courageuse ne fut pas sourde à la voix du Seigneur qui lui demandait un grand sacrifice ; elle alla elle-même au palais de l'Évêque, et lui présentant son bien-aimé Louis-Arsène, elle dit au prélat : " Monseigneur, vous ne refuserez pas une mère qui demande l'éloignement de son fils, donnez donc au mien la permission de suivre sa vocation." Mgr de Mazenod fut vaincu, et le jeune de Barbarin entra à St-Sulpice. Après avoir fait ses études à Issy, ses Supérieurs le destinèrent au Canada. Il alla faire ses adieux à sa famille ; sa digne mère l'embrassant pour la dernière fois lui dit : " Pars, mon fils, je souhaite que tu sauves autant d'âmes que tu feras de pas, pour t'éloigner de ta mère."

CHAPITRE V.

LES ÉPREUVES.

La fin de l'année 1849 et le commencement de la suivante furent marqués au sceau de la croix: outre la pauvreté de la maison, qui était extrême, la maladie vint visiter les Sœurs et les orphelines. Les annales de l'hospice disent: " Pendant l'hiver, la petite vérole fit des ravages parmi nos orphelines ; il y en eut jusqu'à 10 au lit en même temps, cependant, grâce aux bons soins et au dévouement des Sœurs, personne n'en mourut."

Pour subvenir aux besoins de ces chères malades, il fallait veiller la nuit et travailler le jour. La bonne Mère pleurait lorsque, voyant ses Sœurs accablées de fatigue, elle ne pouvait cependant, leur donner que le strict nécessaire, et qu'elles étaient obligées de faire de longues courses à pied pour la visite des pauvres et des malades. Cette œuvre, la Révérende Mère l'avait à cœur: aucune demande n'était refusée. Toutefois, cette chère Mère avait à porter une croix encore plus pesante pour son cœur maternel : la divergence d'opinion par rapport à l'union des maisons, était sa croix quotidienne : c'est ce qui a affermi son œuvre.

Cette chère Fondatrice a porté avec un courage héroïque cette croix unie à bien d'autres. Si aujourd'hui sa Congrégation est si florissante, nous devons dire : " Merci, Mère dévouée, qui avez cimenté votre œuvre par les larmes et le sacrifice ! ! !

Nous avons parlé de la pauvreté de la maison, peut-être serait-il agréable à nos lecteurs d'assister aux frugals repas de ce bon vieux temps. Veuillez me suivre au réfectoire, qui servait aussi de salle pour confectionner les hosties, c'est dans cette laborieuse besogne que la chère Sœur St Ignace a passé les vingt et une premières années de sa vie religieuse. Vous vous trouverez dans un appartement d'une vingtaine de pieds

de longueur sur douze ou treize de largeur. Une seule table, deux bancs, une chaise, puis la chaire pour la lecture (c'est la même qui existe encore aujourd'hui), don des MM du Séminaire: voilà l'ameublement. La Révérende Mère préside, elle est au bout de la table, puis les Sœurs fondatrices chacune à leur rang d'ancienneté, enfin les postulantes.

La soupe aux choux, aux pois et quelquefois, mais rarement, au riz, est servie dans un plat de fer-blanc ; dans un plat semblable, à côté, se trouve un petit morceau de bœuf bouilli et un morceau de lard plus petit, avec quelques patates. A peu près le tiers d'un pain est à la droite de la Mère ; un pot de fer-blanc contenant de l'eau froide qui sera le breuvage du dîner. Ne cherchez pas de beurre ni de thé, car il n'en était pas question. De dessert, il n'y en avait qu'aux *grands*, *grands congés*. Pour le déjeuner et le souper, du hachis, ou des navets fricassés, des bettes, du gruau, ou du beurre. Le steak, il ne fallait pas y penser, ça coûtait trop cher. Il y avait du sel, mais par économie on ne donnait pas de poivre. Un jour, le sucre manqua, alors les Sœurs prirent leur thé sans sucre ; mais Monseigneur en ayant été informé, s'opposa à ce que l'on continuât à s'imposer cette privation. La Révérende Mère n'aurait rien accepté de plus que la Communauté, sous quelque prétexte que ce fût ; si on lui présentait un fruit quelconque, elle le partageait en autant de morceaux qu'il y avait de Sœurs présentes au réfectoire, et elle le leur faisait passer, ou elle le faisait donner à la Sœur qui avait le moins d'appétit.

Le 20 février 1850, fut un jour d'allégresse pour toutes ; mais surtout, pour la Révérende Mère Mallet. Les cœurs jubilaient, le modeste autel avait revêtu sa plus belle parure. A 6 heures A.M., Mgr Turgeon, célébrait la sainte messe et recevait les vœux de religion de la bien chère Sœur Alice Dunn, qui prit le nom de Sainte Marie. Son nom figure à la tête de cette longue liste de Sœurs qui, à sa suite et à son exemple, devaient s'enrôler sous la bannière de l'Époux des vierges dans ce cher Hospice de la Charité.

Le Révérend Ls. Proulx, un des prêtres les plus distingués du clergé de Québec, et demeurant à l'Archevêché, avait, dans sa grande charité, accepté le titre et les fonctions de Chapelain de la Communauté, et en cette qualité, il rendait d'immenses services à la maison. Pendant l'hiver, il s'occupa, de concert avec la Révérende Mère, de faire préparer les plans pour la

nouvelle construction qui devait commencer au printemps suivant ; car la maison que les Sœurs occupaient était beaucoup trop petite pour leurs œuvres.

On est étonné lorsqu'on considère les dimensions que les Supérieurs, sans aucun revenu, donnaient cependant à cet édifice ; on ne peut qu'admirer la grandeur de leurs vues et leur grande confiance en la Providence.

" La façade principale de l'édifice est sur la rue St-Olivier, dit M. Proulx dans sa notice, et mesure deux cent vingt pieds en y comprenant la maison actuelle des Sœurs qui sera exhaussée d'un quatrième étage, et prolongée jusqu'à la rue Richelieu, pour servir d'aile à tout le corps de l'édifice, avec une autre maison de même forme et dimension, à l'extrémité sud-ouest. Le corps du milieu, présentant une saillie de dix pieds, joignant la rue St Olivier, sera élevé jusqu'à six étages et couronné d'un dôme. Les deux ailes seront ornées de galeries profondes aux divers étages, pour l'avantage des malades et des orphelins, dans les jours d'été. Ces ailes, prolongées en arrière jusqu'à la rue Richelieu, auront une profondeur de cent onze pieds, et la chapelle de forme gothique, formera en arrière, avec les ailes, un troisième corps de logis, ayant son portail en ligne parallèle avec la rue Richelieu, en face de la rue St-François (qui aujourd'hui porte le nom de rue d'Youville), et sera surmontée d'un clocher à flèche. Par la déclivité du terrain, l'entrée de la chapelle, en face de la rue d'Youville, répond au troisième étage de la maison ; en sorte qu'il y aura deux étages au-dessous. La nef de cette Église est destinée au public. Deux rangs de galeries latérales superposées et soutenues par des colonnes, ainsi que deux jubés, seront à l'usage des personnes de la maison. (Toutefois, à la demande de la Révérende Mère, il fut ajouté une troisième galerie et un troisième jubé). Cette Église aura trois autels et un grand sanctuaire, dont les parties latérales seront séparées des chœurs et des infirmeries des religieuses par des vitraux mobiles.

Cet édifice sera un des plus vastes de la ville et un des plus beaux par ses formes ; il faut en voir le plan pour en avoir une idée" Mais avant de bâtir, la Révérende Mère voulait être propriétaire du terrrain et de la maison que les Sœurs occupaient. Cette maison qui forme le coin de la rue St-Olivier sur la rue des Glacis était à trois étages, couverte en ferblanc et avait 60 pieds de front. Elle avait été construite en 1846, sur les ruines qu'avait faites le désastreux incendie de 1845. Sa

Grandeur Mgr de Sidyme proposa aux Dames Catholiques de la Société Charitable de Québec, à qui appartenait cette propriété, de la céder à la nouvelle institution.

Après plusieurs discussions, ces Dames consentirent, ne mettant qu'une seule condition, continuer les œuvres commencées: le soin des orphelins et l'instruction des jeunes filles pauvres. Cet acte est daté du 29 avril 1850, et est signé par les Dames Dorothée Just, épouse de l'Honorable George Vanfelson, Geneviève Parent, épouse de Joseph Painchaud, écuyer, et Élise Merett, épouse de l'Honorable Louis Massüe, toutes trois, membres de la société, et autorisées par l'assemblée générale tenue le jour précédent.

Les premiers travaux de déblaiement et de minage commencèrent en juin, sous l'habile direction du Révérend Ls Proulx, le dévoué Chapelain. En posant les premieres fondations de ce grand ouvrage, dans le mois de juillet, on avait pour unique trésor la somme de $1,600 00, placée à la banque d'Épargnes. Cette somme était insuffisante même pour niveler le terrain, mais la Providence est admirable dans ses ressources secrètes, et la charité catholique compte sur ses largesses, comme sur une hypothèque remboursable à demande. Cinquante travailleurs eurent bientôt absorbé cette somme. Les fondations n'étaient pas sorties de terre, on n'avait pas encore terminé les travaux de minage, et les fonds allaient manquer, lorsque le Vénérable Fondateur, Mgr Turgeon, s'imposa le sacrifice de tout ce qui lui restait de son patrimoine, formant une somme de $2,400.00, à laquelle il ajouta par la suite une autre somme de $200.00. A ces dons se joignit une somme de $2,000, provenant de diverses sources, et formant un total de $4,600.00.

Le bon Dieu voulut, pendant ce temps, mettre les Sœurs à l'épreuve : un jour un chèque de $1,600 00 est confié à un homme de service qui doit se rendre à Montréal pour retirer cet argent qui ne peut l'être à Québec. Le commis de la banque se trompe et ne remet que $800.00. Sans compter, le commissionnaire revint à Québec et grande fut sa surprise et son désappointement, lorsqu'on lui fit remarquer l'erreur. Quelle épreuve pour les Sœurs !..... Le bon Chapelain, M. Proulx, prit, le soir même, le bateau pour Montréal, et après beaucoup d'instances, il obtint de voir les livres, et constata l'erreur. L'argent lui est remis ; un télégramme tire les Sœurs d'inquiétude et leur fait rendre des actions de grâces au Seigneur.

Les fondations de la bâtisse étaient entièrement finies, ainsi que la maçonnerie du premier étage, à la fin de 1850 : $4,600.00 avaient été dépensées; la divine Providence s'était montrée vraiment prodigue à l'égard des pauvres Les travaux de construction furent continués l'année suivante. Une quête, faite par les Dames de la Société Charitable de Québec, rapportait la belle somme de $3,950.00, puis $310 16, quêtes faites pendant le premier Concile Provincial tenu à Québec, dans le mois d'août 1851 ; enfin, la collecte qui fut faite à la bénédiction de la pierre angulaire augmentait la recette de $280.00. Cette bénédiction eut lieu le 20 juillet, fête de la Vénérable Mère d'Youville.

Le personnel de la maison était alors composé de 16 religieuses tant professes que novices, de huit filles séculières et de 35 orphelines ; les classes étaient fréquentées par 260 enfants qui y recevaient une éducation conforme à leur état.

Le 8 septembre 1851, la Révérende Mère Mallet, avait la consolation de conduire au pied de l'autel ses quatre premières novices, qui devaient faire leurs vœux de religion : Sœurs M. Séraphine Roy, dite Marie de Bonsecours ; M. Célina Roy, dite St Pierre ; Théodiste Lavignon, dite Sœur Youville ; Bridget Mahon, dite St Ignace. Une cinquième, Sœur Ansbrow, prenait le Saint Habit. Mgr Turgeon, qui présidait la cérémonie, fit le sermon de circonstance.

Quels furent, en ce jour de bonheur, les sentiments de ces jeunes Sœurs, les premières de la Congrégation ? Leur cœur surabondait de joie et de reconnaissance envers le bon Dieu, qui, malgré leur indignité, les avait appelées à la belle vocation de Sœurs de la Charité. L'offrande qu'elles firent d'elles-mêmes fut sans réserve ; après un demi siècle, trois d'entre elles (Sœurs Youville et Ansbrow étant allées jouir d'un monde meilleur) avouent, en toute sincérité, que leur seul regret est de ne s'être pas plus tôt consacrées au service du Seigneur.

Mais la joie de ce jour fut attristée par le départ de la bonne Sœur Clément, qui, le soir même de la profession, prenait le bateau pour Montréal, ayant comme compagne de voyage Sœur Thériault. Quoique cette chère Sœur Clément fut malade depuis deux ans (elle avait ressenti, dès son arrivée à Québec, les atteintes de la maladie qui la conduisait au tombeau), cependant, le désir de la Révérende Mère était de ne pas se séparer des Sœurs qui avaient accepté si courageusement, avec

elle, la fondation de sa maison : " C'était une pierre qui en se détachant de l'édifice l'ébranlait," comme disait M. le Chapelain. Les autres fondatrices devaient bientôt suivre cet exemple.

Les annales de l'hospice disent : " Quoique ce jour fût un jour de bonheur pour notre maison, Dieu nous montra que les joies de ce monde ne sont jamais sans nuage. Le 8 septembre fut donc marqué aussi au coin de la croix. Le matin nous disions *Deo Gratias* avec nos jeunes Sœurs qui avaient le bonheur de prononcer les vœux de religion, et le soir nous disions *fiat*, le cœur soumis, mais brisé par la douleur. Plus que toute autre, notre chère Mère Mallet avait le cœur attristé, elle sentait le vide se faire autour d'elle."

Mais le bon Dieu lui ménageait, pour le 16 du même mois, une épreuve encore plus sensible. Le 10 mai 1850, le Révérend Ls Proulx avait été nommé curé de Québec pour remplacer le Révérend C. F. Baillargeon, nommé par les Évêques du Canada, leur Grand Vicaire et agent auprès du St Siège, à Rome. M. le curé Proulx, malgré ses occupations multiples, avait bien voulu continuer à la communauté ses services comme confesseur. La Révérende Mère avait une confiance illimitée en la sagesse et en la prudence de celui que le bon Dieu lui avait donné pour guide : elle ne faisait rien sans son conseil. Mais, à peine 16 mois s'étaient écoulés, que M. Proulx, pour des raisons particulières, donnait sa démission comme curé de Québec. Mgr l'Archevêque lui assignait pour poste, Sainte-Marie de Beauce.

Le 16, M. Proulx faisait ses adieux à la Communauté, l'émotion était grande, car les Sœurs perdaient un ami dévoué, un Protecteur, un Père. Pour leur Mère, elle perdait de plus un Conseiller, et celui qui, par son ascendant, pouvait faire réussir les affaires les plus difficiles; mais le bon Dieu voulait la dépouiller de tout secours humain; son cœur souffrait; elle, si humble, ne se croyant capable de rien, sentait vivement la perte qu'elle faisait. Elle se soumit à la Volonté toujours adorable de Dieu, et baisa la main qui lui présentait la croix; mais non sans inquiétude sur l'avenir de son œuvre.

De la Beauce, M. Proulx continua de s'intéresser à l'hospice ; par des lettres pleines de charité, il encourageait et consolait la chère Fondatrice et ses filles. Nous lirons avec plaisir un extrait de la lettre qu'il leur écrivit après son arrivée à Sainte-Marie.

ST. MICHAEL'S C LIBRARY

" Je ne puis plus converser avec vous, dit-il, parler de ce qui intéresse votre Institut, de vos œuvres de charité, que par écrit. Je ne m'ennuie pas de ma cure de Québec, mais je m'ennuie de mes Sœurs de la Charité. Je me représente leurs peines, les contretemps que Dieu leur envoie et je m'afflige. Je me rappelle encore tant d'âmes sensibles qui prenaient intérêt à mon sort, vos bonnes novices, vos petites orphelines, tant de personnes de la ville que mon départ a affligées, et ce souvenir me fait trouver sombres et mélancoliques les montagnes de la Beauce ; il me semble que je suis dans une terre étrangère et au-delà du monde. O mes Sœurs, combien je désire que le bon Dieu vous bénisse et rende votre vie fructueuse pour le ciel ! Je le désire si fort qu'il me semble que je n'ai pas assez travaillé pour vous, et que j'aurais dû faire plus pour seconder votre zèle pour le soulagement de l'humanité. Cependant, en y pensant devant Dieu, je me persuade que mes forces ne pouvaient aller plus loin, et que le bon Dieu a agréé mes efforts.

" Ne manquez pas de courage, pauvre Supérieure, continue-t-il, ni vous, active Sœur Ste Croix, ni vous, trop sensible Sœur St Joseph, ni vous, pauvre souffrante Sœur Thériault, bonne Sœur Ste Marie. Comme on ne va pas au ciel par des voies semées de roses et porté sur l'aile de cet être chimérique qu'on appelle plaisir, marchez avec constance dans la route que Dieu vous a tracée, la consolation est au-delà des limites de cette vie. Je vous remercie de vos sentiments à mon égard. En vous quittant, je voulais être fort afin de ne pas trop vous affliger, mais je souffrais intérieurement une émotion de peine que je ne pourrais pas décrire. Rendons tout cela méritoire pour le ciel, et que le Divin Cœur de Jésus soit le dépositaire de ces grandes amertumes pour les changer en joie, au jour des rétributions.

" Donnez-moi de vos nouvelles avec persévérance, c'est le plus grand plaisir que vous puissiez me faire.

" Adieu, priez pour moi et soyez sûres que je prie Dieu pour vous. Je vous écris sans ordre, mais je sais à qui je parle."

M. Proulx ajoutait en postcriptum : " J'espère que mes quatre filles professes prient pour celui qui n'est plus leur père qu'au fond du cœur. J'espère que le bon Dieu comblera de mérites ces chères enfants qu'il a adoptées pour soulager les pauvres qui sont ses membres souffrants. Marie de Bon Secours, Sœur St Pierre, Sœur Youville et Sœur Mahon, vous êtes les premières enfants de la Sainte Famille, soyez-en les modèles pour le temps et l'avenir."

NOTE EXPLICATIVE.

La Société Charitable des Dames Catholiques de Québec fut fondée en 1831, dans le but de pourvoir à l'éducation des enfants pauvres de la ville.

Madame Jean-Thomas Taschereau, mère de Son Eminence le Cardinal, fut la première instigatrice de cette œuvre admirable. Elle fut dignement secondée par un certain nombre de dames, des plus distinguées de la ville.

La même année, au faubourg St-Roch, Mme F.-X. Paradis et Mme J. G. Tourangeau ouvraient une maison pour recueillir les orphelins. Le premier orphelinat de notre ville a été ouvert dans la demeure même de Mme Paradis. Un grand nombre de dames charitables de St Roch, s'associèrent aux premières et, dès le début, on reçut douze orphelins.

Ces deux sociétés, concourant au même but, se réunirent le 30 août 1842. Une même maison (située sur l'emplacement où est maintenant l'Orphelinat d'Youville) abrita les enfants. En 1845, cet asile devint la proie des flammes. Après des sacrifices de tous genres, les Dames firent construire une nouvelle demeure pour leurs pauvres, et la cédèrent aux Sœurs de la Charité (coin des rues St Olivier et des Glacis.)

Jusqu'en 1849, ces Dames durent confier les enfants à des personnes salariées qui, tout en remplissant parfaitement leur devoir, n'atteignaient pas tout à fait le but désiré par la Société.

A leur arrivée à Québec, en 1849, les Sœurs de la Charité furent appelées à s'occuper de cette œuvre que les Dames continuèrent cependant de patronner par leur concours généreux, comme on peut le voir dans les annales de l'Hospice.

La Société n'a pas cessé d'exister, et, chaque année, les membres se réunissent pour s'occuper des intérêts de la Communauté, qui est heureuse de leur rendre compte des progrès de l'Institut.

Les Dames de la Société Charitable fondèrent en 1880, l'Ouvroir des pauvres, qui, tous les mercredis, réunit les associées, pour aider à la confection du linge des orphelins. Les Sœurs de la Charité, qui ont la mémoire du cœur, ont tenu à honneur de réunir dans une page du " Mémorial de leurs Noces d'Or," un certain nombre de portraits, pour perpétuer le souvenir des figures sympathiques qui les accueillirent à leur arrivée à Québec. A leur grand regret, plusieurs ont manqué à l'appel.

Au centre de la gravure, se trouvent les Dames qui ont rempli la charge de Présidente depuis 1831. Madame juge Routhier est la Présidente actuelle.

Au bas de la page, sont les Dames Présidentes de l'Œuvre de l'Ouvroir; Mme Myrand en est actuellement la Présidente.

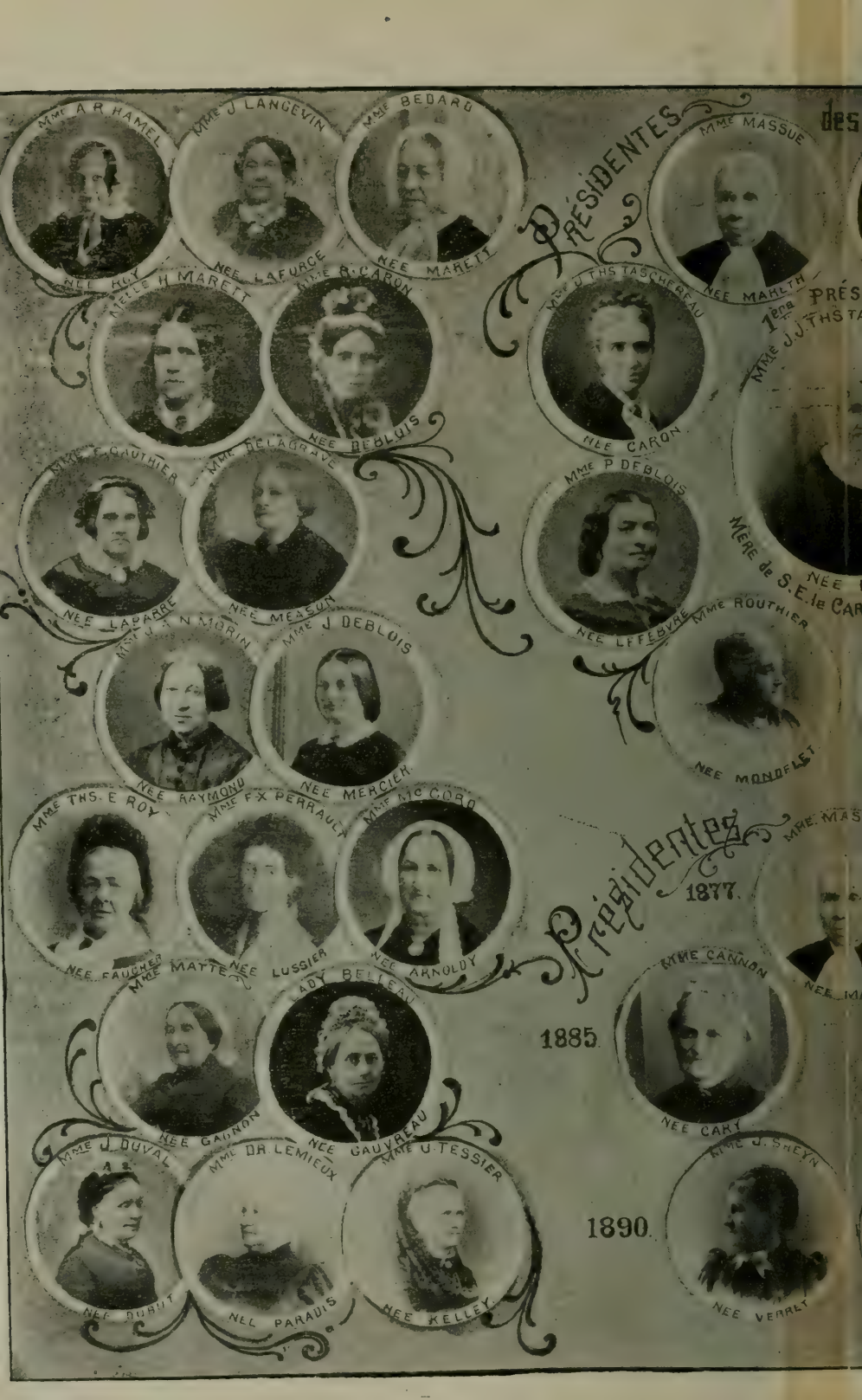
Présidentes des
Mme A. R. Hamel
Mme J. Langevin
Mme Bédard
Mme Massue
Mlle Roy
Née Laforce
Née Marett
Née Marleth
Mlle H. Marett
Mme R. Caron
Mme U. Ths Taschereau
Mme J. J. Ths Ta
Née Deblois
Née Caron
Mme F. Gauthier
Mme Delagrave
Mme P. Deblois
Mère de S. E. le Car
Née Lapierre
Née Meason
Née Lefebvre
Mme Routhier
Mme J. N. Morin
Mme J. Deblois
Née Raymond
Née Mercier
Née Mondelet
Mme Ths. E. Roy
Mme F. X. Perrault
Mme Mc Cord
Présidentes
1877.
Mme Mas
Née Fauchet
Mme Matte
Née Lussier
Née Arnoldy
Lady Belleau
Mme Cannon
Née Im
1885.
Née Gagnon
Née Cauvreau
Née Cary
Mme J. Duval
Mme Dr. Lemieux
Mme U. Tessier
Mme J. Sheyn
1890.
Née Dubut
Née Paradis
Née Kelley
Née Verret

DAMES CHARITABLES
des Dames de l'Ouvroir
1892.
1897.
Mme Van Felson
Mme C. F. Langevin
Mme J. Hamel.
Mme Cannon
Mme Renaud
Mme Dr Naud
Mme Dr Painchaud
Mme Frs Roy
Mlle Turcotte
Mme Dr Bailleraccon
Mme V. Hamel
Mme A. Lemoine
Mme T. J. Taschereau
Mme J. C. Maguire
Mme Leduc
Mme Mayrand
Lady Stuart
Mme J. Bosse
Mme Cary
Mme Lacroix
Mme Duret
Mme P. Panet
Mme C. Langevin
Mme Lefebvre
Mme Cascrain
Mme Kimber
Mme Painchaud
Mme Massue
Mme Massue
Mme Hurén
Mme Couillard de l'Espin
Mme P. B. Cascrain
Mme Perrault
Mme Harry
Mme Dumon
Mme Ahier
Mme Hullet

On voit par cette lettre quelle estime Monsieur Proulx avait pour les Sœurs Grises, et surtout quel attrait il avait pour leurs œuvres de charité : c'était le lien qui l'attachait si fort à leur Institut. Que de fois, en regardant la nouvelle construction, leur a t il dit avec émotion : " C'est l'Hospice du pauvre que nous bâtissons!!!" Il disait souvent que son plus grand bonheur serait de pouvoir s'associer à leurs œuvres de charité.

Le 23 décembre, jour anniversaire du décès de la Vénérable Mère d'Youville, et à la même heure, 8½ heures du soir, la mort enlevait à l'affection de la famille religieuse, la chère Sœur Ansbrow, dans la vingt et unième année de son âge, après 15 mois de noviciat. Cette novice, qui était d'une des premières familles de Kamouraska, joignait à toutes les qualités du cœur, une excellente éducation. Elle était bonne et aimable avec ses compagnes, avait un courage à toute épreuve pour faire les sacrifices que la pauvreté et les commencements d'un établissement demandent ; son dévouement était aussi sans bornes pour les pauvres et les malades ; mais, malgré toutes ces qualités, cette Sœur Ansbrow, était tourmentée par de violents et continuels scrupules qui auraient pu être un obstacle à sa persévérance dans la Communauté. Dans cette crainte, elle adressa ses plus ferventes prières au Seigneur, lui demandant avec larmes la mort plutôt que la sortie de la maison. Une prière faite dans de telles conditions, mérita la faveur demandée. Le 13 décembre au soir, la Révérende Mère la désignait pour accompagner une Sœur qui devait faire une visite à un malade à St Sauveur. La chère Sœur Ansbrow, malade elle-même, se trainait à peine ; sans rien dire, elle accepta l'obédience, et se rendit chez le malade. Là, elle s'appuya sur le bois du lit de celui qu'elle visitait ; ses forces semblaient vouloir l'abandonner, mais son courage lui en donna assez pour retourner à la Communauté, sans que sa compagne s'aperçût de son état. Étant de retour, elle garda encore son secret. Le lendemain, dimanche, elle était à son poste pour la surveillance des orphelines, pendant la messe de communauté ; mais là, elle s'évanouit. On la sortit de la chapelle, et n'ayant point d'infirmerie, la Révérende Mère la fit porter dans une petite chambre voisine du noviciat ; on ne tarda pas à reconnaître que la chère malade était atteinte des fièvres typhoïdes. Les soins les plus intelligents lui furent prodigués par le bon docteur Nault ; mais la malade était mûre pour le ciel : c'était là qu'elle devait célébrer ses noces avec le Divin Époux. Comme l'hospice

n'avait pas encore de cimetière, elle fut inhumée dans l'église du faubourg St-Jean, sous la chapelle de la Ste Vierge, qu'elle avait tant aimée. La Révérende Mère et toutes ses Sœurs la pleurèrent sincèrement.

Le Révérend Ls. Proulx écrivait ces quelques lignes à la chère Fondatrice :

" Je vous écris deux mots le cœur brisé, en apprenant par un billet de Mgr l'Archevêque, la mort de la pauvre petite Sœur Ausbrow. Est-ce possible ? mon Dieu ! Prenez donc courage, ma Sœur, ajoutez cette croix à celles que Dieu vous a déjà imposées....."

La bonne Mère Mallet était encore sous le coup de l'épreuve qu'elle venait de subir par la mort de la chère Sœur Ausbrow, qu'une lettre des Sœurs de Montréal lui annonçait le décès de l'une des fondatrices de la maison de Québec, Sœur Elmire-Thérèse Clément, arrivée le 2 janvier 1852. Cette chère Sœur qu'une longue et douloureuse maladie avait sanctifiée, avait d'abord éprouvé une grande crainte de la mort et de ses suites terribles : le tombeau et la sépulture lui causaient une frayeur extrême. Étant encore à Québec, que de fois n'avait-elle pas fait part de ses craintes à M. Proulx, alors chapelain : " La seule pensée d'être mise sous terre me glace d'effroi," disait-elle : " Pauvre Sœur, lui répondait-il, en plaisantant, nous ne pourrons pas vous mettre dans la *farine*." Elle finissait par rire et se familiarisait avec ce qui lui faisait tant d'horreur.

Sœur Clément avait été admise au noviciat avec une santé délicate et dans un temps d'épidémie. Les Sœurs de Montréal ayant contracté le typhus auprès des immigrés irlandais, la jeune novice fut seule chargée du réfectoire de la communauté ; elle se dévoua à cet emploi ; mais un jour, son énergie plus grande que ses forces, l'abandonna ; découragée, elle se laissa tomber dans un fauteuil, roulant dans son esprit la pensée de retourner à la maison paternelle ; mais bientôt elle vit tomber sur ses genoux un petit papier, elle le prit et lut : *Don de force.* D'où venait ce papier ? elle l'a toujours ignoré, mais ce fut un trait de lumière. Elle se sentit réconfortée et continua avec courage à se dévouer à l'emploi qui lui avait été confié. Plus tard, 6 novembre 1848, elle faisait profession, et quelques mois seulement après, elle était envoyée à la fondation de la maison de Québec. Lorsqu'elle mourut, cette chère Sœur n'avait que 23 ans, et était dans sa 5ème année de religion.

M. Proulx prit encore en cette circonstance une large part à l'affliction de ses anciennes filles, il écrivit de nouveau à la Révérende Mère une lettre où son cœur de père se révèle à chaque ligne, nous la transcrivons :

" L'année qui vient de finir, disait cet ami dévoué, a été féconde en amertume pour votre cœur ; mais les douleurs envoyées par la Providence sont des miséricordes, et le cœur qui souffre doit se rappeler les paroles de Jésus : " *Heureux ceux qui souffrent et qui pleurent.*" A peine avez-vous confié à la terre votre Sœur novice, que vous apprenez la mort de votre Sœur Clément, l'une pour finir l'année, l'autre pour commencer la suivante. Que ne suis-je là pour pleurer avec vous, mes Sœurs, et prier le Ciel d'accepter ces âmes pures, en expiation de tant de crimes qui désolent la terre !

" Combien je désire que vous soyez heureuses de ce bonheur que doit envier une Sœur de la Charité, le succès de vos œuvres ! Voyez comme le bon Dieu enlève vos coopératrices, dès le commencement de leur carrière. Comme son Église s'étend de la terre au Ciel, il veut que votre communauté soit associée à la milice céleste, en y agrégeant ces deux âmes chéries qui lui présenteront tous les jours vos vœux, vos sacrifices, vos soupirs et vos œuvres. Quelle consolation l'on éprouve, en pensant que Dieu ne brise ainsi les liens fragiles de la vie que pour en former d'éternels, qui surpassent en douceur tout ce que peut nous offrir cette terre d'exil.

" Je souffre de ne pouvoir vous encourager verbalement, et le souvenir de mes relations spirituelles avec votre Institut, me poursuit comme le souvenir d'un bonheur qui n'est plus. Je connaissais vos peines, et je m'appliquais à les adoucir ; maintenant je ne suis qu'un étranger, c'est la seule peine que j'éprouve dans ma situation, mais elle est grande. Que Dieu l'accepte ! "

Durant l'hiver, la maladie vint de nouveau faire visite à l'hospice. Sœur Thériault passa la plus grande partie du temps au lit ; Sœur M. de Bon Secours eut la jaunisse, puis les fièvres, elle fut tellement malade que le Dr Nault pensa la faire administrer, le Vendredi-Saint, 9 avril. Sœur Sainte Marie fut aussi très-souffrante. La Révérende Mère se dévouait pour ces chères malades. Ne pouvant confier la charge d'infirmière à une de ses Sœurs, car toutes étaient surchargées, elle payait de sa personne en se constituant leur infirmière. Malgré la pauvreté de sa maison, elle était attentive à leur donner ce que leur état

réclamait, ne s'arrêtant devant aucune considération pour procurer à ses enfants malades tout le soulagement possible Mais les chères malades étaient bien peu exigeantes, le strict nécessaire leur suffisait. N'ayant point d'infirmerie, point de sofa, point de fauteuil, la pauvre malade devait rester, le jour et la nuit, dans un dortoir commun et dans son lit.

Un jour que la chère Sœur Ste Croix était bien souffrante, elle se rappela que dans une de ses visites à une famille aisée, elle avait remarqué un sofa très-commode pour les malades. Désirant avoir ce sofa pour se reposer, elle s'en ouvrit à Sœur St Joseph, lui disant que si l'on en faisait la demande, sans aucun doute cette famille se ferait un plaisir de le lui prêter. " Vous n'y pensez pas, répondit Sœur St Joseph, que dirait-on de nous si l'on faisait cet emprunt ? Je vous en prie, ma Sœur, n'y pensez plus." C'en fut assez, il ne fut plus question de sofa.

Au mois de mai, Sœur Thériault se détachait aussi de la fondation de Québec, pour retourner à Montréal. Cette chère Sœur avait beaucoup édifié durant le peu d'années qu'elle était restée à Québec. D'une régularité exemplaire, très laborieuse, malgré sa faible santé, elle se chargeait des travaux les plus pénibles : cuisinière, lingère et par conséquent chargée du lavoir, surveillante de la ciergerie, des hosties et de la confection des ornements, elle était propre à tout ; c'était un trésor dans une fondation ; aussi son départ laissa un grand vide, et ce fut une croix bien sensible pour le cœur de la bonne Mère. Cette chère Sœur Thériault continua pendant les 30 années qu'elle vécut encore (ce fut le 3 mai 1882, qu'elle mourut), à se dévouer soit à l'infirmerie, soit à la crèche de la Maison-Mère de Montréal : elle occupa ce dernier office près de 25 ans ; durant ce laps de temps, elle reçut plus de 17,000 enfants trouvés.

+ L. F. Archevêque de Tuebis

CHAPITRE VI.

FÊTES RELIGIEUSES — CONSTRUCTIONS.

La Révérende Mère Mallet avait une dévotion spéciale envers la Ste Vierge. Désirant mettre sa maison et ses œuvres sous la protection de Marie Immaculée, elle voulut l'honorer, le 24 mai, fête de N.-D. Auxiliatrice, par un pèlerinage à son autel de l'Archiconfrérie, au Faubourg St-Jean, l'église de N.-D. des Victoires, de la Basse-Ville, n'étant pas encore désignée comme un lieu de pèlerinage. Donc, en ce jour du beau mois de Marie, 1852, toute la famille des SS. de la Charité, y compris les élèves externes qui étaient au nombre de 260, se rendait pieusement vers le sanctuaire béni. La Sainte Messe y fut célébrée par le Vénéré Fondateur, Mgr l'Archevêque Turgeon, qui fit une petite exhortation. La Révérende Mère aurait désiré faire un don à l'autel de Marie comme gage de son amour, mais elle ne le put, à cause de la pauvreté de sa maison.

Cette pieuse pratique a été continuée par les Sœurs de la Maison-Mère, jusqu'à ces dernières années; tous les ans, on voyait dans les rues de la ville un long défilé, qui se comptait par centaine de personnes de toutes catégories: orphelins, orphelines, élèves pensionnaires, vieilles infirmes, Sœurs Auxiliaires, postulantes, novices, professes, se dirigeant vers l'église de N.-D. des Victoires. Nous sommes heureux de constater que c'est la chère Fondatrice qui a donné l'élan à cette louable dévotion. Elle a inauguré les pèlerinages à la Ste Vierge.

L'église de Bon-Secours, à Montréal, avait aussi les prédilections de la Révérende Mère; chaque fois qu'elle allait dans cette ville, elle ne manquait pas d'entendre la Sainte Messe dans le sanctuaire de la Vierge Immaculée.

" Un jour, rapporte une Sœur, devant aller à Montréal, notre Révérende Mère Mallet me fit dire qu'elle désirait me voir avant mon départ. J'étais alors au couvent de Lévis. Comme

j'avais peu de temps, devant partir le soir même, je fus un peu contrariée ; cependant, malgré tout, je me rendis au désir de ma Supérieure. Arrivée à la Maison-Mère, notre Révérende Mère me dit : " Ne manquez pas, chère Sœur, d'aller entendre une messe à Bon-Secours, et priez bien là pour nous toutes." Puis elle ajouta, " Faites bien des saluts à toutes mes chères Sœurs de Montréal. Que la Ste Vierge et votre bon ange vous accompagnent ;" c'était son salut ordinaire, lorsque nous partions pour voyage. Notre Mère n'avait pas d'autres commissions à me donner." On peut juger par ce petit fait, combien la chère Fondatrice aimait et vénérait la Ste Vierge et combien elle était désireuse de le lui prouver, et aussi, quelle était son affection pour les chères Sœurs de Montréal.

Le zèle de cette bonne Mère n'était pas restreint à sa seule maison, elle prenait part à tout ce qui intéressait la gloire de Dieu. S'agissait-il de procession du St Sacrement, elle n'épargnait ni peine, ni fatigue pour en rehausser l'éclat. La Communauté avait une place distincte dans la procession Une bannière au cachet de l'Institut (une croix avec les mots : *In hoc signo vinces*) précédait, puis les enfants externes et internes suivaient, avec ordre, sur deux rangs. Au milieu, la *Foi* était personnifiée par une enfant vêtue de longs vêtements blancs et portant un calice, puis à peu de distance venait une autre élève, avec vêtements verts, ayant pour symbole une ancre, elle figurait l'*Espérance ;* une troisième ayant un grand et riche manteau de soie rouge, couvrait une jeune enfant placée à ses côtés et portait à la main un cœur, elle représentait la *Charité.* Toutes trois étaient voilées et portaient une couronne sur la tête ; le tout était d'un goût exquis.

Plus loin, venait un groupe de vierges, avec longs vêtements blancs, portant chacune une palme à la main et chantant des hymnes et des cantiques au St Sacrement. Ce groupe était précédé par une jolie oriflamme, sur laquelle était dessiné un agneau. Une année, cette chère Mère Mallet obtint que son église servît de reposoir, au retour de la procession du St Sacrement qui, cette fois, devait se rendre à l'église du faubourg St Jean. A défaut de la riche parure qui orne aujourd'hui la chapelle des Sœurs Grises les jours de solennité, la Révérende Mère avait fait préparer des festons en branches de sapins, partant de la voûte et venant élégamment s'attacher aux colonnes du sanctuaire. Une riche et grande couronne en fleurs artificielles, placée à l'entrée de l'église, suivit le dais

jusqu'à l'autel, au moyen d'un fil de laiton et d'une petite poulie. Après la bénédiction du St Sacrement, la couronne mise de nouveau en mouvement retourna au bas de l'église, le tout fut si bien exécuté que les gens en furent émerveillés. Au sortir de l'église, le ciel couvert de nuages annonçait la pluie ; la procession se dispersa, et chacun prit le chemin de sa résidence, laissant notre bon Sauveur presque seul avec le clergé ; mais malgré la pluie, la Révérende Mère et sa famille suivirent le Dieu Eucharistique jusqu'à la Cathédrale. Elles étaient heureuses de donner cette marque d'amour et de fidélité à Jésus-Hostie.

Au milieu de septembre 1852, le choléra apparaissait de nouveau à Québec ; pendant ce mois et le suivant, les matelots et les émigrés atteints de cette terrible maladie étaient transportés à l'Hôpital de Marine qui bientôt fut rempli de ces pauvres pestiférés. La mortalité effraya les autorités, et la grande difficulté qu'on avait à se procurer des personnes salariées, leur fit demander les services des SS. de la Charité. Mgr l'Archevêque consulté, ayant donné son consentement, la Révérende Mère conduisit deux de ses filles à l'Hôpital de Marine. Toutes les Sœurs eurent le bonheur de se dévouer, les unes après les autres, pour ces pauvres cholériques.

Souvent, pendant la nuit, lorsqu'elles arrivaient dans une salle de malades, elles trouvaient la garde-malade (nurse) couchée et dormant sur le pied du lit d'un mourant. Chacune avait trois ou quatre salles à parcourir. Il n'était pas rare de voir expirer, durant une seule nuit, deux, trois et même quatre malades. Les Sœurs passèrent une dizaine de jours et de nuits dans cette rude besogne, mais la maladie étant disparue, elles retournèrent chez elles.

L'épidémie fit aussi des victimes dans la ville et les faubourgs ; tous ceux qui réclamaient la charité de la Mère Mallet étaient secourus : elle visitait les malades et ensevelissait les morts. La terreur était telle chez la plupart des personnes qui appelèrent les Sœurs auprès des cholériques, qu'aussitôt après le décès, on les renfermait dans la chambre mortuaire et on les laissait seules ensevelir les défunts.

Les annales de l'hospice nous parlent d'un cholérique que les Sœurs ensevelirent, et dont le linge était tellement empesté, que la femme qui le lava en mourut. Pour elles, aucune

n'eut la plus petite indisposition, au contraire, les santés furent peut être plus florissantes qu en tout autre temps : évidemment le bon Dieu les protégeait.

Les Sœurs eurent à la fin de cette année la grande consolation d'être chargées, par M. le Curé de Québec, le Révérend Jos. Auclair, de la distribution de ses aumônes : cette distribution se faisait ordinairement une fois par semaine ; il y eut jusqu'à six douzaines de pains distribuées, le même jour, et, suivant le besoin des pauvres, on y ajoutait du thé, du sucre, du beurre, etc.

La Révérende Mère était heureuse de voir ses filles se dépenser au soulagement des membres souffrants de N. S. Elle aimait beaucoup les pauvres et les malades, et malgré ses occupations, elle les visitait souvent elle-même. "Un jour, dit une des Sœurs qui l'avait accompagnée chez un malade, à notre retour, nous rencontrâmes un pauvre homme très infirme, ayant beaucoup de difficulté à marcher ; notre Mère en eut pitié, elle descendit de voiture, y fit monter son protégé et donna ordre au domestique de le conduire à sa résidence, tandis que nous, nous nous rendîmes à pieds à la nôtre."

Nous avons dit que la Révérende Mère avait un grand zèle qui s'étendait même en dehors de sa communauté. Une nouvelle preuve nous en est donnée, en janvier 1853. Cette fois il s'agit d'une fête de la Sainte Enfance. Cette œuvre qui procure tant de gloire à Dieu en donnant aux Missionnaires le moyen de baptiser un si grand nombre d'enfants Chinois et de les sauver de la mort, venait de prendre à Québec un nouvel essor par les soins de M. le Curé Auclair. Ce digne prêtre, afin d'exciter le zèle de ses paroissiens pour une si belle œuvre, invita, à la suggestion de la Mère Maliet, parents et enfants, tant de la ville que du faubourg St-Jean, à se rendre à la Cathédrale, pour assister à la Sainte Messe, pendant laquelle une quête devait être faite en faveur de l'œuvre. Pour frapper l'imagination des enfants et attirer la compassion des parents, la Révérende Mère habilla à la chinoise les cinq petites filles désignées pour faire la quête. Quinze autres, au nom de tous les enfants présents, récitèrent une consécration à l'Enfant-Jésus, et le couronnèrent. Inutile de dire que les mères de ces enfants furent enchantées de cette fête.

Le 31 janvier de chaque année ramenait la fête patronale de la chère Fondatrice (Ste Marceile). Quel jour de réjouissance pour toutes les Sœurs et quelle date chère à leurs cœurs !

Comme elles étaient heureuses d'avoir occasion de témoigner leur amour et leur reconnaissance à Celle qui se dépensait pour elles! Quant à cette chère Mère, elle était heureuse de leur bonheur, et se prêtait gaîment à tout ce qu'elles voulaient, jouant et s'amusant avec les jeunes Sœurs.

Toutes tenaient à présenter, en ce jour de fête, un cadeau à cette Mère aimée; le plus souvent on faisait quelque ouvrage, couture ou broderie; il était d'usage, de garder le secret, pour causer une surprise: c'est ce que nous appelions la *chicorée*. Ce nom avait été adopté par les Sœurs de Montréal, pour désigner les cadeaux qu'on se proposait de faire à la Supérieure le jour de sa fête. En effet, un jour qu'une Sœur portait dans son tablier le cadeau qu'elle destinait à la Supérieure, elle fut rencontrée par cette dernière qui l'interrogea sur la nature de l'objet caché: " Ma bonne Mère, c'est de la *chicorée*, répondit-elle." Depuis ce temps, on continue de donner le nom de chicorée aux ouvrages préparés dans ce but. Les Sœurs profitaient de la liberté qui leur était accordée à l'occasion de cette fête, pour faire les ornements dont elles avaient un grand besoin, car leur vestiaire était alors bien peu garni.

Dans les commencements de la fondation, durant l'hiver surtout, les Sœurs furent souvent éprouvées par la maladie. Le bon Dieu le voulait pour affermir leurs œuvres et éprouver le cœur maternel de la chère Mère Mallet, qui souffrait avec ses enfants. L'exiguité du local en était en grande partie la cause. La bonne Sœur Ste Croix, si courageuse et si dévouée, fut trois mois au lit; Sœur Ste Marie, toujours souffrante en tout temps, l'était cependant davantage en hiver. " Néanmoins, remarquent les annales de l'hospice, la visite des malades à domicile continuait." On devait s'imposer de grands sacrifices pour faire ces visites, puisque l'annaliste revient plusieurs fois sur ce sujet.

Revenons maintenant aux travaux de construction qui avaient été interrompus à l'automne de 1851, ils recommencèrent le 3 mai 1852. M le Curé de Québec, le Révérend Jos. Auclair voulut bien se charger de la surveillance de ces travaux. A l'automne, l'extérieur de l'édifice en construction était très-avancé, les murs étaient élevés jusqu'à la couverture. La question du dôme fut agitée; quoique marqué sur les plans, les Sœurs n'étaient pas en état de faire une telle dépense qui, du reste, n'avait pas d'utilité et ne devait servir qu'à l'embellisse-

ment de l'édifice. On allait y renoncer, lorsque les citoyens de Québec l'apprenant, s'engagèrent à en payer les frais : le dôme fut construit.

Le bon Dieu qui se plait à éprouver ses amis, affligea sensiblement la communauté par le perte du fer-blanc, acheté en Europe pour la couverture de la nouvelle construction. Le vaisseau qui apportait ce fer-blanc, qui avait coûté $1,200.00. fit naufrage ; comme il n'y avait point d'assurance, tout fut perdu. Quoique la Révérende Mère fut sensible à cette perte, elle ne se laissa pas abattre : toujours courageuse et confiante en la Providence, malgré cette épreuve, elle fit, dans ce temps, l'acquisition d'un terrain, voisin de sa propriété : ce terrain coûta $2,200 00.

Durant l'hiver, les travaux continuèrent à l'intérieur de la bâtisse. Cette vaste construction, élevée par la charité publique, coûta bien des inquiétudes et des sacrifices à la chère Fondatrice : pouvait-il en être autrement, n'ayant aucun revenu assuré, et devant compter sur la Providence pour donner à sa famille religieuse, même le pain de chaque jour. N'était-ce pas témérité d'avoir fait une telle entreprise ? Nous serions tentés de le croire, mais la foi et la confiance de cette chère Mère étaient sans bornes ; aussi en était-elle récompensée en recevant, jour par jour, l'argent nécessaire pour les travaux entrepris.

En mars 1852, les Dames de la Société Charitable vinrent en aide à l'hospice, par un bazar, dont le produit fut de $1,502 00. L'année suivante, en décembre, ces mêmes Dames remettaient aux Sœurs $2,242 00, résultat du troisième bazar, fait par elles en faveur de leur maison.

En septembre 1852, Mlle Vaillancourt mourait à Québec ; par son testament, elle avait légué $2,000.00 à la Communauté. Avec quelles actions de grâces la Révérende Mère recevait-elle ces secours qui lui permettaient de continuer son œuvre ! Les annales des Sœurs Grises font une mention spéciale du Révérend W. Richardson, oncle de Sœur St Bernard : ce prêtre charitable leur rendit d'immenses services, pendant que leur maison était en construction ; il fut pour elles un ami dévoué. Elles ne mentionnent pas avec moins d'éloge et de reconnaissance les Révérendes Mères Ursulines. Bien des fois, ces chères Mères ont tiré la Révérende Mère Mallet d'embarras pécuniaires, en lui envoyant des secours inattendus. Leur Supérieure, la Révérende Mère St Gabriel, poussa si loin la charité

pour l'hospice, que sa communauté crut devoir s'opposer à ses largesses. Cette bonne Mère disait : " On m'a coupé les ailes ; mais venez me voir souvent, et chaque fois, je vous ferai l'aumône qu'on me permet de faire" Une année les élèves de cette Institution firent, en faveur des œuvres de l'hospice, un petit bazar qui rapporta la jolie somme de $160 00.

Un jour, l'argent manquant pour continuer les travaux, un nouvel appel fut fait à la charité publique, MM. J. Crémazie et A. Hamel firent une quête dans la Haute et Basse Ville, ils recueillirent $1,829.00 ; une autre quête, faite aux faubourgs St-Roch et St-Jean, par les Dames qui avaient chacune une Sœur pour compagne, rapporta $1,551 00. Mais dans une aussi vaste construction, l'argent collecté fut bientôt épuisé. Que faire ? faudra t-il discontinuer les travaux ? Les Sœurs étaient si à l'étroit, qu'elles ne pouvaient se décider à prendre ce parti. La Mère Mallet, de plus en plus inquiète, prie et prie encore, mais l'argent ne venait pas ; le bon Dieu voulait mettre sa foi à l'épreuve, et nous verrons comment cette femme forte persévéra dans sa grande confiance en la Providence.

Le Vénérable Fondateur Mgr Turgeon désirait ardemment la continuation des travaux de construction ; il savait l'embarras dans lequel se trouvait alors la Communauté par le manque d'argent. Il arriva, un jour, à la maison tout joyeux, annonçant à la Révérende Mère qu'il avait un moyen de s'en procurer :

" J'ai une bonne recette, dit il, que je tiens du Révérend Père Schneider. Vous n'avez qu'à passer un contrat avec Saint-Joseph : vous vous engagerez à faire autant d'actes de vertu en son honneur que vous lui demanderez de louis, j'ai la certitude que Saint-Joseph vous aidera."

La Révérende Mère n'hésita pas, certaine du succès ; elle assembla sa Communauté, et un contrat en bonne et due forme fut passé avec le Glorieux Patriarche. Toutes les Sœurs le signèrent en présence du St-Sacrement et au pied de la statue de ce grand saint. Pour mille louis, mille actes de vertu étaient promis. Du haut du ciel Saint Joseph ratifia ce contrat, la suite en fut la preuve. Avec plaisir nous copions cet acte en entier, tel qu'il se trouve dans les annales ; il respire une grande confiance en Saint-Joseph et un grand amour pour les pauvres.

Contrat avec Saint Joseph, le 6 Décembre 1853.

" Tout pour la plus grande gloire de Dieu !

" Pleines de confiance en la bonté et protection de notre bon Père Saint-Joseph, nous, soussignées, Sœurs de la Charité, contractons avec ce bon Père pour la somme de £1,000, remboursables par autant d'actes de vertu que nous nous efforcerons de faire, avec toute la perfection possible à notre fragilité, pour la plus grande gloire de Dieu. Si nous recevons les mille louis, lorsque nous aurons fait les mille actes de vertu, en reconnaissance de ce bienfait, nous nous engageons à faire brûler un cierge à perpétuité, tous les mercredis, en son honneur devant le St Sacrement.

" Tels sont, bon Père, les engagements que nous contractons avec vous, veuillez donc nous faire ressentir les effets de votre bienfaisante charité. Si nous vous demandons des louis, ce n'est pas pour alléger le fardeau de la sainte pauvreté que nous avons embrassée volontairement ; vous le savez, c'est pour le soulagement des membres délaissés de notre aimable Sauveur. Oh ! vous l'avez trop aimé sur la terre, ce bon Jésus, que vous avez porté tant de fois entre vos bras, pour lui refuser maintenant quelques pièces de monnaie qui ne seront employées qu'à le soulager dans ses membres souffrants.

" Fait à l'Hospice des SS. de la Charité de Québec, en présence de la Révérende Sœur Mallet, Supérieure, le 6 décembre 1853."

Suivent les signatures au nombre de 23.

La Révérende Mère partagea les actes de vertu entre ses Sœurs, chacune devait en faire un nombre déterminé, et cela, le plus tôt possible. Recommandation fut faite de donner avis lorsqu'ils seraient accomplis. Chacune se mit à l'œuvre avec ardeur ; les unes plus tôt, les autres plus tard disaient à la Supérieure qu'elles avaient terminé leurs actes de vertu, enfin la dernière Sœur se présenta. Les conditions du contrat, pour les mille louis demandés étaient remplies, leur part était faite, restait à St Joseph de faire la sienne.

Quelques heures étaient à peine écoulées, que la Révérende Mère Mallet était appelée au parloir. Une députation du Conseil Exécutif venait demander à louer sa maison, pour l'ouverture de la prochaine session. La chambre législative avait été détruite par le feu, le 31 janvier 1854. N'y avait-il pas dans cette demande faite par le Gouvernement une intervention

divine ? N'était-ce pas St Joseph qui conduisait cette affaire ? On le croit. Mgr l'Archevêque ayant approuvé les propositions qui étaient faites aux Sœurs, leur maison, dont l'intérieur était loin d'être fini, fut louée au Gouvernement pour trois ans, moyennant la somme de $12,000 00. Le 14 mars 1854, un grand nombre d'ouvriers sont à l'œuvre, envoyés par les MM. du Gouvernement, pour transformer un *Hospice de Charité* en chambre d'assemblée. La Révérende Mère Mallet est sous le poids d'une grande inquiétude. Pendant que sa maison appartiendra au Gouvernement (trois longues années) que de péchés y seront peut-être commis ! Que de prières ne fit-elle pas, dans le but de demander au Seigneur la préservation de ce malheur. Les annales disent : " la Revérende Mère Mallet fit mettre dans la voûte de la chapelle, qui devait servir de chambre à l'Orateur, une boîte en plomb contenant des prières et des reliques pour que le bon Dieu ne fût pas offensé." N'y avait-il pas dans cet acte de la Fondatrice, un grand amour de Dieu et une grande horreur du péché ?

Les travaux exécutés par le Gouvernement furent poussés avec la plus grande rapidité. La Révérende Mère craignant le feu, durant les travaux, donna ordre à ses Sœurs de faire, avec le plus grand soin, trois fois chaque jour, la visite de la maison en construction : le midi. puis après le départ des ouvriers et enfin à 8½ heures avant de se mettre au lit ; deux Sœurs furent désignées pour chaque visite. Avec la plus grande fidélité cet ordre fut exécuté. Le Gouvernement avait déjà fait transporter une grande partie de ses meubles et tapis. La première session solennelle du parlement était annoncée pour le commencement de juin.

Les fêtes de l'Invention et de l'Exaltation de la Ste Croix étant les fêtes titulaires de l'Hôpital Général de Montréal, la Révérende Mère Mallet les solennisait tous les ans avec une grande dévotion. Cette année là, le 3 mai, il y eut exposition de la relique de la vraie Croix, non seulement durant la messe de communauté, mais toute la journée. Le soir, eurent lieu le Salut du St Sacrement et la vénération de la sainte Relique. Tous les cœurs étaient satisfaits.

CHAPITRE VII.

PREMIER INCENDIE.

Après la prière du soir, les Sœurs qui en étaient chargées, firent comme d'ordinaire la visite de la maison en construction. Tout était à l'ordre ; toutefois, la grosse barre de bois qui devait fermer la porte extérieure sur la rue St-Olivier, avait été de nouveau enlevée. Lors de la seconde visite que les Sœurs avaient faite immédiatement après le départ des ouvriers, une d'elles, Sœur St Louis, qui fut la deuxième Supérieure Générale de sa Congrégation, avait même placé cette barre sur la porte, cependant, sans s'occuper de ce fait, elle la barricade de nouveau et continue sa visite. Elle et sa compagne étaient à peine au lit que des coups redoublés et les cris au feu ! au feu se font entendre. Toutes, au même instant, furent sur pied et s'habillèrent en toute hâte ; déjà la flamme s'échappait par les croisées. La Révérende Mère avait fait déposer dans le bas de l'église, une barrique et de grandes cuves remplies d'eau ; avec une douzaine de seaux, pour éteindre, si besoin était, un commencement d'incendie. Un des ouvriers, M. Patry, pénétra dans la maison à la première alarme, il trouva la porte ouverte et les seaux enlevés ; de plus des copeaux amoncelés alimentaient le feu ; il était évident que c'était l'œuvre d'une main incendiaire. M. Patry prétendit qu'il aurait pu se rendre maître de l'élément destructeur, si les seaux eussent été sous sa main.

Comme il n'y avait pas dans le moment de prêtre présent, la Mère fit transporter le tabernacle contenant le St Sacrement, par les Frères de la Doctrine Chrétienne, alors ses voisins, qui s'étaient empressés de venir à son secours. Malgré la rapidité de l'incendie, les Sœurs purent avec l'aide des citoyens, qui se montrèrent tout dévoués, sortir le mobilier de la petite maison. Dès la première alarme, les orphelines avaient été mises dans un lieu sûr.

Monseigneur Turgeon, qui s'était rendu, lui aussi, sur le théâtre de l'incendie, donna aux Sœurs l'ordre de sortir de leur

maison ; le feu avait gagné le clocher et tout faisait craindre qu'il ne tombât sur la couverture de l'aile qu'elles habitaient ; mais le bon Dieu, dans sa miséricorde, la préserva. Elles se réfugièrent sur les glacis où avait été transporté leur mobilier, et de là, elles pouvaient contempler le feu qui finit son œuvre en moins de deux heures.

Au premier son du tocsin, Mgr l'Archevêque avait demandé où était le feu ; par ménagement on ne lui avait pas dit toute la vérité, on s'était contenté de répondre que le feu était dans le faubourg St-Jean, près de l'Hospice des SS. de la Charité. Sa Grandeur, sans attendre davantage, se dirigea, en toute hâte, vers le lieu de l'incendie, accompagnée des Prêtres de l'Archevêché. Sur le chemin, rencontrant quelqu'un qu'il connaissait, il renouvela sa demande : " Où est le feu ? " On répondit : " à l'Hospice des SS. de la Charité " Ce Vénéré Fondateur voyait avec douleur les flammes consumer cette maison nouvellement construite et qui avait coûté tant de sacrifices. A son entrevue avec la Révérende Mère Mallet, il essaya de la consoler ; mais lui même, ce bon Père, était encore plus affecté qu'elle. Sans doute, cette digne Supérieure avait le cœur navré de douleur, mais en même temps elle était résignée et courageuse. Et bientôt, nous la verrons de nouveau à l'œuvre, reconstruire cet Hospice qui abritera tant de malheureux ; mais n'anticipons pas sur les événements.

Monseigneur l'Archevêque se chargea de conduire lui-même les SS. à l'Hôtel-Dieu ; les orphelines y étaient déjà rendues. L'Hon. juge Duval se mit de la partie, et donnant des ordres aux SS. au nom de Sa Grandeur, il allait et venait en répétant : " En rang, en rang, mes Sœurs, Monseigneur, l'a dit." Or ce personnage boitait sensiblement, ce qui mit la note gaie au milieu de la tristesse.

Arrivé à l'Hôtel-Dieu, dans la salle des femmes malades, Mgr l'Archevêque voulut, à l'exemple de la Vénérable Mère d'Youville, réciter le *Te Deum* avec les religieuses des deux Instituts ; mais bientôt suffoqué par les larmes, il ne put continuer, il dut même s'asseoir. Un instant, sa force d'âme sembla l'abandonner à la pensée que l'œuvre de son cœur, fruit de tant de sacrifices, venait d'être détruite en si peu de temps. La Révérende Mère n'avait pas suivi ses Sœurs à l'Hôtel-Dieu ; elle ne pouvait s'éloigner de sa chère maison incendiée. Les Frères lui offrirent l'hospitalité pour le reste de la nuit ; ce qu'elle accepta avec trois compagnes : Sœurs Ste

Croix, St Joseph et St Pierre. Les Révérendes Mères de l'Hôtel-Dieu donnèrent aux Sœurs leur propre infirmerie et eurent pour elles et leurs orphelines les attentions les plus délicates; elles mêlèrent leurs larmes aux leurs et témoignèrent la sympathie la plus cordiale

Ce fut pour la Communauté un nouveau trait de ressemblance avec la Vénérable Mère d'Youville qui, elle aussi, dans l'incendie de sa maison en 1765, avait reçu l'hospitalité des Révérendes Mères de l'Hôtel Dieu de Montréal.

L'aile Nord-Est de la maison avait été conservée presque miraculeusement. On s'aperçut, pendant l'incendie, qu'une des portes de fer du mur mitoyen n'avait pas été posée. Un officier protestant, Monsieur Lehèvre, que les Sœurs avaient soigné pendant l'hiver précédent, barricada, avec des bouchons de cheminée, cette ouverture. Les autres portes de fer avaient été posées la veille de l'incendie, c'est ce qui préserva du feu cette partie de la maison. Les Sœurs rendirent de grandes actions de grâces au Seigneur, car quelque petit et endommagé qu'il fût, du moins, il leur restait un abri.

Dès le lendemain, les pauvres Sœurs s'armant de courage, se mirent en devoir de transporter leur mobilier et le linge épars çà et là sur les glacis. Les Sœurs du Bon Pasteur eurent la charité de leur prêter leurs filles pour les lavages de planchers, et les bonnes Mères de l'Hôtel Dieu leur envoyèrent de la soupe et du café pour le dîner; ce qui rendit un immense service, car il n'y avait ni feu, ni poêles, ces derniers ayant été mis en pièces lors de l'incendie.

Plusieurs amis de la Communauté vinrent dans la journée offrir leurs sympathies. Les Sœurs reçurent ce jour-là un don de $100.00 de la part de M. Dubord. Monseigneur l'Archevêque et son Coadjuteur, M. le Grand Vicaire Cazeau, M. le Curé Auclair et plusieurs autres membres du clergé, leur firent visite pour les encourager et les consoler; on peut dire qu'elles reçurent en cette circonstance l'assurance de la sympathie générale.

Un de leurs premiers soins avait été de préparer leur petite chapelle afin de replacer, le plus tôt possible, notre Divin Maître au milieu d'elles. Le soir, vers 6 heures, tout était prêt.

M. Roy, chapelain, alla chercher le St-Sacrement, qui avait été déposé chez les Frères; les Sœurs l'attendirent dans le lavoir par où il devait passer et le suivirent jusqu'à la chapelle,

tenant en main un cierge allumé et récitant le *Te Deum* ; alors elles dirent à ce bon Sauveur, comme les disciples d'Emmaüs : " Bon maître, demeurez avec nous, car il se fait tard, nous sommes fatiguées, épuisées, abattues." Elles avaient bien besoin que ce doux Jésus demeurât avec elles, car il restait encore beaucoup à faire. Le lendemain matin, elles avaient le bonheur d'avoir la Sainte Messe.

Dire les peines, les fatigues, les incommodités et les inquiétudes des quinze jours qui suivirent l'incendie, est chose impossible. La première nuit fut horrible pour les pauvres Sœurs : les fondations de l'édifice incendié, étaient remplies de feu, un vent violent faisait tomber une pluie d'étincelles sur leur lavoir ; des pierres, se détachant des murs, tombaient avec fracas sur la couverture et cassaient les vitres. Toutes tremblantes de peur, aucune ne pouvait se décider à se mettre au lit ; mais la bonne Mère Mallet les sachant si fatiguées, leur donna ordre de se reposer, et elle passa, cette chère Mère, une partie de la nuit debout, allant de temps en temps aux lits de ses filles, les assurer qu'il n'y avait pas de danger. Plusieurs hommes de police furent envoyés par M. l'Inspecteur Wells pour veiller au dehors de la maison, car on craignait que les étincelles ne missent le feu.

On lira avec intérêt ce que les journaux du 4 et 5 mai, disaient à l'occasion de l'incendie de cette maison, c'est ce qui nous engage à en citer quelques fragments :

" A voir la destruction poursuivre les édifices destinés à recevoir les Chambres, on serait porté à croire à la fatalité. En 1849, le palais du Parlement brûlait à Montréal ; le 31 janvier 1854, il en brûlait un autre à Québec, un magnifique édifice ; le 3 mai, il en brûlait un troisième, immense édifice, qui devait servir plus tard à abriter l'orphelin, l'infirme, le malade et les souffrances humaines de toute nature.

" On croit généralement, dit le *Morning Chronicle*, que cette destruction est l'œuvre d'un incendiaire. Nous souhaitons, pour l'honneur de Québec, que cela ne soit pas exact, autrement nous dirions aux scélérats qui l'ont fait : " Si vous saviez le mal que vous faites à Québec et à vous-même, peut-être éteindriez-vous la torche de l'incendie.

" Les portes de fer placées dans le mur qui sépare le centre de l'aile ancienne, ont sauvé cette dernière de la destruction, et aux bonnes SS. de la Charité, il reste un abri dans l'infortune.

" Maintenant, pouvons-nous avoir le courage de décrire la

sublimité du spectacle et sa majestueuse horreur. Le centre a 6 grands étages et le mur de front sur la rue St Olivier est de près de 80 pieds de hauteur. La hauteur de la voûte de l'église était de 62 pieds, ou de 7 pieds plus élevée que celle de N.-Dame de Québec.

" Faut-il se décourager ? Non, il faut se remettre à l'œuvre et reconstruire le couvent. Espérons que les SS. de la Charité ne souffriront pas du malheur qui suit le Parlement et dont, à cause de la fatalité qui le suit, il est devenu, pour ainsi dire, solidaire.

Un autre journal dit : " Les bâtiments étaient presque terminés et l'Exécutif venait de décider que les corps législatifs y seraient réunis le 13 du mois prochain, lorsque, avant hier soir, un incendie s'y déclara et au bout de deux heures environ, il ne restait que des ruines fumantes. L'origine de cet incendie est plus mystérieux encore que celui du 31 janvier. Inutile de parler des efforts qui ont été infructueusement faits pour éteindre le feu par le Colonel Grable, commandant de la garnison, et les militaires sous ses ordres, par le Maire et les membres du conseil municipal, par les compagnies de pompiers surtout, ayant à leur tête M. l'Inspecteur Wells, et par une foule immense de citoyens dont Mgr l'Archevêque, présent lui-même, a pu en ce moment apprécier la sympathie.

" Inutile aussi de vouloir poétiser en décrivant la sublime horreur du spectacle qui s'offrait alors aux regards de cette foule compacte. Des tourbillons de flammes et de fumée sortaient par les fenêtres de l'édifice, enveloppant bientôt les constructions jusqu'au sommet. Peu après le dôme de l'Hospice et le clocher de l'église, s'écroulèrent avec fracas. Leur chute fut attendue pendant quelque temps avec une anxieuse curiosité. Placés parmi la foule qui couvrait le glacis à l'Est des bâtiments en feu, nous avons été frappés, entre autres particularités, de ce spectacle grandiose donné par la couleur bleuâtre de la lune vue à l'Ouest par dessus les flammes et la fumée, et l'apparence magique à l'Est, des arbres qui, se dessinant sur un fond parfaitement noir, semblaient être de cristal, comme on voit quelquefois les arbres couverts de givre.

" Mais ce qui nous préoccupait le plus en ce moment, était de savoir si l'ancienne aile du couvent, qu'occupaient les bonnes SS., et la maison des Frères des Écoles Chrétiennes, qui n'en est séparée que par un étroit passage, pourraient être sauvées. Heureusement les portes de fer qui venaient d'être posées le

jour même, ont empêché le feu de se communiquer à l'ancien couvent habité par les Sœurs, et les efforts des pompiers ont sauvé des flammes l'établissement des Frères et quelques maisons voisines, auxquelles le feu avait pris plusieurs fois. Si nous sommes bien informés les bâtiments avaient déjà coûté aux SS. de la Charité environ $72,000.00 et ils n'étaient assurés que pour $24,000.00 dont $12,000.00 par la Compagnie Equitable : ce qui laisserait aux bonnes Sœurs une perte de $48,-000.00 pour prix de leur dévouement.

" Le Gouvernement canadien, nous en sommes persuadés, ne voudra pas qu'elles souffrent de cette perte arrivée sans leur faute, pendant qu'il était en possession de leur propriété ; en justice et par honneur il doit les indemniser. Ce n'est pas aux SS. de la Charité, mais au Gouvernement qu'en veulent, comme il n'y a que trop de raison de le supposer, des incendiaires soudoyés pour faire en sorte que le Parlement ne se tienne plus en cette ville."

Les Sœurs de Montréal, apprenant par les journaux, le malheur qui venait de frapper celles de Québec, députèrent les Révérendes Mères McMullan et Dupuis pour dire à la chère Fondatrice toute la sympathie qu'elles lui portaient. Elles offrirent à Mère Mallet d'emmener les orphelins à leur Hôpital de Montréal, mais celle-ci remercia. Elle fut grandement consolée par la visite de ces Sœurs.

Les MM. du Séminaire de St Sulpice de Montréal offrirent, eux aussi, aux incendiées leurs condoléances par l'entremise de M Bonnissant qui leur écrivit ces mots :

" Courage, mes chères filles, vous marchez dans la voie où votre Mère d'Youville a marché, la voie des épreuves ; j'ai été bien consolé et tous nos Messieurs aussi, en apprenant que vous aviez reçu cette terrible épreuve, comme cette digne Mère.

" Confiance donc en la Divine et toute puissante Providence ; elle ne vous manquera pas plus qu'à elle."

Le bon M. Proulx n'oublia pas non plus ses anciennes filles dans cette pénible épreuve ; il fit le voyage de Québec et vint lui-même les consoler en pleurant avec elles.

Dans une lettre pastorale, en date du 5 mai, adressée aux fidèles de sa ville métropolitaine, Mgr l'Archevêque leur faisait connaître les raisons qui l'avaient porté à permettre aux SS. de la Charité, de louer, pour quelques années, leur maison au Gouvernement ; il leur faisait part aussi de sa profonde tristesse. Nous copions cette lettre telle qu'elle se trouve dans les archives.

PIERRE-FLAVIEN TURGEON, par la miséricorde de Dieu et la grâce du St-Siège Apostolique, Archevêque de Québec, etc., etc., etc.

Aux fidèles de la cité de Québec, Salut et Bénédiction en N. S.

" En cédant au Gouvernement, pour la tenue des Chambres, l'édifice destiné à devenir un asile de charité au milieu de la ville de Québec, non seulement nous avions en vue de rendre service au pouvoir exécutif, mais nous espérions encore voir effectuer plus promptement l'achèvement d'une maison que nous ne pouvions, vu l'exiguité de nos ressources, terminer avant plusieurs années.

" Nous avions l'espoir qu'en vertu de cette transaction, nous ne serions plus obligé d'en appeler à la charité publique pour l'avancement des travaux. Hélas! un déplorable incendie vient de bouleverser toutes nos espérances et toutes nos prévisions.

" Nous aspirions avec joie après le jour où cet hospice serait ouvert aux orphelins et aux infirmes nécessiteux. Mais la Providence Divine voulant nous ménager une sévère épreuve a permis que, dans l'espace de quelques heures, les flammes, qui semblent s'attacher aux édifices publics de la Capitale, aient balayé l'œuvre de plusieurs années de travail, de sacrifices et de persévérance.

" Du nouvel édifice, qui s'élevait comme un monument de la charité des citoyens de Québec, il ne reste que des ais fumantes, des murs noircis et lézardés. Que Dieu soit loué pour les châtiments qu'il veut bien nous envoyer, comme pour les nombreux bienfaits qu'il nous a accordés! Dans toute la plénitude de notre reconnaissance, nous le remercions de la bonté qu'il a eue de conserver un abri dans l'ancienne partie de l'édifice pour les bonnes Sœurs et pour leurs pauvres orphelins.

" Mais nous remarquons avec chagrin que ce logement est devenu beaucoup trop étroit pour le nombre croissant de Sœurs, d'orphelins et d'écolières; et nous sommes convaincu que leur santé ne pourrait manquer d'en souffrir, si l'on ne prenait au plus tôt les moyens de leur procurer un local plus vaste et plus convenable. Nous ne doutons pas que ce triste évènement n'ait affligé nos concitoyens, qui ont appris à apprécier le dévouement, le zèle et la charité des bonnes Sœurs, et que tous ne désirent, aussi bien que nous, que l'asile des pauvres et des orphelins ne demeure pas abandonné, mais qu'il se rétablisse

qui existe entre la religion protestante et la nôtre. Heureuses auraient été les bonnes Sœurs, si ce digne homme eût ouvert les yeux à la lumière de la vraie foi, et fût entré dans le giron de la Sainte Église ! Ce bonheur était réservé à quatre protestants qui firent alors abjuration.

Les convalescents, au nombre de 30 à 40, occupaient le haut des hangars ; les Sœurs en étaient pareillement chargées. A chaque repas elles allaient leur distribuer la nourriture ; chacun comme un enfant présentait son assiette ou sa tasse pour être servi, et retournait à sa place sans dire un mot. Les religieuses ne pouvaient s'empêcher d'admirer l'ascendant que la religion leur donnait sur eux. Elles profitaient de cet ascendant pour engager les matelots catholiques à s'approcher des sacrements avant de se mettre de nouveau sur mer. Un jour, 18 juillet, un jeune matelot français qui avait promis de se confesser et de communier avant son départ, se rendit à la Communauté des Sœurs Grises pour y entendre la messe et y faire la Sainte Communion. Il fut introduit dans la chapelle, et malgré la malpropreté de ses habits, il s'approcha de la Sainte Table. Après l'action de grâces, qui fut très courte, il se retira dans le parloir où l'Économe avait son bureau ; celle-ci étant sortie pour faire préparer le déjeuner, notre communiant, profitant de son absence, força le bureau et prit tout l'argent qui y était renfermé. Un des employés fouilla le matelot, trouva sur lui l'argent volé, le lui ôta et le congédia.

Toutes les Sœurs et la Révérende Mère Mallet en particulier furent fort affligées de la conduite de ce jeune homme, et le soir même, toute la Communauté fit un acte d'amende honorable au T. S. Sacrement. Cette pratique se continua pendant plusieurs années, tous les mardis, jour de la semaine où le crime avait été commis.

Si les Sœurs avaient éprouvé beaucoup de peine au sujet du matelot dont nous venons de parler, elles furent dédommagées par les consolations que leur donna une famille Norvégienne, qui arriva à l'Hôpital pendant qu'elles y étaient. Le père et la mère atteints du choléra, moururent, laissant 5 enfants en bas âge, deux garçons et trois filles. Les Sœurs s'empressèrent de recueillir les pauvres orphelins ; la Révérende Mère Mallet emmena elle-même, dans sa voiture, et de grand matin, l'aînée des filles qui était âgée de 12 ans ; les deux plus jeunes étaient déjà rendues à la Communauté

CHAPITRE VIII.

NOUVELLES ÉPREUVES—MALADIE DE MGR TURGEON.

L'incendie de la maison ne ralentit pas le zèle de la digne Fondatrice : le 17 du mois de mai, quelques jours seulement après cette catastrophe, elle ouvrait deux classes, l'une anglaise et l'autre française, au Cap Blanc, en faveur des enfants de ce quartier. Les chères Sœurs St Bernard et St Roch, furent les premières institutrices de cette localité.

Une seconde fois, 21 juillet 1854, les Sœurs étaient demandées pour soigner les cholériques, à l'Hôpital de Marine. La Révérende Mère Mallet, toujours disposée à accomplir ces œuvres, même au prix des plus grands sacrifices, ne refusa pas. Mgr Turgeon, après hésitation, y consentit; mais le public murmura, craignant que si la contagion se répandait en ville, les soins des SS. de la Charité ne vinssent à manquer aux particuliers. La Mère fit la promesse de n'abandonner personne, ce qu'elle exécuta fidèlement. Elle visita et soigna elle-même les malades. Que de fois n'a-t-on pas entendu dire : " Jamais femme n'a mieux soigné les malades, donné tant de consolations, soulagé avec tant de délicatesse que la Mère Supérieure ! "

Les SS. de la Charité sont donc de nouveau au chevet des pauvres cholériques. Cette fois le nombre des victimes fut plus grand encore qu'en 1852. Des hangars furent préparés sur le terrain de l'Hôpital pour y recevoir ces malheureux. C'est là que pendant un mois et demi la Sœur de la Charité passera ses journées entières. Deux rangées de lits, tout le long du hangar, recevaient les pestiférés, dont un grand nombre succombaient. Les Sœurs donnaient indifféremment leurs soins à tous sans distinction de culte. Les ministres protestants, craignant pour eux et leur famille, refusèrent de mettre les pieds dans ce lieu infecté. Le Lord Évêque, à défaut du ministre, alla de temps à autre faire une visite à ses coreligionnaires. Il est probable qu'il remarqua la grande différence

qui existe entre la religion protestante et la nôtre. Heureuses auraient été les bonnes Sœurs, si ce digne homme eût ouvert les yeux à la lumière de la vraie foi, et fût entré dans le giron de la Sainte Église ! Ce bonheur était réservé à quatre protestants qui firent alors abjuration.

Les convalescents, au nombre de 30 à 40, occupaient le haut des hangars ; les Sœurs en étaient pareillement chargées. A chaque repas elles allaient leur distribuer la nourriture ; chacun comme un enfant présentait son assiette ou sa tasse pour être servi, et retournait à sa place sans dire un mot. Les religieuses ne pouvaient s'empêcher d'admirer l'ascendant que la religion leur donnait sur eux. Elles profitaient de cet ascendant pour engager les matelots catholiques à s'approcher des sacrements avant de se mettre de nouveau sur mer. Un jour, 18 juillet, un jeune matelot français qui avait promis de se confesser et de communier avant son départ, se rendit à la Communauté des Sœurs Grises pour y entendre la messe et y faire la Sainte Communion. Il fut introduit dans la chapelle, et malgré la malpropreté de ses habits, il s'approcha de la Sainte Table. Après l'action de grâces, qui fut très courte, il se retira dans le parloir où l'Économe avait son bureau ; celle-ci étant sortie pour faire préparer le déjeuner, notre communiant, profitant de son absence, força le bureau et prit tout l'argent qui y était renfermé. Un des employés fouilla le matelot, trouva sur lui l'argent volé, le lui ôta et le congédia.

Toutes les Sœurs et la Révérende Mère Mallet en particulier furent fort affligées de la conduite de ce jeune homme, et le soir même, toute la Communauté fit un acte d'amende honorable au T. S. Sacrement. Cette pratique se continua pendant plusieurs années, tous les mardis, jour de la semaine où le crime avait été commis.

Si les Sœurs avaient éprouvé beaucoup de peine au sujet du matelot dont nous venons de parler, elles furent dédommagées par les consolations que leur donna une famille Norvégienne, qui arriva à l'Hôpital pendant qu'elles y étaient. Le père et la mère atteints du choléra, moururent, laissant 5 enfants en bas âge, deux garçons et trois filles. Les Sœurs s'empressèrent de recueillir les pauvres orphelins ; la Révérende Mère Mallet emmena elle-même, dans sa voiture, et de grand matin, l'aînée des filles qui était âgée de 12 ans ; les deux plus jeunes étaient déjà rendues à la Communauté

Les parents de ces enfants étaient Luthériens: les protestants prétendirent qu'ils avaient droit sur eux, et exigèrent qu'ils leur fussent remis. Quelle ne fut pas la douleur de la bonne Mère Mallet, lorsqu'une femme, munie d'un billet de l'évêque protestant, vint, de sa part, réclamer les enfants Les deux petites étant malades ne purent partir ; au reste, vu leur bas âge, elle insista peu, l'une n'étant âgée que de 4 ans et l'autre d'un an et demi, on craignait moins pour ces dernières le contact des religieuses, mais l'aînée dut suivre cette femme. Les protestants avaient déjà en leur possession les deux garçons, l'un était placé chez un ministre, qui voulait se charger de tous les enfants et s'en faire nommer tuteur. Mais le bon Dieu veillait sur ces chers orphelins et tous devaient être élevés dans notre sainte religion.

M. Bolduc, Chapelain de l'Hôpital de Marine et le Révérend George Drolet, firent des recherches et découvrirent enfin à Québec un brave Norvégien, M. Hagens, converti depuis quelques annees au catholicisme ; ils l'engagèrent à prendre ces pauvres enfants sous sa protection et à se faire nommer tuteur par la cour. A peine la chose était-elle réglée, que le ministre protestant, dont nous avons parlé plus haut, se présentait pour obtenir le même titre. Le juge dut lui répondre : " C'est trop tard."

Les enfants furent retirés des mains protestantes et les filles furent de nouveau confiées aux religieuses. L'aînée demeura 4 ans à l'orphelinat, là elle fut instruite et baptisée, et on trouva aux deux autres de bons parents adoptifs Les deux aînées se consacrèrent dans la suite au Seigneur par les vœux de religion, chez les Sœurs Grises d'Ottawa où elles prirent les noms de Sœurs Ste Cécile et St Edouard. La première est Supérieure de l'orphelinat et y rend de grands services depuis 22 ans, la seconde est employée à l'enseignement.

Pendant le temps que les Sœurs étaient à l'Hôpital de Marine, il y eut beaucoup de malades, surtout aux faubourgs St Jean et St Roch. Personne ne fut négligé: la Révérende Mère se multipliait pour faire face à tout. Dans sa maison, le personnel jouissait d'une santé parfaite. Le doigt de Dieu était là ! !

Ainsi, comme on vient de le voir, si la chère Fondatrice éprouvait de temps en temps quelques sujets de consolation, il n'en est pas moins vrai de dire que sa Communauté a été fondée sur la croix : c'est là du reste le cachet des œuvres de Dieu, et

cette bonne Mère Mallet a rencontré la croix presque à chaque pas, durant les 22 années que l'hospice de Québec eut le bonheur de la posséder.

Le 11 octobre de cette même année 1854, Sœur Perrin, dite St Joseph, une des Fondatrices, retourna à sa maison de Montréal, persuadée qu'elle faisait en cela la volonté du bon Dieu. Cette Sœur n'eut pas le courage de faire ses adieux ; elle se fit nommer compagne de voyage de la Révérende Mère Mallet, qui se rendait chez les Sœurs de Montréal, et la bonne Mère revint seule. Sœur St Joseph, joignait à une bonne éducation, un grand savoir faire ; c'était un sujet précieux pour une fondation : d'une régularité plus qu'ordinaire, étant un peu rigide, elle avait été une aide puissante pour faire observer les règles et coutumes, dans une maison naissante : car les règles et coutumes étaient, pour elle, choses sacrées auxquelles personne ne devait toucher. Que de fois, sans doute pour donner l'exemple aux jeunes Sœurs, ne l'a t on pas vue s'agenouiller à leurs pieds, leur demandant pardon. Pour s'exciter à la vertu et y exciter les autres, elle disait : " Les saintes se plongeaient tout le bras là où nous mettons à peine le bout du doigt."

Ces chères Fondatrices données par le bon Dieu à Québec, et qui n'ont fait que passer, y ont cependant laissé un parfum de vertu qui s'y conserve précieusement. Sœur St Joseph, maintenant connue sous le nom de Sœur Perrin, après avoir été longtemps Supérieure à l'Hôpital N-Dame de Montréal, est maintenant à la Maison Mère retenue à l'infirmerie par un rhumatisme articulaire. La Révérende Mère Mallet et toutes les Sœurs furent très peinées du départ de Sœur Perrin : elle-même fit un sacrifice en les laissant, car elle aimait la fondation de Québec ; mais croyant que le bon Dieu voulait son retour dans sa Maison-Mère, aucune considération n'aurait pu la retenir.

Le 8 décembre, l'univers entier était dans la joie : Pie IX. de sainte mémoire, venait de proclamer le dogme de l'Immaculée Conception. Des fêtes splendides se préparaient pour honorer, dans tous les sanctuaires, la Vierge sans tache. Sans avoir la solennité déployée dans les sanctuaires de notre ville, l'élan de notre reconnaissance monta aussi vers le Ciel avec des accents plus ardents que d'ordinaire. La Révérende Mère Mallet avait trop de dévotion envers la Ste Vierge, qu'elle regardait comme la première Supérieure de sa maison, pour ne pas profiter de

cette heureuse circonstance et prouver davantage son amour à la Reine du Ciel. Le soir, il y eut illumination dans toute la ville. La Mère fit placer la statue de la Ste Vierge environnée de lumières, dans une des ouvertures du corps central de l'hospice, ce qui produisit un très bel effet. Cette chère Mère obtint la bénédiction du St Sacrement pour les trois jours de récollection préparatoire au jubilé accordé à cette occasion.

Cependant l'hiver ne devait pas se passer sans que la maladie fit de terribles ravages dans le petit troupeau de la bonne Mère. Déjà en novembre, la petite vérole lui avait enlevé deux orphelines, et avait laissé des marques trop visibles de son passage parmi un grand nombre d'autres; cette fois les Sœurs furent choisies pour victimes. Dès la fin de décembre, Sœur Ste Marie, depuis longtemps languissante, dut prendre le lit; Sœur Bennett fut forcée, elle aussi, de mettre bas les armes et de prendre du repos Le 30 janvier, veille de la fête de la bonne Mère Mallet, Sœur Ste Croix, prise d'une inflammation de poumons, était contrainte de garder la chambre. Le lendemain, elle recevait l'Extrême-Onction; le mal avait gagné le cerveau. Le typhus s'étant joint à la première maladie, cette Sœur fut réduite à l'extrémité dès les premiers jours. La chère Mère suivait avec anxiété les progrès de la maladie. Bientôt elle s'aperçut que le mal était sans remède et qu'elle devait faire à Dieu le sacrifice de sa dernière compagne de Montréal. Elle prononça le *fiat* de la résignation avec courage; mais combien son cœur maternel dut en souffrir! La Divine Providence qui veillait sur sa maison, voulait montrer que cette fondation était son œuvre et qu'elle n'avait pas besoin de bras humains pour l'effectuer. Le 16 février 1855, à 6¾ heures du soir, la bonne Sœur Ste Croix échangeait les épreuves de la fondation, pour la couronne promise au dévouement et au sacrifice.

Monseigneur Turgeon, malgré ce qu'on lui avait dit, n'avait pu se convaincre que cette religieuse, si utile à la maison, serait enlevée aussi vite. La veille de sa mort, il refusa de l'aller voir, disant : " Je la verrai lorsqu'elle sera mieux." Le lendemain, ce saint Fondateur était dans la chambre mortuaire, agenouillé sur un prie-Dieu, auprès des restes mortels de la chère Sœur et priant pour le repos de son âme. Elle était l'une des quatre compagnes de la digne Mère Fondatrice. Elle avait un esprit vif et pénétrant et une capacité peu commune pour les affaires : nommée Économe de la maison, à son arrivée à Québec, elle demeura chargée de cette besogne en même temps

qu'elle conduisait les ouvrages de la bâtisse. Remplie de l'amour de son état, aimant tendrement les pauvres, elle se montra toujours digne du choix que le Seigneur avait fait d'elle pour fonder cet Institut. Sa bonté et son amabilité lui avaient gagné le respect et l'estime de tous les étrangers en rapport avec elle, et surtout, l'affection de toutes ses Sœurs, des pauvres et des personnes de la maison.

Lorsque la mort la frappa, elle était dans la 33ème année de son âge, la 9ème de sa profession religieuse et la 6ème de la fondation. La sépulture de cette chère défunte eut lieu dans l'église du faubourg St-Jean. Un cercueil en plomb, renfermé dans un autre en bois, reçurent ses restes mortels. Une inscription sur plomb, préparée par une des Sœurs, donnait les noms, l'âge et la date du décès de cette bonne religieuse, afin que plus tard, si on le désirait, ce précieux dépôt pût être retrouvé. Elle fut inhumée sous la chapelle de la Ste Vierge, auprès de la regrettée Sœur Ansbrow. Mgr l'Archevêque honora de sa présence les funérailles de la Sœur Ste Croix, il était au trône. Mgr de Tloa et plusieurs membres du clergé assistèrent aussi au service qui fut chanté par le Révérend Jos. Auclair, Curé de Québec. Le Révérend Ant. Racine, Chapelain de l'église St-Jean, n'oublia rien pour rendre la cérémonie aussi solennelle que possible. Avant le *Libera*, Sa Grandeur Mgr Turgeon, laissa son siège et s'avança au bas du chœur, voulant témoigner une fois de plus, l'intérêt qu'il portait à son Hospice ; il définit dans un court exposé ces paroles de l'Apôtre St Paul :

" *Si linguis hominum loquar, et angelorum, charitatem autem non habeam, factus sum velut æs sonans, aut cymbalum tinniens !* "

" *Quand je parlerais le langage des hommes et des anges, si je n'ai point la charité, je ne suis qu'un airain sonnant et une cymbale retentissante.*" (1 Cor. XIII. 1).

Après avoir dit qu'il ne voulait pas faire l'éloge de la personne que tous regrettaient, parce que son humble état ne le permettait pas, Sa Grandeur parla de la vertu de charité, puis Elle dit en peu de mots ce qu'une Sœur de Charité est au milieu de la population québecquoise. Monseigneur finit en encourageant son auditoire à pratiquer la belle vertu de charité, et recommanda surtout aux pauvres de prier beaucoup pour le repos de l'âme de celle qui les avait quittés.

Monseigneur Turgeon, étant retourné au trône, le " Libera " fut entonné. Sa Grandeur voulant se découvrir fit des efforts

inutiles : la paralysie l'avait frappé, son bras droit lui refusait ses services. Les deux Prêtres assistants conduisirent Monseigneur à la sacristie.

La Révérende Mère Mallet, tout entière à sa douleur, ne vit pas ce qui se passait au chœur Le *Libera* terminé, la dépouille mortelle de la Sœur Ste Croix fut descendue dans le caveau de l'église, où la fosse avait été préparée ; les Sœurs suivirent, ayant à la main un cierge allumé. Lorsque la lugubre cérémonie fut terminée, une Sœur demanda à la Mère si elle avait eu connaissance de ce qui était arrivé à Mgr l'Archevêque : " Non, dit-elle, mon Dieu ! que peut-il avoir ? " Elle se dirige en toute hâte vers la sacristie, lorsqu'elle rencontre le Dr Nault qui lui apprend la triste nouvelle ; il lui dit en même temps que la voiture de l'hospice avait été chargée de conduire l'illustre malade à l'Archevêché.

Quelles furent les angoisses de la Communauté des Sœurs Grises, et surtout, celles de la chère Mère, pendant ces jours où l'on craignait d'apprendre, d'un instant à l'autre, le décès du Vénéré Fondateur ! Il est impossible de le décrire. Mère Mallet se rendit immédiatement, avec une de ses Sœurs, à l'Archevêché où Sa Grandeur avait été transportée.

L'état de Mgr l'Archevêque était très alarmant, il était menacé d'apoplexie, sa figure était congestionnée. On lui avait mis de la glace sur la tête et des sangsues aux tempes ; il ne pouvait parler. Cependant, un sourire effleura ses lèvres lorsqu'il vit entrer la bonne Mère. Elle passa le reste de la journée auprès du vénéré malade, lui prodiguant tous les soins possibles ; et le soir, avant de se retirer, elle offrit les services de ses Sœurs à Mgr Baillargeon qui les agréa. Vers les 9 heures du soir, Mgr l'Archevêque recevait le St-Viatique et l'Extrême-Onction, le danger était imminent Deux Sœurs veillèrent cette première nuit et furent remplacées par deux autres le lendemain matin ; il en fut ainsi jusqu'au 14 avril suivant ; le jour et la nuit, les Sœurs étaient auprès de Sa Grandeur.

Monseigneur de Tloa, ordonna que le T.-S. Sacrement fût exposé, durant trois jours dans les églises de Québec, pour obtenir la guérison du vénéré Prélat. Le bon Dieu se laissa toucher, le danger disparut, mais Mgr l'Archevêque resta paralysé et incapable d'administrer son diocèse : il le remit entre les mains de son Coadjuteur, Mgr Baillargeon, le 25 mars 1855.

La Mère Mallet avait une respectueuse affection pour le digne Fondateur de sa Communauté : lui même aimait les SS. de la Charité comme ses enfants ; elles étaient ses *Benjamins*, comme le disait un jour la Révérende Mère St Gabriel, Supérieure des Dames Ursulines de Québec. Cette fondation était l'œuvre de son cœur ; son immense charité lui avait fait sacrifier, comme on l'a déjà dit, jusqu'à la dernière obole de son patrimoine, pour donner un asile à l'orphelin et aux déshérités du monde.

Dans les commencements de la fondation, ce Vénéré Prélat venait souvent voir les Sœurs pour les encourager dans leur pauvreté si grande, malgré la générosité des citoyens de la ville. A chaque visite, il leur apportait quelques objets pris souvent dans ses propres appartements. Ce bon Père, prenait part à tout ce qui les touchait ; avec elles il s'attristait de leurs épreuves et se réjouissait de leurs succès.

Depuis le 19 février 1855, jusqu'au 25 août 1867. jour où la mort enleva Mgr Turgeon, deux Sœurs restèrent presque constamment auprès de ce vénéré malade, lui prodiguant les soins que réclamait son état. Les veilles discontinuèrent ; mais le jour, ce digne Archevêque ne pouvait se passer des soins de ses filles de la Charité, soins auxquels il s'était habitué.

Lorsque ses infirmités lui permirent de laisser son lit, avec quelle attention veillait-il lui-même à ce que rien ne leur manquât. Tous les matins, après l'arrivée des Sœurs, les ayant saluées très cordialement, Sa Grandeur demandait des nouvelles de la maison, s'informait de sa grande famille et souriait de satisfaction quand on lui disait que tout le monde était bien.

Son souvenir se perpétue dans la maison, comment pourrait-il en être autrement après des bienfaits si nombreux ! Chaque année, un service funèbre est chanté dans la Chapelle pour le repos de l'âme du vénéré Fondateur, en reconnaissance de sa générosité.

Pendant que deux Sœurs étaient heureuses de se dévouer auprès de Mgr l'Archevêque, la fièvre typhoïde continuait ses ravages dans la maison. Plusieurs religieuses, des orphelines et des filles de service furent atteintes du fléau. Le noviciat et les salles destinées aux classes, que Monseigneur Baillargeon avait provisoirement fait fermer, furent transformés en infirmeries. La Révérende Mère à la tête de sa petite Communauté se sacrifiait pour soulager ses chères malades ; les Sœurs et les novices suivaient son exemple ; mais ce surcroît de besogne fut

cause que presque toutes tombèrent les unes après les autres. Par ordre de Mgr de Tloa, la visite des malades à domicile fut interrompue jusqu'au commencement d'avril.

On fut obligé de se servir d'orphelines pour veiller les Sœurs atteintes de l'épidémie. Il y eut dans l'hospice 40 cas de fièvres durant l'hiver.

La mort en enlevant la chère Sœur Ste Croix n'avait pas renoncé à frapper sa famille religieuse, elle devait faire une seconde victime : une jeune postulante, Mlle Virginie Gauthier, entrée depuis peu au noviciat, mourait le 28 du même mois. La bonne Mère Mallet eut le cœur brisé de douleur, car elle estimait beaucoup la famille Gauthier dont le chef était président de la Société St Vincent de Paul. Quoique cette chère Sœur Gauthier ne fût novice que de première année, elle alla rejoindre celles des Sœurs dont les corps reposaient sous la chapelle de l'archiconfrérie de l'église du faubourg St-Jean ; elle fut pour l'Institut naissant, une protectrice de plus dans la Jérusalem céleste.

Les corps de ces regrettées défuntes furent exhumés le 12 juin 1888, et aujourd'hui ils reposent avec les 124 Sœurs décédées, à l'ombre de la croix du modeste cimetière de l'hospice, attendant le grand jour de la résurrection générale.

CHAPELAINS ET CONFESSEURS

CONFESSEURS : 1 Rév. L. Proulx. 2 Rév. T. Roy. 3 Rév. Père G. Schnieder, S. J. 4 Rév. Père A. Braun, S. J. 10 Rév. Père P. Ls. C. Saché, S. J. 11 Rév. B. Bernier.

CHAPELAINS : 5 Mgr Ed. Langevin. 6 Rév. N. Laliberté. 7 Rév. Ant. Gauvreau. 8 Rév. C. Baillargeon. 9 Rév. A. Gosselin.

CHAPITRE IX.

RECONSTRUCTION DE L'HOSPICE — 1ÈRE ÉLECTION — ŒUVRES NOUVELLES — LES CONGRÉGATIONS DE JÉSUS MARIE ET DU BON-PASTEUR.

Pendant ce temps d'épidémie, le Révérend Père Schneider, confesseur de la Communauté, et en son absence, le Révérend Père Beaudry, allèrent fréquemment consoler et encourager les chères malades. La reconnaissance des Sœurs pour les RR. PP. Jésuites, qui ont rendu tant de services à leur Communauté, doit être bien grande. En effet, pendant plusieurs années, ces bons Pères se chargèrent de la direction spirituelle de leur maison ; presque tous les ans, ils eurent la charité de prêcher leurs retraites annuelles et bien des fois, chaque année, ils furent appelés à être confesseurs extraordinaires. Ce sont là des services dont une communauté doit conserver le souvenir ; aussi, la Révérende Mère Mallet, avait pour les Pères Jésuites, beaucoup d'estime et de vénération.

La digne Fondatrice étant restée seule avec les jeunes Sœurs de Québec, les associa à l'administration ; elle confia la charge d'économe à Sœur M. de Bon Secours, et, de l'avis de Monseigneur, elle choisit trois administratrices : les Sœurs Ste Marie, Marie de Bon Secours et St Pierre ; plus tard, ce petit chapitre s'adjoignit deux autres membres, Sœurs Marie-Joseph et St Louis.

Au milieu de toutes ces épreuves causées à sa famille religieuse par la mort et la maladie, la Révérende Mère Mallet, sans se laisser abattre par le chagrin, avait repris la construction des édifices incendiés. Ayant retiré $24,000.00 d'assurances, dès l'été de 1854, elle fit marcher activement les travaux. Cependant plus que jamais, elle dut se confier en la Providence, parce que le coût des matériaux et de la main-d'œuvre était beaucoup plus élevé que lors de la première construction. Mais nous devons le dire à la louange de la digne Fondatrice, plus

elle était persuadée de son incapacité, plus elle comptait sur la Toute-Puissance de Dieu ; n'avait-elle pas raison ? le bras de Dieu n'était pas raccourci, il devait encore faire en sa faveur des choses merveilleuses ! !

Dans le mois de mai 1855, les MM du Gouvernement accordaient à l'hospice $48,000.00 d'indemnité ; mais ce ne fut qu'après beaucoup de sollicitations, de preuves convaincantes et de démarches réitérées de la part de Mgr l'Archevêque et des amis de la maison, plus particulièrement de M. l'Avocat Jacques Crémazie, qui, dans un long mémoire publié à ce moment, prouva que le désastre avait été l'œuvre d'un incendiaire et que par conséquent le Gouvernement ferait une grande injustice en n'indemnisant pas les Sœurs Grises. Inutile de dire que des actions de grâces s'élevèrent de leurs cœurs vers le Ciel en témoignage de reconnaissance, à l'occasion du bienfait obtenu. Cette indemnité leur permettait de continuer la reconstruction de l'Hospice, sans être obligées de recourir à la charité publique. Le *Quid retribuam* était dans le cœur et sur les lèvres de chacune ; mais l'hymne de la reconnaissance était surtout dans le cœur de celle qui avait la charge de la maison, la chère Mère Supérieure.

Le Glorieux Patriarche St-Joseph eut aussi une large part dans leur gratitude, car toutes étaient persuadées que c'était ce grand saint qui avait réglé cette affaire d'une manière si avantageuse pour elles. Il n'y avait qu'une voix pour proclamer bien haut sa puissance et sa bonté. Jamais peut-être cette famille religieuse ne s'était sentie portée à invoquer avec plus de ferveur ce puissant Protecteur. Mère Mallet n'oublia pas la promesse qu'elle avait faite de faire brûler tous les mercredis, un cierge en son honneur, et cela à perpétuité. On n'a jamais manqué à cette obligation.

L'aile Sud-Ouest de la nouvelle bâtisse était reconstruite ; M. le Grand-Vicaire Cazeau en fit la bénédiction le 20 juillet 1855, fête patronale de la Vénérable Mère d'Youville. Ce fut pour la digne Supérieure et pour toutes ses filles, un jour de fête et de bonheur. Le local destiné à la Communauté et aux œuvres dont elle était chargée, était, par là, considérablement agrandi.

La chapelle fut transférée provisoirement dans une des salles destinées aux classes des externes, au plus haut étage. La Communauté rit possession dès lors, du beau et vaste appartement qu'elle occupe encore aujourd'hui. Quelques semaines plus tard, la Révérende Mère y faisait placer le tableau de

l'Immaculée Conception, don de M. Ch. Hamel, libraire. La Sainte Vierge étant, comme le disait la Fondatrice, la première Supérieure de l'Institut, ce tableau fut mis au centre de la salle de Communauté, et c'était à gauche de la Vierge Immaculée que la chère Mère prenait sa place ; c'était là qu'elle présidait les si belles récréations où l'on s'entretenait surtout de choses spirituelles, ce qui faisait dire aux Sœurs d'alors que la récréation leur valait l'oraison. Le noviciat, divisé en deux parties, eut ses appartements : l'oratoire et la salle commune. Soit dit en passant : la statue de la Sainte Vierge qui orne la chapelle de l'oratoire fut donnée, dès l'ouverture du Noviciat, par le Révérend Ls. Proulx, premier Chapelain. C'est aux pieds de cette statue que, depuis un demi siècle, 970 novices sont venues s'agenouiller pour obtenir de cette Reine toute-puissante sur le cœur de son Divin Fils, force et courage. Le réfectoire et les dortoirs des Sœurs professes et novices furent installés dans cette aile ; on y mit aussi le parloir des Sœurs, jusqu'à ce que le corps central fut réédifié. Les appartements que les Sœurs occupaient dans l'aile ancienne, furent cédés aux orphelines. Ce ne fut qu'en septembre 1856, que le corps central fut terminé : plusieurs appartements durent alors changer de destination, les vieilles infirmes prirent possession des salles qui leur étaient destinées sous la chapelle, salles qu'elles occupent encore aujourd'hui. Les classes des externes furent transférées dans l'aile Sud-Ouest, laissant aux orphelines, pour leur servir de dortoir, les salles qu'elles avaient occupées depuis la fondation. Maîtresses et élèves furent très heureuses de ces changements qui leur procuraient des appartements plus commodes et mieux aérés.

La chère Mère se réjouissait de pouvoir donner à ses enfants un peu de confort. Mais, ce qui attirait surtout son attention, c'était la belle église qui, sous peu, devait être ouverte au public. Quel zèle et quel dévouement ne mit-elle pas à faire les préparatifs pour la bénédiction de ce sanctuaire vénéré ! Toutes les Sœurs y travaillèrent avec ardeur. N'ayant pas d'autel, la chère Fondatrice en fit faire un avec les planches des échafauds, les pointes élancées de cet autel improvisé offraient un assez joli coup d'œil ; il fut recouvert de tapisserie, la pauvreté de la maison ne permettant pas de faire plus. Plus tard, lorsque Mme Hamel eut fait don de l'autel qui fait l'ornement de l'église actuelle, Mère Mallet donna l'autel provisoire aux Révérendes SS. du Bon Pasteur ; elles en firent arrondir

les trois pointes pour les rendre conformes à l'architecture de leur église et elles s'en servirent plusieurs années.

Les annales de l'Hospice disent que le 8 septembre 1856, fête de la Nativité de la Ste Vierge, on fit la belle cérémonie de la bénédiction de l'église ; fête qui fut la plus solennelle que les Sœurs eussent eue dans la maison depuis leur arrivée à Québec.

La chère Mère Mallet goûtait un indicible bonheur; son œuvre était couronnée de succès. Son cher Hospice, détruit par un incendie, était réédifié ; sept années de sacrifices et de dévouement en avaient été le prix ! Sans aucun doute, le bon Dieu versa en ce jour dans l'âme de cette Mère dévouée un avant-goût du bonheur qui devait être sa récompense pendant l'éternité ; mais son humilité qui l'empêchait de parler d'elle-même, nous a caché les faveurs qu'elle reçut en cette circonstance.

Les annales ajoutent : " Notre pauvreté était telle que plusieurs membres du clergé, au sortir de la chapelle, dirent en plaisantant que nous n'avions fait une si modeste décoration, qu'afin de mieux montrer notre indigence et attirer plus sûrement, par ce moyen, la généreuse libéralité des citoyens de la ville. Mais ce n'était pas exact, car nous avions, au contraire, emprunté, pour la circonstance, la plupart des objets qui se trouvaient alors dans notre modeste chapelle."

La bénédiction fut faite par Mgr de Tloa. Mgr Turgeon voulut bien y assister, malgré ses infirmités, mais il ne put la présider ; une trentaine de prêtres tenaient compagnie à Monseigneur. Après la bénédiction et la sainte Messe, la Révérende Mère profita de la présence du digne Fondateur, Mgr l'Archevêque, que les Sœurs étaient si heureuses de revoir au milieu d'elles, pour lui témoigner sa reconnaissance dans une adresse préparée pour la circonstance. La maison renfermait à cette époque, 21 professes, 12 novices et postulantes, 72 orphelines, 18 vieilles infirmes et 504 enfants à l'externat.

La chère Mère Mallet, qui saisissait tous les moyens de faire subsister sa maison, ayant fait préparer des appartements au dessous de la chapelle provisoire, (dans l'aile Sud-Ouest) recevait, le 28 septembre 1855, en qualité de Dame pensionnaire, Mlle Bédard, tante des évêques Racine ; mais cette vieille Demoiselle ne fit que passer dans la maison ; le 19 octobre suivant, elle la laissait pour un monde meilleur. Les Sœurs reçurent aussi, vers ce temps, comme Dame pensionnaire, Mme juge A. R. Hamel, tante des Sœurs Marie de Bon Secours

et St Pierre. Cette dame fut une insigne bienfaitrice pour la maison, et elle donna à tous de grands exemples de sainteté ; elle était d'une piété exemplaire, sa vie était une oraison presque continuelle. Son amour pour les pauvres lui faisait distribuer en aumônes tous ses revenus qui étaient considérables ; cet amour n'avait d'égale que sa charité édifiante pour le prochain ; ce qui faisait dire à son amie de cœur, Mme Massue : " Je n'ai jamais entendu faire la plus petite médisance à Mde Hamel." Elle ajoutait en riant : " Je crois qu'elle ne voudrait pas dire un mot de blâme du démon même." Ce qu'il y a de certain, c'est que cette bonne dame ne parlait pas même de choses qui sont du domaine public, elle détournait alors adroitement la conversation.

Les annales font souvent mention des dons de Mme Hamel ; mais que d'autres encore ont été faits en secret, et connus de Dieu seul ! Cette bonne Dame avait mis en réserve une certaine somme pour sa sépulture, un jour, elle appela l'Économe, et lui remettant cette somme, elle lui dit : " Je gardais cet argent pour ma sépulture, mais on m'enterrera comme on voudra, prenez-le et achetez en un tableau du Sacré Cœur."

Que ce sacrifice a dû être magnifiquement récompensé par le Cœur Sacré du Bon Maître ! Ce fut le 18 mai 1861, que ce tableau fut placé au-dessus du maître-autel ; il fut détruit au second incendie. Il avait coûté $520 00.

C'est aussi à la libéralité de Mde Hamel que la chapelle doit son maître-autel, ainsi que l'autel de la Ste Vierge. Le premier coûta $640 00. Mère Mallet aimait Mme Hamel comme une bienfaitrice et elle la vénérait comme une sainte.

Le bonne Mère reçut aussi comme pensionnaires les Dames Cugnet, Garon, Masson et Mlle Turgeon, ces deux dernières étaient sœurs du Vénéré Fondateur.

Presque tous les jours cette chère Mère Mallet faisait une petite visite aux Dames pensionnaires, visites délicieuses à cause du charme qu'elles trouvaient, elles aussi, à la conversation de celle que, comme les Sœurs, elles appelaient Mère.

D'après les anciennes Règles de l'Institut, les élections de la Supérieure Générale et de son Conseil, devaient se faire tous les 5 ans. Il fut convenu que ces élections auraient lieu pour la première fois dans la maison, le 4 octobre 1855. Le 1er octobre, dans une assemblée des administratrices, eut lieu la touchante cérémonie de la démission de la Supérieure, comme il était alors d'usage de le faire trois jours avant les élections.

Le 4 au matin, après la sainte Messe, sous la présidence de Mgr de Tloa, assisté des RR. C. F. Cazeau et Th. Roy, les six Sœurs administratrices se réunirent dans la salle de Communauté et procédèrent. suivant la règle, à l'élection d'une Supérieure. La vénérée Mère Mallet réélue, dut s'incliner devant l'ordre de Dieu. La première Assistante fut Sœur M. de Bon Secours; à Sœur St Louis, échut le Noviciat; c'étaient alors les seules officières nommées par les administratrices. Toutes les Sœurs furent très satisfaites, la joie de ce jour fut sans mélange pour la famille religieuse; les Sœurs étaient surtout heureuses d'avoir encore à leur tête, celle qui avait été l'âme de la Communauté depuis sa fondation Cette chère Mère, courba avec résignation ses épaules sous la charge qui lui était de nouveau imposée. La joie de la Communauté était si grande, que son fardeau fut de beaucoup allégé.

En décembre, arrivaient dans le pays, les RR SS. de Jésus-Marie, que le Révérend H. Routhier, Curé de St-Joseph de Lévis, avait appelées de Lyon pour donner l'éducation aux jeunes filles de sa paroisse. Ce digne Curé avait demandé à plusieurs Communautés du Canada des religieuses pour diriger la maison qu'il avait fait construire. Ces demandes ayant été infructueuses, faute de sujets, il s'adressa à Lyon et obtint huit religieuses de la Congrégation de Jésus-Marie, fondée en 1625, pour l'instruction des jeunes filles. Après une longue et pénible traversée, elles arrivèrent à Québec au commencement de décembre. Leur couvent n'étant pas tout à fait terminé, ces Dames demeurèrent chez les Sœurs Grises pendant dix jours. Elles furent reçues avec la plus affectueuse cordialité par la chère Mère Mallet. Les Sœurs furent heureuses de se priver de leurs lits tout le temps de leur séjour au milieu d'elles. A leur départ, Mère Mallet partagea avec elles sa petite provision de confitures et de sirop de vinaigre, que ces Dames ne pouvaient se procurer à cette saison sans les payer bien cher. Elle leur donna aussi un de ses plus beaux Enfants Jésus. Malgré sa pauvreté, elle était heureuse de donner, c'était un besoin pour son cœur. Sœur Ste Julitte, novice de chœur, resta plus d'un mois à l'Hospice pour apprendre à faire les cierges et les hosties, ouvrages qui rapportaient un bon revenu; la Révérende Mère, au cœur large, ne craignit pas de voir diminuer ses ressources en fournissant à cette nouvelle Communauté les moyens de les partager avec elle.

Le bon Dieu qui veille avec une bonté paternelle sur les

œuvres entreprises pour procurer sa gloire, paraît avoir des prédilections lorsqu'il s'agit d'une fondation religieuse : semblable à une jeune mère qui regarde sans cesse avec complaisance le berceau de son nouveau-né, ainsi le Seigneur a l'œil toujours ouvert sur cet Institut naissant. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner, lorsque les annales contiennent des traits providentiels. Déjà, depuis la fondation en 1849, nous avons pu nous convaincre qu'en maintes circonstances la chère Fondatrice avait été secourue par une intervention divine.

Au commencement de l'année 1856, nous voyons que l'Économe reçut un don de $80 00 lorsqu'elle n'avait pas un sou pour fournir à la dépense de la Communauté. " Une banque protestante, disent encore les annales, nous fit don de $1,600.00. Vers le même temps, le bazar annuel des Dames de la Société Charitable de Québec rapportait la jolie somme de $1,000.00. Puis Mlle Delorbey léguait à l'Hospice par son testament, $1,200.00 et son ménage. Cette bonne Demoiselle, qui s'était occupée pendant bien des années de la confection des ornements, avait en réserve du damas, de la soie, du galon, de la frange en or, en argent et en soie. pour une valeur assez considérable, tout devenait propriété des Sœurs par son décès.

Les vieilles femmes infirmes paraissaient être la portion privilégiée du troupeau de la Fondatrice, si toutefois il nous est permis de dire qu'elle avait des privilèges pour quelqu'un de ceux qu'elle avait sous sa dépendance. Il serait peut être plus vrai de dire que dans ce cœur qui personnifiait la vraie Sœur de Charité, chaque catégorie de sa grande famille était en droit de se croire privilégiée.

On la voyait, toutes les semaines, aller servir elle-même les vieilles à table ; son air empressé et souriant, en remplissant ces humbles fonctions, était une preuve de l'esprit de foi qui la faisait agir. Elle adressait quelques mots en passant aux plus misérables et les laissait plus consolées et mieux disposées à endurer leurs infirmités avec résignation à la sainte volonté de Dieu.

Qu'on me permette de transcrire une page qu'une Sœur contemporaine de la vénérée Mère Mallet a écrite à sa louange :

" Si jamais Supérieure a mérité le titre de Mère, c'est bien celle dont nous nous faisons gloire d'être les filles. Oui, et partout et toujours, le trait qui domina le plus dans sa vie, c'est la bonté de son cœur. Comment le peindre ? Supposez un cœur auquel la nature n'a rien refusé de ce qui pourrait le

rendre bon, sensible, doux, bienveillant et aimant; supposez encore que toutes les affections de ce cœur, aient été transformées par la charité, et vous aurez le cœur de notre chère Mère Fondatrice. Ce trésor de tendresse qu'elle portait en elle, paraissait sur tout son extérieur, et se déversait sur toutes les personnes qui dépendaient d'elle, ou qui jouissaient de son amitié.

" Mère par le cœur, elle l'était encore dans ses paroles, dans son regard. Mère pour ses Filles, elle l'était aussi pour les orphelins, les vieilles infirmes, les Dames pensionnaires, les parents des Sœurs, les enfants des classes, les personnes amies de la maison auxquelles elle était heureuse de donner l'hospitalité. La santé des Sœurs lui tenait au cœur ; au réfectoire, elle examinait si l'on mangeait avec appétit. Quand elle voyait une Sœur en défaut à cet égard, elle l'interrogeait après le repas et la recommandait à l'infirmière Souvent aussi elle recommandait à la Sœur Économe et aux Sœurs cuisinières de ne rien négliger pour l'assaisonnement des mets.

" Mère Mallet voyait tomber presque chaque année, à la fleur de l'âge, une religieuse dont la ferveur et la capacité promettaient à notre Congrégation d'importants services. Son cœur maternel porta toujours cette croix avec une amoureuse résignation, mais combien elle en souffrait! Nulle n'était plus chère et plus utile qu'elle-même à notre Institut, et cependant son dévouement et son humilité lui faisaient désirer de perdre la santé, la vie même pour conserver à la Communauté ces jeunes religieuses qu'elle voyait tomber gravement malades. Une pensée la consolait dans son affliction, c'est que ces chères malades étaient les victimes de la maison, que leurs souffrances endurées avec amour et résignation, attiraient sur notre Institut les divines bénédictions

" Mais il était une autre affliction que notre bonne Mère Mallet savait merveilleusement adoucir : c'était lorsque la mort enlevait à ses Sœurs leurs parents bien-aimés. Jamais ses sentiments n'étaient plus tendres, ni plus grande l'onction de ses paroles, que dans ces circonstances douloureuses!

" Disons maintenant un mot de son affection pour les orphelins. Quelle tendresse n'avait elle pas pour ces pauvres enfants! Elle les appelait ses enfants de prédilection, elle les aimait doublement et comme leur mère selon la foi, et comme tenant la place de leur mère selon la nature. La preuve qu'elle aimait les orphelins, c'est qu'elle en adopta plus de 1,121 pendant sa supériorité. Quand il s'agissait d'un orphelin à admettre, elle

ne savait pas refuser, à moins d'y être contrainte par une nécessité absolue ; ses refus étaient bien rares et alors même ses paroles montraient combien son cœur était affligé. Une fois adoptés, les orphelins faisaient partie de la famille, et prenaient leur place dans son affection maternelle. Elle les associait à toutes les fêtes et à toutes les réjouissances de la Communauté. Dans ses voyages, ses lettres à la Maison-Mère contenaient toujours un affectueux souvenir pour les orphelins."

Le 2 février 1856, la ville de Québec voyait avec plaisir une nouvelle Communauté religieuse prendre naissance dans son sein. Quelques mois seulement après notre fondation, à la demande de Mgr Turgeon, Madame veuve F.-X. Roy, jetait les bases de son Institut du Bon Pasteur, le 11 janvier 1850. Elle n'avait pas encore fait les vœux de religion, mais sous l'habile direction du Révérend Père Saché, S.J., elle s'y préparait avec quelques compagnes, dans la pratique de toutes les vertus religieuses et par un grand dévouement à l'œuvre sublime que le Seigneur leur destinait. Après six années, les Supérieurs ecclésiastiques jugèrent que l'heure était venue de combler les vœux de ces âmes généreuses ; ils permirent à sept d'entre elles de se consacrer au Seigneur pour la vie, par les vœux de religion, au beau jour de la Purification.

La Révérende Mère Mallet affectionnait les bonnes SS. du Bon-Pasteur, aussi elle ne resta pas simple spectatrice, leur prêtant, en cette circonstance, tout son concours. Leur Fondatrice, Mme Roy, avait des liens qui l'unissaient fortement à sa Communauté : outre le don qu'elle lui avait fait de ses deux filles, Sœurs M. de Bon Secours et St Pierre, elle-même avait eu un grand désir de se faire Sœur de Charité ; longtemps elle s'était bercée de cet espoir. Mais le bon Dieu, voulant se servir d'elle pour fonder l'Asile du Bon-Pasteur, où tant d'âmes seraient arrachées au vice, avait mis des obstacles à son entrée au Noviciat des Sœurs Grises. Nous lisons ce qui suit dans les annales de ces bonnes religieuses :

" La Révérende Mère Mallet était Supérieure de l'hospice des Sœurs de la Charité à Québec, lors de la fondation de notre Institut ; en maintes occasions, elle nous prêta l'appui de son expérience, et l'habile concours de ses Sœurs.

" Le 2 février 1856, jour de la profession religieuse de nos premières Mères, elle et ses filles rehaussèrent par leur présence l'éclat de la cérémonie. Les unes accompagnèrent les élues au bas du sanctuaire, tandis que d'autres faisaient en-

tendre des hymnes et des cantiques pieux. L'harmonium de l'Hospice avait aussi été transporté dans notre modeste chapelle pour la circonstance.

" Quelques semaines auparavant, la Mère Mallet avait encore eu la bienveillance de venir, avec quelques-unes de ses Sœurs, aider à la confection du costume religieux ; le modèle de notre coiffure a été pris sur une image que possédait une de ces bonnes Sœurs amies ! "

La bonne Mère Mallet eut le 18 juillet, la grande consolation d'aller à Montréal, elle prit pour compagne Sœur St Pierre. Aller à Montréal..... visiter la Maison-Mère..... voir la Vénérable Mère d'Youville, dont les ossements, recouverts d'un masque en cire, reposaient alors dans une des chambres de cette maison bénie. .... prier près de ses restes vénérés, demander à cette Vénérable Fondatrice de communiquer à ses filles de Québec son esprit et ses vertus..... connaître les Mères de Montréal..... C'était le plus beau rêve qu'une Sœur de la Charité de Québec pût faire. Qu'était ce donc que la réalité ? De plus, faire ce voyage avec Mère Mallet, elle si intéressante, si aimable, qui savait profiter de toutes les circonstances pour égayer, pour faire passer le temps agréablement. Il est impossible de dire la joie que ressentit l'heureuse compagne de la Supérieure. On pourra se le figurer par ce qu'elle en rapporte elle-même :

" Un jour, dit-elle, un mot de ma Sœur Assistante me fit croire que j'avais été désignée pour faire ce voyage. Alors mille et mille pensées vinrent m'assaillir, je fis plusieurs fois en esprit ce voyage désiré ; je vais, je viens..... puis tout à coup une pensée m'inquiète et m'afflige : Peut être que tu t'es trompée, qu'il n'est pas question du tout de toi, et alors, quel sera ton désappointement au moment du départ ? Ces pensées m'occupant et me poursuivant même pendant mes prières, je pris la résolution d'y mettre fin. J'allai trouver notre bonne Mère et lui demandai, avec la simplicité d'une enfant, de vouloir bien me dire si je devais l'accompagner dans son prochain voyage à Montréal. Oui, chère Sœur, me répondit cette bonne Mère, avec affabilité, j'ai pensé que vous n'en seriez pas fâchée..... "

Mère Mallet eut la complaisance de faire visiter à sa compagne toutes les Communautés de Montréal : les RR. SS. de la Congrégation, Maison Mère et Villa Maria, les SS. de la Providence, l'Hôtel-Dieu, là on lui fit un bien beau compliment,

dont elle fut fière et qu'elle n'oublia jamais. La Révérende Mère Pagé, alors Supérieure, la prenant par les épaules et la tournant vers ses Sœurs, leur dit : " N'est-ce pas que Mère Mallet a façonné cette jeune religieuse comme nos Sœurs Grises d'ici ? " N'était-ce pas le plus bel éloge qu'on pût faire à la compagne de la Révérende Mère ?

Puis continuant, elle ajoute : " Nous visitâmes toutes les maisons de nos Sœurs. Notre Révérende Mère alla aussi à Chateauguay voir sa vieille mère qui demeurait chez son frère, M. Narcisse ; elle était paralysée ; elle mourut deux ans après, en 1858. Notre Mère me montra dans le verger du manoir, un pommier qu'avait planté notre Vénérable Mère d'Youville En somme, ce voyage fut des plus heureux et des plus joyeux ! "

Le 1er juin 1857, les Sœurs eurent le plaisir de recevoir trois Sœurs de la Présentation, parties de France, bourg St Andéol, pour venir partager les travaux de leurs Sœurs, missionnaires depuis quelques années à St-Hyacinthe. Elles avaient eu le malheur de faire naufrage à quelques lieues de Québec, à *Roche Avrillon*, mais ayant eu ensuite l'avantage de pouvoir se rembarquer sur un autre vaisseau qui leur porta immédiatement secours, elles touchèrent heureusement au port. M. le Grand Vicaire Cazeau, ayant appris leur malheur et leur arrivée, se rendit sur le vaisseau et proposa à ces bonnes religieuses de se retirer chez les Sœurs de la Charité pendant quelque temps, pour se remettre un peu de leurs fatigues et prendre quelque connaissance de la ville. Elles surent apprécier le bienveillant accueil de M. le Grand Vicaire et arrivèrent avec les recommandations de Mgr de Tloa.

Elles furent reçues avec toute la joie et la charité possible, les Sœurs s'efforcèrent de leur prouver combien elles étaient heureuses que M. Cazeau les eût choisies de préférence aux autres Communautés pour leur donner l'hospitalité.

Dans la vie de la Révérende Mère St Maurice, troisième Supérieure Générale des Sœurs de la Présentation, nous lisons ce qui suit : " Voici comment s'accomplit ce voyage tant désiré. Le 8 mai, la Sœur Visitatrice, (Révérende Sœur Rosine) quittait Bourg St-Andéol, emmenant avec elle deux Sœurs qui devaient augmenter la famille canadienne. Après un arrêt à Paris pour saluer Notre-Dame des Victoires, les trois voyageuses se rendirent à Boulogne pour aller par Londres jusqu'à Liverpool, prendre le bateau pour la ligne de Québec.

" La traversée, malgré l'impôt du mal de mer fut relativement bonne. C'est au port qu'allait se trouver le danger. En effet, dans la nuit du 31 mai au 1er juin, on naviguait à toute vapeur sur le St-Laurent " le roi des fleuves," quand tout à coup, à une heure du matin, se produisit un choc épouvantable : le steamer était allé se mettre en plein sur un rocher ! Un immense cri d'effroi avait répondu au bruit sourd de l'échouement ; cinq cents passagers environ songeaient à leur existence en danger. Cependant, malgré la position critique du navire, qui donnait de la bande sur babord, on jugea que l'on pouvait attendre le jour, et le capitaine consigna tout le monde dans les cabines. Nos bonnes Sœurs recommandèrent alors leurs âmes à Dieu, firent un acte de résignation à sa volonté sainte, et puis..... se rendormirent tranquillement. Ce que c'est que d'avoir la conscience en paix ! A huit heures du matin, un steamboat vint au secours du navire en détresse, et les passagers furent ainsi transbordés sur un voilier, qui n'arriva qu'à huit heures du soir à Québec.

" L'accueil qui fut fait à nos voyageuses au moment où elles posèrent le pied sur la terre du Canada les dédommagea des émotions de la traversée. Monseigneur l'Archevêque de Québec, prévenu à leur insu, avait envoyé deux prêtres à leur rencontre. Ce digne prélat les reçut d'abord dans son palais, malgré l'heure tardive ; puis, il les fit conduire chez les RR. SS. Grises, où la plus fraternelle hospitalité leur fut offerte. Vingt-quatre heures après, le chemin de fer les mettait à St Hyacinthe, où Monsieur Raymond, Vicaire Général, les attendait à la gare."

Le 15 août suivant, la Révérende Sœur Rosine retournait en France ; à son passage à Québec, elle s'arrêta de nouveau à l'hospice des Sœurs de la Charité. Arrivée au Bourg St Andéol, elle fit publier le journal qu'elle avait fait de son voyage en Canada et en envoya un exemplaire aux Sœurs Grises Elle s'exprime avec beaucoup de simplicité et de gratitude sur la manière dont elle avait été reçue dans le pays, et surtout sur la gracieuse réception que lui fit à bord du vaisseau, M. le G. V. Cazeau. Elle fait mention de l'accueil bienveillant que lui réservaient les SS. de la Charité, dont elle rehausse de beaucoup le mérite et les qualités.

Qu'il me soit permis de dire, à cette occasion, combien la Mère Mallet était hospitalière. Elle ne négligeait rien pour rendre agréable le séjour de sa maison aux religieuses étran-

gères qu'elle avait le plaisir d'héberger. A chaque visite, la bonne Mère les conduisait dans les différentes Communautés de Québec, et leur faisait voir les principaux édifices de la ville. Sa maison pouvait être regardée comme l'hôtel des religieuses étrangères. Cet héritage s'est bien conservé, car il en est encore de même aujourd'hui ; les Sœurs reçoivent avec bonheur toutes les religieuses qui demandent l'hospitalité, les portes de leur maison leur sont toujours ouvertes.

CHAPITRE X

FONDATIONS.

Dès le début de 1857, un nouveau champ s'ouvrait au zèle de la Révérende Mère Mallet. Plusieurs Curés de la campagne, désireux de confier l'éducation des jeunes filles de leur paroisse à des religieuses, bâtissaient des couvents. Les Communautés du Canada, peu favorisées de sujets, étaient souvent forcées de donner une réponse négative aux pressantes sollicitations de ces dignes prêtres. Quoique sa maison ne fût encore qu'à son berceau, plusieurs demandes de ce genre avaient été faites à la Révérende Mère. Elle donna une réponse favorable au Révérend J. C. Cloutier, Curé de Cacouna, qui se hâtait de faire terminer son couvent, car il voulait que les Sœurs en prissent possession dès l'automne. A cette fin, le bon Curé se rendit à Québec pour s'entendre avec la Révérende Mère. Il n'y avait pas alors la facilité dont nous jouissons aujourd'hui pour les voyages, la voie ferrée n'existant pas. Il fut convenu que les trois Sœurs missionnaires partiraient pour leur nouvelle résidence le 29 août 1857. Il est bon de dire que Mère Mallet, en acceptant des maisons dans les campagnes, était peu exigeante ; presque toutes celles qu'elle fonda, si on en excepte le couvent de Lévis, étaient, au début, d'une pauvreté extrême. Cacouna, qui fut sa première mission, manquait des meubles les plus indispensables; les Sœurs et la Révérende Mère elle-même durent faire, à leur arrivée, une quête dans la paroisse et dans les paroisses environnantes pour se les procurer. La gloire de Dieu et le bien à faire dans les paroisses où on désirait ses filles, étaient les seules considérations de la chère Fondatrice, quand il s'agissait d'accepter un établissement.

Ses filles n'eurent pas trop à souffrir, car cette bonne Mère, malgré la pauvreté de la Maison-Mère, partageait avec ses Sœurs missionnaires le peu qu'elle avait; ainsi elle fit donner aux Sœurs de Cacouna le linge suffisant. Il n'en restait pas assez pour les Sœurs de la Maison-Mère : " Donnons, donnons, dit-

elle, ces pauvres enfants auront bien assez d'autres choses à souffrir." Elle partagea de même les autres articles de la lingerie. La chère Mère fit acheter à crédit du drap pour faire une cape à chacune, et la Maison-Mère paya de ses propres deniers. Quoique sa bibliothèque fût loin d'être considérable, tous les volumes furent passés en revue et un bon nombre prit le chemin de la nouvelle résidence.

Voilà comment cette Mère aimante savait alléger le fardeau de ses filles. Elle conduisit elle-même à Cacouna, les nouvelles missionnaires ; ce furent les Sœurs Marie de Jésus, St François-Xavier et St Joseph. Elle demeura une dizaine de jours avec elles, mais il fallut songer au retour. Que dirai-je des regrets des Sœurs de la maison naissante au départ de cette tendre Mère ? elles ne la devaient revoir que l'année suivante. Écoutons une des Sœurs alors présentes : " Quel sacrifice ce fut pour nous de nous séparer d'une Mère que nous affectionnons de toute notre âme !... elle nous remercia des sentiments d'affection et de soumission que nous lui avions témoignés et nous engagea à les reporter sur notre chère Sœur Marie de Jésus qui devait la remplacer. Elle nous excita fortement à la dévotion envers le Sacré Cœur de Jésus et la Très Ste Vierge et nous promit de ne point nous oublier dans ses prières. Il fallait en venir au dernier adieu, il se fit au milieu des larmes."

Désolée d'avoir quitté ses Sœurs si affligées, la bonne Mère, aussitôt de retour à Québec, leur écrivit une lettre où, dans les les plus affectueux épanchements du cœur, elle leur fait quelques recommandations ; on lira cette lettre avec attendrissement :

" J'éprouvais un si grand désir de vous consoler du sacrifice que vous avez fait en quittant, les premières, la Maison-Mère, que je me sentais disposée à supporter beaucoup plus de fatigues pour vous accompagner dans votre nouvelle demeure. Maintenant, plus la consolation que j'ai eue d'être avec vous, là-bas, a été grande, plus est grande aussi la peine que j'ai éprouvée de vous quittter. Je vous ai laissées, chères Sœurs, mais mon pauvre cœur de Mère est bien gros et bien souffrant à cause de vous. Le bon Dieu l'a voulu, résignons-nous à sa sainte et divine volonté. Une mère doit vivre de sacrifices et toujours porter la croix. D'ailleurs, mes chères Sœurs, que je sois loin, ou près de vous, je vous porte dans mon cœur, qui vous chérit tendrement et ne bat que pour votre bonheur. En retour de mon attachement pour vous, mes bien chères Sœurs,

je vous demande une grande application à l'œuvre de votre perfection, et pour cela, attachez-vous à l'esprit de foi, à la pureté d'intention, à l'humilité et au renoncement. Je vous recommande la ferveur et la fidélité aux exercices de piété, la soumission et la sainte charité.

" C'est avec une entière confiance que je vous laisse entre les mains de Jésus et de Marie. J'ajouterai, en terminant, que vous avez été le sujet de mes pensées tout le long du voyage ; vous m'avez toutes accompagnées jusqu'ici. Vous serez toujours présentes à mon esprit et à mon souvenir ainsi qu'à celui de la Communauté. Je vous embrasse tendrement comme je vous aime."

Votre Mère affectionnée,
(Signé) Sœur M. A. M. Mallet,
Supérieure.

Depuis quelques années, il existait à Québec une maison connue sous le nom d'Asile Ste Brigitte pour les vieillards des deux sexes et pour les enfants pauvres de nationalité irlandaise. Un comité, formé de Messieurs laïques et présidé par le Révérend B. McGoran, pourvoyait aux dépenses de cette maison, au moyen d'aumônes faites par la Congrégation ; mais les soins à donner aux pauvres étaient confiés à une femme assez âgée dont toute l'attention consistait à distribuer les aliments à une vingtaine de vieilles femmes et à cinq ou six orphelins. Là se bornait son rôle. Les membres du comité voulant remédier à bien des maux, pensèrent à confier leur maison à une communauté religieuse. Cette œuvre étant celle des Sœurs de la Charité, le Révérend B. McGoran, jeta les yeux sur elles et proposa à la Révérende Mère Mallet de prendre la direction de l'Asile Ste Brigitte.

Elle fut heureuse de cette proposition ; il y avait là du bien à faire et des membres souffrants de N.-S. à soulager. Toutefois, afin d'assurer à ses Sœurs la liberté d'action, elle posa certaines conditions, priant M. le Curé de St-Patrice, de les faire agréer et signer par le comité. On promit verbalement de le faire dans quelques jours ; cependant les membres du comité demandaient avec instance que les Sœurs se rendissent tout de suite au nouvel asile, qui venait de s'ouvrir sur les plaines d'Abraham, où l'on devait transférer le personnel de l'ancienne maison.

SERVICE des PAUVRES
REPAS AUX PAUVRES
NOS INTERNES
A des MALADES
VISITE AUX MALADES
SALLE D'HOPITAL

Sur la promesse souvent réitérée de signer prochainement les conditions qui avaient été posées, le 11 avril 1858, la Mère Mallet conduisait à leur nouvelle demeure, ses chères Sœurs Youville et St Ignace, qui avaient accepté avec générosité leur pénible tâche.

Pendant les premiers mois, les Sœurs n'éprouvèrent aucun désagrément de la part des membres du comité, qui donnèrent libéralement tout ce dont elles avaient besoin pour elles et leurs pauvres; ils se montrèrent même gracieux et satisfaits. Mais les choses changèrent bientôt. Ces Messieurs voulurent se mêler de toutes les affaires, même du ménage ; ils allaient à l'asile sans aucune gêne, ils en faisaient la visite, s'informaient auprès des infirmes de ce qui se passait en leur absence, enfin, ils voulaient astreindre les Sœurs à ne rien faire sans leur permission ; elles n'étaient plus que leurs servantes. Mère Mallet fit de nouvelles instances pour faire signer le contrat ; n'obtenant rien, elle fut forcée, quoique à regret, d'abandonner cette belle œuvre et de retirer ses Sœurs, le 14 mai 1859. M. le Curé McGoran en fut très peiné, mais il ne put rien obtenir des MM. du comité.

En 1877, les circonstances permirent aux Sœurs de reprendre la direction de cette maison, où elles font un grand bien : trente-un vieillards, soixante et trois vieilles femmes et soixante-onze orphelins garçons et filles y sont actuellement, sous les soins de neuf religieuses et de six Sœurs Auxiliaires, qui se dévouent à leur bonheur

Le Révérend Jos. David Déziel, Curé de N.-D. de Lévis, après avoir bâti sa magnifique église en 1850, puis son Collège en 1854, voulut avoir de plus son Couvent Au prix de grands sacrifices, il l'éleva sur la côte en face de Québec ; c'est ce bel édifice en briques blanches que nous admirons encore aujourd'hui. Ce bon Curé désireux de donner aux jeunes filles de sa paroisse une éducation solide et conforme à leur condition, pensa confier son couvent aux Sœurs de la Charité : les œuvres que leurs Saintes Règles prescrivent auprès des pauvres et des malades étant conformes aux désirs de son cœur charitable. Ne pourraient-elles pas, après les classes, remplir ces œuvres auprès de ses bons paroissiens? Mais M. le Curé de Lévis avait encore une autre raison pour demander des SS. de la Charité : une partie du Couvent devait servir d'Hospice au clergé ; les vénérables vétérans du sanctuaire y trouveraient un asile dans leurs infirmités. Le choix du zélé Curé de Lévis

était fait. Déjà il avait la promesse qu'un nombre suffisant de religieuses lui serait donné pour remplir les œuvres qu'il avait à leur confier.

Avec ardeur, il s'était mis à l'œuvre ; mais pendant tout le temps que dura la construction du couvent, les Sœurs ne le virent pas une seule fois, ce qui fit croire à la Mère Mallet que ce digne Curé avait d'autres vues et qu'il ne pensait plus à elles pour la direction de sa maison. Mais au mois de juin 1858, M. le Curé de Lévis venait prier Mère Mallet de se rendre dans sa paroisse, pour déterminer les divisions à faire dans la nouvelle maison ; il lui demandait, en même temps, de préparer ses Sœurs pour le milieu de septembre, car, disait-il, mon Couvent sera alors prêt à les recevoir. Mère Mallet se rendit avec plaisir à cette invitation, heureuse du choix qu'on avait fait de sa Congrégation, car elle prévoyait l'importance que Lévis devait prendre dans la suite.

La direction de cette maison fut confiée à Sœur St Pierre, aidée des Sœurs St Roch, Ste Thérèse, Ste Marguerite et Marie de l'Incarnation ; Sœur St Roch étant malade et incapable, vu son état de faiblesse, de faire la classe, dut céder sa place à Sœur St Alphonse, trois semaines après l'installation des Sœurs à Lévis. Le départ fut fixé au 22 septembre.

Ce jour-là, après le *Miserere*, récité à la chapelle, toutes les Sœurs se réunirent dans la salle de Communauté pour les adieux, qui ne se firent pas sans émotion, l'instant de la séparation étant toujours plein de tristesse. La Révérende Mère Mallet conduisit la petite colonie à l'Archevêché pour y recevoir la bénédiction de Monseigneur, et de là à Lévis où les attendaient M. le Curé Déziel et M. l'abbé Pelletier ; ce dernier devait être un des premiers pensionnaires de l'Hospice.

Plusieurs Dames s'étaient rendues au débarcadère pour souhaiter la bienvenue aux Sœurs ; sur le bateau même, Madame J.-B. Beaulieu les complimenta aux noms des autres Dames, ses amies ; la chère Mère y répondit en peu de mots. Enfin, les Sœurs prirent place dans les voitures de ces Dames qui les accompagnèrent à leur nouvelle résidence ; la voiture de M. le Curé précédait. Rendu au Couvent, M. le Curé Déziel eut l'obligeance de faire faire la visite de la maison aux nouvelles missionnaires, ainsi qu'aux Dames qui leur avaient fait l'honneur de les accompagner

A la chapelle, Mère Mallet pria le digne Curé de réciter, avec l'assistance, les litanies de la Ste Vierge, pour mettre de non-

veau cette maison sous la protection de cette bonne Mère, qui déjà en avait été déclarée la Souveraine et la Gardienne, sous le titre de N.-D. de Toutes-Grâces.

Après la visite de la maison, le bon Curé offrit aux Sœurs d'aller prendre leur souper au presbytère, car il n'y avait encore que du pain au Couvent; mais par délicatesse, la Révérende Mère déclina l'invitation. La Providence pourvut elle-même à leur procurer un copieux souper par l'entremise de Mme Ls. Fréchette, l'une des Dames qui étaient venues au devant d'elles. Grâce aux soins de la bonne Providence, elles eurent le plaisir d'offrir le souper à leur Supérieure Générale, ainsi qu'aux Sœurs qui étaient venues les conduire à Lévie, avant qu'elles reprissent la route de la Maison-Mère.

Le Couvent de Lévis, appelé à faire un bien immense, devait avoir aussi ses jours d'épreuves. Sur la construction qui avait coûté $14,412 00, restait une dette de $4,800 00 ; l'argent faisait défaut. En vain le dévoué Curé de Lévis demandait la permission d'ouvrir un pensionnat pour les enfants de sa paroisse, Mgr l'Administrateur craignant que la Communauté de Jésus-Marie, leur voisine, ne pût prospérer si un pensionnat était ouvert à Notre-Dame, refusait absolument.

Afin de soutenir son Couvent pour lequel il avait déjà fait tant de sacrifices et pour empêcher son œuvre de tomber, le bon Curé ne voit plus qu'un moyen : c'est de prendre sa pension à l'Hospice des Prêtres. Dans ce cas, il pourra épargner assez, il l'espère, pour faire honneur à ses affaires. Mais il lui sera impossible de garder deux Vicaires, alors il se chargera de leur part de besogne :

" Je sais, écrit-il, que je m'impose un fardeau bien pesant ; mais fût-il plus pesant encore, j'espère que Dieu me donnera la force et le courage de le porter ; si je succombe sous son poids, je m'en consolerai facilement si j'ai réussi à soutenir une œuvre qui, d'après mes convictions, est si utile et même si nécessaire."

Heureusement que Monseigneur Baillargeon ne donna pas son consentement à cet acte de généreux dévouement. Sa Grandeur pria M. le Curé de Lévis de ne pas en venir à cette extrémité. Cette démarche ruinerait sa santé et affligerait ses amis, dit Monseigneur. La chère Mère Mallet vint au secours de ses filles de Lévis, en se chargeant de payer les intérêts de la dette contractée pour la construction de cette maison, tant qu'elles ne seraient pas en état de les payer elles mêmes.

Vers ce temps les RR. SS. de Jésus Marie devaient ouvrir une maison d'éducation à Saint Gervais. Les Prêtres, amis de M. Déziel, crurent avoir trouvé le moyen de régler son affaire ; ils lui suggérèrent de s'entendre avec les deux Communautés pour un échange : les religieuses de Jésus-Marie auraient remplacé les Sœurs de la Charité et celles ci seraient devenues missionnaires à St-Gervais. Mère Mallet, en ayant été informée, ne goûta nullement ce projet : " Comment, dit-elle à M. le Curé de Lévis, veut-on que nous échangions un tapis de *Turquie* pour une *catalogne?* nous ne le ferons pas; si mes Sœurs ne restent pas à Lévis, elles reviendront à la Maison-Mère."

Ce projet fut encore abandonné. Enfin, après cinq années d'attente, M. le Curé Déziel voyait ouvrir son pensionnat; mais le nombre des élèves pensionnaires était limité à vingt. Le bon Curé n'avait pas obtenu tout ce qu'il désirait ; en attendant mieux, il fut satisfait.

Le 18 mai 1642, quand on jetait les bases de l'humble colonie de Montréal, le Père Jésuite Vimont disait : " Je ne doute nullement que ce petit grain ne produise un grand arbre, qu'il ne fasse un jour des progrès merveilleux, ne se multiplie et ne s'étende de toutes parts."

Lorsqu'en 1857, on jetait en terre les fondations de l'humble Couvent de N.-Dame, pouvait on soupçonner que vingt ans après, cette maison, commencée au milieu de mille obstacles, dont l'existence paraissait si frêle, donnerait naissance à une sœur grande et belle? Mais le bon Curé Déziel, dont les vues étaient si larges, et qui avait prévu d'une façon si merveilleuse les agrandissements de la paroisse N. Dame, n'aurait certainement pas craint de répéter la prédiction du Jésuite Vimont.

(Extrait de " Monseigneur Déziel, sa vie, ses œuvres.")

En 1877, les SS. du Couvent de Lévis aidèrent puissamment Mgr Déziel dans la construction de son Hospice. Avec leurs économies, elles achetèrent un magnifique bocage pour le nouvel établissement. Lorsque la première aile fut bâtie, elles fournirent presque tout l'ameublement dans cette partie de la maison ; elles donnèrent aussi aux premières Sœurs de l'Hospice leur literie et leur lingerie. Là, furent transférés l'Hospice des Prêtres et l'Ecole industrielle pour les filles.

C'est à l'Hospice que commencèrent, avec la plus grande solennité, les splendides fêtes qui eurent lieu à l'occasion du jubilé sacerdotal de Mgr Déziel, 31 août 1880.

La Révérende Mère Mallet affectionnait beaucoup sa maison de Lévis ; la proximité où elle se trouvait de la Maison Mère procurait aux Sœurs missionnaires le bonheur de la recevoir souvent chez elles : les examens des élèves, les petites fêtes qui s'y célébraient la ramenaient toujours au milieu de ses enfants de Lévis. Cette digne Supérieure faisait le trajet à pied et le retour s'effectuait de la même manière. Qui dira le nombre de visites qu'elle a faites à cette maison pendant le temps de sa supériorité !

Le 5 mars 1860, Mère Mallet et sa famille religieuse étaient dans un grand deuil ; la mort venait de frapper une de leurs Sœurs, Sœur Winefride Bennett, dite Marie-Joseph. Cette Sœur, aimée de ses Supérieures et de ses compagnes, était un modèle accompli de toutes les vertus religieuses, qu'elle possédait à un haut degré. Par vœu, elle s'était engagée à faire ce qu'elle croirait être de plus parfait. Qu'il était grand son amour pour Dieu et pour le St Sacrement devant lequel elle demeurait absorbée des heures entières ! Elle a laissé dans la Communauté une réputation de sainteté peu commune ; le Seigneur se plut même à manifester et à récompenser sa sainteté par des dons et des grâces extraordinaires.

La perte d'un tel sujet fut bien sensible à la bonne Supérieure et à toutes ses Sœurs ; mais elles se consolèrent par la certitude que cette âme privilégiée irait bientôt jouir de la vue de Dieu et serait pour elles une puissante avocate auprès de la Divine Majesté.

Sœur Marie-Joseph mourut dans la 35ème année de son âge et la 7ème de sa profession religieuse. La première, elle reposa dans le modeste cimetière de l'Hospice.

Cinq années étaient déjà écoulées depuis les premières élections générales du 14 août 1855. La Règle prescrivait de les renouveler. Les électrices furent convoquées pour le 28 août 1860. Après la retraite annuelle, se tint l'assemblée pour accomplir cet acte important. Monseigneur l'Administrateur voulut bien la présider, assisté de M. le Grand-Vicaire Gazeau et de M. Edmond Langevin. La Révérende Mère Mallet fut maintenue à la tête de son Institut ; ses deux Conseillères, l'Assistante et la Maîtresse des Novices, furent aussi réélues. La joie de la Communauté était complete ; seule, la chère Mère, sentant plus que jamais le poids de la supériorité, avait voulu s'en décharger. Sa grande humilité lui faisait croire qu'elle était incapable de remplir dignement ce poste et elle désirait que

l'autorité passât en d'autres mains. Bien différents étaient les sentiments de la Communauté qui, de grand cœur, remerciait le bon Dieu de lui avoir laissé cette Mère chérie.

Monseigneur de Tloa fit la 2ème visite pastorale de la Communauté (1) le 1er avril 1861. Sa Grandeur fut très satisfaite de l'union et de la charité qui y régnaient ; ce fut une grande consolation pour la chère Mère Supérieure. En effet, on peut dire avec vérité que le caractère distinctif de sa famille religieuse était la charité : il n'y avait dans la Congrégation qu'un cœur et qu'une âme. Qui dira la joie et le bonheur des Sœurs, lorsqu'après une absence plus ou moins longue, les Sœurs missionnaires revenaient à la Maison-Mère ? La bonne Mère Mallet était toujours rendue une des premières au parloir pour les recevoir. Elle ne craignait pas de descendre plusieurs escaliers pour les rencontrer plus tôt ; elle-même voyait à ce qu'on apprêtât le repas pour ces chères voyageuses Avec quel intérêt, elle s'informait de tout ce qui se faisait dans leur mission ! C'était une Mère, oui, elle en avait le cœur et les sentiments ; en revoyant ses filles, après une absence, elle était contente et heureuse.

Le 10 septembre 1861, Mère Mallet conduisait à Deschambault trois de ses filles, qui devenaient les fondatrices de l'établissement qui s'y trouve encore. Ce furent les chères Sœurs Ste Thérèse, St Louis de Gonzague et M. de la Visitation. Le Couvent avait été bâti par les soins du Révérend N. Bellenger, Curé de cette paroisse. Comme à Caconna, les Sœurs durent vivre d'abord de privations ; il n'y avait absolument rien dans la maison, pas un meuble. La chère Mère Mallet encouragea beaucoup ses filles à faire gaiement au Seigneur les sacrifices exigés par leur position ; elle-même montra beaucoup de gaieté et les laissa fortes et courageuses.

Une autre paroisse, St-Calixte de Somerset, recevait aussi, dans sa maison d'école transformée en Couvent, trois SS de la Charité : les bonnes Sœurs St Roch, M. de la Victoire et St George y étaient conduites par la Mère Mallet, le 4 octobre de cette même année. Là devaient s'exercer le zèle et le dévouement de ces nouvelles missionnaires.

" A plusieurs reprises, disent les annales, notre Révérende Mère Mallet s'était vue forcée, par les circonstances, de prendre quelques orphelins ; elle les avait placés, n'ayant pas de salle

(1) La 1ère eut lieu le 8 février 1858.

pour les garder. Les revenus de la maison étaient bien médiocres, nous jugeâmes cependant, le 31 octobre, que le désir du bon Dieu était de nous voir, confiantes entièrement en sa Divine Providence, embrasser cette nouvelle œuvre. Mère Mallet n'avait point d'autre local à offrir à ces chers enfants qu'une petite salle au rez-de-chaussée, bien humide et bien obscure, qui, jusqu'à ce jour, avait servi de dortoir à nos filles de service."

Leur première hospitalière fut la chère Sœur St J.-Baptiste.

Le 24 février 1862, le Ciel imposait un nouveau sacrifice au cœur maternel de la bonne Mère Mallet en lui enlevant, à la fleur de l'âge, sa chère Sœur Emilie Larue, dite St Raphaël. Elle n'avait pas encore 21 ans accomplis et n'avait que 3 ans de profession religieuse. Malgré les nombreux obstacles suscités par la tendresse de ses parents contre son entrée et sa persévérance en religion, elle suivit généreusement la voix divine l'appelant à servir notre bon Maître dans la personne des pauvres. Sa dévotion envers la Ste Vierge était vive et soutenue; sa modestie angélique, jointe à une charité et régularité parfaites, l'ont rendue un vrai modèle de perfection religieuse pour les Sœurs novices.

Lorsqu'elle se présenta à Mgr Baillargeon pour obtenir la permission d'entrer au noviciat, elle avait une toilette des plus recherchées, probablement avait-elle été forcée par ses parents de se vêtir avec cette élégance: peu s'en fallut qu'elle ne lui devînt funeste, car Sa Grandeur, croyant que cette jeune fille n'avait pas de vocation, fut sur le point de la renvoyer; mais elle fit voir, par sa ferveur durant le noviciat, qu'elle n'était nullement attachée à ces vanités.

Une autre, Sœur Marie Plamondon, dite Marie-Joseph, laissait, le 25 du mois d'août, l'exil pour la Patrie, après quelques jours seulement de maladie, dans la 25ème année de son âge. Elle vécut fort peu de temps en religion. Elle mourut après quinze mois de profession laissant à ses compagnes de noviciat de nombreux exemples d'une vertu solide: sa patience et son dévouement étaient à toute épreuve.

A la suite de la retraite annuelle qu'elle avait faite avec la plus grande ferveur, cette bonne religieuse avait accepté avec courage, un office pénible à la nature, et qui lui promettait des croix en abondance. Mais le Seigneur content de ce sacrifice s'hâta de l'en récompenser, elle n'y resta que quelques heures; bientôt la maladie la força de se rendre à l'infirmerie d'où elle

ne devait sortir que dans son cercueil. Le bon Dieu lui fit goûter pendant les derniers jours de sa vie, la paix la plus délicieuse, ce qui lui faisait dire à sa maîtresse : " Oh ! ma Mère, le plaisir de mourir sans peine vaut bien la peine de vivre sans plaisir ! "

Cette chère Sœur s'était distinguée par sa dévotion envers la Ste Vierge. Même avant son entrée en religion, son plaisir était d'aller réciter son chapelet dans une chapelle dédiée à la Mère de Dieu. Ses dernières paroles furent un remerciement envers cette bonne Mère. A une invocation que lui suggéra la Supérieure, la mourante répondit en serrant avec affection une petite statue de la Ste Vierge qui ne la quitta pas : " Nous étions orphelines, mais elle a toujours pris un grand soin de nous " (Elle et sa sœur, Sœur M. de la Providence.) Sans doute, la Ste Vierge n'abandonna pas son enfant dans ce moment redoutable, la paix qui réflétait sur son visage en était une preuve. Jeune de profession, cette excellente religieuse avait cependant vécu une longue carrière.

La dernière mission fondée par la Révérende Mère Mallet, le 2 novembre 1862, fut celle de Ste-Anne Lapocatière. Si la pauvreté et les privations furent le partage des fondatrices des maisons de Cacouna, de Deschambault et de Somerset, elles le furent encore plus de celle de Ste-Anne Lapocatière. Là, la pauvreté était extrême ; mais en dépit de tous les obstacles, cette mission avait été acceptée par la Communauté ; le bon Dieu savait les heureux fruits qui seraient le résultat des privations et sacrifices des fondatrices qui furent les chères Sœurs S Roch, Ste Marthe et M. de la Providence, car leur zèle fut récompensé dès le début par la vocation religieuse accordée à un grand nombre de leurs élèves qui entrèrent au noviciat et y persévérèrent.

Les chères missionnaires de Ste-Anne Lapocatière n'avaient pas eu la consolation d'être accompagnées par la Mère Mallet lorsqu'elles avaient pris possession de leur pauvre maison, car le 31 octobre précédent, cette chère Mère avait reçu, par voie télégraphique, la nouvelle que la Supérieure du couvent de Cacouna, Sœur M. de Jésus, était dangereusement malade et qu'elle devait recevoir, le jour même, les derniers sacrements. Mère Mallet, qui aimait ses Sœurs de toute l'affection de son âme, n'hésita pas un instant à partir, elle ne pouvait laisser mourir, loin de la Maison-Mère, une Sœur, une de ses filles, sans lui porter quelques consolations et recevoir son dernier

soupir, si telle était la volonté de Dieu. Elle se rendit à Cacouna, accompagnée de Sœur Rodriguez, sœur de la chère malade. Elles arrivèrent au Couvent à 11 heures du soir. Sœur Marie de Jésus était presque agonisante.

Quelques jours se passèrent et la malade ne prenait pas de mieux; alors Mère Mallet n'écoutant que sa foi, ne craignit pas de lui donner l'ordre de demander sa guérison : " Promettez à la Ste Vierge, lui dit cette bonne Mère, que si elle obtient votre guérison, la première fois que vous vous rendrez à Québec, vous irez communier à l'église de N.-D. des Victoires et que vous y ferez dire une messe d'actions de grâces."

La foi de la chère Mère fut récompensée ; à peine cette promesse était-elle faite, que la chère malade éprouva un mieux visible. Le médecin constata, à sa grande surprise, lors de sa première visite, que cette chère Sœur était hors de danger.

Le mieux continuant, le 3 novembre, Mère Mallet était en route pour Ste-Anne Lapocatière ; elle allait rejoindre ses chères Sœurs missionnaires qui furent grandement consolées et réjouies par son arrivée. Mais à son départ, leur sacrifice fut bien grand, car elles voyaient s'éloigner d'elles leur seul support humain. Ces chères Sœurs durent se confier uniquement en Dieu et attendirent de sa main les croix en même temps que la force de les supporter.

Les MM. du Séminaire de Québec devaient, le 30 avril, fêter le deux centième anniversaire de leur fondation. Ces bons Messieurs, voulant que les orphelins et infirmes fussent associés à cette fête, envoyèrent $50.00 à la Révérende Mère, afin de pourvoir aux frais de leur dîner ce jour-là. Les annales de l'Hospice font souvent mention des dons faits par ces Messieurs ; aussi, guidée par la reconnaissance, la chère Mère Mallet voyait en eux des bienfaiteurs, et elle était heureuse de trouver occasion de leur témoigner son estime et sa vénération.

Avec le temps, la dette de reconnaissance ne fait qu'augmenter, puisque chaque année apporte de nouveaux dons de la part des Messieurs du Séminaire. Incapables de leur rendre la moindre partie de ce qu'ils font pour elles, les Sœurs prient le Divin Cœur de Jésus d'être lui-même leur récompense très grande.

CHAPITRE XI.

VERTUS DE LA RÉVÉRENDE MÈRE MALLET.

Les épreuves et les tribulations sont le partage des Fondatrices, toutes doivent boire à longs traits et jusqu'à la lie le calice d'amertume ; c'est à elles surtout qu'il est présenté. On se ferait illusion si on allait croire qu'une fondation religieuse se fait sans difficulté, sans embarras. La vie de l'homme est un combat; si chaque religieuse a ses heures de luttes, ses heures de troubles, celle qui est à la tête de la Communauté et plus encore, celle qui a le courage de se dévouer pour en faire la fondation, doit s'attendre à une plus large part dans tout ce qui éprouve le cœur.

Qui dira les peines, les sollicitudes, les souffrances morales de la pauvre Mère Mallet depuis le 22 août 1849 ! Nous l'avons vu, à peine sont-elles installées à Québec que trois des Sœurs fondatrices veulent retourner à leur maison de Montréal, et elles y retournent en effet ; l'année suivante la mort lui enlève une Sœur qui semblait être indispensable à sa maison ; un incendie réduit en cendres un édifice élevé au prix de mille sacrifices. Mais je dois le dire, toutes ces croix réunies ne furent pas la plus pesante, pour cette bonne Mère. Pendant ces jours de tribulation, ses jeunes Sœurs l'aimaient, la vénéraient ; sa Communauté, unie par les liens de la plus étroite charité, n'avait qu'un cœur et qu'une âme ; le bien qui s'y faisait était déjà pour elle une grande récompense.

Mais avant de parler de ces faits, qui affligèrent bien des cœurs, qu'on me permette de jeter un coup d'œil sur les vertus pratiquées par la chère Fondatrice et sur l'esprit qu'elle avait introduit dans sa famille religieuse. Nous avons déjà eu occasion de parler, à diverses reprises, de la charité et de l'union qui régnaient dans sa maison. Quant à cette Mère Vénérée, chaque page nous la montre aimante, charitable, dévouée ; il serait donc inutile de revenir sur ce sujet.

Les autres vertus religieuses, grâce à l'exemple et aux leçons de la Mère, fleurissaient à l'envi parmi ses filles ; la Communauté naissante était dans toute sa ferveur. L'obéissance était parfaite ; l'intention même de celle qui avait l'autorité était respectée : quelque bonne et condescendante que fût la Révérende Mère Mallet, elle tenait à ce que, non seulement ses ordres, mais ses moindres recommandations fussent exécutées ; une faute contre l'obéissance ne serait pas restée impunie.

Un jour, une Supérieure locale, pensant avoir une raison suffisante pour faire le voyage de Québec, se mit en route avec une autre Sœur : la Révérende Mère prévenue de leur arrivée, leur fait dire qu'ayant fait ce voyage sans permission, elle ne veut pas les voir ; en même temps, elle leur indique une chambre où elles doivent se retirer jusqu'à leur départ. Aux pressantes sollicitations des autres Sœurs, elle se laissa fléchir et consentit à leur donner audience. Ceux qui ont connu Mère Mallet se feront une idée de ce que son cœur si bon, si maternel dut souffrir pendant ces heures de pénitence qu'elle imposait à ses filles ; mais elle sacrifiait son désir de les revoir pour réparer la faute commise.

" La veille de la Toussaint, rapporte une Sœur, je fus envoyée avec une autre Sœur pour veiller une pauvre malade, atteinte du choléra. Notre Révérende Mère en nous donnant cette obédience, nous recommanda de revenir le lendemain pour la messe de Communauté, à 6 heures. Nous nous rendîmes auprès de notre malade, qui était dans une maison de pension ; or personne ne voulait ou ne pouvait prendre soin d'elle. Le bon Dieu nous ménageait bien des contrariétés pour paiement de notre veillée, car sans parler de la fumée qui remplissait l'appartement où nous étions et qui faisait couler nos larmes, malgré nous, le souper fut plus que frugal, car nous n'avions pas même assez de pain pour satisfaire notre appétit, peu aiguisé du reste, vu la malpropreté de ce qui nous avait été servi ; cependant, cela eût été peu de chose.

Le temps passa si vite que bientôt nous fûmes au matin ; déjà 5 heures avait sonné à l'horloge et personne ne bougeait, pas le moindre bruit dans la maison. Nous rappelant la recommandation faite par notre Supérieure, de retourner chez nous pour la messe de 6 heures, nous prîmes le parti de sortir de la chambre de la malade, et de faire des recherches pour rencontrer quelqu'un qui pût nous remplacer, mais ne trouvant personne, nous nous décidâmes à frapper à diverses reprises.

Une grosse voix, venant d'une chambre voisine, se fit entendre. "Qui est là?" Bien timidement, nous répondons: "Ce sont les SS. de la Charité, qui désirent retourner à leur Communauté pour la messe.— "Vous feriez bien mieux de rester auprès de votre malade, et de laisser la messe là,"—fut la seule réponse, et tout rentra dans le silence. Evidemment, on ne voulait pas se lever; pendant ces démarches le temps s'était écoulé et bientôt les cloches de la ville, sonnant à toute volée l'*Angelus*, nous annonçaient que l'heure de la sainte messe était arrivée, et nous ne pouvions, malgré notre désir, nous y rendre. D'ailleurs, une pluie torrentielle tombait en ce moment et nous n'avions ni claques, ni parapluie. Bien chagrines de ne pouvoir obéir à notre Supérieure, nous retournâmes auprès de notre malade. Une heure s'écoula, et sept heures sonnait lorsque le bon Docteur Frémont fut annoncé. Nous fûmes heureuses de l'arrivée du médecin, nous espérions qu'il comprendrait que nous devions nous retirer. Mais la messe de Communauté étant dite, le Docteur conseilla d'aller à la Cathédrale y entendre la messe de huit heures, puis il ajouta: "Je vais vous envoyer ma voiture qui vous y conduira et de là vous mènera chez vous." L'offre fut acceptée. Mais tout n'était pas fini. Qui ne sait que la plus grande partie de la population catholique de Québec a l'habitude de faire la sainte communion à la Toussaint? L'église était tellement remplie que nous ne pûmes trouver un seul banc libre, nous nous agenouillâmes dans l'allée. La communion dura plus d'une heure, et nous étions là sans appui; le temps nous parut bien long. Enfin, nous arrivâmes tard et très fatiguées à la maison. Notre chère Mère Mallet avait été inquiète de notre retard, en nous voyant elle nous dit: "Pourquoi n'êtes-vous pas revenues à l'heure indiquée? et sans attendre la réponse, elle ajouta: "Vous n'êtes pas obéissantes..... allez vous reposer."

Plus peinées d'avoir déplu à notre Supérieure que de toutes les contrariétés qui nous étaient arrivées, nous ne pûmes fermer l'œil et bientôt nous fûmes debout. Alors nous rendîmes compte de notre veillée et on s'amusa des petits incidents qui s'étaient suivis pendant cette fameuse nuit." Par là, on peut juger quel amour cette Mère portait à l'obéissance et comme elle y exerçait ses premières filles.

Une Supérieure locale, mécontente de la plupart de ses compagnes de mission, demandait leur rappel pour une raison ou pour une autre. Mère Mallet, voulant donner une leçon à cette

religieuse, dit à ses Conseillères : "Sœur N demande le rappel de presque toutes ses Sœurs, si vous voulez m'en croire, nous la changerons de résidence, ce sera bien plus simple, au lieu de trois, nous n'en aurons qu'une à changer." La proposition ayant été agréée, la Mère lui écrivit :

"Tenez vous prête pour votre départ qui aura lieu le lendemain de l'arrivée de votre remplaçante, vous reviendrez à la Maison Mère, et je vous dirai alors où vous devrez passer l'année prochaine." La pauvre Sœur se soumit et nul doute que la leçon lui ait été profitable.

La pauvreté était pratiquée dans toute sa rigueur, et la chère Mère était encore sur ce point un modèle pour ses jeunes Sœurs.

Quoique Supérieure, elle n'aurait pas disposé de la moindre chose sans le consentement de ses Conseillères. Un jour, recevant pour la première fois depuis son arrivée à Québec, la visite de son unique frère, M. Narcisse, elle désirait, à son départ, lui donner en souvenir une petite croix de 50 cts qu'elle même avait reçue en présent ; mais elle ne le fit pas sans avoir demandé le consentement des Sœurs du Conseil, tant était grande sa délicatesse sur ce point.

Comme on l'a déjà dit, Mère Mallet ne permettait pas qu'on lui servît au réfectoire rien de plus que la Communauté. Elle portait des vêtements vieux et rapiécés. La Révérende Mère Gauron, ancienne Supérieure des Sœurs Grises de St-Hyacinthe, dans une visite qu'elle fit à Québec, ayant remarqué qu'un bonnet appartenant à la Mère était repris en tout sens, l'emporta, disant qu'elle voulait montrer à ses Sœurs jusqu'à quel point Mère Mallet poussait l'esprit de pauvreté.

La mortification était aussi pratiquée avec grande fidélité. Coucher sur des planches ou des rondins que l'on plaçait le soir sur son lit, était chose habituelle pour un bon nombre de Sœurs. Ne pas se servir de gants en hiver et rester à dessein les mains découvertes, en allant et revenant dans les rues par les plus grands froids jusqu'à ce qu'on eût l'onglée, était encore ordinaire. L'esprit de pénitence et de mortification inspirait à la Mère et à ses filles, le jeûne, les veilles, etc., etc. Mais on se surpassait pendant les jours gras : cilices, disciplines, puis pénitences de toutes sortes étaient pratiquées en réparation des outrages que le Bon Maître reçoit pendant ce temps de scandale et de désordre.

Maintenant, que dirai-je de l'humilité de cette digne Fondatrice ? Nous avons pu remarquer plusieurs fois en lisant ces

pages, que l'humilité était profondément enracinée dans le cœur de celle que le bon Dieu avait choisie pour fonder l'Institut des Sœurs de la Charité dans notre ville. Elle était étonnée de ce choix. La basse opinion qu'elle avait d'elle-même lui faisait croire qu'elle en était indigne. Que de fois n'a-t-elle pas dit à ses premières novices : " Comment se fait-il que moi qui ne suis bonne à rien, je sois ici ?..... Je n'aurais pas voulu aller à la Rivière Rouge, sentant mon incapacité et c'est à Québec, poste si difficile, que je me trouve "..... Ce secret, ses filles aînées, qui ont vécu dans son intimité, l'ont compris : sa grande humilité avait attiré sur elle les regards du Seigneur, et elle était entre ses mains un instrument favorable à ses desseins miséricordieux.

RÉVÉREND PÈRE A. BRAUN, S. J.

CONFESSEUR DE LA COMMUNAUTÉ PENDANT 14 ANS

CHAPITRE XII.

NOUVELLES RÈGLES. — ŒUVRES DE CHARITÉ.

Il aurait manqué un fleuron à la couronne de la chère Mère, si, tout en étant l'objet de l'estime, de la vénération générale, elle n'avait expérimenté ces peines intimes connues dans les Communautés les plus ferventes. Elle allait passer par des jours d'angoisses et de tribulation.

A la veille de l'épreuve, notre bon Sauveur disait à ses bien-aimés Apôtres : " Satan a demandé à vous cribler comme l'on crible le froment." Si l'Église a dû passer par cette voie crucifiante, qui s'étonnera que l'Institut des SS. de la Charité de Québec ait été soumis à de grandes épreuves.

Le Révérend Père Beaudevin, S. J., chargé de donner à la Communauté les exercices de la retraite annuelle pendant ce temps de tribulation l'avait compris lorsqu'il disait à la chère Mère Mallet : " Vous avez sous votre direction de bonnes enfants, elles savent apprécier leur noble vocation, car elles ont passé par des épreuves capables d'ébranler les vocations les mieux affermies."

Les Règles apportées de Montréal étant insuffisantes pour le bon gouvernement de la Congrégation, la Mère Fondatrice pria le Révérend Père Braun de vouloir bien en rédiger de nouvelles ; ce qu'il fit, ayant soin d'y faire entrer, autant que possible, les anciennes Règles. Après la rédaction de chaque chapitre, le bon Père en donnait lecture à la Révérende Mère et à son Conseil ; ces Sœurs faisaient, lorsqu'il y avait lieu, leurs remarques, qui étaient prises en considération, et tout s'arrangeait au gré et avec l'assentiment de celles qui avaient l'autorité.

L'ouvrage terminé, il fut approuvé par Monseigneur Baillargeon et ensuite donné à la Communauté. Les esprits se divisèrent ; quelques religieuses voulaient la nouvelle Règle, les autres préféraient l'ancienne. A force de patience et de bons procédés, la bonne Mère Mallet parvint à ramener le

calme ; la nouvelle Règle fut reçue par la grande majorité des Sœurs. La paix rentra peu à peu dans sa chère maison et elle commença à respirer.

Pendant ce temps de trouble et d'agitation, le Révérend Père Braun, si dévoué à l'Institut des Sœurs de la Charité, fit de nouvelles recherches ; il étudia les Règles canoniques par rapport à la vie religieuse, et il remarqua que dans son ouvrage plusieurs points s'éloignaient de l'esprit de l'Église. Il le recommença, et fit une autre rédaction.

C'est aussi de sa charité que la Communauté tient la méthode de la " récollection du mois," qu'il prépara lui-même, se proposant de donner aux Sœurs une direction sûre pour tous les états de l'âme et les différentes circonstances de la vie religieuse. Puis, afin qu'aucune ne fût privée de ce livre précieux, il voulut que toutes en prissent copie, afin de pouvoir l'emporter dans les résidences, et le consulter au besoin. Ce manuscrit est tellement apprécié dans la Congrégation que toutes le considèrent comme un véritable trésor. Quoique le style de cet ouvrage n'ait pas été soigné au gré des désirs du Révérend Père Braun, faute de temps, la substance spirituelle qu'il renferme est dejà plus que suffisante pour mériter le respect et toute la docilité des Sœurs

Le Noviciat tient aussi de sa bienfaisance, un manuscrit ayant pour titre : " Instructions pour le Noviciat," puis des retraites pour les Vêtures et les Professions. Les Novices étaient ses filles de prédilection, et grand était le chagrin du Révérend Père, lorsque quelques unes étaient renvoyées.

Les pauvres de l'hospice étaient aussi les objets de sa charité, quoiqu'il n'en fût point chargé.

Les petits orphelins conservent aussi un souvenir reconnaissant de sa bonté : quand il allait prêcher dans quelque église où on lui présentait un gâteau bénit, il l'apportait à l'Hospitalière des petits garçons avec ordre de le faire manger aux sages, en face des dissipés, pour leur donner de l'émulation.

Mais revenons à notre chère Fondatrice.

Le second changement dans les Règles divisa de nouveau les esprits et elle en pleura amèrement.

Cette dernière Règle prescrivait les élections de trois ans en trois ans. La Révérende Mère demanda elle-même que l'on fît ces élections. Le 22 août 1863, elles se firent dans la chapelle, suivant l'ordre qu'en avait donné Mgr l'Administrateur. La Reverende Mère Mallet fut, pour la troisième fois, continuée

dans la charge de Supérieure, car Monseigneur, dans une lettre écrite à la Communauté, à cette occasion, avait dit: "Cette élection sera considérée comme la première du nouvel ordre de choses, et par conséquent, les anciennes officières pourront être élues aux mêmes charges, comme si elles ne les avaient pas encore exercées."

La Révérende Mère Mallet fut donc élue Supérieure pour trois ans. Ce fut un moment accablant pour elle: elle resta muette, mais ses larmes et ses sanglots trahissaient son émotion. Depuis longtemps elle désirait être déchargée de ce fardeau, son désir devint plus ardent en constatant le manque d'unanimité dans le scrutin. Un moment, on craignit une attaque d'apoplexie. Pauvre Mère! Le bon Dieu, voulant de plus en plus la sanctifier, la laissait encore pour trois ans sur la croix. Quelles furent longues ces trois années!.....

Ses Conseillères furent les Sœurs St Pierre, Assistante, St Louis, Maitresse des Novices, Marie de Bon-Secours, Econome et Marie de Jésus, 1ère Hospitalière. Voilà donc la digne Fondatrice continuant à remplir les fonctions toujours pénibles de Supérieure; mais dans les circonstances actuelles, ces fonctions étaient des plus difficiles. L'union des esprits n'était pas encore parfaite. Sans doute, toutes les Sœurs voulaient le bien de la Communauté et la gloire de Dieu, mais les choses étaient vues différemment.

La nouvelle Règle fut remise aux Sœurs par Sa Grandeur Mgr Baillargeon, le 31 janvier 1864; chacune en reçut un exemplaire. Le 2 février, les Règles étaient envoyées à Rome; tout avait été mené rapidement.

Le 4 décembre, la chère Sœur Catherine Brophy, dite St Patrice, qui souffrait d'une maladie de poitrine depuis quatre ou cinq mois, mourut après quelques minutes d'agonie; elle était dans la 33ème année de son âge, la 7ème année de sa profession.

Cette bonne Sœur, pendant les quelques années qu'elle passa en religion, édifia beaucoup par ses vertus; elle possédait à un haut degré la modestie religieuse, vertu qui reluisait dans toute sa personne et dont les étrangers étaient frappés. Elle aimait aussi le silence et le gardait avec la plus grande exactitude; la sainte pauvreté faisait toutes ses délices, elle aurait voulu se passer des choses de première nécessité. Ainsi préparée, elle vit arriver avec joie l'heure suprême et s'endormit paisiblement dans le repos du Seigneur.

La Sœur de Charité, chargée de faire la visite des pauvres et des malades à domicile, a très souvent le cœur brisé de douleur en voyant les souffrances physiques et morales de ces malheureux. Elle mêle ses larmes aux larmes de ceux qu'elle visite ; mais si cette sympathie apporte quelque consolation aux affligés, cela ne donne ni pain, ni bois, ni habits à ceux qui en sont privés. Durant les premières années de la fondation, lorsque les Sœurs rencontraient une famille n'ayant pas de pain ou de bois, elles allaient frapper à la porte du riche pour obtenir une aumône en sa faveur, mais ce secours n'était que passager, et par conséquent insuffisant. La Révérende Mère Mallet n'avait pas les moyens de faire, avec les revenus de sa maison, beaucoup d'aumônes à ces malheureux, qui avaient cependant toute sa commisération ; c'est alors que la charitable Fondatrice, pour se procurer le moyen de secourir ces pauvres malheureux, permit de faire ces petits bazars dont le produit s'éleva d'année en année jusqu'à quatre et même cinq cents piastres. Quelle fut la joie de la Sœur chargée de faire ces visites à domicile lorsqu'elle se vit en possession d'un tel trésor ! Comme elle y puisa toujours et sans compter ! et qui pourra dire le nombre d'infortunés qu'elle soulagea !.....

C'est le 28 décembre que s'ouvrit, dans une des salles de l'Hospice, le petit bazar en faveur des pauvres. La Révérende Mère Mallet inaugura cette œuvre en donnant un Enfant-Jésus en cire. Tous les ans, elle fournissait le local pour ce bazar.

Bientôt, une autre œuvre fut entreprise, d'abord par la bonne Mère Mallet, puis continuée et développée par Sœur M. de la Nativité, en faveur des jeunes gens pauvres pour les aider à faire leurs études. Ils reçoivent la pension, les habits, les livres nécessaires : il faut aussi s'occuper de leur lavage et raccommodage. Mère Mallet avait à cœur cette œuvre, et dès la première année de la fondation, elle avait pris à sa charge l'entretien d'un et même de deux écoliers. Lorsque ses protégés avaient besoin, soit d'un livre ou d'un vêtement, cette bonne Mère, quoique Supérieure, demandait avec humilité et d'un ton suppliant à Sœur M. de la Nativité de vouloir bien lui donner l'argent pour l'achat de l'objet requis. La Communauté a été amplement récompensée, car plusieurs de ces jeunes gens, après avoir été ainsi aidés, ont eu l'honneur d'être élevés au sacerdoce.

" Le 13 août, dit l'annaliste, s'ouvrit pour trente-neuf d'entre nous les exercices de la retraite, après laquelle nous soupirions

depuis longtemps. C'était une oasis au milieu des jours orageux par où nous passions. Le Révérend Père V. Beaudevin, S.J., préfet des études au Collège Ste Marie de Montréal, donna ces exercices et s'acquitta, à la grande satisfaction de toutes les Sœurs, de la sainte mission pour laquelle il avait été envoyé. Ce bon Père dit, à qui voulut l'entendre, la bonne impression qu'il rapportait de la Communauté. Il est à remarquer que cette retraite eut lieu précisément l'année du changement des Règles.

La chère Mère Mallet eut la consolation, le 10 septembre, de faire une visite à ses chères Sœurs de Montréal : cette faveur lui était refusée depuis quelques années, malgré la demande qu'elle en avait faite à Sa Grandeur Mgr Baillargeon. Les Sœurs Marie de Jésus et St Amable l'accompagnèrent.

Depuis le mois de septembre, les Sœurs étaient entrées dans l'association de l'Apostolat de la Prière et toutes leurs maisons avaient reçu des diplômes d'agrégation. Mais ce ne fut qu'au mois de novembre qu'elles reçurent de Mgr l'Administrateur la permission d'ouvrir un registre en faveur des personnes qui voudraient, comme elles, se joindre aux amis du Cœur Sacré de Jésus. Dans l'espace de quelques semaines, elles eurent la consolation d'inscrire les noms de plus de quatre mille associés.

Le 29 mai 1865, Mgr l'Administrateur accordait la permission de célébrer solennellement, dans la chapelle de l'Hospice, la fête du Sacré Cœur et d'avoir l'exposition du St Sacrement toute la journée avec grand'messe, vêpres, sermon et salut. La Révérende Mère Mallet, qui avait une grande dévotion à ce Cœur Adorable, lui avait dédié son église.

L'année 1866 vit commencer une nouvelle œuvre de charité, dont la ville de Québec sentait le besoin depuis longtemps. M. le Curé de Québec, le Révérend Jos. Auclair et le Révérend E. A. Taschereau, Supérieur du Séminaire, touchés des misères des pauvres, qui manquent très souvent dans leur maladie du nécessaire et surtout des remèdes qui peuvent guérir ou du moins soulager leurs souffrances, eurent la bonne pensée d'ouvrir en leur faveur un Dispensaire. Tous les pauvres, sans distinction, pourraient venir consulter les médecins et même les demander à domicile quand la maladie rendait toute sortie impossible.

Mère Mallet fut heureuse de se charger de cette belle œuvre, comme elle l'était toujours lorsqu'il s'agissait de soulager quelque misère. Elle fournit le local : comme compensation

on lui donna une certaine somme, tant pour l'entretien de la maison que pour le chauffage Deux Sœurs se rendaient tous les jours au dispensaire à l'heure convenue et elles aidaient à préparer les prescriptions : il y avait parfois cinquante ordonnances à exécuter.

Plusieurs des plus habiles médecins de Québec avaient eu la générosité de s'offrir pour cette œuvre : ce furent les Docteurs Tessier, Verge, Montizambert et Simard ; ce dernier s'occupait exclusivement des yeux et des oreilles. Ces médecins, dont le dévouement était bien connu, furent très ponctuels à se rendre à leur poste et ils se montrèrent toujours pleins d'affabilité et de douceur pour les pauvres qui se présentaient. Le 24 janvier, Mgr l'Administrateur, écrivant à la Révérende Mère Mallet, approuvait cette œuvre en ces termes :

" Le soin du Dispensaire que l'on se propose d'établir étant une œuvre de charité envers les pauvres malades, convient certainement à la fin de votre Institut. C'est pourquoi je vous autorise bien volontiers à vous en charger."

Vers le même temps, le Révérend Père Durocher demandait à Mère Mallet des Sœurs pour la distribution de ses aumônes dans le faubourg St Sauveur dont il était chargé.

Monseigneur Baillargeon, ayant été consulté, tout en disant que les bons Pères Oblats feraient bien mieux de distribuer leurs aumônes eux-mêmes, acquiesça néanmoins aux désirs du Père Supérieur. Durant l'hiver, deux Sœurs se rendaient tous les mardis dans ce quartier pour cette distribution ; le reste de la journée était employé à la visite des pauvres et des malades.

Depuis plusieurs mois la ville de Québec était dans une grande excitation ; des révolutionnaires, sous le nom de féniens, dont le centre était aux États-Unis, menaçaient de venir soulever la population et de dévaster les campagnes avoisinant Québec. La milice avait été organisée, et quoique les plus hardis persistassent à ne rien craindre, on prenait néanmoins des précautions en cas d'attaques imprévues. Plusieurs des volontaires accoutumés aux douceurs de la vie de famille, ne purent résister aux fatigues de l'exercice militaire et tombèrent bien malades. Les autorités organisèrent tout de suite un hôpital, et le Colonel Suzor alla demander à la Mère Mallet des Sœurs pour soigner ces jeunes gens attaqués du typhus. Une réponse favorable accueillit cette demande. Les Sœurs ne passèrent que trois semaines à l'hôpital militaire, car Mgr l'Administrateur ne leur permit pas d'y rester plus longtemps ; elles eurent

néanmoins la satisfaction de retirer des portes du tombeau plusieurs de ces soldats Deux cependant moururent et furent enterrés avec les honneurs militaires Des lettres de remerciments furent écrites à la Révérende Mère au départ des Sœurs de l'hôpital, par le Colonel Suzor.

Sœur M. Adéline Anctil, dite M. de la Présentation, prenait, le 22 mars 1866, son essor vers la Céleste Patrie, laissant sa famille religieuse dans le deuil. Depuis dix-huit mois, cette chère Sœur, atteinte de phtisie, souffrait avec un courage extraordinaire, et malgré sa grande faiblesse occasionnée par plusieurs hémorragies, elle se rendait à tous les exercices de la Communauté, même au réfectoire où elle obtint, à force d'instances, de se mettre à la table commune, ne voulant rien de plus que ce qui était servi à la Communauté. A diverses reprises, les Supérieures voulurent l'envoyer à l'infirmerie, lui disant qu'elle mourrait dans les escaliers si elle persistait à se rendre au réfectoire. Mais elle répondait avec gaîté aux instances qui lui étaient faites : " Oh ! de grâce, laissez-moi aller au réfectoire ; si je meurs dans un escalier, on se rappellera plus longtemps de moi."

Ce ne fut que quelques semaines avant sa mort que ne pouvant plus se traîner, elle fut forcée de garder l'infirmerie. La chère Sœur voyait venir la mort, non seulement avec gaîté, mais avec une sainte impatience. Longtemps elle se berça de l'espoir que le 19, fête du Glorieux Patron de la bonne mort, serait le jour de sa délivrance. Trompée dans son attente, elle pria avec ardeur pour que du moins la fête de N.-Dame de Pitié, qui tombait cette année-là le 23, vît se réaliser son désir d'aller à Dieu. Pour faire comprendre à ses compagnes quelle était l'ardeur de ce désir, elle disait : " Je suis semblable à un enfant à qui on aurait promis une promenade ; dans son impatience de partir, il lui semblerait entendre sans cesse le bruit de la voiture qui doit lui procurer ce plaisir. Ainsi, ajoutait-elle, est mon désir de la mort ; je l'attends avec la même ardeur que cet enfant attendrait la voiture."

O sainte impatience d'aller à Dieu ! Combien elle devait être agréable au Divin Époux, et combien grande dut être la récompense de celle qui, s'élevant au-dessus de tous les biens terrestres, ne soupirait qu'après le bonheur de voir face à face la Divine Majesté ! Cette Sœur bien-aimée avait travaillé avec succès à la gloire de Dieu et au salut des jeunes personnes qui lui avaient été confiées, et elle avait fait la joie de ses Supé-

rieures, pendant dix ans et cinq mois qu'elle passa en religion ; elle s'endormit dans le Seigneur à la suite d'une hémorragie, à l'âge de vingt-sept ans.

Dans le courant du mois d'avril, la petite vérole se déclara parmi les enfants, orphelins et orphelines. L'exiguité du local faisait craindre que le plus grand nombre de ces chers enfants n'en fussent atteints ; les Sœurs étaient sur le point de fermer une classe pour y mettre les petits malades, lorsqu'elles reçurent l'ordre de Mgr l'Administrateur de transporter les variolés à l'Hôpital de Marine où ils seraient bien traités et où les Sœurs pourraient leur donner les soins nécessaires. Cet ordre ne leur souriait pas, il leur en coûtait de se séparer de ces pauvres petits êtres ; mais Monseigneur l'ordonnant, il fallait obéir : en conséquence, deux Sœurs, des mieux portantes, furent désignées pour en prendre soin à l'hôpital. Le nombre des malades diminua bientôt ; et après peu de temps, les petits exilés vinrent reprendre leur place au sein de la grande famille.

Asile d'Aliénés
SALLE

CHAPITRE XIII.

DERNIÈRES ANNÉES — MORT DE MGR TURGEON — NOUVEL INCENDIE — MORT DE MGR BAILLARGEON.

Maintenant, jetons un regard rapide sur l'Institut dont les destinées avaient été confiées au maternel dévouement de la Révérende Mère Mallet. Elle garda le gouvernement de sa Congrégation pendant dix-sept années. L'expérience a montré qu'il ne pouvait être mieux placé qu'entre ses mains fidèles et dévouées. Sous sa direction, rendue féconde par la continuelle bénédiction du Seigneur, le cher Hospice n'a cessé de marcher, doucement et sans bruit, dans la voie d'une consolante prospérité. Il est vrai que de nombreuses et pesantes croix ont assailli la Communauté : le Seigneur l'a éprouvée, c'était afin de la bénir davantage, et de l'unir ensuite plus intimement à Lui.

Le personnel s'accrut chaque année dans des proportions convenables et soutenues ; il en a été de même du nombre des établissements. En 1866, époque où la Révérende Mère Mallet fut déchargée de la Supériorité, on comptait cinq missions ; la bonne Mère s'appliqua à les soutenir, et quelques unes ont pris une grande extension. Plusieurs autres auraient été formées, si elle avait eu des sujets à donner pour satisfaire aux demandes qu'on lui avait adressées.

Comme nous l'avons déjà dit, elle fonda la mission de Cacouna en 1857; celle de Lévis, en 1858 ; celle de Deschambault, en 1861, et celle de Ste-Anne Lapocatière, en 1862. Elle visitait tous les ans ces résidences, et elle voyait avec plaisir arriver le moment du départ, afin d'aller embrasser ses chères filles.

Les jours que la Mère passait dans ces résidences étaient des jours de joie et de bonheur pour les Sœurs et pour les élèves. Quelquefois elle arrivait sans s'être fait annoncer ; car elle aimait à causer une surprise. Que dire alors de cette première entrevue de la Mère et de ses filles ? Le cœur le plus indiffé-

rent en aurait été attendri. C'était de la part des Sœurs, pendant les premiers instants, de véritables transports de joie; souvent les larmes coulaient. Plus calme, mais non moins émue, la bonne Mère Mallet se laissait aller à toute sa tendresse. Chacune y avait sa part, et l'on aurait essayé en vain de la faire reposer avant d'avoir vu et embrassé toutes les Sœurs de la maison. Une Supérieure se doit à ses Sœurs éloignées comme à celles qui l'entourent..... .....

Mère Mallet recevait un grand nombre de lettres des Sœurs Missionnaires; incapable de répondre elle même à toutes, elle chargeait aussitôt sa Secrétaire d'écrire à ces chères absentes; lorsqu'elle le faisait elle-même, c'était une consolation de plus pour les pauvres exilées.

Avant de parler de la démission de la chère Fondatrice, comme Supérieure, nous glanerons tous les faits qui pourront édifier les lecteurs. Nous voyons dans les notes que nous avons sous les yeux, et qui ont été d'un grand secours pour écrire cette notice biographique, que cette chère Mère Mallet disait un jour en parlant à quelques Sœurs : " Si je savais que mon sang fût utile au salut des âmes, je donnerais mes veines pour qu'on les ouvrît, afin de répandre le sang qu'elles contiennent."

Combien d'autres paroles, enflammées de l'amour de Dieu et du prochain, sont sorties de la bouche de cette bonne Mère !

La charité, qui surabondait dans son cœur, lui donnait un grand attrait pour la dévotion au Sacré Cœur. Rarement elle faisait une conférence sans parler de ce Cœur Adorable. Après sa mort, on a trouvé quelques bouts de papier sur lesquels elle avait écrit ces mots : " Allons, en toutes nos peines, nous consoler dans le Divin Cœur de Jésus, siège de toutes vertus."— " Si j'aime le Sacré Cœur, rien ne me coûtera. Je le prie d'embraser mon cœur de son amour et de me donner l'humilité, la patience, la douceur et la résignation."

Après Jésus, c'était la Ste Vierge et St Joseph qui possédaient son cœur. Elle appelait Marie, *sa bonne Mère*, elle la regardait comme la première Supérieure de la Congrégation. C'est elle qui a introduit dans la Maison-Mère l'usage, après chaque élection, de consacrer la maison à la Ste Vierge. La nouvelle Supérieure déclare la divine Mère première et principale Supérieure, et dépose devant sa statue les clefs de la maison, lui rendant ses hommages en lui baisant les pieds.

Au chœur, elle fit placer, au-dessus du siège de la Supérieure, la belle p tite statue de N.-Dame de la Victoire, que l'on y voit encore aujourd'hui ; c'est un don de Monseigneur Turgeon Aux pieds de cette statue, les dix plus anciennes Sœurs prononcèrent leurs vœux de religion.

La Révérende Mère Mallet était joyeuse lorsqu'elle voyait dans ses Sœurs le zèle pour propager la dévotion envers la Reine du Ciel ; elle se prêtait de bon cœur à leurs désirs pour contribuer à rendre ses fêtes plus solennelles, et inspirer ainsi par la pompe extérieure plus de dévotion.

Elle ne cessait d'engager les Maîtresses de classes à inspirer aux enfants une grande dévotion envers la Sainte Vierge ; elle-même ne les quittait jamais sans leur avoir dit quelques mots de cette Mère Immaculée.

Sa sensibilité, qui était extrême, paraissait aux premières paroles qu'elle entendait sur les louanges de Marie, en qui elle avait mis toute sa confiance. Elle jeûnait tous les samedis en son honneur, et pendant sa dernière maladie, elle prétextait un manque d'appétit, afin de faire cette mortification. La digne Fondatrice aimait surtout la Ste Vierge sous le titre de Notre-Dame de Pitié ou de Notre-Dame des Sept Douleurs.

N'ayant pu obtenir la permission de célébrer les fêtes patronales de l'Hôpital-Général de Montréal : les fêtes de la Sainte Croix, qui déjà étaient solennisées dans les autres Communautés de Québec, elle choisit pour fêtes patronales de sa maison, les fêtes de Notre Dame de Pitié, de la Nativité de la Ste Vierge et de St Vincent de Paul. Un autel de son église fut dédié à Notre-Dame de Pitié ; Mère Mallet y fit placer un tableau représentant cette Mère de douleurs. Tous les ans, le Vendredi-Saint, la Communauté faisait les Stations de Marie désolée et la Mère permettait aux Sœurs, qui le désiraient, de passer la nuit ou une partie de la nuit, en prières aux pieds de Notre-Dame des Sept Douleurs.

Elle appelait St Joseph, le pourvoyeur de la Communauté et elle se reposait sur sa sollicitude paternelle pour tous les besoins de sa maison. C'est à Mère Mallet que les Sœurs doivent l'établissement de la procession qui se fait la veille du premier jour du mois de St Joseph ; celle du mois de Marie a été aussi inspirée par son cœur.

La Révérende Mère Mallet, qui était douée d'un cœur sensible, partageait les joies et les peines des personnes qui avaient le bonheur de la connaître. Que de fois on l'a vue verser des

larmes avec ceux qui pleuraient. Mais plus particulièrement encore, elle s'intéressait au sort des parents de ses Sœurs ; elle s'informait d'eux avec intérêt et les soulageait lorsqu'ils étaient dans quelque affliction ou nécessité.

A la suite d'un incendie où la mère d'une de ses Sœurs avait tout perdu, Mère Mallet lui ouvrit sa maison, lui donna une chambre et sa pension pendant une année entière, et tous les jours, elle allait s'informer si elle manquait de quelque chose. Elle aimait à faire plaisir à ces chers parents, qui avaient donné à la Communauté ce qu'ils avaient de plus précieux sur la terre, leur fille bien-aimée.

Un jour, Sœur Ste Eugénie, alors missionnaire au Couvent de Lévis, devant aller faire visite à sa bonne mère (Mme Labrecque), une Sœur lui fut désignée pour compagne. Rencontrée à sa sortie de la maison par la bonne Mère Mallet qui lui demanda si elle partait déjà. " Non, ma Mère, répondit-elle, mais je m'en vais voir ma chère maman.—Voir votre mère, répliqua-t elle, et accompagnée par une autre que par votre petite sœur (Sœur St R. était alors jeune professe) ? allez vite dire à votre maîtresse qu'elle vous donne Sœur St Raphaël ; votre bonne mère sera doublement heureuse de voir ses deux filles." Comme on le pense bien, la bonté de la Supérieure fut appréciée dans cette famille.

Le frère d'une autre Sœur, ayant fait une perte considérable, Mère Mallet lui envoya quelques quarts de farine. Sachant que sous peu il serait père, elle voulut aussi qu'une belle robe brodée et un gentil bonnet lui fussent envoyés, pour le baptême de son premier enfant.

Une Sœur rapporte qu'ayant été très malade, le médecin la condamna à un repos complet ; ennuyée de ne rien faire, elle dit un jour au Docteur qu'elle ne pouvait rester plus longtemps à l'infirmerie, que le lendemain elle irait à son office : " Je n'y consens, répondit celui-ci, qu'à condition que vous preniez des béquilles." En effet, le lendemain, la pauvre Sœur se rendit péniblement à sa classe appuyée sur des béquilles. La Révérende Mère, qui l'avait invitée à se reposer dans sa chambre, ne put y tenir en voyant entrer cette jeune religieuse infirme, elle pleura à chaudes larmes, incapable qu'elle était de contenir son émotion.

Elle recevait dans sa chambre, pour la nuit, les Sœurs qui dérangeaient les autres pendant leur sommeil, soit à cause d'un rhume ou pour toute autre indisposition, et jamais on ne l'a

entendue se plaindre du dérangement que cela pouvait lui causer à elle-même. Cette chère Mère avait un grand soin de sauvegarder la réputation de ses Sœurs. Un jour, une d'elles revenant d'une mission sous le poids d'une accusation plus ou moins fondée, voulut profiter de cette occasion pour s'humilier davantage ; en arrivant dans la chambre de sa Supérieure, elle se mit à genoux pour lui demander pardon, mais la Mère s'empressa de la relever en lui disant : " Que faites-vous, chère enfant, si on vous voyait dans cette posture, on vous croirait coupable." Tout de suite elle la fit asseoir.

Cette même Sœur rapporte qu'un jour de fête, alors qu'elle était postulante, et chargée de l'infirmerie, Mère Mallet passant là et la voyant très occupée, lui dit : " Est ce que vos compagnes ne vous aident pas à faire votre ménage ? " La pauvre enfant répondit bien naïvement : " J'ai demandé qu'on vînt m'aider et on n'a pas voulu." Mère Mallet reprit : " Ne dites jamais cela *on n'a pas voulu*, dites *on n'a pas pu*." Voilà les leçons que cette vénérée Fondatrice donnait à ses filles. Que d'autres traits de bonté et de charité n'aurions-nous pas à rapporter ici !

Toujours égale à elle-même, elle souffrait en silence et dans le secret de son cœur pour épargner à ses Sœurs de l'inquiétude et du chagrin. Son refuge ordinaire était au pied des autels. C'est là qu'elle aimait à aller puiser conseil et protection dans les affaires épineuses qui, bien des fois, l'accablèrent dans les commencements de la fondation. La charité la plus ingénieuse la rendait agréable dans toutes sortes de rencontres et la bienveillance de ses procédés s'adressait à tous sans distinction. Supérieure pendant dix-sept ans, et à la tête d'une maison aussi considérable, elle fut aimée et chérie de ses subordonnés.

Le 4 août 1866, eurent lieu de nouvelles élections ; cette fois encore ce fut sous la présidence de Monseigneur Baillargeon, Administrateur. Quoique la Révérende Mère Mallet eût pu, d'après les constitutions, être réélue pour trois autres années, il était facile de prévoir que cette chère Mère serait déchargée de la Supériorité, suivant son désir ; aussi aucune Sœur ne fut surprise d'entendre proclamer élue, Sœur St Louis. Mais l'étonnement fut très grand lorsqu'on vit que dans ce nouveau Chapitre, on n'avait confié aucune charge à Mère Mallet. Avec une résignation entière, cette chère Mère Fondatrice accepta cette nouvelle situation. Sœur M de Jésus fut nommée Assis-

tante, Sœur St Roch, Maîtresse des Novices, Sœur St Jean, Econome et Sœur M. du Sacré Cœur, première Hospitalière.

Si la Communauté ne fut pas surprise de la déposition de sa Fondatrice, les personnes du dehors le furent beaucoup et plusieurs laissèrent paraître leur étonnement.

Lors de la visite que la chère Mère Mallet fit à la Maison-Mère de Montréal, un mois après sa déposition (3 septembre), en compagnie de la nouvelle Supérieure, les Sœurs de Montréal firent des instances pour l'engager à rester chez elles. Elles représentèrent à Mère Mallet que puisque ses filles de Québec ne l'avaient élue à aucune charge, elles montraient par là qu'elles pouvaient se passer de ses services. Mais cette chère Mère était trop attachée à sa fondation et elle aimait trop ses enfants pour consentir à les abandonner. Elle revint donc à son cher Hospice, prête à faire tous les sacrifices que sa nouvelle position exigerait. Disons le tout de suite, ces sacrifices ne lui manquèrent pas, le bon Dieu le permettant pour embellir de plus en plus sa couronne.

" Nous voudrions, dit l'annaliste de l'Hospice, pour l'édification de toutes nos Sœurs, leur faire connaître avec quelle humilité cette chère Mère Mallet prit son rang parmi ses Sœurs, et quelle soumission elle montra en tout et partout. On la voyait exacte à demander les permissions. faire son salut gracieux à notre Mère Supérieure en la remerciant, soit que la permission fût accordée ou refusée. Nous ne pouvions retenir nos larmes de voir cette Mère Fondatrice essayant de se dérober aux regards et faisant tout son possible pour avoir partout la dernière place."

Après avoir édifié la Communauté comme Supérieure, elle devait l'édifier, peut-être plus encore, comme inférieure. L'humilité fut, avec la charité, le trait dominant de la vie religieuse de Mère Mallet dans les années qui la virent Supérieure ; mais ce fut surtout après avoir été déposée de cette charge, qui avait pesé sur ses épaules dix-sept ans, que cette chère Mère pratiqua cette vertu avec le plus de zèle. On se rappellera toujours avec émotion sa fidélité à demander les plus petites permissions.

Un jour, après une année d'absence, une Sœur Missionnaire, revenue à la Maison-Mère, fut invitée par Mère Mallet à aller voir le jardin dont elle avait la charge ; " Mais, dit cette bonne Mère, veuillez m'attendre un instant, je vais aller demander à notre Révérende Mère la permission de vous faire manger quelques gadelles." En vain la Sœur pria-t-elle Mère Mallet de

ne pas prendre cette peine, cette chère Mère fit en peu de temps le tour de la maison sans rencontrer ni la Supérieure ni l'Assistante, et elle revint disant : " Chère Sœur, je suis bien chagrine, je n'ai pu rencontrer ni notre Mère, ni Sœur Assistante, je ne pourrai rien vous donner." Qui n'admirerait cette régularité de la digne Fondatrice, dans de si petites choses ?

Une Sœur a trouvé parmi ses papiers, les lignes suivantes, écrites de sa main : " J'espère qu'avec le secours de la grâce, je donnerai à la Communauté l'exemple d'une parfaite soumission en tout ce que l'on voudra ; je me regarderai toujours comme la dernière de mes Sœurs, ainsi que je le suis véritablement. Si ma présence dans la Communauté devait gêner notre Mère, avec le plus grand plaisir, j'irais partout où l'on voudrait, j'irais dans la plus petite de nos maisons, et je m'y trouverais heureuse de n'avoir qu'à obéir. Dieu seul connaît le désir que j'ai de ne jamais donner de chagrin, au moins volontairement, à la Supérieure qui tient sa place auprès de moi. Qu'on soit assuré de mon entière dépendance."

La Communauté conserve précieusement différents objets qui ont appartenu à la Mère Fondatrice, et quelques notes écrites de sa main. Nous citons ces notes, afin de ne point priver les lecteurs de si doux souvenirs :

" Mon silence intérieur et extérieur sera pour honorer celui de Jésus."– " Je veux convenir avec N. S que des deux mouvements de mon cœur par lesquels il s'ouvre et se ferme continuellement, le premier signifiera que mon âme lui demande de nouvelles grâces, et l'autre qu'elle le remercie de toutes celles qu'elle a reçues. Je place ce compromis dans le S. Cœur de mon Jésus. Ce 2 avril 1865. (Signé) Sœur M. M. Mallet."

" Le 20 juillet 1867, devant mon Sauveur et sa sainte Mère, je les prie de me prendre sous leur sainte protection et d'accorder à leur pauvre enfant la force de pratiquer la plus parfaite charité en toutes choses ; pour obtenir cette grande grâce, je m'adresse à ma bonne Mère, la Ste Vierge. O Marie, faites-moi aimer et imiter le Sacré Cœur de Jésus, toute ma vie. Ma bonne Mère, je me tourne vers vous comme l'aimant vers le Nord, qui n'a pas de repos qu'il n'ait son point. Ma chère Mère, vous le voyez, mon pauvre cœur se sent attiré vers vous comme le petit enfant qui ne peut se calmer que dans les bras de sa bonne mère, et là, il est sans inquiétude, et enlace ses petits bras autour du cou de celle qui fait sa force. Permettez, mon auguste Souveraine, que je m'élance dans votre cœur

maternel, et que là, sans dire mot, comme un enfant, je trouve mon repos, car je sais que vous comprenez ce que je sens et ce qui fait ma peine."

Voici maintenant des résolutions trouvées pareillement dans ses papiers :

" Attendre la récompense de Dieu seul et non des hommes." —" Faire en esprit d'amour de Dieu ce qui me répugne."— " Recevoir comme une faveur les marques d'ingratitude."— " Tous les matins, je me dirai : il faut souffrir tout et de tous." —" Je recevrai mes Sœurs avec douceur et humilité."—" Ne pas me croire nécessaire à la Communauté."—" Ne dire aucune parole qui tende à ma louange directement ou indirectement ! Je tendrai au troisième degré d'humilité en me mettant tous les jours au-dessous de toutes mes Sœurs."—" Dire souvent durant le jour : Seigneur, donnez moi l'estime de l'humilité, l'amour de la patience et le désir des souffrances."—" Ne pas m'affliger, encore moins me décourager à la vue de mes propres défauts, mais travailler constamment à m'en corriger."—" Regarder comme un grand avantage d'avoir à souffrir quelque chose injustement. " Ne me rendre à charge à la Communauté que dans le cas de nécessité, etc."

" Tous les jours, ô mon Dieu, j'accepterai ma charge en esprit de pénitence pour le temps qu'il vous plaira ; j'espère que vous la porterez avec moi, que vous me dirigerez par votre Esprit et que vous bénirez cette petite Congrégation."— " Seigneur, vous savez mieux que moi ce qu'il me faut ; je reçois tout de votre main, n'ayant pas d'autre volonté que la vôtre."

Toutes ces résolutions, ainsi que les autres écrits que Mère Mallet a laissés, étaient sur des chiffons de papier bons à être mis au feu ; voilà comment cette digne Fondatrice pratiquait en tout l'esprit de pauvreté : elle n'aurait pas voulu prendre pour elle même un morceau de papier qui aurait pu servir à autre chose.

Immédiatement après les élections, les nouvelles élues décidèrent de donner une chambre à Mère Mallet ; mais cette chère Mère voulait la refuser, désirant être en tout sur le pied des autres Sœurs. Cependant, elle céda aux pressantes sollicitations de ses filles et elle accepta la chambre qu'on lui offrait.

Mère Mallet fut nommée admonitrice de la Supérieure et chargée de la surveillance du jardin et du Dispensaire. Lorsqu'elle revenait du jardin, les mains pleines de terre (car cette

chère Mère ne se contentait pas de surveiller), les jeunes Sœurs s'empressaient de lui offrir de l'eau ; mais elle leur disait avec humilité : " Chères Sœurs, ne vous donnez pas cette peine, car moi, je ne suis rien dans la maison." Et c'était la Fondatrice qui parlait ainsi.

Au Dispensaire les médecins et leurs clercs la vénéraient. Elle se permettait quelquefois de leur donner quelques petits conseils qui étaient toujours bien reçus. Ces Messieurs montraient beaucoup de plaisir à converser avec elle, ce qu'elle faisait d'une manière tout à fait agréable et intéressante. Tous les jours, elle était obligée de laisser la récréation du midi pour se rendre au Dispensaire ; c'était surtout dans cette occasion qu'elle édifiait la Communauté, par la manière gracieuse et modeste avec laquelle elle se présentait à la Supérieure pour obtenir la permission de s'y rendre. Un salut charmant et une petite révérence, qu'accompagnait un beau merci, montraient que cette chère Mère saisissait avec empressement toutes les occasions de donner un aliment au vif attrait qui la poussait à l'humiliation. Le souvenir de ce salut et de cette révérence de Mère Mallet, qui lui étaient propres, est encore bien vivace dans sa Communauté ; toutes les anciennes Sœurs se les rappellent avec plaisir.

Maintenant citons quelques faits sans en préciser les dates. Mère Mallet étant un jour en voyage avec la Révérende Mère St Louis, Supérieure, elles s'arrêtèrent au presbytère de Ste-Flavie, chez le Révérend M. Duguay, Curé. A table, M. le Curé, connaissant le mérite de la digne Fondatrice, lui assigne la première place ; mais Mère Mallet confuse la refuse : " Permettez, M. le Curé, dit-elle, que notre Révérende Mère prenne cette place." Non, non, dit le Curé, Mère St Louis prendra la première place dans votre Communauté, mais pas ici ; car quoiqu'elle soit Supérieure, elle est toujours votre petite fille. Mère Mallet dut se résigner à accepter cet honneur, comme elle acceptait les humiliations qui se rencontraient si souvent sur sa route.

Devant faire le voyage de Ste-Anne de Lapocatière, Mère Mallet alla trouver la Révérende Mère St Louis pour lui demander quelle robe elle devait mettre. Après avoir examiné celle qu'elle portait habituellement, la Supérieure lui répondit que cette robe était assez propre pour ce voyage. Mère Mallet partit ; rendue à Lévis, une Sœur remarqua qu'elle avait une robe bien peu convenable, et ignorant la décision de la Mère Supé-

rieure, elle le lui dit. Mais cette chère Mère Mallet de répondre : " Je suis allée trouver notre Révérende Mère qui m'a dit, après l'avoir examinée, qu'elle était assez propre pour ce voyage. "

Belle leçon d'humilité et d'obéissance !

Le Vénéré Fondateur, Monseigneur l'Archevêque Turgeon, touchait au terme de sa carrière ; il était paralysé et accablé de souffrances continuelles depuis plus de douze ans ; les Sœurs redoutaient le dernier moment. Il est si pénible de faire des adieux à ceux qu'on aime et qui nous font du bien ! Ce moment cependant était arrivé, il fallait se soumettre. Nous copions en partie ce que l'annaliste a dit à ce sujet.

17 août. Le moment du sacrifice n'est pas éloigné..... Notre bon Père, Mgr l'Archevêque est mourant..... il a été administré dans le courant de l'après-midi..... *Pater, fiat voluntas tua.*

25 août, le coup est porté..... notre toujours bien-aimé et regretté Fondateur n'est plus..... il a passé à une vie meilleure à minuit et demi, ayant à ses côtés deux Sœurs chargées de nous représenter. Monseigneur était entré dans une espèce d'agonie le vendredi (23) ; tous les Messieurs du clergé, alors en retraite, vinrent presque sans interruption auprès de Sa Grandeur et lui suggérèrent quelques pieuses mais courtes aspirations. Nos Sœurs, même les plus faibles, donnèrent une dernière preuve d'attachement à notre dévoué Fondateur, en passant quelques heures à l'Archevêché les deux derniers jours que ce bon Père a vécu. Nous demeurerons auprès de ses restes vénérés jusqu'au dernier moment. En effet, n'est ce pas notre place à nous ? ..... n'était il pas notre Père ? Nos larmes coulent en abondance à la pensée de la perte que nous avons faite. Mgr Turgeon nous aimait tant !....."

Quoique ces annales n'en disent rien, il n'y a pas de doute que la Mère Mallet n'allât, elle aussi, voir sur son lit de mort, celui qui l'avait tant de fois consolée et encouragée au commencement de la fondation.

Que de larmes elle dut verser auprès de ce cher Bienfaiteur !

31 août.—" Ce matin, dit encore l'annaliste, a eu lieu, dans notre chapelle, un service pour le repos de l'âme de Sa Grandeur Mgr Turgeon. On a vu ailleurs que ce regretté Fondateur nous a fait don de son patrimoine, et qu'en reconnaissance, nous nous sommes engagées à faire chanter, à perpétuité, un service solennel pour celui qui nous avait été si dévoué. Au service étaient présents les principaux dignitaires ecclésiastiques

de Québec. Après le service Mgr Baillargeon se rendit à la salle de communauté, accompagné de trente et un prêtres qui nous avaient fait l'honneur de répondre à notre invitation.

" Les Sœurs étaient toutes réunies ; les religieuses de la Congrégation de Notre Dame et du Bon-Pasteur qui, elles aussi, étaient venues unir leurs prières aux nôtres, formaient une partie de l'immense cercle qui entourait Sa Grandeur.

Après un moment de silence, Monseigneur adressa à la Communauté les paroles suivantes que nous citons avec bonheur :

" Mes chères Sœurs, je viens vous faire aujourd'hui une visite de condoléance, pour la perte immense que vous venez de faire en la personne de Mgr l'Archevêque Turgeon, que vous pleurez et que nous pleurons nous-mêmes. Il était votre Fondateur et votre Père, il vous aimait et se dévouait pour vous ; vous l'aimiez vous aussi, chères Sœurs, et vous lui étiez dévouées ; vous lui avez prouvé votre dévouement et votre affection filiale par les soins attentifs dont vous l'avez entouré pendant les treize années que ce vénérable Archevêque est resté sous le poids de la souffrance. Je dois donc vous remercier, mes chères Sœurs, en son nom pour les services que vous lui avez rendus, et en sa personne, à tout le clergé.

" Je dois surtout des remerciments à celles d'entre vous qui ont été députées par la Communauté pour lui donner leurs soins.

" Maintenant, mes chères Sœurs, je remplacerai auprès de vous le bon Père que vous avez perdu. Je ne pourrai pas vous faire autant de bien qu'il vous en a fait ; mais je veux me dévouer à son exemple pour votre bonheur."

Puis se tournant vers les Messieurs dont il était accompagné : " Admirez, Messieurs, leur dit-il, comme le bon Dieu a béni cette Communauté ; voyez comme elle est nombreuse, comme elle s'est multipliée en peu d'années ! Que les œuvres du Seigneur sont admirables !....."

Après cela, nous nous mîmes à genoux pour recevoir la bénédiction du vénéré prélat qui invita Monseigneur Langevin, évêque de Rimouski, à s'unir à lui. Ce fut quelque chose de bien solennel de voir ces deux représentants du Divin Maître, lever en même temps les mains pour faire descendre sur nous les bénédictions célestes. Tous les cœurs étaient émus, et avec bonheur nous conserverons le souvenir de ce délicieux moment "

En 1868, Mère Mallet accompagnait Mère St Louis à Carleton, dans le district de Gaspé, où elle allait faire la visite officielle

de cette maison. Cette chère Mère Mallet voulut à toute force faire l'ascension de la montagne Tracadièche, haute de 1900 pieds ; pour y aller il fallait suivre un sentier à peine battu, bordé de ronces. Elle voulait poser une petite statue du Sacré Cœur sur le sommet de cette montagne et mettre ainsi toute la côte gaspésienne sous la protection de ce Cœur adorable.

Lorsqu'elle descendit, ses pieds étaient enflés et sanglants, ainsi que les mains dont elle s'était aidée pour gravir la montagne. A cette époque, Mère Mallet avait plus de soixante-trois ans. C'est de là que date le commencement de cette cruelle maladie qui l'a conduite au tombeau après deux années et demie de souffrances, supportées avec tant de patience et de résignation à la volonté de Dieu.

La santé de la digne Fondatrice s'était maintenue très forte jusqu'à l'âge de 63 ans. Quand on considère les travaux qui ont rempli sa vie, et les peines de toutes sortes qui ont crucifié son cœur et son âme, on ne s'en explique la durée qu'en pensant à une assistance toute particulière du Ciel. A la fin de l'année 1868, Mère Mallet ressentit les cruelles douleurs qui firent craindre un cancer intérieur. Le médecin de notre maison, le Docteur Ls. Roy reconnut les symptômes de cette maladie qui ne pardonne pas. Il fut assisté d'un confrère habile et dévoué à la communauté, le Docteur Bender, en qui Mère Mallet avait toute confiance. Ces deux médecins entouraient la chère malade des soins les plus empressés, et mirent en œuvre avec intelligence toutes les ressources de l'art pour combattre les progrès du mal. Mais cette chère Mère devait être ravie à sa famille religieuse après deux années et demie de souffrances. Mère Mallet maintenant retenue dans sa chambre sera victime pour sa communauté, et là encore elle en sera le modèle.

Mais avant de la considérer recluse dans cette chambre, et souffrant de grandes douleurs, nous avons à parler d'un autre évènement qui lui arracha ce cri : " Le bon Dieu me demande-t-il encore ce nouveau sacrifice avant de mourir ?.....

Telles furent les paroles que Mère Mallet prononça lorsqu'elle apprit que le feu était à la maison. Oui, le bon Dieu voulait encore cette épreuve..... Sa belle petite église devenait pour la seconde fois la proie des flammes. Or Mère Mallet était attachée à cette église par toutes les fibres de son cœur, par toutes les puissances de son âme !!! Sa douleur fut grande, elle fut immense !.....

Malade et très souffrante, elle sortit de sa chère maison en feu ; sur le trottoir, se retournant vers cette église, qui faisait sa consolation, elle lui fit ses adieux, dans des termes capables de tirer les larmes aux plus insensibles. C'est là qu'elle fut rencontrée par la Supérieure et la Fondatrice du Bon Pasteur. Ces bonnes amies se hâtèrent de mettre leur maison à la disposition des Sœurs ; elles firent monter Mère Mallet ainsi que Sœur Ste Marie, dans leur voiture, et conduisirent chez elles ces deux chères malades. Pendant 15 jours les soins les plus délicats leur furent prodigués.

Nous trouvons dans les annales des Sœurs du Bon Pasteur les lignes suivantes : " Le 26 juin 1869, quand l'église des Sœurs de la Charité devint la proie des flammes, nos vénérées Mères Supérieure et Fondatrice s'empressèrent d'aller offrir l'hospitalité dans notre asile aux chères éprouvées. En arrivant sur le théâtre de l'incendie, elles rencontrèrent la Rév. Mère Mallet, malade depuis longtemps, qui leur dit : " Ah ! c'est chez vous que je voudrais aller, vous êtes de nos Sœurs, mais notre Mère Supérieure m'a dit de me rendre à l'Hôpital Général." Nos Mères ayant obtenu l'assentiment de la Supérieure obligèrent la malade à monter dans leur voiture. Elle demeura avec nous jusqu'au 19 du même mois ; nous étions émues à son départ et elle-même fut visiblement attendrie. La vénérée Mère nous avait grandement édifiées par son entier abandon à la Divine Providence dans le malheur qui frappait sa Communauté. Sa droiture d'âme, la simplicité et la ferveur de sa piété, nous laissèrent aussi une haute idée de sa sainteté. En somme, le nom de Mère Mallet est pour nous synonyme de bonté et de charité ; il est intimement lié à tout ce qui se rattache à la fondation de notre Institut. Celles parmi nous qui l'ont connue, sont unanimes à proclamer cette aménité de caractère qui la rendait bienveillante envers tous. On le sentait, elle était la Sœur de Charité par excellence. Dieu lui avait mis au cœur ces douces vertus qui l'inclinaient naturellement vers la souffrance et le malheur."

La chère Mère Mallet, consolait ses filles qui, chaque jour, allaient la voir au Bon Pasteur ; elle pleurait avec elles, mais avec tant de douceur que ces Sœurs se retiraient plus fortes et plus courageuses pour supporter les fatigues et les privations. Cette chère Mère avait une confiance filiale envers la Providence.

" Vous verrez encore d'heureux jours, leur disait-elle, courage, après la croix vient la récompense et vous jouirez d'autant plus que vous vous serez confiées dans le bon Dieu qui, j'en suis sûre, n'abandonnera pas son œuvre."

Mère Mallet revenue à sa communauté après l'incendie, avant de se rendre à sa chambre, s'agenouilla dans le passage qui conduit à la salle de Communauté ; là en face des ruines et des décombres de l'église, elle pria avec ferveur. Sœur St Bernard la voyant, lui dit : " Pourquoi, chère Mère, restez-vous ainsi exposée à tous les vents ?—Oh ! répondit-elle, j'offre encore une fois au bon Dieu le sacrifice de ce que j'ai le plus aimé sur la terre." Ce sacrifice a dû être favorablement agréé du Père des miséricordes, et combien de grâces cette chère Mère n'obtint-elle pas, par cet acte de résignation, à sa communauté si grandement éprouvée !.....

A l'occasion du nouveau malheur qui venait de frapper l'hospice, la Mère Supérieure reçut un grand nombre de lettres de condoléances ; il serait trop long d'en donner copie ; contentons-nous de transcrire celle que la Révérende Mère Deschamps écrivit à la chère Fondatrice.

HÔPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL

8 juin 1869.

Ma chère Sœur,

En offrant mes plus sincères condoléances à votre bonne Mère et à vos chères Sœurs, à l'occasion du fatal incendie qui vient de vous éprouver, vous me permettrez de vous écrire un petit mot en particulier.

Depuis cette triste nouvelle, ma chère Sœur, je crois que je n'ai pas perdu votre souvenir. Quoiqu'il soit facile d'imaginer la peine que doivent éprouver toutes vos Sœurs, des raisons particulières me font croire que vous ressentez cette peine plus vivement que toute autre, puisque c'est vous qui avez élevé cette bâtisse, fruit de tant de travaux et d'inquiétudes de tous genres. Je ne puis cependant que compatir à cette affliction et vous dire ce que votre Supérieure a répété plus d'une fois depuis cet accident : Dieu le veut. Au moment où je traçais ces lignes, Mademoiselle C. Doucet m'envoyait une lettre écrite par une amie. Que Dieu soit béni, chère Sœur, car votre croix est grande ! Vous êtes donc réduite à demeurer, je ne dis pas chez des étrangers, car les Sœurs du Bon Pasteur vous affectionnent trop pour cela ; mais enfin, à vivre loin de votre

demeure. Oh ! que ne sommes-nous plus près de vous ? Nous aurions le plaisir au moins de vous recueillir comme viennent de le faire les bonnes Communautés de Québec.

J'ai la douleur de voir dans cette lettre que vous souffrez beaucoup, je crains que la peine ne vienne augmenter vos souffrances. Nous avons grande hâte d'avoir de vos nouvelles ; en attendant nous comprenons votre malheur, et soyez sûres que nous y compatissons. Je m'unis à vos souffrances et je souffre avec vous, étant de nouveau retenue à l'infirmerie.

Recevez, ma chère Sœur, l'assurance de ma sincère sympathie et celles de toutes nos Sœurs, et croyez-moi pour toujours,

Votre très affectionnée Sœur,

(Signé) Sœur Deschamps.

L'annaliste de l'hospice parlera elle-même dans les pages qui suivent :

" 16 juillet.—Que s'est-il passé depuis le jour de la fête du Sacré-Cœur qui nous avait vues agenouillées aux pieds de notre Bon Sauveur exposé à nos adorations..... Ce jour-là, nous trouvions notre chapelle si belle ; nous l'aimions, il nous semblait, plus que jamais..... Pourquoi nos cœurs savouraient-ils avec tant de délices les moments qne nous passions avec Jésus ? pourquoi ne nous arrachions-nous qu'avec violence de sa divine présence ? Sentions-nous, avions-nous quelque pressentiment de ce qui devait nous arriver deux jours après ? la croix commençait-elle à peser sur nous ? ..... Hélas ! qui d'entre nous aurait pensé que cette fête du Sacré Cœur devait être la dernière que nous célèbrerions dans notre chère chapelle !..... C'est avec une main tremblante d'émotion et les yeux remplis de larmes que j'entreprends de décrire le désastre si déplorable arrivé le 6 juin, je veux dire, l'incendie de notre église, de notre orphelinat et des trois étages supérieurs du corps central de l'Hospice. Il faudrait une plume plus exercée que la mienne pour exprimer la consternation de nos chères Sœurs au moment où éclata l'incendie.

" Dimanche, à huit heures moins un quart A. M. le Révérend Père Braun commençait son instruction dans la salle de communauté où, comme à l'ordinaire, toutes les Sœurs étaient réunies. Une demi-heure s'était écoulée, le Révérend Père parlait encore, lorsqu'un bruit inaccoutumé vint frapper nos oreilles..... on écoute..... on se regarde sans proférer une

parole..... le Révérend Père bésite..... enfin, une ou deux Sœurs quittent les rangs, entrent dans la chapelle..... un cri s'échappe : le feu est à la voûte de l'église ! ! !

" En une minute, chaque Sœur est rendue à son office pour sortir les effets, les meubles, etc., etc., etc., car aucune n'a l'espérance de voir éteindre le feu qui se propage avec une rapidité étonnante. Le Révérend Père Braun est prié par Sœur St Amable, la sacristine, de retirer le St Sacrement du Tabernacle. Il y court et les pompiers sont obligés de le protéger, ce bon Père est forcé de garder son chapeau sur la tête, afin de se garantir des morceaux de bois enflammés qui tombent sur lui et mettent le feu à tout ce qui l'environne, les nappes, le tapis, les gradins de l'autel ; ce n'est qu'avec des peines infinies que le Révérend Père put prendre les vases sacrés contenant les saintes espèces et les emporter dans sa communauté en passant par les parloirs. Déjà il était impossible de sortir par l'église dont la voûte tomba peu de temps après avec fracas.

" Notre chère Mère Mallet, qui était alors malade, ayant appris que le feu était à la maison, s'écria en levant les mains et les yeux vers le ciel : " Le bon Dieu me demande-t-il encore ce sacrifice avant de mourir ! ! ! " Pauvre Mère Fondatrice ! Le bon Dieu en effet lui demandait pour la seconde fois, comme à notre Vénérable Mère d'Youville, le sacrifice d'une maison, qui était le fruit de tant de travaux. A onze heures, notre belle chapelle n'offrait à nos yeux que des murs noircis et des cendres fumantes."

Nous extrayons des journaux qui parurent le lendemain et le surlendemain de l'incendie les détails qui suivent.

" Au moment où les fidèles sortaient des différentes églises hier matin, vers huit heures et demie, une immense colonne de fumée s'élevait au dessus de la ville et faisait prévoir que nous aurions à ajouter une nouvelle catastrophe à la longue liste de celles qui ont rendu notre ville si tristement célèbre. Bientôt l'on apprit avec consternation que les flammes dévoraient l'église des SS. de la Charité, et menaçaient d'envelopper tout le couvent et l'orphelinat. La population en proie aux plus douloureuses émotions se dirigea vers le théâtre de l'incendie. Un spectacle navrant se présente à ses yeux. Le feu sortait de la toiture de l'église et ravageait ce beau monument élevé au prix de tant de sacrifices. Tout espoir de le sauver était perdu, le feu avait fait déjà des progrès rapides, l'inté-

rieur de l'église n'était plus qu'une vaste fournaise ; l'élément destructeur attaquant la base du clocher, s'élevait rapidement vers la flèche si belle et si élégante. Dans le même temps une scène affligeante se déroulait aux abords du couvent. Les petites orphelines, affolées par la terreur, sortaient en pleurs du couvent, et conduites par les bonnes Sœurs quittaient cet asile de la Charité pour se répandre dans les maisons du voisinage. Plus lentement suivaient les femmes infirmes, elles se traînaient avec peine ; les moins faibles aidaient celles qui avaient encore moins de force, et toutes jetaient un regard sur cette maison où elles avaient espéré terminer tranquillement leurs jours.

" Vers neuf heures l'incendie avait pris des développements considérables, il ne restait que les murs de l'église. Le clocher enveloppé de flammes dominait ces murs élevés, et l'on attendit avec anxiété le moment de sa chute. Déjà le feu avait dévoré la base et la lanterne, le vent en souleva le fer blanc et bientôt on vit la flèche reposer sur quatre colonnes à demi consumées. Entre la base du clocher et la flèche se trouvait un espace d'une vingtaine de pieds, où l'on ne voyait que ces frêles soutiens ; le clocher continuait à brûler, la flamme gagnait le sommet, enfin, il n'était plus qu'une masse embrasée, quand tout-à-coup les piliers se brisèrent, l'immense colonne de feu et de fumée s'inclina lentement en arrière et tomba tout à coup avec un fracas épouvantable, sur le toit de l'orphelinat et dans la cour. En dépit des efforts des pompiers, le feu se communiqua à l'orphelinat et l'on dut bientôt abandonner toute espérance de le sauver : vers midi, l'église et deux étages de l'autre édifice étaient complètement brûlés.

" L'énergie des pompiers se concentra d'un autre côté ; grâce à des prodiges de valeur, ils réussirent à sauver le monastère. Nous les avons vus à l'œuvre et ils ont travaillé avec cette audace qui ne connaît pas le danger, avec ce sang-froid qui méprise la mort. Le prévôt des incendies, M. Prendergast, payait de sa personne, et plusieurs citoyens s'empressèrent de porter secours aux religieuees pour leur aider à sauver le mobilier.

Les élèves du petit Séminaire ont rendu de grands services. Sous la conduite de leur directeur, M. l'abbé C. Légaré, ils ont sauvé une foule d'effets, de livres, de meubles, etc., etc. Ces jeunes élèves se sont noblement conduits et méritent les plus grands éloges.

" Cet incendie est triste à tous égards. On regrettera longtemps la perte de cette église qui a fait l'admiration de tous ceux qui l'ont vue. C'était un beau monument d'architecture ogivale, d'un style pur et qui nous paraissait d'autant plus précieux que les monuments de ce genre, appartenant à l'architecture chrétienne, sont plus rares au Canada. Le clocher s'élevait à une hauteur d'environ 200 pieds. Nulle part ailleurs nous n'avons vu une flèche aussi élancée, aussi svelte et élégante. On ne se lassait point de contempler ce clocher qui se dressait si fièrement et brillait d'un si grand éclat dans les airs, quand, dans les beaux jours, le soleil le frappait de ses rayons. L'église était charmante, c'était une de ces retraites où les âmes pieuses aimaient à se recueillir et à se trouver plus seules avec le bon Dieu.

" Les bonnes Sœurs de la Charité jouent de malheur ; c'est la seconde fois qu'elles ont, depuis quinze ans, la douleur de voir leur église réduite en cendres. En 1854, un incendie dévora une charmante chapelle que l'on venait de terminer, et aujourd'hui une infortune semblable vient de les frapper. Quand on songe aux sacrifices de toutes sortes qu'elles ont dû s'imposer pour terminer cette église, l'on comprend l'intensité de leurs regrets. Inutile de dire que ces regrets sont partagés. Il n'y avait qu'une voix dans la foule assemblée sur le théâtre de l'incendie pour déplorer cette calamité. Les bonnes Sœurs ont su, depuis longtemps, conquérir les sympathies, disons plus, l'affection de notre population. Tout le monde connaît et admire les œuvres de ces religieuses, anges de la charité, toujours prêtes à se sacrifier sur l'autel du dévouement, toujours prêtes à secourir les malheureux, à essuyer les larmes et que l'on est toujours sûr de rencontrer au chevet du pauvre malade abandonné, enfin, partout où le malheur s'arrête et fait des victimes. Aussi, nous sommes certains que cette affection ne restera pas inactive et qu'elle produira des œuvres proportionnées à sa sympathie. Les pertes sont immenses et elles sont loin d'être couvertes par les assurances. Les bâtisses étaient assurées pour $20,000.00. La chapelle valait au moins $20,000 00.

" La cause de ce désastre est inconnue, c'est un mystère que l'on ne peut percer. On en est réduit aux conjectures plus ou moins probables. Le feu a dû couver bien longtemps à cause du manque d'air, et au matin il était trop tard pour en arrêter les progrès ; vers huit heures, quelques personnes qui se trou-

vaient dans l'église furent effrayées par la chûte de la lampe du sanctuaire ; la corde qui la tenait passait par la voûte, et le feu l'avait brûlée ; c'est alors que l'on a découvert que le feu dévorait la partie supérieure de la chapelle. Quelques instants après, les flammes sortaient partout et ce n'est qu'avec la plus grande difficulté que l'on parvint à sauver les vases sacrés, les peintures et à enlever l'autel.

" Pendant toute la durée de l'incendie, une compagnie de l'artillerie royale commandée par le colonel Chandler et le lieutenant Milner, aidait aux pompiers. Ces braves ont fait des prodiges de valeur et ont rappelé la conduite héroïque de leurs camarades à l'incendie du 14 octobre 1866. Heureusement que nous n'avons pas eu à deplorer la mort d'un des émules du généreux Baines, dont le souvenir était dans la mémoire de tout le monde hier. Cependant, un soldat du nom de Peachy, a reçu une blessure qui heureusement ne sera pas dangereuse. Un morceau de fer s'est détaché du toit et l'a frappé au côté. Les citoyens s'unissent aux SS. de la Charité pour louer le courage des officiers et soldats ; les services rendus sont au dessus de tout éloge. Leur conduite d'hier vaut les plus beaux faits d'armes. Il y a peut-être plus de mérite à exposer sa vie volontairement dans un incendie que sur un champ de bataille.

" Outre le soldat dont nous venons de parler, plusieurs personnes ont reçu des blessures. Le brave capitaine Giroux, des zouaves de St-Sauveur, a failli perdre la vie et n'a dû son salut qu'à son sang-froid ; il en a été quitte pour quelques contusions. Quatre hommes de la brigade du feu : Edouard Trudel, N. St-Hilaire, P. Paré et Nap. Noël, des sapeurs de St-Roch, ont reçu quelques légères blessures. Un citoyen, M. G. Belleau, a reçu une blessure à la tête.

" Sensibles aux preuves de dévouement qui leur ont été prodiguées hier, la Supérieure du couvent de la Charité ainsi que les religieuses, nous prient de remercier en leurs noms, MM. les officiers et soldats de l'artillerie royale, M H. Murphy, M Fergusson, M. Jos. Prendergast, le prévôt des incendies ; les élèves du petit séminaire et les hommes de la brigade du feu, M. Giroux et les zouaves de St-Sauveur, M. Grégoire et les sapeurs de St-Roch ainsi que les citoyens qui leur ont porté secours. Les SS. de la Charité, n'oublieront pas les services qu'on leur a rendus, et elles en conserveront le souvenir dans leur mémoire et la reconnaissance dans leur cœur.

L'annaliste continue : " Dès le lendemain de l'incendie, nous préparâmes tout ce qu'il fallait pour avoir le Divin Consolateur des âmes éprouvées. Un espace de trente pieds de long sur dix pieds de large, pris sur la salle de Communauté, entouré de bois brut, couvert de tapisserie devait, d'ici à plusieurs mois, être notre sanctuaire ; heureuses encore étions-nous, de pouvoir visiter, selon les désirs de notre cœur, notre Céleste Époux. Le 8 juin, nous eûmes la sainte messe dans cette chapelle improvisée ; le Révérend Ch. Baillargeon nous y donna la sainte communion, et après l'action de grâces, nous récitâmes le *Te Deum* pour remercier le bon Dieu de sa protection. Le St Sacrement ne put rester dans le tabernacle ce jour-là à cause des réparations ; mais le 10, le Révérend Ch. Baillargeon alla chercher les saintes espèces qui étaient encore chez les Révérends Pères Jésuites et les laissa à nos adorations et à notre amour Le dimanche suivant, nous eûmes le Salut comme à l'ordinaire.

" Dans l'impuissance où nous sommes de transmettre à celles qui viendront après nous, le récit de tout le bien et des marques de sympathie que nous avons reçus. nous dirons cependant quelques mots des Communautés de Québec, des Messieurs du Séminaire et de quelques citoyens qui se sont signalés par leurs bienfaits à notre égard, pendant l'incendie et les jours suivants.

" D'abord, au premier signal du feu, les MM. du Séminaire arrivèrent avec les écoliers et ne quittèrent la maison que fort tard le soir. Ce sont ces Messieurs dévoués qui firent entrer et entrèrent eux-mêmes, les meubles, le linge, etc , etc., déposés sur les glacis, dans le jardin et aux alentours, faisant grande attention à ce que rien ne fût gâté ou endommagé. C'est au Révérend Nazaire Bégin, prêtre du Séminaire, frère de notre Sœur Ste Justine, (aujourd'hui Archevêque de Québec.) que nous devons la conservation du premier étage de l'aile Ouest. Ce monsieur est resté presque seul, pendant plusieurs heures, jetant de l'eau sur le mur de séparation entre la chapelle et le dortoir des jeunes professes, afin d'empêcher le feu de prendre au plafond. Pour comble de bonté, les Messieurs du Séminaire nous ont offert leur maison de campagne, à la Canardière, pour loger nos quatre-vingt-sept orphelines.

" Aujourd'hui, 27 juillet, elles y sont encore, sous la surveillance de trois ou quatre Sœurs qui ne savent comment expri-

mer leur reconnaissance envers ces Messieurs qui leur donnent la messe tous les jours, et qui s'informent à chaque visite qu'ils font aux Sœurs, de ce qui peut leur manquer.

" M. le Grand Vicaire Cazeau, MM J. B. Z Bolduc, Edouard Bonneau et Ch. Baillargeon, de l'Archevêché, se sont montrés pleins d'attention pour nous. Les autres prêtres de la ville méritent aussi toute notre reconnaissance.

" Les Frères de la Doctrine Chrétienne si dévoués lors du premier incendie en 1854, ne l'ont pas été moins cette fois-ci. Leurs portes étaient ouvertes pour recevoir nos effets, et ils encourageaient les personnes qui pouvaient travailler. Plusieurs fois ils ont offert le dîner à nos Sœurs, les pressant et venant eux-mêmes les chercher à la maison où il n'y avait pas même un morceau de pain.

" Les Mères de l'Hôtel-Dieu reçurent nos infirmes et un certain nombre de Sœurs. Inutile d'entreprendre le récit de leur bonté et de leur charité à notre égard. Elles étaient attentives à nos moindres besoins et nous avons trouvé chez elles toute l'affection et la charité possible.

Les religieuses du Bon-Pasteur vinrent elles mêmes chercher les Sœurs pendant l'incendie. Notre chère Mère Mallet et Sœur Ste Marie qui, toutes deux étaient malades, trouvèrent chez ces bonnes Sœurs une hospitalité des plus généreuse et y demeurèrent une quinzaine de jours. Les soins les plus délicats leur furent prodigués par ces bonnes Sœurs amies. Nos petites orphelines au nombre de vingt-sept restèrent huit jours au Bon-Pasteur, nourries aux dépens des bonnes Sœurs qui en furent récompensées d'une manière bien extraordinaire et merveilleuse, car ayant coutume de cuire le pain deux fois la semaine, il arriva que, pendant le séjour de nos orphelines, elles ne firent cuire qu'une fois et personne ne manqua de pain.

" Pendant plusieurs jours, nos Sœurs allèrent dîner, souper et coucher chez elles et, chaque fois, elles furent reçues avec la plus grande cordialité.

" Les Mères de l'Hôpital Général furent les premières à nous envoyer du secours; quoique les plus éloignées, elles eurent connaissance de l'incendie, ayant vu le feu vers huit heures, tandis que nous étions encore ignorantes de ce qui allait arriver. Leur contre-maître, envoyé par la Mère Supérieure, Sœur St Zéphirin, n'eut pas de repos qu'il n'eût amené quelques religieuses dans sa voiture à l'Hôpital. Douze Sœurs et cinquante-quatre orphelines trouvèrent sous leur toît la plus gracieuse

comme la plus généreuse hospitalité. Ici encore, les soins ne manquèrent pas à deux Sœurs malades ; pendant dix-sept jours elles furent comblées d'attentions si bienveillantes et si affectueuses, qu'elles en conserveront une éternelle reconnaissance.

" La divine Providence qui veille si attentivement aux besoins de ses enfants, a aussi multiplié le pain tout le temps que nos orphelines sont restées chez les Révérendes Mères de l'Hôpital-Général, c'est-à dire une dizaine de jours. On comprend facilement que, cinquante-quatre enfants n'ayant pas autre chose à faire qu'à courir et à sauter, ne se faisaient pas prier pour prendre leurs repas ; or les Mères nous ont assuré qu'ayant coutume de recevoir chaque matin, un nombre déterminé de pains du boulanger, celui-ci n'en apporta pas un seul de plus. Ce qui surprend encore c'est, qu'un jour, la dépensière n'ayant pas mis dans une armoire le pain destiné aux enfants pour le déjeuner, on alla l'en avertir et sa réponse fut : " Le boulanger n'est pas encore arrivé " Quelques minutes plus tard, une autre Mère voyant que les enfants ne déjeunaient pas et ignorant la demande faite déjà à la dépensière, se rend à la dépense et demande le pain qu'on ne put encore donner pour la même raison. Enfin, une troisième, passant à la salle, voit que les enfants ne sont pas à table, se rend directement à l'armoire, trouve le nombre de pains qu'on avait coutume d'y déposer et les apporte à la Mère hospitalière qui, ne s'informant de rien, les divise et les partage à nos enfants La Mère dépensière arrivant avec les pains, paraît surprise et demande où on a pris celui que les orphelins mangent : " Dans l'armoire de la dépense," répond-on.—Qui les a mis là ? " La Providence avait multiplié non seulement le pain de chaque jour, mais encore elle en avait donné..... Merci, mon Dieu ! ! !

" Les Sœurs de la Congrégation se montrèrent, elles aussi, très dévouées. L'une d'elles passa la journée du 6 avec nous, nous aidant de tout son pouvoir, et elle partit le soir emmenant avec elle quelques unes de nos Sœurs. Sept ou huit l'accompagnèrent et trouvèrent, comme ailleurs, des cœurs remplis de charité.

" Les Ursulines reçurent comme des mères les Sœurs du Noviciat, tant novices que postulantes. Pendant une dizaine de jours, tous les soirs, elles allèrent leur demander un lit pour se reposer des fatigues du jour. Les Ursulines, aussi bien que les autres religieuses des Communautés de Québec, rivalisèrent de soins, d'attentions délicates, de générosité et de

charité. Nous leur conservons à toutes une bien vive et bien sincère reconnaissance. De tout cœur nous avons prié le Divin Rémunérateur de rendre à toutes ces Communautés le bien qu'elles nous ont fait et les services qu'elles nous ont rendus."

La chambre que Mère Mallet occupait avant l'incendie, était contiguë à la chapelle, aussi avait-elle été détruite par le feu ; provisoirement, cette chère Mère en occupa une autre. Ce ne fut qu'après la reconstruction de la chapelle qu'elle put retourner dans sa première chambre, où se trouve maintenant l'oratoire de Monsieur l'Aumônier ; c'est là, dans un fauteuil, qu'elle mourut. Pendant deux longues années encore cette chère malade sera clouée dans cette chambre, incapable de s'appliquer à quoi que ce soit ; mais elle sera pour son Institut un trésor précieux, une victime choisie, aimée du bon Dieu, elle attirera sur la maison et sur ses œuvres, les bénédictions du ciel. Si le temps s'écoule avec une rapidité étonnante lorsque des occupations multipliées absorbent tous les instants, il n'en est pas de même lorsque la souffrance empêche toute occupation ; les heures paraissent interminables, et qu'est-ce donc que les jours, les semaines, les mois et les années ? Pauvre Mère !

Le bon Dieu qui voulait faire de la sainte Fondatrice, une pierre de grand prix et la placer sur un trône bien élevé dans la Jérusalem céleste, la faisait passer dans le creuset, il la purifiait de plus en plus ! ! !

L'année 1870 fut féconde en sacrifices pour la chère malade. Que d'épreuves à la fois. La maladie s'aggravait de jour en jour : ses douleurs étaient de plus en plus grandes, ses forces diminuaient progressivement ; mais si le calice était amer, la résignation et la conformité à la sainte volonté de Dieu l'adoucissaient. Quant aux Sœurs qui eurent l'avantage de la voir et d'en prendre soin, elles en furent bien récompensées par l'édification que cette bonne Mère leur donnait : c'était une école où elles apprenaient à souffrir religieusement.

Le 22 février 1870, la chère Sœur M. Alice Dunn, dite Ste Marie, prenait radieuse, son vol vers la Céleste Patrie, nous laissant, après dix-sept ans de maladie, la plus grande édification.

L'annaliste dit : " Quel contraste dans la maison entre le 22 février 1850 et le 22 février 1870. A cette première date, une jeune fille se consacrait à Dieu, pour la vie, par les vœux, et cette profession était la première dans la fondation de Québec. Aussi quelle joie, quel bonheur parmi ses Sœurs, en ce beau

jour ! Vingt ans plus tard, au même jour, cette chère Sœur était sur son lit de mort, entourée de ses compagnes bien-aimées, pleurant sur sa dépouille mortelle et offrant pour le repos de son âme leurs prières et leurs larmes ! Sœur M. Alice Dunn dite Ste Marie, était née à St-Colomban dans le diocèse de Montréal. Ses parents l'élevèrent dans des principes sévères de vertu qu'elle conserva toute sa vie. Entrée au noviciat des SS. Grises de Montréal le 30 juillet 1847, âgée de 21 ans et 9 mois, elle se dévoua avec zèle au service des émigrés irlandais attaqués du typhus. Atteinte elle-même de cette maladie, elle se montra parfaitement résignée à la volonté de Dieu, qui paraissait par cette épreuve vouloir la faire sortir du noviciat, car sa santé en avait été fortement ébranlée. Néanmoins, elle demeura dans son cher couvent, en dépit de tous les obstacles, et elle prit le saint habit le 31 juillet 1848. Fidèle à tout ce que l'obéissance demandait, cette chère Sœur était pour ses compagnes un modèle de toutes les vertus religieuses. Les Supérieures voyant la délicatesse de sa constitution, et craignant que sa faible santé ne fût un obstacle à sa persévérance, lui offrirent d'aller à Québec pour la fondation de notre maison. Reconnaissant dans le désir de sa Supérieure, la volonté du Seigneur, elle accepta avec soumission, et partit, sans avoir prononcé ses vœux, le 21 août 1849. Elle fit profession à Québec, le 22 février 1850. Sa vie fut celle d'une sainte religieuse. Prévenante en toutes ses manières, notre chère Sœur Ste Marie se fit toujours remarquer par la charité la plus attentive et la plus délicate pour toutes ses Sœurs, les plus jeunes comme les plus anciennes Elle sut par la douce gaîté de son caractère, l'égalité de son humeur, la simplicité de sa conduite et la bonté de son cœur, se rendre bien chère à notre Congrégation, et elle se rendit très utile par une infinité d'ouvrages de goût qu'elle faisait à la perfection. Elle agissait avec gravité et même avec une certaine lenteur, mettant tous ses soins à bien faire toutes choses et à être fidèle aux plus petits points de nos saintes Règles."

La mort de Sœur Ste Marie fut encore pour Mère Mallet, l'occasion d'un nouveau sacrifice ; l'excellente religieuse qu'elle pleurait, était toujours restée avec la digne Fondatrice, elle lui était très attachée et réciproquement Mère Mallet l'aimait comme sa fille aînée ; mais cette chère Sœur ne faisait que la devancer de quelques mois, car elles ne tardèrent pas à être réunies dans la gloire ! !

Un autre dé ès vint encore grandement affliger le cœur si bon et si sensible de la chère Fondatrice. Cette même année Monseigneur l'Archevêque Baillargeon était ravi à la terre. Revenu de sa visite pastorale presque mourant, il s'occupa encore quelques semaines des affaires les plus importantes de son diocèse ; mais bientôt les forces l'abandonnèrent tout à fait. C'est alors que les SS. de la Charité eurent l'honneur d'être appelées auprès de Sa Grandeur en qualité d'infirmières.

Le 13 octobre 1870, à cinq heures et vingt-deux minutes du soir, Monseigneur Baillargeon rendait sa belle âme à Dieu, après avoir donné à ceux qui l'entouraient les plus beaux exemples de patience et de résignation à la sainte volonté de Dieu.

Le 1er janvier 1871, la Révérende Mère St Louis, donnait à chacune des Sœurs 5 centins pour étrennes, avec permission de les employer comme bon leur semblerait. La Vénérée Fondatrice reçut, comme les autres Sœurs, ces minimes étrennes. Ayant fait prier la sacristine, Sœur Ste Luce, de se rendre à sa chambre, elle lui dit : " Veuillez être assez bonne de demander à M. Nap. Laliberté, (alors chapelain), s'il veut bien dire une messe *pour une pauvre femme* qui n'a que cinq centins à lui offrir ; mais ne lui dites pas que c'est moi qui demande cette faveur." La sacristine promit de faire la commission. La messe de 5 centins fut dite, mais il est probable que le secret concernant la *pauvre femme* ne fut pas entièrement gardé. Quelques jours s'étaient à peine écoulés que M. Laliberté faisait une visite à la chère malade ; c'était toujours avec plaisir qu'elle recevait monsieur le chapelain. Avant de se retirer, il lui présenta une petite pièce d'or, lui disant : " J'ai appris, ma Mère, que vous faisiez dire des messes pour cinq centins ; prenez ceci et vous pourrez en faire dire un certain nombre." Mère Mallet accepta en remerciant son généreux visiteur.

A la première entrevue qu'elle eut avec la Mère Supérieure, elle lui remit la pièce d'or en la priant de vouloir bien la garder jusqu'après sa mort. " Cela servira, ajouta-t elle, pour payer les messes que la communauté devra faire dire pour le repos de mon âme." Une autre moins morte à elle-même aurait demandé quelques messes de plus, mais la chère Fondatrice qui, tous les jours de sa vie religieuse, s'était appliquée à suivre la vie commune, à n'avoir rien de plus que les autres, n'a garde de se prévaloir du don qui lui a été fait pour demander une exception aux usages de la Communauté, même pour le bien de son âme.

CHAPITRE XIV.

MORT DE LA MÈRE MALLET.

La maladie de la chère Mère Mallet faisait des progrès de plus en plus rapides ; elle ne pouvait plus rester au lit, c'était dans un fauteuil qu'elle passait les jours et les nuits, mais sa résignation, son union à Dieu et sa ferveur allaient croissant, à mesure qu'elle s'avançait vers son éternité. Sa couronne qui avait été embellie par deux années et demie de souffrances, endurées avec la plus grande résignation, brillait d'un plus grand éclat. Il semblait que l'heure était arrivée pour cette Mère, après ces épreuves de toutes sortes supportées si généreusement, de moissonner là haut ce qu'elle avait semé dans l'immolation ici bas ; aussi le Seigneur devait la mettre bientôt en possession de l'éternel repos qu'elle avait bien mérité.

Combien fut édifiante, en ces derniers jours d'angoisses, la conduite de la vénérée malade ! Comme elle se montra toujours aimante pour ses Sœurs, douce envers la souffrance, fervente, humble et résignée entre les mains de Dieu ! A cette heure suprême, toutes ses vertus se réunirent pour jeter leur dernier éclat, pour exhaler leurs derniers parfums.

Souvent la violence du mal lui laissait à peine la force de prononcer de temps en temps quelques mots, alors elle répétait des oraisons jaculatoires : " Mon Dieu, j'unis mes souffrances aux vôtres ; " Mon Jésus miséricorde ; " Mon Dieu, je vous offre mes souffrances en expiation de mes péchés." Ses souffrances étaient vives, ses angoisses cruelles ; mais jamais une parole de plainte. Elle poussait quelquefois des soupirs involontaires qui retentissaient douloureusement dans le cœur des Sœurs présentes ; s'apercevant elle-même de leur émotion : " Je vous fais de la peine, disait-elle, je ne sais rien souffrir. Ce n'est pas moi qui soupire ainsi, c'est la nature, et je ne dis pas moins de bon cœur : Mon Dieu, tout ce que vous voudrez et tant que vous voudrez."

Les derniers sacrements furent administrés à la chère malade, le Jeudi-Saint au soir. Le 6 avril, à cinq heures, eut lieu la triste cérémonie.

Les Sœurs en larmes étaient à peine capables de répondre aux prières..... Qui peut dire les angoisses de cette famille religieuse auprès de sa Mère mourante !!!.....Quoique affaissée, Mère Mallet sut encore trouver dans son cœur maternel la force d'adresser à ses filles éplorées quelques paroles de consolation et d'encouragement. Ces précieuses paroles, dernier legs d'un cœur aimant et dévoué, ont été recueillies avec une religieuse vénération. Nous les retrouverons plus loin dans une lettre adressée par la Révérende Mère St-Louis, Supérieure, à son Assistante, Sœur Marie du Sacré Cœur, ainsi qu'à Sœur Ste Croix, absentes de la Maison-Mère en cette triste circonstance. Toutes deux étaient alors à Rimouski, retenues auprès de quelques ecclésiastiques et écoliers atteints du typhus.

Nos lecteurs liront avec édification les paroles qui furent dites à la chère Fondatrice par le Révérend M. Bonneau, avant de lui donner le St-Viatique :

" C'est votre Dieu, votre Roi, votre Médecin, votre Divin Epoux qui vient vous consoler, vous fortifier et vous bénir.... Lui qui, bien des fois, a guéri les malades, ressuscité les morts, soulagé tant de misères, veut aujourd'hui d'une manière plus particulière devenir votre divin Consolateur. Mettez donc en Lui toute votre confiance. Dites-lui donc : " O mon divin Sauveur ! je crois en vous, j'espère en vous, je vous aime de tout mon cœur. Je vous remercie de la grande grâce de mourir religieuse."—Réparez les tiédeurs de votre vie.—Et vous, mes Sœurs, priez avec ferveur pour votre vénérable Fondatrice..... Plusieurs motifs vous y engagent ; la reconnaissance vous en fait un devoir—la reconnaissance, cette vertu des âmes bien nées, qui appelle les faveurs célestes."

Le lendemain, Sa Grandeur Mgr Taschereau fit une visite à Mère Mallet. Monseigneur l'encouragea à la résignation, lui parla du ciel, de la récompense qui l'attendait pour tous ses sacrifices. " Si le bon Dieu, ajouta Sa Grandeur, voulait vous laisser jusqu'à la fin du monde dans cet état de prostration et de souffrance, assurément, vous seriez résignée à sa sainte volonté ?" —" Oh ! oui, répond la malade, mais je sais bien qu'il ne le voudra pas." Cette réponse fit sourire Monseigneur qui se retira après lui avoir donné sa bénédiction.

Le Samedi Saint se passa presque tout entier en conversations pieuses, en désirs exprimés avec force d'aller fêter le jour de Pâques au ciel..... A quatre heures et demie P. M, le pouls de la chère Mère diminua sensiblement ; les Sœurs à l'envi restaient auprès de la malade ; elle conservait sa connaissance et donnait à chacune d'elles un regard bienveillant, qui semblait dire : Je vous aimerai toujours !.....

A huit heures et demie, Monsieur le Chapelain, prévenu de l'état de la chère malade, revint auprès d'elle, récita les prières des agonisants et lui donna une dernière absolution. On lui présenta le crucifix qu'elle baisa amoureusement, en le pressant sur son cœur. Les prières étant terminées, la malade parut absorbée dans un recueillement plus profond. Sans doute qu'elle offrait à Dieu sa vie, pour cette Communauté qui lui était si chère, et qui lui avait coûté tant de labeurs et d'immolations !.....

A minuit et demie, la vénérée Mère paraissait plus mal ; la respiration changeait. Cependant, elle pouvait encore balbutier les saints noms de Jésus, Marie, Joseph ; ce qu'elle fit jusqu'aux derniers moments.

Enfin, à deux heures et quart, le matin du jour de Pâques, le 9 avril 1871, la bien-aimée Fondatrice rendait son âme à Dieu et allait recevoir au ciel la récompense de soixante-six années de travaux, de sacrifices et de dévouement !.....

Jusqu'à ce moment, la Supérieure et les Sœurs avaient comprimé leur légitime douleur, mais ce fut alors une explosion de sanglots et de larmes ; ce n'était pas seulement une Fondatrice qu'elles perdaient, mais la plus aimante et la plus aimée des mères.

La Révérende Mère St Louis ferma les yeux de la regrettée défunte, puis se rendit auprès du Tabernacle, puiser force et courage pour supporter cette douloureuse épreuve. Le reste de la nuit fut employé à préparer le chœur de l'infirmerie, pour recevoir les restes mortels de la chère Fondatrice. La lettre suivante nous fera comprendre qu'elle fut, à cette occasion, la douleur des Sœurs de la Charité.

E. A. Card. Taschereau,
Arch. de Québec

LETTRE CIRCULAIRE ADRESSÉE AUX MAISONS DE L'INSTITUT A L'OCCASION DE LA MORT DE LA REGRETTÉE MÈRE MALLET

Hospice des Sœurs de la Charité,
Québec, 9 avril 1871.

Mes bien chères Sœurs,

Le Seigneur vient d'exiger de nous un immense sacrifice : il nous a enlevé notre bonne Mère Mallet. Joignez-vous à nous, chères Sœurs, pour prononcer le pénible *Fiat*, car notre perte n'est égalée que par notre douleur.

Je n'essaierai pas de vous exprimer notre douleur ; nos cœurs, accoutumés depuis longtemps à vivre par celui de notre Mère, ne peuvent que déverser leur amertume dans le Cœur de Jésus.

C'est ce matin à deux heures et quart, que nous avons reçu le dernier soupir de cette Mère vénérée !..... La dernière période de la maladie a été rapide, mais cette âme pure était encore plus empressée de se réunir à son Dieu. Environnée de toutes les consolations de la Ste Eglise, et dans les sentiments de l'amour le plus fervent, elle a répondu au signal de Jésus ressuscité, comme elle-même le désirait quelques heures auparavant.

Je ne vous donne pas plus de détails, car toutes, à moins que quelques devoirs impérieux ne vous retiennent, vous avez la la permission de venir rendre vos derniers devoirs de piété filiale à notre regrettée Fondatrice.

Notre vénérée Mère Mallet était âgée de soixante-six ans et quatorze jours ; de religion, quarante-six ans dix mois et seize jours.

En lui appliquant les suffrages de notre Congrégation, votre charité ne vous fera pas oublier de prier pour moi : c'est là ma plus douce consolation. Demandez au Cœur compatissant de Jésus les grâces de force et de courage dont j'ai un pressant besoin.

C'est dans cet asile des affligés que je demeure,

Mes bien aimées Sœurs,

Votre toute affectionnée,

Sœur St Louis,
Supérieure.

———

Le saint jour de Pâques fut pour toute la Communauté un jour de deuil ; pas de chant à la messe, pas de Salut du Saint Sacrement, pas de récréations au réfectoire ni ailleurs : les Sœurs étaient écrasées sous le poids de la douleur..... Mais au milieu de l'affliction générale, personne plus que la Mère St Louis, alors Supérieure, ne ressentit la perte immense que venait de faire la Communauté..... Plus en rapport que toute autre avec la Mère Fondatrice, par conséquent, plus à même d'apprécier ses hautes qualités et ses solides vertus, son départ venait la briser jusqu'au plus intime de l'âme. La jeune supérieure ne s'était pas seulement édifiée au contact de la vénérée Mère Mallet, mais elle s'était surtout initiée, grâce à ses sages conseils, aux détails du gouvernement de la maison qu'elle dirigeait depuis cinq années. Entre ces deux Mères il n'y eut jamais diversité de sentiments ou d'opinions, mais rivalité de prévenances, de délicates attentions. On ne savait qu'admirer le plus, ou l'humilité et la soumission de la digne Fondatrice, ou l'exquise politesse et la respectueuse et filiale affection de la jeune Supérieure. Il est facile de concevoir, en ces conditions, ce que dut éprouver le cœur de la Mère St Louis, en perdant une âme que la sienne savait si bien comprendre et aimer ! !.....

Les premières filles de la Mère Mallet furent inconsolables ; elles avaient partagé avec leur Mère les premiers labeurs, les rudes travaux de la fondation. N'avaient-elles pas droit, elles aussi, à la récompense ?.... Mais non, Dieu ne pouvait imposer un tel sacrifice à la Communauté, et pendant de longues années encore elles devaient la soutenir, l'aider et l'édifier... Puissent ces nombreuses années, marquées pour ces chères doyennes au cachet du dévouement et de la ferveur, se continuer longtemps, augmentant leurs mérites et consolidant l'œuvre de la vénérée Fondatrice !.....

L'unique consolation de ces cœurs brisés était d'aller prier auprès des restes mortels de leur Mère, et de contempler ses traits si bien conservés.

Dans le chœur des religieuses, on déposa le cercueil, recouvert d'un drap blanc avec un crucifix ; ce cercueil était en zinc ; il était convenable de déroger à l'usage ordinaire pour rendre hommage à la chère Fondatrice ; il fut placé dans un autre cercueil de bois blanchi ressemblant à celui des autres religieuses.

Le service fut chanté à 9¼ heures par M. le Grand Vicaire Cazeau, assisté des RR. Ed. Bonneau et N. Laliberté, comme

diacre et sous diacre. Mgr l'Archevêque Taschereau assistait au trône. Sa Grandeur voulut bien faire l'éloge de celle que nous pleurions ; il prit pour texte ces paroles : " La mort des justes est précieuse devant le Seigneur, parce que leurs œuvres les suivent." Ps. 115.—Apoc. xiv. 13.

" Ces paroles, dit-il, peuvent certainement être appliquées dans la circonstance présente. La terre réclame la dépouille mortelle d'une personne aimée et estimée, je dis plus, elle arrache à une famille nombreuse une Mère adorée ; mais le ciel aussi se réjouit de compter un habitant de plus pour célébrer les bontés du Dieu des miséricordes, pendant toute une éternité.

" La Révérende Mère M. Anne Marcelle Mallet, dont la Communauté pleure avec raison la perte, montra dès son enfance une obéissance très grande : ce fut son caractère distinctif. Douée de talents, d'habileté, le monde lui souriait ; mais elle le méprisa, écoutant la voix de Dieu qui l'appelait à la vie religieuse. A dix-neuf ans, elle entra comme novice chez les Sœurs Grises de Montréal.

" L'obéissance et les autres vertus qu'elle avait fait paraître dans son enfance, se perfectionnèrent ; et lorsqu'après deux ans de noviciat, elle fut admise unanimement par la Communauté à prononcer ses vœux, elle était déjà une parfaite religieuse. Pendant vingt années elle continua d'édifier ses Sœurs qui aimaient à se trouver avec elle, à cause du charme que cette chère Sœur savait donner à toutes choses, même aux sacrifices. En 1849, lorsqu'il fut question de former une colonie pour l'envoyer à Québec ériger un hospice, ses vertus brillaient d'un si vif éclat, qu'elle fut choisie pour en être la Fondatrice et la Mère.

" Pendant dix-sept ans, elle gouverna cette maison en qualité de Supérieure et elle sut par sa fermeté, son courage et son zèle, s'attirer l'estime de cette population qui avait apprécié les grandes et nobles vertus qui ornaient cette âme si sensible, et si ingénieuse lorsqu'il s'agissait de consoler une douleur, d'adoucir une souffrance.

" Par sa confiance en Dieu, qui était inébranlable, elle éleva les murs de ce monastère ; le clocher de cette église, monument de son espérance, s'élevait aussi haut que cette espérance. Le bon Dieu éprouva cette femme remarquable : elle vit cette maison, fruit de tant de sacrifices, détruite par le feu. Qui dira les peines de cœur qu'elle éprouva ! Mais son courage la mit

au dessus de cette épreuve, et dans peu de mois, cet hospice était reconstruit. Je me rappelle avoir entendu de la bouche de Mgr Turgeon, l'éloge du courage et de la fermeté de cette vénérée Mère. Une seconde fois, Dieu réduisit en cendres cet édifice dans lequel elle aimait à venir épancher son âme devant le Seigneur, et quoiqu'elle ne fût pas Supérieure alors, cependant son sacrifice fut immense comme sa résignation. Quoique bien malade à cette époque, elle espérait que le bon Dieu lui laisserait assez de jours pour voir la nouvelle réédification de cet Hospice qui lui tenait tant au cœur ; son désir a été rempli.

" Dieu qui éprouve les justes, comme l'or est éprouvé par le feu, voulut faire passer cette bonne Mère par les douleurs de la maladie. Pendant deux années et demie, elle eut à endurer des souffrances très grandes ; durant ce temps on a admiré sa résignation, sa patience, son obéissance et son union à Dieu. Elle avait marqué le désir de célébrer les gloires de la résurrection dans le ciel, et ce fut précisément le jour de Pâques, à l'heure où la tradition place la résurrection de Notre Seigneur que cette bonne Mère quittait cette vie et ressuscitait à une vie meilleure.

" Cette circonstance doit ranimer notre espérance et notre foi ; mais quelque grande que soit l'espérance que nous avons de la gloire de notre bonne Mère, nous ne devons pas oublier de prier pour elle : la reconnaissance nous en fait un devoir.

" Pour vous, mes chères Sœurs, qui pleurez votre Mère et votre Fondatrice, vos larmes sont justes et je serais coupable en ne les approuvant pas. Je ne puis vous consoler de la perte que vous venez de faire et je prends ma part de la croix que Dieu a envoyée à votre chère Communauté. Cependant, mes chères Sœurs, croyez que, du haut du ciel, votre bonne et tendre Mère sera toujours votre Mère. Tous les jours et à toutes les heures, vous la verrez près de vous pour vous encourager et vous engager à bien faire afin d'aller la rejoindre.

" Elle vivra, oui, avec la grâce de Dieu, elle vivra au milieu de vous jusqu'à votre dernier soupir ; elle vivra par son esprit de charité, de simplicité que vous ne cesserez point de lui demander. Donnez-lui la consolation de vous voir, du haut du ciel, mettre en pratique les bons conseils que souvent elle vous a donnés et marchez sur ses traces. Priez pour cette excellente Mère sans être bien convaincues qu'elle ait besoin de vos suffrages. Si, comme je le crois, elle est déjà dans le ciel, nos prières

retomberont sur nous en bénédictions que son intercession rendra plus abondantes. *Amen.*"

Le *Libera* fut chanté par Monseigneur l'Archevêque.

Le nom de Mère Mallet est un nom qui réveille pour ses filles l'idée de tout de ce qu'il y a de beau dans le dévouement, de vrai dans l'affection. Si on a répété ce nom avec admiration dans la ville de Québec, avec quel amour ne doit-il pas se redire dans l'enceinte de ces murs qu'elle-même a élevés et autour desquels semble rayonner un reflet de son admirable simplicité et de sa grande générosité dans le service du Seigneur.

LETTRE DE LA MÈRE ST LOUIS, SUPÉRIEURE, AUX SŒURS MARIE DU SACRÉ CŒUR ET STE CROIX.

Hospice des Sœurs de la Charité,
Québec, 14 avril 1871.

Mes bien chères Sœurs,

Avant d'entrer dans les détails si pleins d'émotion que je me propose de vous donner dans cette lettre, je veux vous dire que je prends une large part à vos fatigues, à vos inquiétudes et à tout ce qui est de nature à vous faire trouver votre sacrifice bien pénible. Cependant, mes très chères Sœurs, conservez votre courage ; que le Cœur de Jésus vous bénisse et donne à vos travaux tout le succès et le mérite qui peuvent être attachés à votre bonne volonté !

La tâche que j'entreprends, mes bien chères Sœurs, de vous faire connaître les derniers moments de notre très chère et regrettée Mère Mallet, est bien au dessus de mes forces ; cependant, je veux prendre mon courage à deux mains, et dussé-je sentir mon cœur se fendre de douleur, je veux aller jusqu'au bout ; seulement, vous me pardonnerez les larmes qui pourront sillonner le papier.

Notre chère Mère Mallet ne paraissait pas plus mal le Mercredi Saint après-midi qu'elle ne l'était à votre départ ; les deux médecins (1) l'ayant vue vers trois heures, ils s'étaient rencontrés à la pharmacie et avaient dit l'un et l'autre que la chère malade ne verrait probablement pas la fin d'avril, qu'une

(1) MM. Roy et Bender.

syncope pourrait l'emporter plus tôt. Cela m'ayant été rapporté, je fis demander à notre Révérend Père (1) de vouloir bien venir dans le courant de la journée. Après lui avoir fait part de mes inquiétudes, au sujet de notre vénérée malade, le Rév. Monsieur Bonneau, dont vous connaissez le zèle, jugea plus prudent de lui faire recevoir immédiatement les derniers Sacrements. La Communauté se rassembla donc dans la chambre de la chère Mère Mallet qui, quoique faible, jouissait de sa parfaite connaissance et donnait même ses ordres, afin que les choses fussent faites convenablement. A cinq heures eut lieu la triste cérémonie..... quel moment !.....

Nos larmes coulaient si abondantes que nous étions à peine capables de répondre aux prières. Mes bien chères Sœurs, ce moment du 6 avril 1871 ne sera jamais oublié parmi les Sœurs qui étaient présentes..... Après l'auguste cérémonie, notre Père, très ému, prit la parole et dit à la chère Mère : " Ma chère Sœur votre grande famille ici réunie va maintenant se retirer afin de vous laisser reposer." Notre Mère Mallet releva alors sa pauvre tête abattue, et parla en ces termes au milieu des sanglots, comprimés pour ne rien perdre de ses dernières recommandations . " Je demande pardon à la Communauté de la peine que j'aurais pu lui causer..... J'ai peu travaillé pour la Congrégation, mais j'ai toujours fait mon possible..... le bon Dieu vous bénira..... je le prierai qu'il bénisse vos œuvres, qu'il les étende... .. J'espère que la Communauté continuera de pratiquer les vertus qu'elle a toujours pratiquées.

Alors Monsieur Bonneau lui demanda si elle prierait pour nous là-haut. " J'espère, " répondit-elle en joignant les mains et en levant les yeux au ciel.

La nuit ne fut pas absolument mauvaise, et le lendemain, ainsi que la nuit suivante, fut comme à l'ordinaire : ce qui nous rassura quelque peu.

Le Samedi-Saint, après l'office, Le Révérend M. Laliberté (2) vint la voir, lui parla des beautés du ciel le jour de Pâques, et elle répondit : " Que je serais contente de fêter le jour de Pâques au ciel, mais que la volonté du bon Dieu se fasse ! " M. Laliberté se mit à rire et lui répliqua que pour cette fois elle manquerait son coup. Quelques minutes après trois heures de l'après-midi, elle prit un remède qui l'affaissa à un tel point que le Dr Bender, qui était présent, dit qu'il sentait le pouls

(1) Le Rév. E. Bonneau.

(2) Ce monsieur disait la messe de Communauté.

diminuer sensiblement, et qu'à moins d'une réaction, notre chère Mère ne passerait point la nuit. Toute la maison fut alarmée à cette annonce; les Sœurs se rendaient en grand nombre auprès de la vénérée malade; quoique fort abattue, elle connaissait toutes celles qui s'approchaient et disait même leur nom. A six heures, ma Sœur St Alphonse la fit rire de bon cœur, et à huit heures, je lui dis quelque chose qui la fit rire aussi; mais, hélas! c'était pour la dernière fois!!... A huit heures et demie, monsieur Bonneau, que j'avais fait avertir, vint la voir; elle le reconnut parfaitement, répondit à ses questions, s'unit à lui pour réciter l'acte de contrition, après lequel il lui donna l'absolution. Voyant que la chère malade nous quitterait bientôt, M. Bonneau récita les prières des agonisants auxquelles assista toute la Communauté. C'était un moment bien solennel. Notre vénérée Mère, assise dans son fauteuil, la figure exprimant la plus parfaite douceur, les mains jointes, jouissant de sa connaissance, s'unissait à nous pour prier le Dieu des miséricordes de lui pardonner ses fautes et de l'introduire dans le séjour de la paix et de la gloire.....

Mes chères Sœurs, ces choses se voient, mais les exprimer, c'est impossible..... Après le départ de M. Bonneau. j'envoyai les Sœurs se reposer; notre Mère n'était pas plus mal, et je pensais qu'elle irait jusqu'au matin. Moi-même j'allai me coucher un peu; plusieurs Sœurs restèrent auprès d'elle. A minuit et demi, on vint me chercher. La respiration était changée, mais la chère malade pouvait encore répéter les saints noms de Jésus, Marie, Joseph, ce qu'elle a fait presque jusqu'aux derniers instants. Enfin, entourée de ses enfants en pleurs, notre vénérée et bien-aimée Mère s'endormit du sommeil des justes, sans efforts, comme sans combat extérieur, à 2¼ heures le matin de Pâques!.....

Jusqu'à ce moment, la Communauté avait été calme et silencieuse; mais lorsqu'elle vit sa Fondatrice inanimée, elle éclata en sanglots..... vous devinez le reste et vous l'éprouvez..... Nulle plus que moi, mes bien chères Sœurs, ne pouvait ressentir la perte que nous faisions!..... Je perdais un appui, une conseillère, et comme vous, une Mère tendrement aimée; et vous savez quelle était cette Mère!.....

J'ai pensé à vous en ce triste moment; je sais ce que vos cœurs ont eu à souffrir. J'ai tout offert au Seigneur, qui certainement l'aura eu pour agréable.

Le jour de Pâques fut bien triste pour nous; quelle journée

nous avons passée !!! Nous aimions à revoir et à contempler les traits de notre Mère ; elle était belle. Le bon Dieu—et nous devons l'en remercier—nous a conservé cette figure aimée sans permettre à la mort d'exercer sur elle ses ravages.

Nos Sœurs de Lévis, de Cacouna, de Ste Anne et de Somerset ont pu la contempler à leur aise, et lui donner, avant de la descendre dans sa bière, un dernier baiser de paix que cette chère Mère paraissait elle-même vouloir nous donner, en penchant la tête d'un côté et de l'autre, tant elle était flexible. Nos Sœurs de Montréal et de St-Hyacinthe ont pu venir, mais celles d'Ottawa, nos Sœurs Rivet et Thibaudeau, sont arrivées à la fin du service. Ces chères Sœurs nous ont consolées par leurs sympathies ; elles resteront, je crois, jusqu'à lundi.

Mercredi, 12 courant, à cinq heures du matin, nous nous sommes réunies pour voir une dernière fois cette Mère qui nous aimait tant ; il nous a fallu du courage pour déposer dans une tombe celle que nous aurions été si heureuses de conserver pendant de longues années encore, mais il le fallait !..... Que ce moment de la dernière séparation est donc pénible ! !..... Le cœur nous fait encore mal à cette pensée..... nous étions groupées autour de ce cercueil ouvert, et personne ne pouvait s'en arracher..... Mon Dieu ! !.....

A neuf heures et quart, le service fut chanté par M. le Grand Vicaire Cazeau, assisté de Messieurs Bonneau et Laliberté. Monseigneur l'Archevêque Taschereau était au trône ; un grand nombre de prêtres avaient voulu donner une preuve de leur estime ponr notre chère Mère en assistant aux funérailles. Monseigneur s'était chargé de faire l'oraison funèbre, que vous trouverez sur les journaux.

Après le *Libera* chanté par Monseigneur, le convoi s'est dirigé vers la dernière demeure ; six hommes portaient notre *trésor*. Nous avions fait ôter toute la neige dans le cimetière, afin d'y pouvoir descendre. Nous faisions donc une couronne autour de la fosse de celle qui avait tant travaillé pour nous en faire une si belle dans le ciel !.....

Notre Mère vénérée repose dans le milieu du cimetière, au pied de la croix. C'est là qu'elle reposera jusqu'au jour des éternelles récompenses ; elle se réveillera alors pour participer aux joies éternelles. Les fleurs qui germeront sur cette tombe aimée seront pour nous un souvenir des vertus si belles et si nombreuses dont notre vénérée Mère Fondatrice nous a donné l'exemple jusqu'à son dernier soupir !

Les Communautés de Québec et nos amis nous ont témoigné beaucoup de sympathie : tous connaissaient si bien la perte que nous venions de faire !.....

Toute notre chapelle était tendue de noir et de blanc. Des draperies descendaient dans le sanctuaire dont le fond était couvert de tentures noires. La nef était sombre comme notre douleur. Des sentences de distance en distance, ajoutaient à la tristesse et portaient au cœur le souvenir de celle que nous pleurons.....

Quatorze Sœurs de Lévis ont assisté aux funérailles avec deux Sœurs de chaque résidence. Les Sœurs du Bon-Pasteur sont venues tous les jours prier auprès des restes de notre vénérée Mère ; mardi matin, tout le noviciat est venu, puis les petites *réformées*. Les Sœurs de la Congrégation de St Roch et de St Sauveur sont aussi venues mêler leurs larmes aux nôtres, le matin de la sépulture.

Nous croyons toutes que notre chère Mère est au ciel ; cependant, nous prions toujours : qui connaît les desseins du Seigneur ?..... Offrez donc, mes bien chères Sœurs, offrez votre travail et vos fatigues au Cœur de Jésus pour celle que nous tâchions tant de soulager ici-bas ; renouvelez votre sacrifice, et je suis certaine qu'il profitera à celle que nous pleurerons toujours. La maison est grande, nous nous ennuyons, le vide est immense ; il ne peut en être autrement, accoutumées comme nous étions à voir cette chère Mère.

Je ne vous ai point oubliées, mes chères Sœurs, dans le partage de *l'héritage* de notre chère Mère Mallet ; je conserve pour vous, ma chère Sœur Assistante, sa " semaine eucharistique," et ma Sœur Ste Croix, vous aurez le choix entre l'image de St Joseph que notre chère Mère aimait tant, et une petite statue de la Ste Vierge qu'elle aimait bien aussi.

Je ne vous dis pas de penser à nous, mais je vous demande de prier pour nous, et pour moi en particulier, qui en ai un extrême besoin. Toutes les Sœurs vous embrassent cordialement et désirent votre retour le plus vite possible.....

Croyez-moi bien sincèrement,

Mes bien chères Sœurs,

Votre affectionnée en Jésus,

Sœur St Louis,

Supérieure.

Nous aimons à relater à la fin de la vie de la Révérende Mère Mallet, quelques-unes des lettres de condoléances qui furent adressées à la Communauté à l'occasion de sa mort.

Hôpital-Général,

Montréal, 10 avril 1871.

Ma bien chère Sœur,

Je reçois à l'instant même le télégramme funèbre qui nous annonce la triste nouvelle de la mort de notre très chère Sœur Mallet, votre digne et vénérée Fondatrice..... Préparés depuis longtemps à ce douloureux sacrifice, par la longue maladie de cette chère Sœur, vos cœurs n'en ressentent pas moins, j'en suis certaine, ce dernier coup qui vous prive à jamais de la présence de celle qui fut votre première Mère en religion.

Nous nous associons donc aux larmes que vous versez si justement, car nous pleurons, nous aussi, cette chère défunte autant qu'elle était aimable et bonne. Nous n'avons pas perdu le souvenir des heureuses qualités de l'esprit et du cœur dont cette chère Sœur était douée, et des rares exemples de vertus dont elle sut orner sa carrière religieuse. Sa bonne simplicité, son dévouement, sa fidélité, sa douce et cordiale charité, tout ce concert de vertus qu'il vous a été donné d'admirer encore plus que nous, durant les vingt-deux années qu'elle a passées au milieu de vous, restera gravé dans votre souvenir. Toutes connaissent parfaitement aussi que cette chère défunte avait un cœur de vraie Sœur de la Charité, un cœur d'or.

Aujourd'hui qu'il a plu au Seigneur de l'appeler à la récompense, elle jouit, nous l'espérons, du mérite de tant de vertus, de tant de souffrances. En la perdant sur la terre, il faut croire que vous l'avez acquise au Ciel, et que là, elle veillera sur vos personnes et sur vos œuvres, car vous le savez, elle vous aimait !.....

(Signé), Sœur Slocombe,
Supérieure G.

HÔTEL-DIEU,

St-Hyacinthe, 11 avril 1871.

Ma Révérende Mère,

L'annonce de la mort de votre vénérée Mère Mallet nous a fait éprouver un double sentiment de joie et de tristesse : de tristesse, parce que la Communauté perd en elle un modèle de la vraie religieuse, un appui pour la maison ; de joie, à la pensée que les longues et cruelles souffrances qu'elle a endurées sont finies et qu'elle est allée jouir de la récompense qu'elles lui ont acquise.

Consolez-vous donc, ma Révérende Mère, puisque, si vous avez perdu une aide sur la terre, vous avez acquis une protectrice puissante au Ciel, et une avocate pour votre Communauté.

(Signé), SŒUR GODDU,
Supérieure.

CONGRÉGATION NOTRE DAME,

Montréal, 12 avril 1871.

Ma très-honorée et très-chère Mère,

Nous partageons bien vivement la désolation profonde dans laquelle vous plonge la mort de votre vénérée et bien-aimée Mère Fondatrice, qui avait des droits si naturels et si particuliers à votre affection et à votre reconnaissance.

Nos cœurs sentent que le Ciel vous impose aujourd'hui un bien grand sacrifice, car la tendre Mère qui vient de vous être enlevée, vous avait toutes reçues dans la religion, avait formé vos cœurs aux vertus de votre sublime vocation et guidé vos pas dans la carrière religieuse. C'est elle qui, par une vie toute d'abnégation, de sacrifices et de dévouement sans réserve, a fondé, fait croître et prospérer votre chère et sainte Communauté. Croyez, ma bonne Mère, que personne ne sympathise plus que nous, avec vous et toutes vos chères filles ; nous joignons nos regrets à vos justes regrets, nos larmes à vos larmes si légitimes, et nous unirons aussi nos prières à vos prières pour cette vénérable défunte. Mais il n'y a point d'amertume dans ces regrets et ces larmes pour la Mère que Dieu avait daigné vous donner si bonne et si dévouée. Quoiqu'elle ne fût pas d'un âge très avancé, ses années étaient pleines ; et le Divin Maître qu'elle a si fidèlement servi et si

constamment adoré au très St Sacrement, surtout pendant ses dernières années, a voulu l'associer au triomphe de sa sainte résurrection, après l'avoir fait participer aux souffrances de sa sainte et douloureuse passion. Aussi, à peine eut-elle payé le tribut à la mort, qu'elle s'est réveillée glorieuse, nous en avons la confiance, pour entonner l'*Alleluia* éternel !

Ainsi donc, ma très chère Mère, tout en prenant part à votre douleur, nous nous réjouissons du bonheur de cette sainte âme, qui, nous n'en doutons pas, continuera à vous aider bien puissamment du haut du ciel, et se montrera plus que jamais la Mère, la Protectrice de votre Communauté, et votre conseillère, à vous qui, sans doute, aimiez à vous inspirer auprès d'elle, pour la conduite de cette maison qu'elle chérissait bien tendrement.....

(Signé) Sœur St Victor, Supérieure G.

Monastère du Précieux Sang

St-Hyacinthe.

Ma très honorée et bien chère Mère,

Mon cœur a partagé et compris les angoisses et les amertumes du vôtre, en apprenant le sacrifice si douloureux que N.-S. vient d'exiger de vous, en enlevant à votre tendre et filiale affection la Mère vénérée qui était pour vous un si parfait modèle des vertus religieuses. Mais en même temps, j'ai été singulièrement frappée de l'heure et du jour que l'Epoux céleste a choisis, pour appeler cette épouse fidèle à partager sa félitcié, et il me semble que cette entrée dans la vie du Ciel, à l'heure où Jésus est ressuscité, doit être une récompense de sa vie toute sacrifiée et immolée avec Lui.

C'est bien là, comme le dit l'Apôtre, partager la gloire du Christ, après avoir partagé ses souffrances. Qu'il a dû être joyeux le *premier Alleluia* qu'elle a chanté avec les Anges à la gloire de Jésus ressuscité ! Comme elle a dû, bien plus ardemment que Madeleine en revoyant son Jésus vivant et glorieux, tomber à ses pieds en s'écriant : *Bon Maître* ! Mais plus heureuse que l'illustre amante du Sauveur, elle n'a sans doute pas entendu cette parole : *Ne me touchez pas*, car il semble que Jésus ne pouvait pas en ce moment la faire passer à une autre vie, sans la faire immédiatement jouir des fruits de son Sang, et sans l'admettre à baiser les plaies de son corps resplendissant et glorieux.

Cependant, malgré cette conviction de mon âme, croyez, ma chère Mère, que je n'oublie pas de prier et de faire prier beaucoup pour le repos de l'âme de cette Mère vénérée et aimée dont je ne prononce le nom qu'avec un singulier respect, et je puis le dire avec une véritable affection.

Ce double sentiment que je lui portais me rappellera bien longtemps son souvenir. Je comprends, ma chère Mère, que c'est vous surtout qui sentirez plus douloureusement l'absence de cette sainte et aimée Mère ; il devait vous être si consolant de vous appuyer sur ses lumières et sur son expérience : le fardeau à deux est bien moins lourd, surtout quand c'est une Mère qui aide et qui soutient ....

(Signé) Sœur Cath. Aurélie du Précieux Sang,
Supérieure.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

—DE—

Monseigneur P.-Flavien Turgeon

Au mois de février 1855, le 21, 22 et 23, l'église métropolitaine de Québec et celle de St Roch offrirent à la piété un touchant spectacle : prêtres, lévites, fidèles, tous inondaient leurs parvis et venaient déposer au pied du St Sacrement exposé à leur vénération, leurs prières et leurs supplications. Le premier Pasteur de l'Eglise du Canada, Mgr l'Archevêque P. F. Turgeon, avait été frappé d'une maladie mortelle, pendant qu'il assistait le 19, au service d'une Sœur de la Charité, à l'église du faubourg St Jean, et l'on accourait de toutes les parties de la ville pour conjurer le Seigneur de conserver à son troupeau un pasteur si cher. Dieu exauça des vœux si ardents ; mais impénétrable dans ses desseins, il ne rendit pas au vénérable malade sa vigueur première. Quelquefois encore il lui permit, il est vrai, de reparaître au chœur de la cathédrale pour y bénir les fidèles de Québec ; mais il ne voulut pas qu'il remît au service de sa sainte cause l'activité qu'il n'avait cessé de déployer durant une carrière déjà si bien fournie. Les sept dernières années de sa vie, son infirmité avait fait de tels progrès qu'il lui était devenu impossible de quitter sa chambre, jusqu'à ce que Dieu l'eut retiré du monde dans la nuit du 24 au 25 août, à l'âge de près de 80 ans.

Peu d'hommes se survivent à eux-mêmes, sans s'exposer à perdre le juste tribut d'éloges qui auraient accompagné leurs funérailles, s'ils avaient disparu dans la plénitude de leur gloire La mémoire de Mgr Turgeon surmontera cette épreuve. Malgré l'espèce d'oubli où sa longue retraite semble l'avoir relégué, les souvenirs se ravivent aujourd'hui autour de sa

---

Ce travail est dû à la plume exercée de Monsieur l'abbé Cyrille Légaré, Licencié-ès-Lettres, et professeur de Littérature à l'Université-Laval.

+ P. F. Archev. de Québec

Mgr TURGEON

tombe prête à se fermer : l'on aime à redire son passé qui certes ne manque pas d'éclat ; la Religion, reconnaissante des services éminents qu'il lui a rendus, publie son éloge : elle remonte à son enfance, étudie avec intérêt sa vie de séminaire et admire surtout les actions de son long et glorieux épiscopat.

Québec, déjà si fier d'avoir fourni à l'Eglise du Canada NN. Seigneurs les Évêques d'Esgly, Hubert, Panet et Signay, se glorifie encore d'avoir donné le jour à Mgr Turgeon : il y naquit le 12 novembre 1787, de Monsieur Louis Turgeon, respectable négociant de cette ville, et de Mme Louise Dumont. Distingués par leur religion et leur probité, ils furent pour leur enfant des modèles de vertu, et surent lui communiquer, dès son bas âge cette délicatesse de conscience qui ne l'a jamais abandonné.

Ce fut sans doute une consolation pour ses bons parents de voir l'application du jeune Flavien devenu, en 1800, élève du petit Séminaire de Québec. Il n'est pas sans intérêt de lire la note de ce charmant petit septième, destiné un jour à occuper la première dignité ecclésiastique du pays. Voici en quels termes son bulletin annuel apprécie son mérite : *Adolescens sapidus, suavis et citra omne supercilium functus est omnibus exercitus festine et diligentur.* En 1804, rendu en troisième, il mérita qu'on écrivit de lui : *quo sapientior in schola nullus eastitit.* Heureux l'enfant qui ne dément pas les espérances que ses maîtres fondent sur lui et qui ne voit pas se flétrir les lauriers qu'il a cueillis, dans ses premières années de Séminaire! Il fut donné au jeune Flavien de soutenir durant toutes ses études, la réputation qu'il s'était conquise en traversant le seuil même de notre maison : celle d'un succès remarquable, uni à la pratique de la plus tendre piété. Un des prêtres qui chérissaient le plus sa mémoire nous disait qu'il passait même parmi ses confrères pour un autre Louis de Gonzague. Telle était sa dévotion à l'église, sa modestie, la réserve de ses manières, que l'on trouvait des rapports frappants entre lui et l'angélique écolier que l'Eglise honore aujourd'hui sur ses autels.

Mgr Plessis, avec ce coup d'œil qui lui faisait si bien connaître les hommes, avait remarqué cet élève au milieu de ses condisciples. Il l'appela auprès de sa personne, après sa rhétorique, pour l'employer au secrétariat et lui donna en même temps la soutane (1806). Le jeune abbé suivit son cours de philosophie et de théologie, tout en s'initiant déjà, sous un si

grand maître, aux détails de l'administration. Mgr Plessis caressait secrètement l'idée de laisser à sa mort le trône épiscopal à Mgr Turgeon lui-même. Il voulait de longue main le préparer à ce poste important, et multipliant ses rapports avec lui, lui faire connaître ses vues et le mettre en état de maintenir les traditions établies. C'est l'abbé Ferland qui, dans sa biographie de Mgr Plessis, nous fait connaître ces détails.

Cependant la Providence eut d'autres vues ; ce ne fut que vingt-cinq ans après la mort de son vénérable ami, qu'elle lui permit de monter sur le siège épiscopal. Elle voulut qu'il rendît auparavant au Séminaire de Québec d'éminents services.

Monsieur l'abbé Turgeon reçut les ordres mineurs le 8 décembre 1807, fut fait sous-diacre le 17 décembre 1808, et diacre le 17 mars 1810. Ordonné prêtre le 29 août 1810, il fut agrégé au Séminaire le 19 octobre 1811, et demeura attaché à cette maison l'espace de vingt-deux ans. Il y occupa tour à tour la charge de directeur du grand et du petit Séminaire, de premier assistant Supérieur et de procureur. Il remplit cette dernière charge l'espace de neuf ans, depuis 1824 jusqu'en 1833.

C'est surtout comme procureur qu'il s'est acquis la reconnaissance du Séminaire de Québec. Sous son habile administration s'ouvre véritablement, pour cette maison, une ère de prospérité inconnue depuis les désastres de la conquête. Habile à débrouiller de vieux comptes, infatigable dans ses recherches, ferme lorsqu'il fallait faire observer les contrats, et cependant capable, quand il était nécessaire, de condescendre à quelques petites concessions, il a réussi à débrouiller le chaos où était ensevelie une partie du bilan de l'Ile Jésus et de plusieurs autres départements. Ses successeurs n'ont eu qu'à marcher sur ses traces et à compléter son œuvre, et ils ont eu plusieurs fois à s'étonner des travaux considérables auxquels il s'était livré.

Mais est-ce là le seul souvenir précieux que Mgr Turgeon lèguera au Séminaire de Québec ? Non, il y en a un autre que nous lui préférons : c'est celui que laisse après lui le passage d'un prêtre accompli : soit qu'il communique durant trois années aux élèves du grand Séminaire la science de la théologie et celle des cérémonies qui lui sont si familières ; soit qu'il forme à toutes les vertus les élèves du petit Séminaire, durant trois autres années ; soit qu'il régisse les affaires de la procure, quel que soit le poste qu'il occupe, vous retrouvez en lui les qualités qui distinguent une vie parfaitement sacerdotale.

Son nom se rattache à celui de deux autres prêtres qui ont

vécu en même temps que lui au Séminaire et qui lui ont porté l'estime que lui-même leur avait vouée : MM. Jérôme Demers et Antoine Parant. J'ai souvent entendu des lèvres de Mgr C. F. Casault l'éloge de ces trois prêtres si pleins de mérites à tous les égards, et qui semblaient, à un certain point de vue, se compléter l'un l'autre. L'un, M. Demers, plus sérieux, plus grave, portait ses jugements avec cette justesse qu'il fallait reconnaître ; l'autre, M. Parant, plus bienveillant, aimait surtout à écouter les inspirations de son bon cœur ; le troisième, Mgr Turgeon, plus gai, plus spirituel, tempérait par ses réparties ce qu'il pouvait y avoir de trop austère ou de trop charitable—qu'on me passe l'expression—dans les conversations de ses deux confrères. Le commerce de ces trois hommes était extrêmement agréable ; les personnes du monde qui conversaient avec eux s'en retournaient enchantées, soit de la noblesse ou de la grâce de leurs manières, soit de la condescendance ou de la bonté de leur accueil.

Choisi pour l'épiscopat dès sa jeunesse, comme nous l'avons vu, Mgr Turgeon eut l'occasion de reculer devant la responsabilité qu'impose cette dignité. A la mort de Mgr Plessis, en 1825, Mgr Panet, alors âgé de 72 ans, sentant le besoin d'avoir un coadjuteur, présenta au comte de Dalhousie, Gouverneur du Canada, les noms de trois prêtres qu'il croyait les plus capables de l'aider à partager ses fonctions. Mgr Turgeon était sur la liste entre feu M. Demers et Mgr Signay. Jusqu'à cette époque le gouvernement se croyait autorisé à user du droit du gouvernement français lorsqu'il s'agissait de la nomination des évêques ; il tenait à approuver lui-même celui, des trois sujets, qui devait être présenté au Souverain-Pontife. MM. Demers et Turgeon apprirent officiellement que leur nom avait été présenté à l'approbation du gouvernement ; après avoir délibéré, ils arrrivèrent tous deux à la détermination de refuser la charge qu'on désirait leur imposer.

En 1833, à la mort de Mgr Panet, Mgr Signay, obligé à son tour de partager les travaux de l'épiscopat, réussit à vaincre la répugnance de Mgr Turgeon et à lui faire accepter le fardeau qu'il avait refusé huit ans auparavant. Il fut sacré le 11 juin 1834, au milieu de l'allégresse générale du clergé et du peuple canadien, sous le titre d'Evêque de Sidyme, *in partibus infidelium.* C'est Mgr Signay lui-même qui fut l'évêque consécrateur, il était assisté de Mgr Lartigue et Mgr Gaulin. Le sermon fut prêché par M. le Grand Vicaire Cadieux, curé des Trois

Rivières. Voici les paroles qu'il adressait, en terminant, au nouveau dignitaire : " Je dirai que votre qualité d'élève, de disciple, de compagnon et d'ami d'un prélat illustre dont la mémoire sera toujours chère à ce diocèse, Mgr J. O. Plessis, votre voyage avec lui jusqu'au siège de l'Eglise catholique, votre approche près du tombeau des martyrs, nous sont une garantie de votre zèle apostolique, et qu'avant que nous vous eussions choisi, vous l'avez été dans le ciel ! "

Ces paroles ne furent pas démenties : à peine avait-il été choisi et consacré qu'il seconda avec énergie tous les desseins de son vénérable Archevêque, Mgr Signay. C'est à lui que l'on doit attribuer une large part dans les œuvres qui ont signalé le règne de ce prélat ; l'établissement en 1837 de l'œuvre de la propagation de la Foi ; la fondation en 1838 de la mission de la Colombie ; l'établissement en 1847 des retraites ecclésiastiques ; la construction du palais archiépiscopal en 1844 ; la formation, la même année, de la province ecclésiastique de Québec. Son zèle reçut un redoublement d'ardeur, lorsque le 10 novembre 1849, il se vit chargé de l'administration complète du diocèse, et lorsqu'à la mort de Mgr Signay, il prit personnellement possession du siège archiépiscopal, le 9 octobre 1850.

" Protéger contre la fureur des loups le troupeau qui lui est confié et lui donner une nourriture salutaire, voilà d'après les paroles que le Pape Pie IX adressait dernièrement à Mgr de Tloa, voilà où doivent tendre les efforts d'un évêque." Il n'est pas difficile de se convaincre de l'importance que Mgr l'Archevêque Turgeon attachait à ce double devoir.

L'éducation, tel est un des moyens de donner aux fidèles la nourriture salutaire. Eh bien ! nous voyons Mgr Turgeon protéger l'éducation dans toutes ses branches, depuis l'humble école de campagne jusqu'à l'Université Laval. Il y avait peu d'années qu'il était évêque : il se dirigeait pendant nos vacances vers le séjour qu'il avait tant aimé, celui de St Joachim et du Petit Cap. En passant dans une des paroisses voisines, devant une maison d'école, il aperçoit toute la troupe des enfants qui sortaient précipitamment, heureux sans doute de voir arriver le terme de la classe. La bonne maîtresse sortait sur le seuil pour jeter un dernier regard sur sa famille qui allait se disperser. Mgr Turgeon fait immédiatement arrêter sa voiture, commande lui-même aux enfants de rentrer de nouveau à l'école, s'y rend aussitôt, et malgré le premier trouble où cette visite inattendue semble jeter tout le monde, il veut savoir le

mérite de chacun, adresse des paroles pleines de bonté aux plus diligents, distribue des récompenses et prodigue les plus beaux éloges à l'humble maîtresse d'école qui se dévoue à un ministère si pénible, mais si méritoire. Cette humble maîtresse fut plus tard Sœur Ste Anne. Ce fut un évènement dont le souvenir resta gravé dans le cœur de tous, et un vénérable curé m'en faisait le récit avec émotion.

Professeur de théologie pendant quelque temps, il savait la haute importance que les élèves du grand Séminaire doivent attacher à cette reine des sciences. Dans une lettre du 5 septembre 1853, adressée à M. C.-F. Casault, alors Supérieur, il lui exprima la résolution de n'admettre, en général, à l'ordination, que des jeunes gens qui auront eu le temps de s'exercer dans la retraite à la pratique des vertus sacerdotales, et de se préparer par des études suivies à l'exercice du saint ministère. En effet, ajoutait-il, les besoins de l'époque demandent plus que jamais que le prêtre soit la lumière des peuples par sa science et ses vertus

Il déplore ensuite que les besoins du ministère l'aient empêché de permettre aux élèves du Grand Séminaire de se livrer exclusivement à leurs études spéciales, et fait des vœux pour que les fortes études théologiques fassent des progrès.

Ce fut pour sa haute intelligence une bien vive satisfaction de voir s'élever sous son règne l'Université Laval, destinée, d'après ses propres expressions, à être d'une immense utilité aux grands intérêts de l'ordre, de la morale et des saines études.

Saluer avec bonheur l'idée de cette création, d'abord émise par Mgr de Montréal (Mgr Bourget) ; appuyer et par ses paroles et par ses lettres la demande qui était adressée, à ce sujet, au Gouverneur de la Province ; soutenir avec énergie le projet une fois conçu, et ne plus permettre qu'on l'abandonnât ; donner de puissants encouragements à M C-F. Cazeau qui parfois sentait quelque défaillance à la vue des difficultés sans nombre qui attendaient le Séminaire de Québec ; se réjouir infiniment quand il voit le projet sur le point de se réaliser, grâce à la liberté du Gouvernement Impérial ; enfin recommander, par son mandement du 8 décembre 1853, l'Université Laval aux fidèles de son diocèse ; la louer en face du pays, dans des termes qui font honneur et à la largeur de ses vues et à la justesse de ses idées ; voilà, si nous ne nous trompons, voilà le beau rôle que Mgr P.-F. Turgeon a joué vis-à vis cet établis-

sement qui s'honorera à jamais de l'avoir eu pour premier Visiteur et premier Protecteur.

Lorsque Mgr Turgeon se félicitait du succès de l'Université Laval, il n'était que l'écho de ses confrères dans l'épiscopat canadien. Il avait eu le bonheur de les réunir en Concile provincial en 1851, et sur cette question de l'éducation supérieure, comme sur bien d'autres, il s'était aidé de leurs lumières et de leurs conseils. Du moment où il avait pris possession du siège de la métropole, il s'était convaincu de l'utilité et de la nécessité de convoquer ses suffragants pour délibérer avec eux sur les intérêts spirituels de la Province, et de nouveau en 1854, il eut le bonheur de présider une seconde réunion sacrée, où Dieu se plaît à éclairer les pasteurs sur leurs propres devoirs envers leurs ouailles et sur les moyens de leur être utiles. Les mandements de cette double époque font connaître les travaux des Pères des deux premiers Conciles de Québec.

Pour obéir à l'un des vœux du premier Concile, Mgr Turgeon se hâta d'établir dans son diocèse les conférences ecclésiastiques. Quatre fois par année, les membres du clergé, dans leur arrondissement respectif, se réunissent pour discuter quelques points importants de la science ecclésiastique. Rien de plus utile, d'après les paroles mêmes de notre vénéré prélat, que ces pieuses réunions, pour maintenir et fortifier le goût des études théologiques, et pour entretenir dans l'enseignement, ainsi que dans l'exercice du saint ministère, cette belle unité qui fait la force du catholicisme. Les règlements qui déterminèrent la marche à suivre dans ces conférences ont été formulés par Mgr l'Archevêque et font preuve d'une grande sagesse. Voilà quelques-unes des œuvres de Mgr Turgeon pour donner à son troupeau la nourriture convenable, la science dans toute son étendue. Quand il s'est agi de le protéger contre la fureur des loups, suivant l'expression de Pie IX, qu'a-t-il fait ?

Parcourez son mandement du 2 avril 1854, pour ranimer le zèle des amis de la tempérance, et voyez avec quelle énergie il s'élève contre un vice qui a toujours produit au milieu de notre peuple de si funestes ravages. Lisez encore son mandement du 15 avril de la même année sur les *tables tournantes*. Le vertige s'était emparé de bien des têtes, les amenant à des écarts étranges à la suite des tables elle-mêmes qu'elles interrogaient de mille manières. Mgr Turgeon parla, et telle fut la force de sa parole que, de ce moment, la sagesse revint au peuple et l'obéissance la plus absolue suivit cet acte de l'auto-

rité suprême. Merveilleux exemple qu'il est bon d'enrégistrer dans nos annales pour prouver et la haute raison qui distinguait notre prélat et l'ascendant qu'il exerçait sur ses ouailles. Ce document fut publié en France : un auteur célèbre de théologie, le Père Gury, l'a inséré en grande partie dans les dernières éditions de son ouvrage, et nous avons entendu dire nous-même à Paris à Mgr Lavigerie..... que rien de mieux n'était paru nulle part sur cette question.

Le zèle de Mgr Turgeon à procurer à son peuple le bien spirituel ne se contenta pas de la parole : il voulut donner à son clergé, déjà si attentif à tous ses devoirs, l'aide des membres de deux ordres religieux.

Dévoués aux missions du Saguenay depuis 1844, les Oblats obtinrent la permission d'établir une maison de leur Société à Québec même. Ils furent chargés de la paroisse de St Sauveur, où leur zèle a reçu tout dernièrement encore de si cruelles épreuves.

Il est un ordre dont l'histoire est intimement liée à celle du commencement de notre pays : ses membres ont scellé notre terre de leur sang de martyrs. Forcés de disparaître à la suite de la conquête, le dernier d'entre eux, le Père Cazot, était mort à Québec en 1800. Mgr Turgeon voulut renouer cette chaîne interrompue depuis un si grand nombre d'années : en 1849 les Pères Jésuites revenaient s'établir au milieu de nous.

C'est surtout à ces deux Ordres que l'on a recours pour donner les retraites dans nos campagnes : les éloges les plus mérités accompagnent partout le bien qu'ils ne cessent de produire dans les âmes.

Il nous tarde d'arriver à une des qualités distinctives de Mgr Turgeon : sa charité.

En 1845, à la suite des incendies de St Roch et de St Jean, il employa la plus grande partie de son temps, avec l'élite des citoyens de Québec, à remédier aux maux des tristes victimes de cette immense calamité.

En 1847, lorsque les fièvres typhoïdes exercèrent leurs ravages parmi les émigrés, et parmi les habitants de Québec, il se donna une peine infinie pour assurer le sort de plus de quatre cents orphelins laissés sans appui. Quelle sollicitude pour les prêtres qui, dans l'exercice de leur ministère, avaient été attaqués de la contagion ! Il se transportait souvent à leur chevet pour leur procurer les secours de l'âme et du corps que leur état réclamait.

Semblable au Bon Pasteur, qui est venu délivrer les âmes du péché, Mgr Turgeon put contribuer avant de mourir à former un asile destiné au repentir, celui du Bon-Pasteur : il encouragea de sa parole et de ses libéralités les fondatrices de cette belle œuvre, fit faire des quêtes pour son soutien et la recommanda à son diocèse.

Mais il est une œuvre que sa tendresse affectionna par dessus toutes les autres : son cœur se portait de prédilection vers un asile où l'humanité devait recevoir tant de secours : l'Hospice des Sœurs de la Charité. C'est là qu'il a fait connaître ce qu'il y avait de bon et de tendre dans son cœur. Redire toutes les attentions délicates dont il fit preuve envers les bonnes Sœurs depuis l'année 1849, jusqu'à sa mort, celles-là seules pourraient le faire qui en ont été les objets. Ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'elles n'en parlent qu'avec attendrissement, et nous étions émus nous-mêmes aux détails que nous donnait leur Fondatrice et première Supérieure, la Révérende Mère Mallet. Qu'il nous suffise de rappeler qu'il leur a laissé son patrimoine, preuve de son affection pour cet établissement.

Disons aussi que les bonnes Sœurs ont eu l'occasion de prouver d'une manière insigne la reconnaissance qu'elles ont vouée à leur grand bienfaiteur. Depuis douze ans, deux d'entre elles venaient passer la journée auprès de l'auguste malade, l'entourant de tous les soins, de toutes les prévenances dont elles seules savent le secret. Là ne s'est pas bornée leur pieuse gratitude, elles ont voulu fonder pour le repos de l'âme de leur cher Père, un service annuel qui perpétuera son souvenir dans la maison de son cœur.

Il est consolant de voir une existence de quatre-vingts ans, qui s'est consacrée sans relâche aux œuvres de la charité la plus éclairée, s'éteindre au milieu des soins de cette même charité. Le juste reçoit même en ce monde les ,promesses de Dieu : *opera illorum sequantur illos.* Cinquante sept années de prêtrise, trente-trois années d'épiscopat, quatre-vingts années de vie toujours édifiante : quelle suite de mérites de toutes sortes n'a-t-il pas été donné à Mgr Turgeon de recueillir pendant une si longue carrière ! L'amour attentif, dont il s'est vu entouré durant les douze dernières années de sa vie, lui a prouvé que sa récompense commençait même ici-bas. Ce qui a pu aussi adoucir les amertumes de sa longue maladie, c'est qu'il voyait

les rênes de son diocèse confiées à un prélat que lui-même s'était choisi pour coadjuteur, et qu'il voyait rempli de toutes les qualités éminentes qui en feront son digne successeur.

C. L.

28 *août.* S'il est des occasions où l'Église catholique fait éclater ses majestés, c'est bien en face de la mort, comme pour dire avec Massillon, devant les restes du grand Roi, et en présence de la cour la plus brillante du monde : " Dieu est grand, mes frères ! " Aujourd'hui, le culte déployait ses cérémonies les plus imposantes autour de la tombe d'un saint et illustre archevêque, qui n'avait cessé de donner à son peuple des exemples de dévouement, de charité et de vertu : à neuf heures et demie, le convoi funèbre partait de l'Archevêché pour se rendre à la Cathédrale, en faisant le tour de la Place d'Armes et la rue du Trésor.

Plus de deux cents prêtres précédaient le cercueil. On remarquait, entre autres, MM. les Grands Vicaires, O. Caron, Chapelain des Ursulines des Trois-Rivières ; Thos Caron, Supérieur du Collège de Nicolet ; Rév. M. Harper, de St-Grégoire ; Walsh, de Sandwich ; MM. Rousselot, Curé de Montréal ; Gagnon, Curé de Berthier, Montréal ; les Révérends Pères Vignon, Point, Braün et Charaud ; M. D. Lefebvre, Sulpicien de Montréal ; M. Lamarche, de l'Archevêché de Montréal ; M. Verreau, Principal de l'École normale Jacques Cartier ; M. Fortier, Ass.-Principal de l'École normale à Québec ; Messieurs Dignon, Raymond de St Hyacinthe ; Messieurs Bossé, Guilmet, Saucier, D. Roussel, du Collège de Rimouski.

Les porteurs des coins du poële étaient M. le Grand Vicaire Billandèle, Sulpicien de Montréal ; M. le Grand Vicaire Mailloux, M. le Grand Vicaire Langevin, de Rimouski ; M. Ant. Gosselin, Curé de St-Jean, Ile d'Orléans ; M. L. Proulx, Curé de Ste-Marie de la Beauce et M. Jos.-D. Déziel, Curé de Lévis.

On remarquait aussi la présence du Col Monck et de M. Denis Godley, l'un Secrétaire militaire et l'autre Secrétaire civil, représentant Son Excellence le Gouverneur Général, Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur ; l'Hon. Chauveau, Chef de l'Exécutif Provincial ; les Hon. Juges Caron et Taschereau ; M. le Consul Général de France et M. le Vice-Consul d'Espagne ; le Commandant des Forces et son état major ; le Maire et la Corporation, M. le Juge Maguire, de la Cour de Police ; l'Uni-

versité en corps ; les Avocats en corps ; les Magistrats, les Médecins, les Notaires et un nombre immense de citoyens.

De minute en minute et pendant le trajet le canon se faisait entendre sur la terrasse Durham.—La Cathédrale était toute tendue de noir ; rien ne pouvait dépasser la splendeur lugubre de cette décoration

Au commencement de la cérémonie, on remarquait dans le convoi trois évêques : Nos Seigneurs l'Administrateur de l'Archidiocèse, les évêques de St-Hyacinthe et de Rimouski. Mgr de Montréal est arrivé trop tard pour prendre place dans le convoi. Nous savons que Mgr de Hamilton était en route pour se rendre à Québec, lorsqu'une grave indisposition l'a forcé de rebrousser chemin.

M. l'abbé Benjamin Paquet, Docteur en théologie, revêtu du costume universitaire, monta en chaire pour prononcer l'oraison funèbre de Mgr l'Archevêque Turgeon, et il s'en acquitta à la satisfaction de l'immense assemblée. Il ne visa pas à l'éloquence, se contentant de raconter, dans le langage qu'eût choisi lui même l'illustre défunt, ses œuvres, ses faits et ses vertus.

A midi et demi, le cercueil était descendu dans le caveau et placé tout à côté de l'illustre Plessis, son évêque et son ami !...

VUE GÉNÉRALE DE LA MAISON-MÈRE DES SŒURS DE LA CHARITÉ DE QUÉBEC

1 Maison-Mère. 2 Nazareth, Orphelinat des garçons. 3 Orphelinat d'Youville (filles) 4 Pensionnat St Louis de Gonzague. 5 Hopital Nazareth. 6 Externat Notre-Dame de Lourdes. 7 Externat Notre-Dame des Anges. 8 Ateliers. 9 Savonnerie et Dépendances. 10 Cour des religieuses. 11 Jardin. 12 Jeu de pelote cour des petits pensionnaires 13 Jeu de croquets. 14 Vigne plantée par la Révérende Mère Mallet.

FÊTES DES NOCES D'OR

CORRESPONDANCE

A l'occasion des fêtes, les Sœurs Grises ont reçu de nombreux témoignages de sympathie. Les lettres qui contiennent ces encouragements méritent d'être conservées dans cet ouvrage, car toutes redisent la reconnaisance de ceux qui ont suivi le développement des œuvres charitables, elles célèbrent la bonté de Dieu et le dévouement qu'inspire la religion. Les Évêques du Canada, les membres du clergé, les Communautés religieuses, les citoyens les plus en vue, tous n'ont eu qu'une voix pour célébrer les souvenirs de charité rappelés par ces fêtes. C'est un écho de concert de louanges que nous retrouverons dans les pages suivantes.

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC

19 juillet 1899

Révérende Mère Ste Christine,

Supérieure Générale des Sœurs
de la Charité de Québec.

Ma Révérende Mère,

Vous avez grandement raison de vouloir célébrer le cinquantième anniversaire de votre fondation Québecquoise. Notre Seigneur a daigné bénir d'une manière bien visible votre Communauté, et ce n'est que stricte justice de lui rendre de solennelles actions de grâces.

La semence que l'un de mes vénérés prédécesseurs, Monseigneur Turgeon, a jetée en terre sur notre promontoire de Québec, n'a pas tardé à germer et à produire une végétation luxuriante. Semblable au grain de sénevé de l'Evangile, votre Institut est

sorti comme de terre ; il a grandi avec une étonnante vigueur, avec une rapidité merveilleuse ; il est maintenant un grand arbre qui déploie au loin la verdoyante couronne de ses rameaux et protège de son ombrage les oiseaux du Ciel, des milliers d'orphelins, de vieillards, d'infirmes, de pauvres, d'aliénés, d'enfants qui vous demandent l'aumône d'une instruction solidement chrétienne.

Je vois à l'heure actuelle, plusieurs centaines de religieuses répandues non seulement dans l'archidiocèse de Québec, où elles s'emploient, avec non moins de succès que de dévouement, aux œuvres multiples de l'enseignement et de la charité sous toutes ses formes, mais encore sur les côtes lointaines et désolées du Labrador, dans les diocèses de Rimouski, de Chicoutimi, de Charlottetown et jusqu'aux Etats-Unis. Et cette expansion si extraordinairement rapide ne s'est pas faite au détriment de la ferveur et de l'observation de vos saintes règles et constitutions que le St-Siège a approuvées ; au contraire, je me plais à proclamer que l'esprit foncièrement religieux de cette vénérée Mère Mallet, de pieuse et douce mémoire, s'est transmis, dans toute son intégrité et comme un précieux héritage, à ses chères filles qui continuent sa sainte œuvre.

Les nombreux couvents et hospices, placés sous votre direction, sont tous dans une condition prospère qui réjouit mon cœur. Le bon Dieu se plaît à bénir votre docilité et votre beau dévouement; de toutes les parties du pays vous voyez accourir chaque année de nombreuses recrues de novices, abeilles actives et industrieuses que le travail ne lasse jamais et qui s'appliquent à déposer dans votre ruche le miel des plus exquises vertus et des plus rares mérites.

Continuez sous le souffle de Dieu à grandir, à vous développer, à vous multiplier de plus en plus ; qu'il y ait autour de vous comme un immense rayonnement de charité et de ferveur religieuse ; soyez des institutrices exemplaires et d'une capacité supérieure, des infirmières modèles, des femmes de prière et d'action ; répandez partout la bonne odeur de Jésus-Christ.

J'unirai ma faible voix aux vôtres pour chanter l'hymne de la reconnaissance au divin Maître, et je le prierai de répandre encore sur votre Institut ses plus abondantes et ses plus précieuses bénédictions.

Agréez, ma Révérende Mère, avec mes félicitations et mes meilleurs souhaits pour votre Communauté, l'expression de mes sentiments les plus dévoués en N. S.

† L. N. Arch. de Québec.

ARCHEVÊQUES, ÉVÊQUES ET PRÉLATS
PRÉSENTS A LA FÊTE DU CINQUANTENAIRE.

1 Mgr L. N. Bégin, Arch. de Québec. 2 Mgr J. T. Duhamel, Arch. d'Ottawa. 3 Mgr E. Gravel, Év. de Nicolet. 4 Mgr. A. A. Blais, Ev. de Rimouski. 5 Mgr. J. McDonald, Ev. de Charlottetown. 6 Mgr. P. Laruque, Ev. de Sherbrooke. 7 Mgr F. X. Cloutier, Ev. des Trois-Rivières. 8 Mgr. C. A. Marois, Protonotaire apostolique, Vicaire général de l'Archidiocèse de Québec. 9 Mgr. H. Têtu, B. L. Prélat domestique de Sa Sainteté.

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC

4 septembre 1899.

Révérende Mère Ste Christine,

Supérieure des SS. de la Charité.

Ma Révérende Mère,

Le cinquantième anniversaire de l'établissement de votre Communauté à Québec fera tressaillir mon cœur de joie, de reconnaissance et de bonheur !

Né à Québec, grandi à l'ombre du clocher de votre chapelle, mêlé depuis plus de trente ans à la vie intime de votre famille religieuse par les relations que j'ai entretenues avec elle, soit comme simple prêtre, soit comme Vicaire Général, mes souvenirs de votre passé sont bien nombreux et touchants à la fois ! C'est dans le sanctuaire de votre chapelle que je me suis initié, tout jeune enfant, au service des saints autels ; ce sont les mains de vos Sœurs qui me préparèrent le premier hommage que mon cœur ressentit le besoin d'offrir à notre Mère du ciel, la Très Sainte Vierge : une petite niche en verre contenant une statue de cette auguste Reine des Cieux, la Vierge Immaculée, entourée d'une guirlande de fleurs. Humble souvenir de mon enfance qui n'a jamais quitté les regards de ma mère, et que je conserve précieusement ; c'est aussi aux ferventes prières de votre Communauté que ma mère recommanda le rétablissement de ma santé chancelante et la vocation sacerdotale que, de si bonne heure, son cœur maternel crut voir germer en moi. Puis, plus tard, quand sont venus les jours d'épreuve, quand les deuils de toutes sortes sont venus briser mon âme, les Sœurs de la Charité n'ont jamais été étrangères au foyer de la famille désolée, et elles nous ont aidés à les supporter chrétiennement. Mais c'est là une part bien restreinte des mérites que votre Institut possède à mes yeux. Quand je considère son action sociale, l'adoption de tant de pauvres orphelins, le soin des malades, la visite des pauvres, l'éducation des enfants, mon admiration grandit avec ma reconnaissance !

Tous ces grands et admirables dévouements, exercés depuis 50 ans, méritent bien un jour d'action de grâces pour remercier Dieu de nous en avoir donné le spectacle et d'en avoir été l'objet. Voilà pourquoi, ma Révérende Mère, j'accepte avec reconnaissance votre invitation à assister à vos fêtes des Noces d'Or. J'y porterai un cœur plein de gratitude envers Dieu et

envers votre Communauté, et j'adresserai à Notre-Seigneur les prières les plus ferventes pour qu'Il comble de prospérité et de bienfaits les Filles Vénérées de cette grande servante de Dieu, la Vénérable Mère d'Youville.

Veuillez agréer, ma Révérende Mère, l'hommage de ma reconnaissance et de mon respectueux dévouement.

C. A. Marois, V. G.

Évêché de St-Hyacinthe

31 août 1899.

Très Révérende Mère Ste Christine,

Ma Révérende Mère,

Je vous suis bien reconnaissant de la si bienveillante invitation que vous me faites d'assister aux pieuses fêtes des Noces d'Or de la fondation de votre Institut à Québec, et je vous prie de croire que je serais très heureux d'y répondre affirmativement, si mon état de santé le permettait. Je me dédommagerai autant que possible de cette privation, en m'unissant de cœur et d'âme à l'hymne de la reconnaissance pour tous les bienfaits célestes dont votre Communauté a été l'objet depuis ses commencements, et aux instantes prières qui, en ce beau jour, monteront vers le ciel, pour demander que votre charitable Institut se déploie de plus en plus pour le bonheur de ses membres et le soulagement de toutes les misères humaines.

Dans ces sentiments, je me souscris, ma Révérende Mère, votre tout dévoué et humble serviteur,

† L.-Z., Év. de St-Hyacinthe.

Archevêché d'Ottawa

2 septembre 1899.

A la très honorée Mère Ste Christine, Supérieure,
Hospice des Sœurs de la Charité de Québec.

Très Honorée Mère,

Je vous suis bien reconnaissant de la gracieuse invitation que vous daignez me faire d'être présent aux Noces d'Or de

votre fondation. Je l'accepte avec d'autant plus de joie, que j'aurai l'occasion de vous exprimer de vive voix les sentiments d'admiration que j'éprouve pour les filles de la vénérable Mère d'Youville dont le zèle et le dévouement servent d'exemple partout où elles font les œuvres de la charité catholique.

Je demeure,

Très Honorée Mère,

Votre très humble

† J. Thomas, Archev. d'Ottawa.

Nicolet, 3 septembre 1899.

La Révérende Mère Ste Christine,

Révérende et chère Mère,

J'aurai grand plaisir à suivre avec vos Pères, bienfaiteurs et amis, le programme de la fête des Noces d'Or de votre Communauté. Que le Seigneur daigne vous faire un jour si beau que vous en gardiez le souvenir dans les annales de votre famille religieuse !

Je prie Dieu de bénir les préparatifs et la fête, et je demeure, avec une respectueuse estime,

Ma Révérende Mère,

Votre tout dévoué,

† Elphége Év. de Nicolet.

Charlottetown, P. E. I.

Sept. 4th. 1899.

Reverend Mother St. Christine,

Superioress, Congregation, Sisters of Charity,

Quebec City.

Reverend Mother,

In reply to your esteemed invitation to be present at the solemn jubilee functions to be held at Quebec on the 12th and 14th September, in honour of the Foundation of your venerated Congregation at that city, I beg to say that while there are a couple of uncertainties that may make it difficult for me to be

absent, yet I am going to do my very best to be with you on the dates mentioned. The fact is that in my diocese there are two priests very ill, and I am not sure if they will recover, and in case God should call them I should not like to be absent from their funeral services. However, I trust that such a calamity will not befall us, and in that event I shall certainly make a point to visit you. However, I can hardly leave home before Monday the 11th, so that I can scarcely reach Quebec before noon of the following day, and while therefore I cannot be present at the Pontifical Mass to be celebrated on that day, I will be in time for the rest of the functions.

Hoping this will be satisfactory, and thanking you very sincerely, I remain Very Reverend and dear Mother, your most obedient servant in X^to^,

† J. C. McDonald,
Bishop of Charlottetown.

Pembroke, 19 septembre 1899.

Révérende Sœur Ste Christine, Supérieure,

Ma chère Sœur,

Je n'ai pas pu, comme je me l'étais proposé, assister aux fêtes de vos Noces d'Or. Que voulez vous, l'homme propose, et Dieu dispose ! !

Arrivé à Québec trop tard pour être présent aux cérémonies du 12, je m'étais proposé, au moins, d'aller vous présenter mes hommages, lors de mon séjour dans cette ville. Mais cette dernière détermination a failli comme la première. Une légère indisposition m'a forcé de quitter Québec à la hâte.

Je me promets bien de me reprendre, à mon premier voyage dans la vieille cité de Champlain.

En attendant, ma Sœur, je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs souhaits de prospérité et de bonheur, pour vous et pour tous les membres de votre Communauté. Que le bon Dieu vous accorde la grâce de conserver toujours *l'esprit religieux* de votre vénérée fondatrice, la Mère d'Youville ! ! C'est là le trésor précieux, à la conservation duquel vous devez surtout travailler.

Vous bénissant de tout cœur, ainsi que vos Sœurs et toutes vos œuvres,

Je demeure,
Votre bien humble serviteur en J.-C.

† N.-Z. Lorrain,
Év. de Pembroke.

AUMONIERS RÉSIDENTS

1 Révérend E. Bonneau, de 1870-1888. 2 Révérend F.-X. Bélanger, de 1888-1889.
3 Révérend A. Godbout, Aumônier actuel, depuis 1889. 4 Révérend J. Lavoie,
Assistant-Aumônier depuis 1889.

Mgr Bruchési, Mgr Emard, Mgr N. Harkins retenus par des affaires pressantes ont fait parvenir à la Communauté leurs souhaits à l'occasion de ses Noces d'Or, tout en exprimant leurs regrets de ne pouvoir répondre à l'invitation reçue. Par un contre-temps des plus regrettables, Mgr de Saint-Boniface n'a pu être averti assez tôt. Enfin, Mgr Labrecque et Mgr Lorrain qui devaient honorer les Sœurs de la Charité de leur présence, ont été retenus au dernier moment.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT

Québec, 8 septembre 1899.

Révérende Sœur Ste Christine,
Supérieure,
Sœurs de la Charité,
Québec.

Madame la Supérieure,

Je regrette de n'avoir pu répondre plus tôt à l'aimable invitation que vous nous avez faite d'assister à la fête du Cinquantenaire de votre Communauté, mais la multiplicité de nos devoirs officiels, durant cette période de l'année, ne nous permet pas toujours de prendre des engagements d'avance.

Le grand intérêt que Madame Jetté et moi portons à votre Institut nous engage toutefois à accepter votre invitation pour la séance de 3 heures de l'après-midi.

Nous serons donc chez vous à cette heure-là, à moins que quelque chose d'imprévu ne vienne déranger nos projets, ce dont je me ferais un devoir de vous prévenir la veille.

Agréez, Madame, l'assurance de mon profond respect.

L. A. JETTÉ.

SÉMINAIRE DE QUÉBEC

5 septembre 1899.

Très Révérende Mère Supérieure
des Sœurs de la Charité, Québec.

Ma bien Révérende Mère,

Je vous suis très reconnaissant de votre bienveillante invitation à assister à vos belles fêtes jubilaires mardi prochain.

Malgré le plaisir que j'aurais à profiter de cette gracieuse invitation et à assister en personne, je vais me voir obligé de ne m'y trouver que de cœur, vu que je ne puis m'absenter en même temps que notre Supérieur. Mais mon cœur sera avec vous dans ce beau jour, et je ne manquerai pas de prier le bon Dieu de répandre ses plus amples bénédictions sur votre institution, qui a fait tant de bien depuis sa fondation, et qui est appelée à en faire encore bien plus dans l'avenir.

Agréez, ma Révérende Mère, l'hommage du profond respect avec lequel

J'ai l'honneur d'être
en N. S.,
Votre tout dévoué serviteur,
THOS. E. HAMEL, Ptre.

QUÉBEC, 30 août 1899.

Révérende Sœur Ste Christine, Supérieure
des Sœurs de la Charité, Québec.

Révérende Supérieure,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre bienveillante invitation, me priant d'assister aux fêtes jubilaires de votre Institut, que vous célèbrerez le douze du mois prochain.

J'espère que les circonstances me permettront de prendre part aux réjouissances de ce très mémorable cinquantenaire : jour béni, jour d'actions de grâces au Seigneur, pour reconnaître et célébrer avec grande joie les faveurs insignes et les bénédictions que Dieu s'est plu à répandre sur votre sainte maison depuis sa fondation !

Dieu a bien voulu, dans sa miséricordieuse et divine providence, implanter dans notre ville de Québec, sans doute sous l'inspiration de votre sainte et illustre Fondatrice, Madame d'Youville, les œuvres de charité qui avaient été fondées à Montréal par cette héroïque chrétienne. Fidèles aux grâces divines, fidèles ouvrières du Seigneur, vos saintes fondatrices de Québec ont vu leur œuvre grandir ; Dieu les a bénies. Cet arbre planté au prix de labeurs, de sacrifices et de dévouement sans borne, Dieu l'a arrosé de sa grâce et l'a rendu fécond en œuvres saintes et en fruits abondants.

Après cinquante années de développement et d'une vie prodigieusement féconde, votre Institut, Révérende Supérieure, éprouve le besoin de rendre au Seigneur de solennelles actions de grâces : c'est très digne et très juste, *vere dignum et justum.* Je vous félicite de tout mon cœur de ces insignes faveurs que Dieu s'est plu à répandre sur votre sainte maison.

Agréez les vœux que je fais à Dieu pour le prier de vous continuer ses divines protections et vous permettre ainsi de développer vos œuvres pour sa gloire et pour le bien des âmes, en faveur desquelles vous vous dépensez dans un incessant dévouement.

Je vous renouvelle, Révérende Supérieure, mes hommages respectueux, et les vœux empressés que je fais pour le bonheur et la prospérité de votre Congrégation.

Votre très humble serviteur en Jésus Christ,

B. Bernier, Ptre.

Hospice St-Charles

Québec, 10 octobre 1889.

Révérende Mère Ste Christine Supérieure
des Sœurs de la Charité, Québec.

Ma Révérende Mère,

A mon retour de Rochester, N. J., où je suis allé passer quelques semaines pour refaire ma santé délabrée, j'ai trouvé votre gracieuse invitation, ainsi que le programme de la fête du cinquantenaire de votre Communauté. Je vous remercie beaucoup d'avoir bien voulu penser à moi en cette circonstance.

Inutile de vous dire que j'aurais été très heureux d'assister à ces fêtes, qui, comme toutes celles que l'on célèbre chez vous, ont dû être marquées au coin de la grâce et du bon goût. J'ai lu à Rochester le compte-rendu qu'ont publié les journaux, et qui m'a paru préparé avec soin.

Vos mères fondatrices, qui ont vécu d'abord dans un si grand dénûment de tout, étaient loin de prévoir qu'après cinquante ans d'existence leur œuvre aurait pris de si gigantesques proportions !

Plaise à Dieu que votre belle Communauté continue à se

montrer digne de sa mission de charité, et fidèle aux traditions de piété et de dévouement des saintes femmes qui ont présidé à sa fondation !

Avec respect et reconnaissance.

Votre tout dévoué serviteur,

C. O. Gagnon, Ptre.

Hôpital-Général

Montréal, 1er septembre 1899.

Révérende Mère Ste Christine,
Supérieure Générale.

Ma bien chère Mère,

J'ai reçu avec beaucoup de plaisir votre gracieuse invitation, et de tout mon cœur je fais des vœux pour le plein succès des belles fêtes de vos Noces d'Or, mais je regrette de ne pouvoir y assister. Notre retraite finit le dix du courant, et que de choses à régler avant le départ de nos missionnaires qui sont bien nombreuses ! puis, dans la même semaine, nous aurons une profession religieuse. Tout se complique à la fois pour multiplier mes occupations et me retenir sous le poids de la charge.

Ma Sœur Perrin est des plus heureuses de pouvoir aller partager vos joies. Une Sœur capable d'en avoir soin l'accompagnera, et deux autres Sœurs iront me remplacer.

Dans l'espérance que la jouissance sera parfaite et complète, je demeure bien sincèrement,

Ma bien chère Mère,
Votre toute affectionnée en N. S,

Sœur Filiatrault,
Sup. Gén.

Hôtel-Dieu du Sacré Cœur de Jésus

Québec, 2 septembre 1899.

Révérende Mère Ste Christine, Supérieure,
RR. SS. de la Charité, Québec.

Ma Révérende Mère,

C'est avec plaisir et vive reconnaissance que j'ai reçu votre tout aimable et bienveillante information de la belle fête projetée pour célébrer les Noces d'Or de votre chère Communauté.

Nous avons été très sensiblement touchées de la délicate démarche que vous avez faite auprès de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque pour obtenir une réunion qui nous eût été douce à bien des titres; et comme vous, ma Révérende Mère, je dis un " Fiat " aux saintes volontés de Dieu, en offrant le mérite de ce sacrifice pour le succès de votre belle fête.

Cependant, je ne renonce pas à la satisfaction de m'unir à vous, en ce jour, d'une union étroite et intime; et dans la *Charité du Cœur de Jésus*, notre famille religieuse déposera les vœux et les souhaits qu'elle forme pour le bonheur et la prospérité de la vôtre. Cette " Charité " du Cœur de Jésus, qui forme votre gloire et votre auréole, pouvait elle ne pas vous récompenser très libéralement de tout le bien que vous avez fait en son nom, depuis un demi siècle ?

Aux vœux qui s'élèveront de la terre, en ce jour, se joindront, je n'en doute pas, les vœux d'un grand nombre d'élus qui, du haut du Ciel, ont suivi, avec une ineffable gratitude, les nombreux actes de dévouement que vous avez prodigués aux pauvres orphelins qu'ils avaient laissés sur la terre, en proie à l'isolement et à la misère.

Oui, ma Révérende Mère, ce jour sera bien beau pour vous et pour tous ceux qui, comme nous, uniront leurs cœurs à la douce joie que vous ressentirez; nos actions de grâces s'élèveront aussi avec les vôtres vers Celui qui a donné à vos œuvres une aussi brillante prospérité.

Notre Communauté se joint à moi pour vous offrir, ma Révérende Mère, ainsi qu'à votre Révérende Mère Assistante et à vos dignes Sœurs, les sentiments de respectueuse et cordiale affection, avec lesquels je me souscris,

Votre très humble Sœur et servante,

Sœur St Louis,
Supérieure.

Hôpital-Général

St-Boniface, 3 septembre 1899.

Révérende Mère Supérieure,
Hospice des Sœurs de la Charité,
Québec.

Ma Révérende Mère,

Combien je serais heureuse de pouvoir me rendre à votre aimable invitation !.....

La distance me refuse ce plaisir, les circonstances s'y opposent aussi, mais veuillez croire que je serai présente en esprit à cette belle fête de famille, et que mes vœux, comme ceux de toute la Communauté de St-Boniface, vous accompagneront en ce saint jour.

Mille remerciements pour votre bon souvenir, et veuillez accepter, ma Révérende Mère, avec les hommages respectueux de la Communauté, l'assurance de ma sincère affection.

Votre bien respectueuse en N. S.,

Sœur Dionne,

Supérieure.

Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe

4 septembre 1899.

A la Très Révérende Mère Ste Christine,
Supérieure Générale,
Hospice des Sœurs de la Charité.

Ma Révérende et bien chère Mère,

Je ne puis assez bénir la divine Providence de ce qu'elle me met dans la très douce et très aimable nécessité de me rendre à votre cordiale invitation. Je l'accepte avec joie et reconnaissance.

Filles d'une même Mère, nos deux Communautés ne sont-elles pas comme les rameaux du même arbre, nourris à la même sève?..... Il nous est donc naturel de nous réjouir avec vous, Révérende Mère et bien chères Sœurs, et de nous associer à vos joies et à vos actions de grâces pour tout le bien accompli durant cette glorieuse cinquantaine si féconde et si belle !

Avec bonheur donc, je m'embarquerai le 11 prochain, en compagnie de l'une de mes Assistantes, pour aller prendre part aux touchantes et splendides fêtes que vous nous préparez, et pour vous offrir l'hommage des sincères félicitations et des vœux ardents de vos Sœurs de St-Hyacinthe qui, absentes de corps en cette mémorable circonstance, n'en seront pas moins près de vous par la pensée, l'affection et leurs humbles prières.

Veuillez, ma Révérende Mère, agréer avec mon plus affectueux merci, l'assurance de mon religieux attachement.

Votre toute affectionnée en N. S.,

Sœur Ste Marthe,

Supérieure Générale.

FONDATEURS DES COUVENTS DE

(1) Rimouski— (2) Charlottetown— (3) Lévis, Pensionnat Bienville et Hospice— (4) Pointe aux Esquimaux— (5) Malbaie— (6) Carleton— (7) Cacouna— (8) Somerset— (9) Deschambault— (10) Ste Anne de Beaupré— (11) Ste Anne Lapocatière— (12) Cap Diamant— (13) Asile Ste Brigitte— (14) Ecole de Sillery— (15) St Charles— (16) St Nicolas et Hospice St Antoine à St Roch de Québec— (17) St Ferdinand de Halifax— (18) St Joseph de Beauce— (19) N.-D. de la Garde— (20) St Anselme— (21) Cap Rouge et St Jean Deschaillons— (22) St Alexandre— (23) Montmagny— (24) St André— (25) Fall River Mass— (26) Ecole N.-D. de Lourdes, N.-D. des Anges, N.-D des Victoires et du Sacré-Cœur— (27) Ecole St Jean-Baptiste— (28) Cap St Ignace— (29) St Raymond— (30) Ecole St Mathieu, (Fall River)— (31) Ecole St Dominique (Fall River)— (32) St Alphonse— (33) St Vital.

HÔTEL-DIEU DE NICOLET

4 septembre 1899.

Très Honorée Mère Ste Christine,
Supérieure Générale,
Hospice des Sœurs de la Charité, Québec.

Ma Très Honorée Mère,

Votre tout aimable invitation a été reçue avec bonheur, et nous l'acceptons avec un bonheur plus grand encore. Nous ne manquerons pas *d'arranger notre affaire* pour passer quelques jours avec nos chères Mères et Sœurs de Québec. Il nous fera si bon de respirer, encore une fois, le parfum d'esprit religieux qui s'exhale de votre chère Communauté.

Nous nous rendrons lundi, le 11, Mère Youville et moi.

Avec le doux plaisir de vous revoir bientôt, je demeure,

Votre respectueusement attachée,

SŒUR DU SACRÉ CŒUR,
Supérieure Générale.

MAISON-MÈRE DES SŒURS GRISES DE LA CROIX

Ottawa, 5 septembre 1899.

Révérende Mère Ste Christine,
Supérieure Générale,
Hospice des Sœurs de la Charité, Québec.

Ma Révérende et chère Mère,

J'accepte avec un grand plaisir votre gracieuse invitation d'assister aux fêtes jubilaires de votre chère et digne Communauté ; je me rendrai chez vous lundi prochain, accompagnée de ma Sœur Assistante J'aurais voulu qu'une députation plus nombreuse de notre maison eût pu aller se réjouir et s'édifier auprès de nos bonnes et bien-aimées Sœurs de Québec, mais les circonstances ne nous favorisent pas pour cela. Sachant combien la visite de la chère Mère Demers vous aurait été agréable, j'avais bien l'intention de l'amener, mais une maladie, qui a menacé d'abord d'être sérieuse, la retient à l'infirmerie où elle en aura pour quelque temps, d'après les apparences ; la réouverture de nos pensionnats et écoles remet un grand nombre de nos Sœurs à l'œuvre.

Croyez bien cependant, ma Révérende et chère Mère, que toute notre Communanté y sera en esprit et sera unie de cœur

dans l'hymne d'actions de grâces qui montera vers le Très-Haut en cette circonstance si mémorable !

En attendant le plaisir de faire votre connaissance et celle de nos autres Sœurs de Québec, je me souscris dans le Cœur de Jésus,

Ma Révérende et chère Mère,
Votre humble et attachée Sœur,
Sœur Kirby,
Supérieure Générale.

Hospice du S. Cœur de Sherbrooke

5 septembre 1899.

A la Révérende Mère Ste Christine,
Supérieure Générale,
des Sœurs de la Charité, Québec.

Très Honorée Mère,

Nous sommes des plus heureuses de répondre à la si gracieuse invitation que vous avez daigné nous faire d'assister aux fêtes jubilaires de votre maison.

Deux de mes Sœurs et moi-même aurons le bonheur d'être des vôtres pendant ces quelques beaux jours.

Lundi matin, nous ferons donc joyeusement route pour Québec, par le Québec Central.

En vous disant, Très Honorée Mère, ainsi qu'à toutes nos chères Sœurs, le plus doux : " Au revoir," et en vous offrant à l'avance nos vœux et nos hommages.

Je demeure,

Votre toute respectueusement attachée en N. S.,

Sœur Carpentier,
Supérieure.

INSTITUT DES FRANCISCAINES DE MARIE

Québec, 5 septembre 1899.

Très Révérende Mère Générale
des Sœurs de Charité, à Québec.

Ma Très Révérende Mère,

J'étais malade lorsque votre aimable lettre d'invitation m'est arrivée, et je n'ai pu y répondre de suite.

Je suis bien touchée de la bonne pensée que vous avez eue, ma Très Révérende Mère, à l'occasion de cet heureux anniversaire pour lequel je vous prie d'agréer toutes mes félicitations, mais puisque votre désir n'a pu se réaliser, j'aime à vous assurer que nous vous serons unies ce jour là d'une manière toute particulière, et que les adorations que la Communauté fera devant le Très Saint-Sacrement exposé seront toutes offertes à vos intentions.

Veuillez agréer, ma Très Révérende Mère, pour vous et pour votre digne Communauté, l'hommage de mon religieux respect en J. M. J. et notre Père St François.

MARIE CHARITÉ DE JÉSUS,
Supérieure, F. M. M.

SILLERY, 6 septembre 1899.

Ma très honorée Mère,

Je regrette vivement de n'avoir pu répondre plus tôt à votre cordiale et si engageante invitation. Comme je voudrais pouvoir vous dire que nous l'acceptons, que le douze septembre nous serons dans votre pieux monastère, mêlant nos *Te Deum* aux vôtres, nos joies à vos joies ! Mais hélas ! Nos Saintes Règles ne nous permettent pas ces réjouissances qui sont pourtant de vraies fêtes de famille ! Je vous suis mille fois reconnaissante, ma très honorée Mère, du plaisir que vous nous avez offert et du sacrifice que vous nous donnez l'occasion de présenter au bon Maître en ne nous rendant pas chez vous le douze prochain. Nos cœurs suivront votre beau programme de point en point ; nous serons avec vous, ma Révérende Mère, avec vos filles et vos chers enfants toute la journée. Nous remercierons le bon Dieu de la belle et fructueuse mission que vous

avez si noblement remplie au Canada depuis " 50 ans," et pour que nous vous ressemblions mieux, vous prierez aussi pour notre jeune et chère Congrégation, n'est ce pas ?

Veuillez agréer, je vous prie, ma Révérende Mère, l'hommage de notre profonde et cordiale gratitude, et croire à l'expression réitérée de nos regrets.

Mère Ste Euphémie,
Rge de J. M.,
Supérieure Provinciale.

Hôtel-Dieu du Précieux Sang, Québec.

Révérende Mère Ste Christine, Supérieure,
Couvent des Sœurs de la Charité, Québec.

Ma bonne et Révérende Mère,

Je connaissais déjà votre excellent cœur rempli de la plus exquise délicatesse ; mais, je vous l'assure, je ne vous connaissais encore qu'imparfaitement.

Quelle aimable charité, quelle gracieuse bienveillance est la vôtre ! Et que nous vous sommes reconnaissantes du désir que vous avez eu de nous faire assister aux Noces d'Or de votre première fondation québecquoise !

Je ne veux pas dire que, même avec la permission de Monseigneur notre Archevêque, nous eussions consenti à franchir le seuil du cloître, pour aller nous unir personnellement à vos chants d'amour et d'actions de grâces ; mais nous n'en admirons pas moins la cordiale et toute fraternelle affection qui vous a portée à demander pour nous cette faveur. Soyez en donc remerciée mille et mille fois, chère Mère ; et veuillez croire que nous vous suivrons de cœur en ce beau jour du 12 septembre.

Les fêtes de votre glorieux cinquantenaire tombent justement au 16ème annivernaire de la merveilleuse arrivée de " Notre Dame de Toutes Grâces " à notre Hôtel Dieu. Nous nous réjouissons intimement de cette coïncidence, et, ce jour-là, pendant l'auguste sacrifice, à la sainte communion, à la bénédiction du Très Saint-Sacrement, nous prierons notre divine Mère, d'offrir elle-même au Cœur Adorable de Jésus nos plus ferventes actions de grâces, pour tant de précieux bienfaits dont vous avez gratifié vos concitoyens, par un demi siècle du dé-

vouement le plus héroïque envers les pauvres de tout âge, et les malades de toutes conditions. Nous lui dirons aussi notre reconnaissance pour les grandes faveurs tant spirituelles que temporelles dont le Seigneur a comblé votre sainte Institution, pendant les cinquante premières années de son existence.

Nous nous unirons dans ce but à toutes vos Sœurs du Ciel et de la terre, priant ensemble la Vierge Immaculée de vous continuer, avec sa protection maternelle, les grâces puissantes dont nous admirons aujourd'hui chez vous les fruits merveilleux, grâces de charité, de confiance en Dieu, de ferveur, de sainte joie, de dévouement, de succès et de prospérité sous tous rapports.

Notre Communauté salue cordialement la vôtre, et je vous prie d'agréer l'hommage de la profonde estime avec laquelle

J'ai l'honneur d'être,
Ma Révérende Mère,
Votre humble Sœur et servante,
Sœur Ste Barbe,
Supérieure.

Asile du Bon-Pasteur

9 septembre 1899.

A la Très Honorée Mère Supérieure
de l'Hospice de la Charité, Québec.

Ma Révérende Mère,

Le jour qui projettera sur votre Hospice des rayons tout d'or, fait aussi naître parmi nous une véritable allégresse.

Cette fête jubilaire, ah ! qu'elle doit là-haut sourire au cœur de l'heureuse Mère Mallet. Avec quel transport de joie cette vénérée Mère ne doit-elle pas étendre ses regards sur les membres de sa chère famille, aujourd'hui phalanges nombreuses de son œuvre bénie : une date si mémorable ne peut qu'ajouter à sa gloire, donner un fleuron de plus à sa couronne.

L'écho porte au loin les accents d'ineffable consolation qui s'échappent de vos âmes. Partout où votre charité s'est faite la Providence du pauvre, de l'orphelin, l'appui, la lumière de l'enfance, de la jeunesse ; partout s'exhalent des chants d'amour, de reconnaissance.

Dans un même sentiment d'actions de grâces et de bonheur, nous venons, nous aussi, vous offrir notre fraternel tribut d'hommages et de félicitations.

Que la sérénité de ce beau jour se prolonge pour vous et que les bénédictions du Ciel continuent de se répandre sur vos œuvres si belles, si touchantes. Qu'elles prospèrent, ces œuvres ; qu'elles grandissent pour répondre à tant de vœux formés pour votre bonheur !

Avec les sentiments d'une cordiale et religieuse fraternité, je me dis, ma Révérende Mère, au nom de toute ma Communauté, sœur de la vôtre,

Votre très attachée en N. S.,
Sœur Marie du Carmel, S. C. I. M.
Supérieure Générale.

Monastère de Ste Ursule

Québec, 11 septembre 1899.

Révérende Mère Ste Christine,
Supérieure des Sœurs de la Charité.

Ma Révérende Mère,

C'est un vrai bonheur pour nous, de vous offrir nos sincères félicitations à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation de votre chère maison. Mais cela ne suffit pas à nos cœurs, il faut encore vous dire et vous redire que notre joie est à l'unisson de la vôtre en ce beau jour, et qu'avec vous, chères Mères, nous remercions Dieu des grâces abondantes qu'il a déversées sur votre Institut, pendant les cinquante premières années de son existence. Nous unissons nos voix à celles des Québecquois, de tous les diocèsains, pour louer et admirer les œuvres multiples de dévouement et de charité, que vous accomplissez si généreusement, pour l'honneur de notre sainte religion et pour le bien de la société.

Nous prions aussi Notre Seigneur, de continuer de féconder toujours vos labeurs, et de vous accorder ces grâces de choix, qu'il réserve aux âmes enflammées de son zèle.

J'ai cru, ma Révérende Mère, vous être agréable, en ce beau jour des Noces d'Or de votre maison, en vous offrant *cinquante*

exemplaires de la Vie de notre Vénérable Mère, comme un faible témoignage de notre profonde vénération pour nos chères Sœurs de la Charité.

Veuillez agréer, ma Révérende Mère, l'expression réitérée de la sincère affection avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Votre très attachée Sœur et amie,

SŒUR STE ANTOINETTE,

Supérieure.

HÔPITAL-GÉNÉRAL DE QUÉBEC

11 septembre 1899.

Révérende Mère Supérieure,
Hospice des Sœurs de la Charité,
Québec.

Ma Révérende Mère,

Parmi les voix nombreuses et sonores qui s'élèvent aujourd'hui pour chanter l'hymne de l'allégresse, il en est une dont l'harmonieux écho fait vibrer tous les cœurs : c'est celle de la reconnaissance ! A Dieu d'abord l'élan de nos âmes, à vous, Mères et Sœurs bien aimées, l'expression de nos souhaits, le témoignage de notre légitime admiration pour vos œuvres et votre dévouement.

Vous évoquez, en ce cinquantième anniversaire de votre fondation, les fortifiants souvenirs du passé : souvenir des saintes religieuses qui, comme vous, se sont dévouées aux vieillards, aux enfants, et ont laissé dans votre maison où le bien n'a cessé de se faire, le parfum des plus suaves vertus ; souvenir des épreuves inséparables de toute œuvre de Dieu, tels, par exemple, les incendies de mil huit cent cinquante-quatre et mil huit cent soixante-neuf, bourrasques qui ont eu pour effet d'enraciner si profondément l'œuvre grandiose que tous admirent.

Aujourd'hui, dans cette halte si douce, il est juste encore que vous considériez un présent prospère et envisagiez un avenir plein d'espoir. Mais pour qui donc toutes vos espérances, pour qui tous vos rêves ?..... Pour des malheureux sans abri, des orphelins sans mère, de jeunes enfants qui ont besoin de lumière pour leur intelligence, de dévouement et d'amour pour leur cœur !

Oh ! le dévouement, ce n'est pas ce sentiment de pitié qui trouve accès dans tout cœur humain, ce n'est pas ce zèle qui reste froid et infécond, c'est la charité qui s'oublie et se donne elle-même, heureuse de consoler une souffrance, de guérir une plaie, de partager une douleur. Que souhaiter à de si nobles ambitions, sinon un succès entier ?

Que Jésus vous ait donné sa tendresse pour l'enfance, sa compassion pour l'infirme, nous nous réjouissons de ce legs plein d'amour, et demain, à son Cœur divin, nous demanderons une surabondance de cette charité vivante qui s'exerce chez vous, avec tant de générosité, au profit de la religion et de la société.

A nos félicitations et à nos hommages, nous joignons nos plus sincères remerciements. Vous aviez formé le projet de réunir, en cette circonstance mémorable, une députation des différentes communautés de la ville, tel n'a pas été le bon vouloir de Dieu. Nous ne conserverons pas moins le souvenir de votre délicate bienveillance, et les liens du plus religieux attachement nous uniront à vous, quand même, en ces fêtes jubilaires.

Dans les sentiments de la plus fraternelle dilection, je me souscris avec bonheur,

Votre humble Sœur,

Sœur St Jean de la Croix,

Supérieure.

Bien que la lettre suivante soit arrivée après l'époque des Noces d'Or, elle n'en offre pas moins d'intérêt, et nous ne pouvons nous empêcher de la citer : on y verra une fois de plus toute la délicatesse de l'affection religieuse.

Monastère des Ursulines

Roberval, 7 janvier 1900.

A la Révérende Mère Supérieure
des Sœurs de la Charité,
Québec.

Ma Révérende Mère,

En septembre dernier, de belles, saintes et joyeuses fêtes ont couronné vos cinquante années passées sous le drapeau de St Vincent de Paul Les échos de ces réjouissances ont retenti

partout, excepté sur les bords du Lac St-Jean ; et nous nous demandons comment il se fait que nous ayons ignoré une époque si glorieuse pour votre maison.

La divine Providence—je ne veux pas dire le hasard—a fait tomber sous nos yeux, quelques lignes sur ce Jubilé d'Or qui a donné joie et bonheur à tous les nombreux amis de votre Œuvre.

Nos congratulations sont bien tardives, et nous oserions à peine les formuler, si nous ne savions que votre charité les accueillera avec bienveillance, même quatre mois plus tard.

Que votre Communauté grandisse et prospère, ma Révérende Mère, qu'elle voie bien des centenaires ! Mais de grâce, ne nous laissez plus ignorer la date de vos fêtes jubilaires, puisqu'elles nous fourniront l'occasion de vous redire toute notre reconnaissance et notre religieuse affection.

Notre famille du cloître s'unit pour vous offrir une gerbe de fleurs spirituelles, c'est le seul don que nous puissions faire ; je vous avouerai que nous sommes tentées de regretter de n'avoir pas de trésors à notre disposition.

Vous voudrez bien agréer cette offrande, ma Révérende Mère, avec nos religieux et respectueux hommages, et me croire, au nom de la Communauté et au mien en particulier,

Votre très humble et très reconnaissante,

Sœur Marie de la Nativité,
Supérieure.

Congrégation Notre-Dame

St-Roch, Québec, 2 septembre 1899.

Révérende Mère Ste Christine,
Supérieure des Sœurs de la Charité,
Québec.

Ma Révérende Mère,

Je m'empresse de venir vous dire que nous acceptons avec bonheur l'invitation que vous nous avez adressée, pour le douze du courant.

Comme les classes seront ouvertes à cette époque, trois de nos Sœurs iront représenter notre petite Communauté à votre fête jubilaire et vous porter nos félicitations et nos vœux ; mais d'ici, toutes, nous nous unirons de cœur à votre belle famille religieuse, ma Révérende Mère, pour remercier le Seigneur des

bienfaits dont il vous a comblées pendant un demi-siècle et le prier de continuer ses bénédictions à toutes vos œuvres.

En attendant le plaisir de vous exprimer de vive voix mon religieux attachement, je suis heureuse de me souscrire en Jésus et Marie,

Ma Révérende Mère,

Votre très humble Sœur et servante,

Sœur St Urbain,
Supérieure.

Cette lettre était accompagnée d'un magnifique " Bouquet Spirituel" sur parchemin enluminé, portant les cachets des Révérendes Sœurs de la Congrégation et des Sœurs de la Charité, au bas desquels se trouvait en lettres dorées : " Alliance Spirituelle." Ce riche bouquet était ainsi offert :

Révérende Mère Ste Christine,

Supérieure Générale,

Hospice des Sœurs de la Charité, Québec.

Les Sœurs de la Congrégation de Notre Dame à Québec sont heureuses de s'unir aux réjouissances jubilaires de votre pieux Institut par

Un triduum de bonnes œuvres,

en actions de grâces des bienfaits célestes qui lui ont été départis, durant le *demi siècle* écoulé, et comme bien ardente prière pour la prospérité spirituelle et temporelle de chacun de vos établissements.

Sœur Ste Alphonsine,
Supérieure Provinciale.

Un grand nombre d'autres lettres ont aussi été reçues ; nous nous bornerons là cependant, parce que les limites que nous nous sommes imposées ne nous permettent pas de les citer toutes.

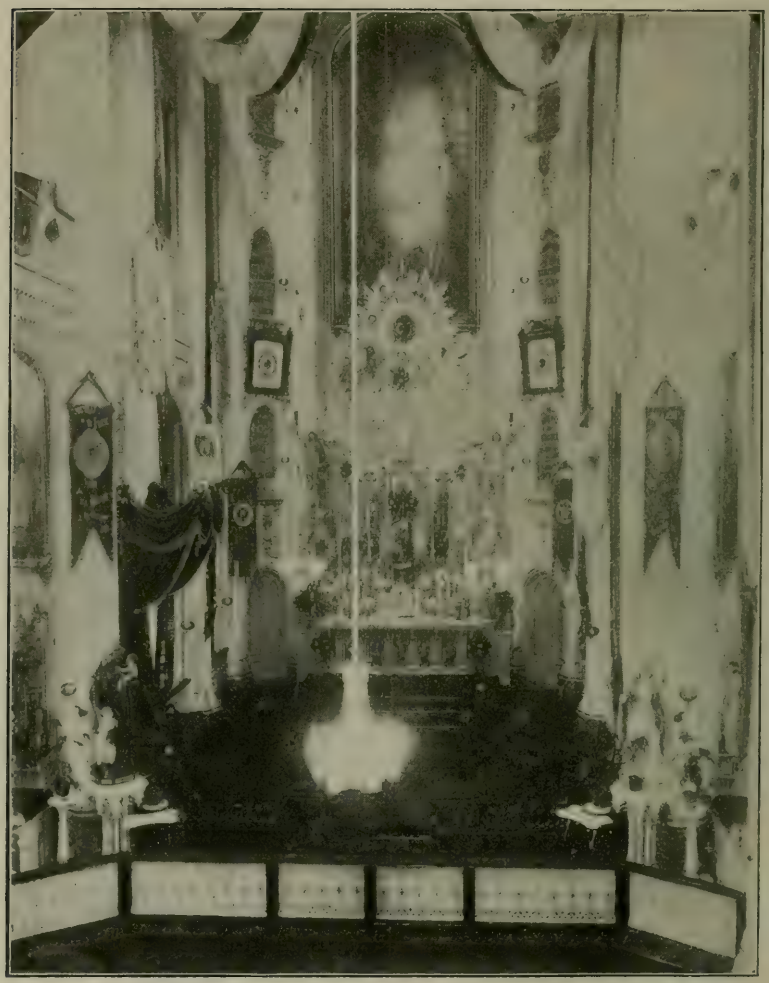

INTÉRIEUR DE LA CHAPELLE AUX NOCES D'OR

PREMIÈRE JOURNÉE.

Les décorations de la Chapelle.

C'est au pied des autels que se sont ouvertes ces fêtes jubilaires ; nulle part ailleurs les cœurs n'auraient été plus à l'aise pour exprimer leur reconnaissance Donner tous les détails de l'ornementation serait chose trop longue, disons cependant que l'église est décorée avec un goût vraiment artistique. Les ornements parent l'édifice sans le masquer, et c'est un grand mérite. L'église, déjà si élégante avec son style gothique, a retrouvé toute sa fraîcheur à l'occasion de ces fêtes : son ogive élancée semble encore plus légère, grâce à des banderoles aux couleurs les mieux assorties, qui tombent des clefs de voûte, et vont rejoindre le chapiteau des colonnes pour se continuer presque jusqu'au sol. En ce jour, on peut dire que les murs, témoins de tant de grâces, chantent les louanges de Dieu et redisent aux visiteurs les bienfaits du Ciel, en même temps qu'ils expriment la reconnaissance de celles qui en ont été l'objet. De chaque côté de l'autel, dans de petites ogives à fond pâle, se lisent en lettres de feu, les sentences qui proclament au Père des Pauvres la gratitude de ses enfants : c'est la jeunesse qui, la première, est conviée à s'acquitter de ce devoir " Juvenes cum junioribus laudent nomen Domini," puis c'est la joie qui emprunte à nos Livres inspirés, aux prières liturgiques, ses accents enflammés " Venite exsultemus Domino, jubilemus Deo Satutari nostro.—Te Deum laudamus—Te Dominum confitemur—Benedicamus Patrem et Filium cum Sancto Spiritu—Laudemus et superexaltemus eum in sæcula."

Mais Dieu s'est servi, pour répandre ses grâces, de ses représentants sur la terre : n'est-il pas juste de rappeler ce souvenir et de remercier ces serviteurs bons et fidèles, qui ont veillé sur la petite communauté à ses débuts, ou qui l'ont aidée dans ses développements providentiels ? Aussi ne soyons pas surpris de reconnaître les écussons des papes ainsi que ceux des archevêques de Québec qui se sont succédé depuis la fondation de la

Communauté. C'est le 22 août 1849, sous le Pontificat de Pie IX, que l'Institut prit naissance, les armoiries du regretté Pontife nous rappellent ce souvenir. Une autre bannière, jaune d'or, porte l'écusson de S. S. Léon XIII avec cette inscription : " Approbation définitive des Constitutions, 10 mars 1878. Puis, toujours dans le chœur, les armoiries de Mgr Turgeon, fondateur et premier supérieur, et avec elles, les armoiries de ses successeurs Mgr Baillargeon, Son Em. le Card. Taschereau, Sa Grandeur Mgr Bégin.

La vie religieuse et le dévouement qui en est la manifestation extérieure ont leur source dans le Cœur de Jésus qui est venu apporter la vie au monde et une vie abondante : il convenait donc de proclamer les deux dévotions si chères aux Sœurs de la Charité. Deux bannières à fond rouge, nous les font connaître : sur l'une nous lisons " Apostolat de la Prière, fondé en l'Hospice, le 14 septembre 1864."—Or, cette œuvre venait d'être fondée, en France, depuis quelques mois à peine, —sur la seconde " Confrérie de la Garde d'Honneur, établie en 1889, érigée en Archiconfrérie en 1890."

Comment ne pas reporter notre souvenir vers l'arbre fécond, dont un rameau transplanté à Québec, y fit germer les fruits de sa charité ? Sur une longue draperie jaune d'or, on lit l'inscription suivante, placée au-dessous de l'Ecusson de la Maison-Mère des Sœurs Grises de Montréal : " Terre bénie où germa le grain de sénevé que vit grandir le sol de Québec."— Le grain de sénevé, comme celui de l'Evangile est devenu un grand arbre, c'est ce que redit éloquemment une autre draperie, faisant face à la première et qui se déroule sous l'écusson de la Maison-Mère de Québec : " Maison Mère des Sœurs de la Charité de Québec. Arbre fécond d'où sont sortis 43 rejetons, qui a abrité 1,913 pauvres, 9,963 orphelins, et où des milliers d'enfants ont puisé l'instruction."

Que de bien réalisé ! et cependant qui pourrait exactement redire la charité dépensée en cinquante ans dans cet asile du dévouement ? Lisez seulement dans la nef l'inscription qui se trouve sur deux panneaux, vous y verrez indiquées, en termes bien précis, mais aussi bien éloquents, les œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle, dont la pratique est la seule ambition d'une Sœur de Charité. La devise " Dieu est la source qui alimente tous ces dévouements."

Pourquoi énumérer tant de bonnes œuvres, n'y a-t-il pas en ceci vaine ostentation ? Regardez ces oriflammes attachées à

de longues croix dorées, les sentences qui s'y lisent renvoient toute la gloire à Dieu et témoignent de l'étonnement que ressentent ses servantes à la vue de la belle moisson qu'elles viennent de recueillir. Nous lisons, en effet :

Cantate Domino canticum novum
Laudate pueri Dominum
Quid retribuam Domino
Pro omnibus quæ retribuit mihi
Calicem salutaris accipiam et nomen Domini invocabo
Tibi sacrificabo hostiam laudis

Disons, pour terminer le compte-rendu de cette décoration, que sur les galeries, quatre écus portent les armoiries des Evêques de Rimouski, de Chicoutimi, de Charlottetown et de Providence (Etats-Unis), Evêques des diocèses où les Sœurs Grises de Québec possèdent des maisons. Enfin, sur quatre autres écus on lit le chiffre " 50, ou les années 1849-1899."

En considérant ces inscriptions on croirait lire un chant sublime, écrit en quelques vers, par un poète inspiré. Le sujet qu'il veut traiter est si grand que l'artiste est obligé d'avouer son impuissance : les faits lui paraissent si beaux qu'il préfère les énoncer dans leur simplicité sublime, puis ne trouvant plus dans la langue humaine d'accents assez élevés, il emprunte le langage inspiré, digne de Dieu lui-même, il demande aux œuvres de ce Dieu si grand, de chanter elles-mêmes sa gloire : " Benedicite omnia opera Domini Domino."

LA GRAND'MESSE.

A neuf heures Mgr Bégin fait son entrée, accompagné de Mgr l'Archevêque d'Ottawa, de nos Seigneurs les Evêques de Nicolet, de Rimouski, de Sherbrooke, de Trois-Rivières et de Mgr Têtu. Mgr de Québec chante la messe Pontificale au trône. Mgr Marois V. G., remplit l'office de prêtre-assistant, les deux diacres d'honneur sont M. Mathieu, recteur de l'Université Laval et M. l'abbé Faguy, curé de Québec. Le diacre d'office est M. Rousseau, chapelain de l'Asile St-Michel, le sous-diacre, M. Godbout, vicaire au Faubourg St Jean. M. Laflamme, de l'Archevêché, dirigeait les cérémonies.

L'exiguité du local ne permettait pas d'inviter les nombreux bienfaiteurs de l'Institut : nous avons remarqué M. et Mme de la Bruère, M. A. Malouin, M.P.P., M. et Mme A. B. Dupuis, M. et Mme Dr Vallée, Dr S. Roy, M et Mme Dr Beaupré, Mme

Vve Myrand, présidente des dames de l'Ouvroir, M. et Mme Dr Marois, M. C. Tessier, Mme juge Routhier, présidente de la société charitable des dames catholiques de Québec, le notaire Sirois Parmi le clergé, citons au hasard, M le Grand-Vicaire des Trois-Rivières, M. Cloutier de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur, M. Gagné, de l'Hôpital-Général, M. G. Fraser, M. A Vaillancourt, M. Tessier-Laplante, M. L. A. Paquet, Rév. Pères Jésuites, Rév. P. Grenier, O.M.I., Rév. D. Pelletier, M. l'abbé Rouleau, Principal de l'Ecole normale, M. l'abbé Gauvreau, M. l'abbé Garon, M. l'abbé Lindsay, M. le chapelain de Sillery, M. l'abbé A. Déziel, curé de Beauport, M. l'abbé A. Gauvreau, curé de St-Roch. Rév. Père Saturnin, O S.B., M. le Supérieur du Collège de Lévis, M. l'abbé J. Lecours du même collège, Rév. P. Delargy, Rédemptoriste, M. le curé de Lorette, M. l'abbé A. Collet, MM. Saurin et Pelletier, Sulpiciens, M. le Procureur du Séminaire, M. Deschênes, M. l'abbé Bourque, M. l'abbé Marois, M. l'abbé Gravel, M. l'abbé St-Germain, M l'abbé Beaudet, M. D. Matte, M. N. Rousseau, Y. A. Bureau, M. le Chanoine Bolduc, M. F. Morissette, M. l'abbé Caron de l'Ecole normale, l'abbé Bergeron, M. l'abbé Filion, M. E. Frenette, M. l'abbé Belleau, M. l'abbé Leclerc, M. Nunesvais, M. Dégesne et M. Devlin du Patronage. On a chanté la messe de St-Louis par Théodore de la Hache. L'exécution a été parfaite. Signalons en particulier, le commencement du *Gloria* où la reconnaissance éclate, en notes d'un élan plein d'enthousiasme.

Le *qui tollis peccata mundi* au *Gloria*, et l'*Incarnatus est* du *Credo*, nous ont plu tout particulièrement par leur mélodie grave qui convient à la dignité de la musique religieuse.

LE SERMON.

M. l'abbé O. Cloutier, avec la précision d'un professeur et l'élégance d'un littérateur a célébré, dans un sermon écouté avec grand intérêt, la vertu de charité.

En voici le résumé :

> Induite vos ergo, sicut electi Dei, sancti et dilecti, viscera misericordiæ.
>
> Revêtez-vous, comme élus, comme saints et comme bien-aimés, d'entrailles de miséricorde.
>
> Coloss. III. 12.

La cérémonie de ce jour fournit à l'orateur le sujet de son discours : la Charité : son excellence, sa supériorité, sa nécessité, son œuvre.

Se tournant vers Mgr l'Archevêque de Québec : " Les bonnes Sœurs de la Charité sont particulièrement heureuses en ce jour, de l'honneur que vous leur faites à l'occasion du cinquantenaire de leur établissement à Québec. Monseigneur, la charité est une mère, la douceur est sa fille bien-aimée ; la charité se dépense, se consume, aime avec feu ; la douceur console, endort les tourments et se fait aimer. La douceur savait donc que dans le sanctuaire de la charité on l'attendait aujourd'hui, on soupirait après elle, on brûlait du désir de lui offrir une reconnaissance qui exhale le parfum des vertus de tous les âges, reconnaissance qui part du cœur des petits enfants, des jeunes gens, des vieillards, des pauvres, des infirmes et des Vierges consacrées à Dieu.—Et la douceur est venue : *in Spiritu lenitatis.*— Merci.

Le prédicateur remercie aussi les Archevêques, Evêques, Prêtres, Religieuses, laïques.

— Avant Jésus-Christ la charité était inconnue au monde. A cette question : " quid sit misericordia ? " Sénèque le philosophe répond : C'est un vice de l'âme : " esse vitium animi." Virgile lui même, le plus sensible et le plus populaire des poètes romains, termine le portrait du vrai sage par ce mot cruel : " Jamais il ne s'attendrit sur les souffrances des malheureux."

Donc, au sein du paganisme, le pauvre ne comptait pas : " Non tam viles quam nulli."

Mais voilà que le christianisme paraît avec un mot nouveau, le grand mot de *charité.* La croix devient comme un arbre immense à l'ombre duquel vont croître et se développer toutes ces admirables institutions de charité qu'ont enfantées les siècles chrétiens.

—Qu'est-ce donc que la charité ?—En examinant l'œuvre de Dieu nous voyons que son but c'est de se donner des fils, créer *des dieux.*

Le *consummatum est* n'est rien moins que notre association à la vie divine.

Or Dieu est amour. Par conséquent l'homme lui aussi sera charité, lui aussi vivra d'amour. Et de même que Dieu aime dans les créatures ses propres perfections, ainsi en lui-même comme en ses semblables, l'homme aimera le Seigneur qui est " tout en tous," *qui a posé sur vos fronts un rayon de sa face.*

Ainsi une même flamme se partage en deux rayons : d'une même tige sortent deux fleurs : l'amour de Dieu et l'amour du prochain.

—Conséquence de cette doctrine : la charité est reine au ciel et sur la terre.

Aussi quelque vertu, quelque don, quelque grâce éminente que nous lui voulions comparer, toujours devons-nous répéter avec l'Apôtre : " Plus grande est la charité."—Voici les dons les plus excellents réunis sous trois chefs : la *parole*, puissance mystérieuse, qui multiplie les ruines ou les bienfaits ; la *science*, qui poursuit toutes les vérités dans un sublime et dernier effort, entrevoit Dieu ; l'action qui associe l'homme à la fécondité divine.

Eh bien ! sans la charité, tout cela est inutile. Sans la charité, la terre n'est plus qu'un exil sans bienfait, la mort, qu'une désolation suprême, l'éternité, qu'une malédiction sans espoir.

Au contraire avec la charité point n'est besoin de lois, de préceptes : " Ama et fac quod vis."—" Celui qui aime, dit l'*Imitation*, court, vole, bondit..... rien ne l'arrête."

—Il ne faut donc pas s'étonner de la stupéfaction des païens, il y a dix huit siècles, à l'apparition de la charité dans le monde.

On connaissait alors l'amour intéressé, l'amour d'un jour.— " Mais aimer l'homme d'un amour absolument gratuit : mais pour l'aimer se détruire soi-même et bâtir la dilection fraternelle sur les ruines de tout égoïsme, de tout intérêt, de tout amour-propre ; aimer l'homme partout et toujours ; étreindre, dans un même amour, la terre entière et rencontrant à travers le monde l'homme déchu, descendu jusqu'à la brute, le sauvage, l'embrasser en lui disant : " Frère, je t'aime " ; aimer l'homme dans ses difformités et ses laideurs, l'aimer quand il n'est plus sous des haillons pleins de fange qu'un objet du plus invincible dégoût, et puis crier, comme ce moine de Florence, comme nos milliers de prêtres, de religieux et de religieuses : " O peuple, je t'aime, je t'aime à la folie ! " Voilà la plus grande merveille qu'aient vue les siècles, voilà l'œuvre par excellence de l'amour incarné.

—Et cependant c'est bien là ce que fait la charité chrétienne depuis dix huit siècles, c'est là aussi l'œuvre de nos institutions catholiques, et en particulier des Sœurs de la Charité de Québec.

Depuis cinquante ans, elles travaillent sans relâche. Ni les épreuves, ni la fatigue, ni la misère n'ont pu abattre leur courage, éteindre leur zèle, diminuer leur dévouement.

Aussi l'Etat, la religion, la famille doivent une reconnaissance profonde aux institutrices des orphelins.

" Ce fardeau, cependant, mes Sœurs, n'a pas suffi à votre zèle. Il vous a fallu plus encore ; il vous a fallu votre part du soulagement des angoisses cachées, il vous a fallu votre place au chevet des malades. Le pauvre sans famille, le pauvre affligé, le pauvre insensé, le pauvre mendiant, le pauvre, quels que soient son nom, son infirmité, son âge ou son sexe, vous le recevez, vous le traitez, vous le soulagez comme un frère.— Vos paroles angéliques endorment la douleur ; et souvent aux larmes amères du désespoir, aux blasphèmes de l'impiété, elles font succéder le sourire de l'espérance et les doux pleurs du repentir.

Aussi le clergé vous révère ; les hommes d'élite sont frappés d'admiration devant la grandeur de votre œuvre ; le peuple vous crie son amour en vous appelant : " bonnes Sœurs."

Laissez moi donc en terminant, joindre mon humble hommage à cet hommage universel."

Après la messe Mgr Bégin entonna le *Te Deum.* L'hymne ambrosienne est toujours imposante, surtout quand elle s'échappe de centaines de poitrines émues par le souvenir d'un bienfait signalé ; cette émotion grandit quand la reconnaissance embrasse cinquante années de faveurs incessantes.

SÉANCE AU PETIT PENSIONNAT.

Dans la grande salle du Pensionnat nous trouvons groupés, en ordre parfait, tous les enfants de la maison La salle est ornée de festons de sapin ; des pavillons canadiens décorent les colonnes. Dans le fond de la salle, sur une grande draperie rouge, se détachent ces gracieuses paroles : " Bienvenue en cet heureux cinquantenaire" D'un côté les orphelins, de l'autre les orphelines et sur les gradins du fond, les pensionnaires : tout ce petit monde se tient à la perfection, le bon ordre, la propreté attestent tous les soins vigilants qui entourent ces enfants. Tout autour de la salle de nombreuses religieuses se tiennent près de ceux dont elles sont les mères. A l'entrée du Gouverneur Général qu'accompagnait la comtesse de Minto, l'orchestre joue le " God save Victoria," puis après une très belle ouverture, les orphelins et orphelines, avec un ensemble parfait, chantent la cantate suivante ;

" Noces d'Or "

REFRAIN :

Salut, beau jour, brillante aurore,
En cette fête, unissons-nous,
Le bonheur pour nous vient d'éclore,
Et le chanter, rien n'est plus doux.
Salut à vous, noble assemblée,
Vous réjouissez ce séjour ;
Notre joie est par vous comblée,
Chantons, chantons : bonheur, amour !

o

Échos bénis, chants de réjouissances,
Portez vers Dieu la prière des cœurs,
Ces vœux ardents sont pour vous, Excellences,
Pasteurs aimés, ô dignes Bienfaiteurs,
Vous qui daignez grandir ce jour d'ivresse,
Combler surtout nos intimes souhaits.
Ah ! que le Ciel, répande avec largesse,
Sur tous vos pas le bonheur et la paix !

o

Du ciel, contemplez votre ouvrage :
Voyez cet arbre verdoyant,
Il honore votre courage,
Fondateurs au cœur si vaillant.
En cette fête jubilaire,
La terre aux cieux semble s'unir,
L'écho de cet anniversaire
Redit : amour et souvenir !

o

Sous l'aile de la Providence
Ici le pauvre et l'orphelin
Coulent des jours pleins d'espérance,
Bénissant Dieu de leur destin.
Un hymne de reconnaissance
Là-haut par nos anges porté
Exalte ta magnificence,
Fille du Ciel, O Charité !

HOSPICES
ORPHELINATS
ORPHELINES
VIEILLARDS ET INFIRMES
ORPHELINS

Une jeune fille s'avance alors et vient au nom du personnel de l'Hospice présenter ses hommages au Gouverneur-Général, à Mgr Bégin, Supérieur de la Communauté, aux Évêques présents, aux bienfaiteurs qui prennent part à cette fête.

A Leurs Excellences Lord et la Comtesse de Minto,
A Nos Seigneurs les Évêques,

Mesdames et Messieurs,

Adresser la parole à Votre Excellence, à des Princes de l'Église, à tant de dignitaires du Corps ecclésiastique et à de hauts fonctionnaires de l'État, est une tâche qui me couvre de confusion, sachant mon impuissance à m'en acquitter convenablement; mais, ne m'a t on pas appris que la bienveillance et la douce clémence sont les attributs de toute vraie grandeur ? Ne sais-je pas qu'à l'exemple de Celui en qui s'unissaient la toute puissance et la bonté, vous vous inclinez paternellement vers les petits et les enfants? J'ose donc interroger vos regards, et je crois y lire que tous me promettent l'indulgence que je sollicite très respectueusement.

Excellence, nous désirions beaucoup vous présenter nos hommages respectueux, ainsi qu'à Madame la Comtesse de Minto, à votre arrivée au Canada, les circonstances ne nous ont pas favorisés. Qu'il plaise à Votre Excellence agréer nos vœux en ce jour où nous sommes particulièrement heureux d'acclamer en votre personne le digne représentant de notre illustre Souveraine.

Notre pays ne vous est pas étranger; Votre Excellence y a déjà passé quelques années, et votre retour au milieu de nous, comme Gouverneur-Général, atteste la confiance dont vous honore notre Gracieuse Souveraine. Nous nous flattons, c'est présomption peut-être, que vous revoyez notre patrie avec un plaisir égal à celui que nous éprouvons à vous y recevoir.

Que Votre Excellence soit la bienvenue avec Madame la Comtesse et tous les membres de votre intéressante famille, dont une gentille fleur vit son premier printemps sur le sol canadien ; qu'elle s'y épanouisse maintenant comblée d'un bonheur que nous désirons voir partagé par tous ceux qui lui sont chers.

Permettez-nons d'offrir à Votre Excellence et à Madame la Comtesse nos remercîments empressés pour le grand honneur

de votre présence à cette fête ; soyez assurés que nous garderons de votre passage ici, un souvenir tout embaumé des parfums de la reconnaissance.

Merci à vous, Messeigneurs, Mesdames et Messieurs ; c'est le cri qui s'échappe de mes lèvres, cri de la reconnaissance qui vous est bien due pour l'empressement si aimable, si bienveillant avec lequel vous avez daigné venir prendre part à la fête de ce cinquantenaire, fête qui tire toute sa beauté de votre seule présence. Nous conserverons la douce mémoire des hôtes bienvenus de nos " Noces d'Or " ; nos annales rediront leurs noms à la postérité religieuse, comme elles nous ont fidèlement transmis ceux auxquels se rattachent aujourd'hui tant de souvenirs. Citons en premier lieu celui de l'illustre Fondateur de cet établissement, Monseigneur Turgeon, joint à celui de notre bien-aimée Fondatrice, la digne Mère Mallet, puis ceux des Pontifes successeurs, de douce mémoire, Monseigneur Baillargeon et l'Eminentissime Cardinal Taschereau ; bien précieux est leur souvenir, nécessaire à nos cœurs l'auréole d'amour et de respectueuse reconnaissance dont nous entourons à jamais leurs noms vénérés. Nous avons foi que, du haut du ciel, ils s'occupent encore de nous, qu'ils continuent de nous bénir et de couvrir de leur protection celles qu'ils ont si puissamment aidées sur la terre.

Hommage de reconnaissance à vous, Monseigneur l'Archevêque, notre digne Supérieur, pour la nouvelle preuve de condescendance que Votre Grandeur daigne nous accorder en présidant cette fête ! Hommage aux vénérés Archevêques et Évêques venus de si loin pour nous honorer et nous bénir. Hommage à vous, Messeigneurs, Mesdames et Messieurs, dont la présence sous notre toit, nous est une gloire et un bonheur ! A tous et à chacun, respect, reconnaissance !

Nous fêtons aujourd'hui une époque jubilaire, c'est à-dire une époque de réjouissances et de bonheur. Veuillez permettre, Excellences, Messeigneurs, Mesdames et Messieurs, qu'une de nos plus intimes joies en ce grand jour soit celle de posséder au milieu de nous une de nos chères fondatrices, la plus jeune alors, la doyenne aujourd'hui. Sa place est essentiellement ici à pareil jour ; le ciel a bien voulu la conserver à notre affection.

Soyez béni, Seigneur, pour cette nouvelle délicatesse de votre cœur paternel ! Soyez béni pour les succès dont vous avez

daigné couronner les travaux entrepris pour la gloire et le bien des âmes; béni enfin pour les bienfaits que votre bonté nous a départis pendant ces cinquante années d'existence!

Le tout fut dit avec une assurance parfaite, une aisance remarquable et en des termes d'une délicatesse ravissante. Son Excellence le Gouverneur-Général répondit en quelques mots et exprima sa joie d'être au milieu de cette assemblée et sa satisfaction pour ce qu'il venait de voir et d'entendre. Comme souvenir de son passage il accorda un congé extraordinaire à tous les enfants; cette péroraison fut du goût de tout ce petit peuple et les applaudissements prouvèrent la satisfaction générale.

Mgr Bégin adressa ensuite la parole à la Communauté. Voici à peu près le sens de cette allocution : " Je rends grâces à Dieu pour les faveurs qu'il a répandues sur votre communauté et vos œuvres. Cette reconnaissance a débordé ce matin, de nos cœurs. Le grain de sénevé planté dans le sol de Québec est devenu un grand arbre, dont les rameaux vigoureux abritent les oiseaux du ciel, je veux dire les enfants du bon Dieu. C'est Dieu qui a béni cette œuvre : vous avez planté, vous avez arrosé, c'est lui qui a donné l'accroissement. Gloire à Dieu! Vous ne désirez pas mes éloges; vous faites vos œuvres dans le secret; vous n'aspirez pas après la gloire. Vous nourrissez ceux qui ont faim, vous donnez des vêtements à ceux qui en manquent, vous visitez ceux qui souffrent, mais parfois vos œuvres percent le voile de l'humilité dont vous cherchez à les couvrir. Vous aimez au moins à être encouragées; c'est ce que nous faisons en venant avec Leurs Excellences. Elles savent que leur condescendance est le ciment qui unit les classes de la société. Qu'Elles agréent, en ce jour, l'expression de notre gratitude.

Votre travail suscite l'admiration : moi-même je vous en félicite. Partout vous réalisez cette parole. " Le pauvre et le riche se sont rencontrés." Dans cette rencontre le riche donne sa richesse, le pauvre sa résignation. Il y aura toujours des pauvres au milieu de nous; mais de même que Dieu a créé des astres plus riches en lumière et en chaleur, pour qu'ils communiquent cette lumière et cette chaleur aux astres moins brillants, afin que tous brillent d'une lumière sinon égale au

moins semblable, ainsi en est-il dans le monde. Le cœur du riche est le trésor où l'indigent va puiser. Vous êtes le trait d'union entre le pauvre et le riche ; vous êtes une lyre divine, vous faites résonner des notes suaves aux oreilles des malheureux. Le pauvre est notre semblable par son origine, sa destinée. Cette humble bruyère qui croît sur le rocher a la vie comme le chêne robuste : la goutte d'eau reflète les rayons du soleil tout comme les cascades. Le pauvre reflète les beautés de Dieu : Vous l'avez compris, et vous vous dévouez pour eux. Le bon Dieu pourrait renouveler les merveilles d'autrefois, nourrir le peuple d'une manne céleste, comme au temps de Moïse, ou le nourrir, comme Élie, d'un pain mystérieux, cependant il préfère se servir du riche, de l'âme compatissante, de la Sœur de Charité

Je suis heureux de voir votre Communauté si grande. Vous voilà à Rimouski, à Chicoutimi, à Charlottetown, à Providence, etc. Votre œuvre a été bénie de Dieu, je ne doute pas qu'il ne continue à vous donner ses grâces. De la terre au ciel la traversée est longue. Il y a parfois des tempêtes et l'on jette la cargaison à l'eau pour garder la vie sauve. Vous avez jeté ainsi votre santé, vos biens, vous arriverez alertes jusqu'au port de l'Éternité."

Monseigneur termina cette allocution toute paternelle par l'histoire de Ste Elizabeth de Hongrie, surprise en flagrant délit de charité par le landgrave son époux Le landgrave voulant connaître ce qu'elle portait, la pieuse princesse ouvrit le pan de son manteau, mais, ô miracle, les provisions s'étaient changées en roses. "Ainsi, continue Monseigneur, quand vous arriverez à l'heure suprême, vos œuvres se changeront en roses que les anges sèmeront sous vos pas. Je fais des vœux pour que cette communauté grandisse, pour le plus grand bien de l'enfance, des orphelins qui retrouvent en vous autant de mères."

L'APRÈS-MIDI.

Pendant que les invités prenaient part, sous la présidence de Mgr Bégin, à un dîner des mieux servis, les Sœurs célébraient la fête de la charité en recevant dans une salle très bien décorée une vingtaine de pauvres. Monsieur l'abbé Silvio Deschênes, digne frère de la Supérieure Générale, présidait à cette table. Quoi de plus touchant que de voir les religieuses mettre leur joie à servir, en ce jour de fête, les pauvres du Bon Dieu. Elles

voulaient ainsi affirmer que les délaissés sont bien de leur famille et avaient droit, par conséquent, à la joie générale. C'était du reste ce que les invités pouvaient comprendre en lisant sur une banderolle de couleur rouge : " Venez, réjouissons-nous dans le Seigneur."

Vers deux heures, l'orphelinat de Nazareth redevenait ce qu'il avait été autrefois, une véritable caserne. Les militaires étaient jeunes, les fusils paraissaient en bois et les épées avaient perdu leur fil ; malgré cela, les orphelins avaient vaillante tournure. Les officiers improvisés lançaient leurs commandements d'une voix assurée, les soldats manœuvraient avec une précision admirable. Au nom de tous les assistants, Monseigneur Bégin a félicité le petit corps de troupe et son commandant. Si le Canada a besoin de défenseurs, il en trouvera un jour.

SÉANCE A L'ORPHELINAT D'YOUVILLE.

Redire cette séance est chose difficile ; la beauté du décor, la fraîcheur du parterre de fleurs, le brillant des costumes, le naturel des personnages, leur débit irréprochable et leur mémoire imperturbable, tout cela a fait l'admiration des spectateurs. La séance était présidée par Son Honneur le juge Jetté, accompagné de Mme Jetté. A côté d'eux, Nos Seigneurs de Québec, d'Ottawa, de Nicolet et de Charlottetown. Après l'ouverture, exécutée par l'orchestre Carbonneau, une petite orpheline est venue nous expliquer le but de cette fête :

Prologue.

" Permettez qu'en ma qualité d'enfant de cette maison, je vous adresse la parole au nom de nos chères Mères, et que je vous dise d'abord combien je suis heureuse et confuse en même temps d'avoir l'honneur de vous parler en ce grand jour !

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, d'accorder toute votre bienveillance aux enfants qui vont paraître devant ce respectable auditoire. Nous avons dû compter beaucoup sur votre bonté en cette circonstance.

Dans les meilleures familles, certaines époques mémorables rassemblent au foyer les membres dispersés : on veut par là se prémunir contre l'indifférence qui résulte insensiblement d'une

longue séparation ; on tient à resserrer les liens de l'amour fraternel. Les jours de ces réunions ne durent pas ; les heures s'envolent sous le charme des plus intimes causeries. Chacun évoque le souvenir de parents bien aimés dont tout ce qui entoure rappelle la mémoire : cette chambre, cette toile, ce fauteuil, comme tout cela parle au cœur ! Ces être chéris, hélas ! trop vite disparus, revivent en quelque sorte dans ce sanctuaire de la famille où leurs bons exemples font la regle de conduite, et même rappellent au devoir ceux qui s'en écartent. C'est bien là, il me semble, l'idéal des *Noces d'Or* d'une maison religieuse. Loin de nous la prétention d'être grandioses en cette fête, nous ne voulons d'autre décor que l'intimité la plus douce, que le plus cordial abandon.

Notre premier soin est de bénir Dieu des bienfaits qu'il nous a départis si libéralement ; oui, elles ont été magnifiques les largesses de notre Père céleste : comme il nous a entourées de sa toute puissante et amoureuse protection !

En second lieu, nous désirons rafraîchir et raviver la mémoire de notre Vénéré Fondateur et de notre regrettée Fondatrice en les faisant connaître davantage à la nouvelle génération.

Enfin, la principale ambition de cette fête jubilaire est de resserrer, s'il se peut, les liens de l'union, de la charité fraternelle ; qu'ils deviennent de plus en plus étroits et de plus en plus doux ! "

On peut dire que ce but a été atteint dès le commencement de la séance. La reconnaissance était sur toutes les lèvres et les inscriptions très courtes la redisaient hautement " Un chant d'allégresse a retenti sous nos tentes." " Benedictus Hosanna ! " Bientôt on nous parlera des Fondateurs. Quant à l'union elle s'affirmait dans cette diversité de costumes religieux, que chacun pouvait remarquer. Les Sœurs de la Congrégation Notre-Dame de St-Roch, de Beauport, de Bellevue, de St-Sauveur, assistaient à cette séance. Les Sœurs Grises de Montréal, d'Ottawa, de Nicolet, de Sherbrooke, de St-Hyacinthe, avaient envoyé leurs déléguées. Toutes venaient prendre part à la joie commune et remercier Dieu des bienfaits accordés à leurs Sœurs de Québec.

Dialogue.

(Le théâtre représente un bocage. — Monticule. — Arbres. — Parterre.)

PERSONNAGES :

Amanda	de 4 à 7 ans	Paul	de 5 à 8 ans
Josephine	"	Jacques	"
Emilie	"	Philippe	"
Lucie	de 5 à 8 ans	Napoléon	"
Caroline	"	Ernestine	de 12 à 15 ans
Marie	"	Pauline	"
Joseph	"	Colette	"
André	"	Léa	"

CHANT.

Entre nos doigts, venez, fleurettes,
Muguets, pervenches, paquerettes,
Des prés ornements gracieux.
Ne vous cachez pas sous la mousse
Montrez votre tête si douce
Où se mire l'azur des Cieux.

REFRAIN.

Ah ! quand vous êtes si jolies,
Quand votre parfum est si doux,
Fleurs des jardins, fleurs des prairies,
Pourquoi, pourquoi vous cachez vous ?

Amanda. Que j'aime à cueillir des fleurs ! Elles sont, nous a-t-on dit, le sourire du bon Dieu.

Josephine. En ce jour tout nous invite à former des bouquets. Avez-vous remarqué cet air de fête et de bonheur qui règne partout dans la maison ?

Joseph. Oh ! Nos Mères sont toutes joyeuses et nous disent que c'est aujourd'hui le plus grand jour de réjouissance qu'elles aient connu.

Amanda. Une fête qui ne reviendra que dans cinquante ans !

André. Dans cinquante ans ! que dis-tu ? oh ! mais alors, je serai grand, je serai plus qu'un homme !

Emilie. Et comment se nomme ce jour extraordinaire ? Est-ce le Carnaval ?

Paul. Non, non, ce sont les *Noces d'Or* de la Communauté.

Tous. Oui, oui, des *Noces d'Or*, c'est cela.

Lucie. Tout à l'heure, j'ai entendu les grandes orphelines causer ensemble de ce sujet ; elles en disaient de fort jolies choses, mais j'ai déjà tout oublié.

Jacques. Nous sommes trop petits, nous, pour comprendre leurs grandes phrases, mais dans cinquante ans !.....

Philippe. Oui, dans cinquante ans, quand reviendront les autres Noces d'Or, nous n'aurons plus besoin d'elles pour nous expliquer les évènements.

Caroline. Voyons, mes petits amis, vite, du cœur à l'ouvrage, cueillons nos fleurs, les grandes à leur tour pourraient bien se fâcher de notre lenteur.

Marie. Elles nous pardonneront, bien sûr, de nous amuser un peu aujourd'hui, n'est-ce pas un grand congé ?

Scène II.

(Les mêmes ; fillettes portant des guirlandes et des corbeilles de fleurs).

CHANT.

Oh ! quel beau jour de fête
Ici pour nous s'apprête,
Mes sœurs, chantons encor
Vivent les Noces d'Or !
Rions, chantons sans cesse,
Donnons cours à l'ivresse :
Vivent les Noces d'Or !

Pauline. Votre moisson est-elle complète, mes bons petits amis ? Apportez votre cueillette, nous tenons à disposer vos fleurs avec les nôtres dans ces corbeilles : nos Mères Fondatrices, qui sont au Ciel, vous chérissent autant que nous.

Philippe. Quoi ! Ces fleurs doivent être portées au Ciel ? Et qui donc va s'en charger ?

Napoléon. Pour qui sont-elles ?

Amanda. Parle, dis-nous ces belles choses, et raconte-nous de plus, ce que c'est des *Noces d'Or !*

Ernestine. Vous devenez de plus en plus curieux et pressés, attendez un instant et je vous expliquerai tout. Donnez vos fleurs. (Elle reçoit les fleurs et les ajoute aux corbeilles.)

SUPÉRIEURES GÉNÉRALES

1 Révérende Mère Mallet—17 ans. 2 Rév. Mère St Louis—12 ans. 3 Rév. Mère Marie du Sacré-Cœur—12 ans. 4 Rév. Mère Ste Hélène—6 ans. 5 Rév. Mère Ste Christine, Sup. actuelle.

Ces fleurs que nous avons cueillies, vous et nous, nous les déposerons sur les tombes des Vénérées Fondatrices de cette maison. Vous savez que toutes, à l'exception d'une, sont parties pour un monde meilleur. Du haut du Ciel ces bonnes Mères verront notre souvenir reconnaissant et souriront à notre amour filial.

Joseph. Ah !... je croyais, moi, que quelqu'un de nous devait je ne sais trop comment, faire le voyage de la terre au Ciel, et j'aurais été si heureux d'aller voir ma chère maman là-haut !

Marie. Est ce que les anges ne pourraient pas venir chercher eux-mêmes ces corbeilles embaumées ?

André. Je crois qu'elles sont assez belles pour être dignes du paradis.

Amanda. Ce serait une grande faveur, et pour l'obtenir il faudrait être de bien bons petits enfants.

Paul. Les anges, ils vivaient bien avant que cette grande maison fût bâtie, n'est ce pas ?

Colette. Oh ! oui certainement, cher petit.

Marie. Alors, ils pourraient bien avoir eu connaissance du commencement de la fondation.

Colette. Certainement, certainement, et sans compter que la maison elle-même, dès son début, dut recevoir son ange particulier : l'ange de sa fondation.

Jacques. Oh ! comme il doit être savant, lui, sur ce qui s'y est passé !

Léa. Et les anges gardiens du Vénéré Fondateur et de la très honorée Fondatrice doivent aussi savoir de très jolies choses !

Tous. (les petits). Oh ! oui, oh ! oui.

Pauline. La fête actuelle que nous attendions depuis si longtemps, n'aurait-elle pas aussi son protecteur dans le Ciel ?

Les petits. Oh ! que c'est beau ce que vous dites là !

Joseph. Peut-être que ces Anges ne sont pas loin de nous en ce jour ?

Ernestine. Ils doivent sans doute faire de fréquentes volées, de la terre au Ciel aujourd'hui, car nos mères d'ici et de là-haut s'envoient souvent des messages en ce jour.

Joséphine. Oh ! si nous adressions une prière au bon Dieu, peut-être nous permettrait-il de les voir ?—de nous entretenir avec eux ?

Pauline. Nous en sommes bien indignes ; mais que je serais heureuse si ce grand bonheur nous arrivait ! dans tous les cas, il serait dû à notre foi naïve ; ensemble prions, mes bons amis.

PRIÈRE.

Air : *Cantate Boissière*

Seigneur, reçois notre prière,
Ecoute nos pieux accents,
Et que le Ciel sur notre terre
S'abaisse en ces heureux instants.

SCÈNE III.

(Apparition des Anges, mouvement de surprise et de joie.)

Les petits. Oh ! les beaux anges ! les beaux anges !

Joseph. Oh ! que vous êtes bons, chers anges, de vous rendre ainsi à nos prières.

L'Ange des Noces d'Or. Le Ciel bénit la prière de l'enfance.

L'Ange de la Fondation. Votre confiance a touché le Cœur de Dieu.

Ange de Mère Mallet. De son regard maternel ma protégée vous accompagne en ce beau jour, elle entend vos supplications.

Ange de la Fondation. Et le digne Fondateur de cet Hospice resplendit d'un nouveau rayon de gloire.

Ernestine. Bel ange de l'Orphelinat, ô vous qui nous protégez sans cesse, vous êtes sans doute l'aimable instigateur de cette faveur immense qui nous est accordée en cet instant.

Ange de l'Orphelinat. Oui, bons enfants, votre prière est montée comme l'encens vers mon cœur de frère, j'ai prié les anges, mes frères, de satisfaire les légitimes désirs de mes chers petits orphelins. Mon unique envie en ce beau jour est de vous rendre heureux et de vous faire participer à la joie générale. Ecoutez donc avec attention, chers enfants, ce que vont vous dire mes célestes compagnons : l'Ange protecteur des Noces d'Or, celui de la Fondation, les anges gardiens du vénéré Fondateur et de la toujours aimée Fondatrice ; nul ne saurait raconter mieux des faits qui vous intéressent à si haut point.

Colette. Oui, Anges bien aimés, parlez-nous de ceux que nous vénérons et dont vous fûtes les gardiens.

Pauline. Dites-nous, s'il vous plaît, quels furent les commencements de cette maison de Charité, où tant de malheurs ont trouvé et trouvent encore asile et protection.

Tous. Oh ! parlez-nous, nous vous écoutons avec respect et tout joyeux.

Ange de la Fondation. La fondation d'une maison religieuse n'est pas une invention humaine ; le Souverain Maître qui

dispense tout avec la douceur et la force de sa toute puissance, peut seul accomplir cette œuvre de sa droite. Dieu me chargea de concourir à l'œuvre de la Providence, de préparer les cœurs pour arriver à transporter dans cette ville, un rameau de l'arbre vigoureux qu'une vaillante chrétienne avait planté, et dont la croissance et la vigueur réconfortaient les pauvres et les malades qui bénéficiaient de son ombre, de sa fraîcheur et de ses fruits, depuis bientôt un siècle.

Ange de l'Orphelinat. Frère, dites à ces enfants, quelles furent les circonstances qui motivèrent l'établissement de cet hospice à Québec.

Ange de la Fondation. Les voies providentielles qui déterminèrent à faire ici une fondation se traduisirent par des événements d'un caractère plus ou moins sévère et lugubre : l'émigration, une épidémie et deux incendies désastreux.

Ange de l'Orphelinat. On comprend que ces fléaux laissèrent après eux une multitude d'orphelins, dont le sort devenait nécessairement funeste. Les besoins se faisaient impérieux, la misère la plus profonde promenait ses haillons, et les âmes de ces pauvres petites créatures étaient dans un état mille fois plus déplorable encore.

Ange de la Fondation. L'heure de la Providence allait sonner. Elle allait tendre aux malheureux sa main maternelle et protectrice; on avait reconnu l'urgence d'une maison de charité.

Ange de l'Orphelinat. Enfants, je tressaillis d'allégresse dans la prévision de cet heureux évènement.

CHANT.

Espérance.

Sainte espérance,
Prête assistance
A la souffrance.
Entends nos vœux :
Viens par tes charmes
Tarir nos larmes,
Tarir les larmes
Dans tous les yeux.
Chacun t'implore,
Brillante aurore,
Fais-nous éclore
Des jours heureux.
Sainte espérance,
Entends nos vœux,
Prête assistance
Aux malheureux.

Les enfants. Béni soit le Dieu des pauvres et des orphelins ! !

Ange de la Fondation. Mon divin Maître me dévoila que pour l'accomplissement de ses desseins, il se servirait de Monseigneur de Sidyme, pontife au cœur d'or, à l'âme toute grande ouverte aux inspirations divines et tellement remplie de compassion pour le prochain, qu'il paraissait ressentir en quelque sorte la noire misère des pauvres et des enfants sans pain et sans abri.

Ange du Fondateur. Je me rappelle qu'alors le saint évêque méditait et cherchait devant Dieu quels moyens prendre pour venir en aide à tant de malheureux. Je dirigeai ses pensées, Je lui insinuai de prier, de faire prier.

Ange de la Fondation. Et sous cette impulsion, après mûres délibérations, il arrêta ses vues, commençant immédiatement à s'occuper de la fondation d'un hospice. Il entra à ce sujet en négociation avec les filles de Mme d'Youville, que Dieu voulait charger de cette œuvre.

Ernestine. La Vénérable Mère d'Youville ! que ce nom nous est cher ! parlez nous, je vous prie, de celles qui implantèrent son œuvre sur notre sol Québecqois.

Ange de la Fondation (à l'ange des Noces d'Or.) Frère, c'est à vous qu'il appartient de traiter ce sujet, puisque ce jour vous est particulièrement confié.

Les enfants. Honneur à l'Ange des Noces d'Or ! ! !

L'Ange des Noces d'Or. Oui, enfants, j'aime ce jour de fête ; le parfum qu'il exhale est un arôme pour mon cœur !

Il y a quelque cinquante ans, cinq filles de la Vénérable Mère d'Youville arrivaient à Québec, n'ayant d'autre trésor que la sainte pauvreté, d'autre force que celle de l'obéissance, d'autre ambition que celle de se dévouer tout entières au cher prochain, en le soulageant dans ses souffrances physiques et morales, en ne négligeant jamais l'occasion de faire du bien aux âmes. Des fondatrices, une seule survit ; sans doute que les compagnes de ses travaux qui habitent un monde meilleur, doivent s'unir en ce moment à toute la famille religieuse dont elles furent les actives et intelligentes pionnières. Qu'il me soit donné de franchir les horizons infinis qui séparent le temps de l'éternité, pour vous prier, heureuses devancières, de vous incliner vers cette enceinte. Tel le moissonneur, après une abondante récolte, contemple en se délassant le fruit de son pénible labeur. Je vous le répète, inclinez-vous et voyez cet arbre que vos mains ont planté, que vous avez arrosé de vos sueurs et

souvent de vos larmes ; considérez-en le verdoyant feuillage, il vous dira un peu la force du tronc où 43 rameaux prirent sève et vigueur. L'arbre à lui seul forme quasi un bocage où 735 voix redisent d'un seul chœur la bonté de Celui qui les a retirées du monde en les appelant à marcher sur vos traces. Ce sont vos sœurs puinées qui vous ont imitées et qui convoitent, en travaillant à le mériter, le céleste privilège de suivre l'Agneau. Regardez à l'ombre de cet arbre, vous y apercevrez 1913 pauvres femmes infirmes, qui ont été entourées de soins qui leur ont adouci les malheurs de l'infortune et les douleurs de la vieillesse. Ecoutez aussi et vous entendrez les pleurs de 9963 orphelins et orphelines, qui n'ont pas en vain cherché la tendresse d'une mère que le Ciel leur avait ravie, ni les attentions dont le premier âge a tant de besoin. Ecoutez de nouveau ce demi million de bouches enfantines réclamant le pain de l'intelligence qui leur a été abondamment distribué. Inclinez-vous encore, voyez ces aliénés dont l'humanité ne cherche que l'éloignement, et cela trop souvent en dépit des lieus les plus étroits, 2190 y ont trouvé un abri, de la compassion, des égards auxquels plusieurs doivent la résurrection de leur intelligence, un grand nombre, une amélioration considérable de leur triste état. Vous ne pouvez pas être lasses, portez vos regards jusqu'à ces indigents, jusqu'à ces malades, que peut-être des douleurs atroces ont cloués sur de misérables grabats, non loin de l'arbre protecteur ; interrogez-les, au-delà d'un million répondent qu'on a eu garde de les oublier, qu'ils ont eu leur part de soins et de secours.

Si l'arbre que vous connaissez a poussé de fortes racines, il en doit la solidité à de fortes tempêtes, à de meurtrières bourrasques qui menacèrent de l'abattre plusieurs fois ; mais Celui à qui vous l'aviez confié, Celui qui conduit jusqu'à la feuille que le vent emporte, l'a toujours protégé dans le péril, lui a abondamment fourni les éléments nécessaires à sa conservation et à son accroissement. Dignes Fondatrices, je crois vous apercevoir, votre attitude est bien celle des mères qui se penchent avec tendresse pour mieux saisir tout ce qui concerne leurs enfants. Je vous comprends, vous désirez que l'on continue à vous parler de ce que vous n'avez pas cessé d'aimer, car au Ciel on ne saurait oublier ce que l'on a saintement affectionné sur la terre.

CHANT.

Voix Célestes.

Oui, parlez, anges, parlez encore,
Notre ciel en deviendra plus doux ;
Publiez du couchant à l'aurore,
Exaltez ce que Dieu fit pour nous.
Charité, ta source est en Dieu même,
Oh ! rayonne sur l'humanité.
Doux reflet de la Beauté suprême,
Gloire à toi, sublime Charité !

Enfants. Douce Providence.
Anges. Gage d'espérance
Enfants. L'humanité
Dit ta bonté
Enfants. L'orphelin retrouve en toi sa mère,
Ensemble. L'indigent voit finir sa misère.

Tous. O Divine Beauté,
Toute l'humanité
Dit ta bonté
Sublime Charité !

Les petits. Sommes-nous donc au Ciel ? ou est-ce un songe ?

Ange du Fondateur. Chers enfants, votre bonheur est réel.

Ange des Noces d'Or. Vos Mères Fondatrices sont au milieu de vous aujourd'hui.

Paul. (A l'ange du Fondateur). Comme nous aimons à vous entendre, anges du bon Dieu. Qu'il devait être bon celui que vous avez protégé !

Ange du Fondateur. La joie de l'Ange est immuable comme le souverain bien qu'il possède, cependant le bon Maître veut que parfois les joies angéliques soient augmentées, c'est la douce conséquence de certaines circonstances, telles que celle qui m'amène ici ; nos joies sont augmentées surtout lorsque les âmes confiées à nos soins suivent fidèlement la bonne voie, y marchent allègrement. Comment vous dirai-je mon bonheur lorsque chargé de celui que vous vénérez ici comme fondateur, je veillais sur son berceau, j'élevais ses premières aspirations, les premiers élans de son âme vers Dieu. Sa pieuse mère secondait admirablement mes efforts, elle apprit à son tendre enfant les noms de Jésus et de Marie avant le sien même ; elle sut le prémunir de tout mal avec un soin jaloux ; de mon

aile, j'abritais et la mère et l'enfant, tant ce berceau m'était cher ! Sous ces heureux auspices, mon protégé grandit en âge et en vertu ; à 13 ans, les portes du petit Séminaire lui furent ouvertes. Il devint l'étudiant modèle ; sa piété, sa modestie, ses talents, son amabilité le rendaient cher à tous, lui seul avait l'heureuse ignorance de son rare mérite. Alors rien d'étonnant que ses maîtres et le premier Pasteur de l'Archidiocèse reconnussent en cet élève les heureuses qualités qui conduisent saintement et sûrement au Sacerdoce. Il n'était pas encore prêtre que son évêque le faisait, dans son cœur, l'élu de son choix pour lui succéder : les vues divines allèrent plus lentement.

En 1810, je contemplais avec une allégresse que Dieu seul peut comprendre un jeune lévite recevant l'ordination sacerdotale. Dès ce moment, mon protégé était au-dessus de moi ; mais comme il n'y a point de basse jalousie dans le cœur de l'Ange, sa dignité semblait me grandir et doubler mon bonheur : Dieu me laissant entrevoir le bien que ce digne prêtre accomplirait dans l'Eglise. En 1834, il était promu à l'épiscopat. Evêque, rien ne fut changé dans ses habitudes, ses vertus brillèrent d'un éclat plus vif que jamais. Sa Grandeur était, par excellence, le père des pauvres : les visiter, les consoler, les secourir, c'était un besoin pour son cœur. On eût dit que Dieu se plaisait à lui en fournir de nombreuses occasions par des calamités qui, en multipliant les pauvres et les orphelins, agrandissaient le champ confié à son zèle. Cette profonde misère nous fait toucher à l'époque où Mgr de Sidyme fut chargé de doter Québec d'une maison de charité. Ce nom seul dit assez que ce fut son œuvre de prédilection, qu'il y mit toute son âme ; il dépensa même ce qu'il possédait pour aider à la construction de l'Hospice. Je ne suivais pas cet autre Vincent de Paul sans être ravi de son héroïque charité. Que de fois ses larmes coulèrent au spectacle des souffrances, des pleurs, de l'abandon où il voyait ses semblables ! Si ces lieux avaient une voix, que de scènes touchantes ne révèleraient-ils pas ? Oui, l'homme est grand lorsque sous l'influence de la reine des vertus, il se donne et se dévoue tout entier au bien de ses semblables !

CHANT.

La Charité.

Charité, vertu suprême,
Bienheureux le cœur qui t'aime ;
Tu rappelles Dieu Lui-même,
Dieu pour nous
Clément et doux.
Saint espoir qui nous enflamme,
A nos chants donne la flamme
Qui ranime au fond de l'âme
La bonté,
La charité !

Philippe. Vive Monseigneur Flavien Turgeon, l'illustre fondateur de cet Hospice !

Joseph. Mais, dites-moi, bon Ange, ce *grand* Evêque aimait-il aussi les tout petits enfants comme nous ?

Ange du Fondateur. Ah ! s'il les aimait ! Ecoutez, jamais Monseigneur ne venait à l'Hospice les mains vides ; il était toujours pourvu de fruits, de petites douceurs, de ces mille choses que seule la tendresse la plus ingénieuse peut imaginer. Chaque pauvre, chaque enfant, les plus misérables surtout, recevaient des paroles si remplies d'affection, qu'elles relevaient les courages et rendaient capables des plus durs sacrifices ; la confiance qu'il s'était acquise était si grande que tous comprenaient que son cœur ne semblait battre que pour les malheureux.

Tous. Amour à Monseigneur le Fondateur !

Ange de Mère Mallet. Permettez que je vous dise que si Monseigneur était la bonté même pour les pauvres et les orphelins, il fut pour le moins aussi prodigue de ses soins, de ses paternelles attentions envers les fondatrices. Il fut leur meilleur ami, leur conseiller, leur soutien, leur providence vivante.

Ange du Fondateur. Vous dites vrai, les peines des religieuses, leurs difficultés lui étaient aussi sensibles que ce qui le touchait personnellement ; il était las quand il les voyait fatiguées, radieux quand la joie s'épanouissait sur leurs figures ; et lorsque de bonnes âmes leur venaient en aide, Monseigneur se considérait comme leur obligé, et ne tardait pas à leur exprimer sa reconnaissance. L'entrée de nouveaux sujets le réjouis-

sait ; les jours de cérémonie religieuse étaient de grands jours de fête pour son cœur : il suivait pas à pas les développements de son œuvre ; ce qui en accélérait la marche, le consolait, ce qui paraissait l'entraver, l'attristait jusqu'aux larmes. En 1853, Monseigneur fut frappé de paralysie dans l'acte même de sa charité envers une des fondatrices dont il voulut honorer les funérailles.

Ange de l'Orphelinat. Le chagrin fut immense à l'Hospice.

L'Ange du Fondateur. Il est vrai que le cher fondateur vécut encore douze ans, mais il ne recouvra pas assez de forces pour administrer son diocèse. Dieu l'appela à lui le 25 août 1867, il était dans sa 57ème année de prêtrise, dans la 33ème de son épiscopat ; 115 prêtres reçurent de sa main l'ordination sacerdotale, 2 évêques, leur consécration épiscopale. Monseigneur Turgeon fut ici Fondateur et Père ; les échos de cet Hospice devront redire son nom béni que la reconnaissance et l'amour filial ne vous permettront pas d'oublier. Gravez-le sur le bronze et davantage encore dans vos cœurs reconnaissants.

Tous. Oui, reconnaissance éternelle au père des pauvres !

Ange des Noces d'Or (à l'Ange de Mère Mallet.) A votre tour maintenant, entretenez cet auditoire des vertus de celle que pendant 66 ans vous eûtes sous votre tutelle.

Ernestine. Oui, bon ange, parlez-nous s'il vous plaît de notre vénérée Mère Mallet, son nom est dans tous les cœurs en ce jour.

Ange de la Fondatrice. Frères bien aimés, le Seigneur, en me confiant la garde de celle qui devint la Fondatrice de cette maison, voulut bien soulever quelque peu le voile qui me dérobait l'avenir et me laisser entrevoir les vues adorables qu'il avait sur cette âme. Je tressaille de bonheur au souvenir de celui que j'éprouvai alors, et je viens vous le faire partager.

Ma protégée naquit au premier lustre de ce siècle, près de Montréal, et reçut au baptême les noms de Marie-Anne-Marcelle. Les religieuses de la Congrégation de N.-Dame la préparèrent à sa première communion, et travaillèrent avec soin et consolation à orner le ciboire vivant où Jésus-Hostie devait bientôt reposer ; on présume que ce fut dans ce premier cœur à cœur avec l'Hôte Divin qu'elle eut le bonheur d'entendre le *Veni* qui la conviait à la perfection. Marie-Anne prêta à cette délicieuse parole, attention et fidélité, puisqu'à seize ans elle laissait gaîment le monde.

Les Sœurs Grises l'admirent au noviciat où elle fut un modèle de toutes les vertus d'une vraie Sœur de Charité ; elle put donc réaliser l'ardent désir qu'elle avait de se donner à Dieu, par les vœux de religion, en mai 1826. Pendant les vingt-trois années qu'elle passa dans la Maison-Mère, elle édifia partout et toujours, et, avec un savoir-faire peu commun, elle se croyait capable de rien. La profonde humilité de cette âme attira les regards divins et le Dieu des humbles et des petits voulut prouver une fois de plus la vérité de cette parole : "Quiconque s'abaisse sera élevé." Aussi quand les Supérieurs eurent à diriger vers Québec, un essaim de Sœurs Grises, l'obéissance la désigna pour Supérieure. C'était au mois d'août 1849, elle était âgée de 44 ans.

Le fléau qui sévissait alors avait fait deux victimes dans la maison destinée aux religieuses qui ne reculèrent point devant le danger, et prirent immédiatement possession de l'Asile, afin de pouvoir secourir les orphelines au nombre de 36.

Dès le 23, l'Epoux des Vierges fixait sa tente eucharistique au milieu du petit troupeau. C'était la consolation suprême ! posséder Jésus, Père des pauvres, dans leur pauvre réduit !..... Fortes de cet appui divin, toutes se mirent gaîment à l'œuvre. La fondatrice devançait les autres aux postes difficiles ; la première au chevet des pestiférés, la première à visiter les malades à domicile sans tenir compte du caractère de la maladie. Son dévouement doublait le courage de ses filles et les rendait doucement joyeuses en face de tous les sacrifices ; il y en avait de toute espèce, ennuis, extrême pauvreté, maladie, etc.

Un mois ne s'était pas encore écoulé depuis leur arrivée que la Fondatrice avait la consolation de recevoir les prémices du noviciat : deux jeunes Sœurs, aînées de la grande famille, très heureuse de les posséder au milieu d'elle en cette fête jubilaire. Quelques jours plus tard, deux autres jeunes personnes entraient, ce qui portait à cinq le nombre des novices, une d'elles étant venue de Montréal ; alors se fit l'ouverture régulière du noviciat dont la Fondatrice fut la première Maîtresse. Les religieuses prirent aussi la direction des classes où 250 petites filles pauvres recevaient une instruction convenable.

En février 1850 eut lieu la première profession, et la nouvelle professe reçut le nom de Sœur Ste Marie, touchante manifestation de la dévotion de la Fondatrice envers la reine du Ciel. Les développements de l'œuvre furent cimentés par des croix dont la Fondatrice ne portait pas les moindres. Son cœur sensible et

délicat lui faisait éprouver le contre-coup de toutes les peines d'autrui et la souffrance ne la trouvait jamais sans pitié. Les cholériques réclamant de nouveau les soins des Sœurs, elles se multiplièrent le jour et la nuit; toutefois la divine Providence les protégea si visiblement, que tout le temps que dura l'épidémie, leur santé fut florissante. Dieu lui préparait une autre épreuve.

Après cinq années de séjour à Québec, les Sœurs étaient parvenues, au moyen de la charité publique, à construire un hospice où elles désiraient recevoir convenablement un bon nombre d'orphelins et de pauvres; l'édifice allait être bientôt terminé, lorsque dans la nuit du 3 mai, fête de l'Invention de la Ste Croix, le feu, œuvre d'une main incendiaire, dévorait en quelques heures, les fruits de tant de dévouement. On dut à une intervention miraculeuse la préservation de l'aile nord-est.

La pauvre fondatrice se voyait donc presque au même point qu'au jour de son arrivée, excepté le mérite acquis et le recrutement bien consolant des sujets, alors au nombre de dix-neuf, dont onze professes et huit novices. Avec la croix le bon Maître donnait force et courage : toutes se remirent donc à l'œuvre sans s'inquiéter des souffrances qui les attendaient ; on comprend leur pauvreté, leur manque de l'absolu nécessaire même.

A cette coupe déjà bien amère, Dieu ajouta ses fléaux ; en juillet, les Sœurs sont une troisième fois au chevet des pestiférés ; à l'Hôpital de la Marine, dans les maisons des particuliers, partout où la charité les appelle : les ravages furent plus désastreux qu'en 1852. Les malades appréciaient surtout les soins intelligents et tendres de la fondatrice ; ils la trouvaient incomparable, chacun eût voulu l'avoir près de soi.

L'année 1855 se montra sous de funèbres auspices, la mort avait désigné sa victime dans la personne d'une des fondatrices, dernière compagne qui restait à la Supérieure. Les autres avaient repris le chemin de Montréal, après s'être bien dévouées, bien dépensées dans la nouvelle fondation, mais étant persuadées que Dieu les voulait à leur berceau religieux. Cette mort fut un coup terrible pour le cœur de la fondatrice ; pourtant il lui fallait s'armer de courage, un autre coup l'attendait qui ne fut pas moins rude. (A l'ange du Fondateur) : ce fut aux obsèques de cette Sœur que Monseigneur le Fondateur fut frappé de paralysie. On dut transporter le Pontife à la sacristie et de là à son Palais archiépiscopal ; dire les angoisses de toutes les

Sœurs, celles de la Fondatrice en particulier, est chose impossible, à chaque instant elles s'attendaient à apprendre le décès du Père que tous vénéraient. (A l'ange du Fondateur). Comme vous l'avez dit, la mort suspendit son glaive, douze années d'une pénible existence vinrent ajouter aux mérites de l'éminent Prélat. Les Sœurs de la Charité eurent la consolation de lui prouver leur filial amour en lui prodiguant leurs soins tout le temps que dura sa maladie.

Après deux années, avec l'aide de Dieu, avec un courage des plus énergiques, la Fondatrice était arrivée à avoir presque terminé la construction de l'Hospice, elle pouvait donc le 15 janvier recevoir quelques vieilles femmes infirmes ; ce fut une consolation pour son cœur charitable qui désirait tant soulager les déshérités et les abandonnés. La bénédiction de l'église eut lieu en la solennité de la Nativité de la Ste Vierge, la présence du vénéré Fondateur rehaussa de beaucoup cette fête qu'il ne put cependant pas présider.

Les années qui suivirent furent marquées par des épreuves d'un cachet particulier. Dieu voulant s'attacher intimement cette belle âme, la fit passer par le creuset de toutes les tribulations ; il fallait cela pour donner à son œuvre la solidité qu'il lui voulait, et qu'il ne voulait qu'à ce prix. 1867 lui amena le sacrifice d'une vie bien précieuse, celle du vénéré Fondateur. Vers la fin de l'année suivante s'annonça la cruelle maladie qui la tortura elle-même pendant deux ans et demi. Plus que jamais elle prêcha d'exemple durant ce temps ; sa patience, sa résignation, sa douceur, son obéissance, son humilité faisaient l'admiration de toutes les personnes qui l'approchaient et portaient chaque Sœur à la pratique de la vertu. Pour la purifier davantage sans doute, et pour multiplier ses mérites, Dieu voulut qu'elle fût une seconde fois témoin de l'incendie de son Hospice. Le 6 juin 1869, elle dut sortir de sa maison devenue la proie des flammes. La bonne Mère était résignée tout en s'écriant douloureusement : " Le bon Dieu me demande donc encore ce sacrifice ! " Sa douleur était immense. Pendant qu'on la transportait en toute hâte (elle était alors invalide), elle fit ses adieux à sa chère église en des termes capables d'attendrir le marbre. Les charitables religieuses du Bon Pasteur lui offrirent, ainsi qu'à une autre malade, la plus généreuse hospitalité. Pendant 15 jours, elles les comblèrent de bontés, d'attentions, de prévenances de toutes sortes ; mais de retour à sa Communauté, on dut péniblement constater que

l'accident avait de beaucoup aggravé son mal : étant incapable d'aucune occupation, elle priait, elle encourageait, elle consolait, elle souffrait dans son cœur et dans son corps. Que de bien elle fit à ses Sœurs ! que de larmes elle sécha ! que d'actes de résignation, elle fi faire ! Comment lui aurait on refusé quelque chose ? Elle répétait entre autres ces paroles : " Vous verrez encore des jours heureux, mes chères Sœurs, courage ! Après les croix vient la récompense et vous jouirez d'autant plus que vous vous serez plus confiées dans le bon Dieu, qui, j'en suis sûre, n'abandonnera pas son œuvre."

Désormais, la Fondatrice sera presque recluse, étant trop mal pour suivre les observances. Pendant près d'un an, elle habita l'infirmerie et, lorsque la chapelle fut construite, elle eut une chambre où se trouve un regard sur le tabernacle, c'était là le bonheur qu'elle rêvait. Que de fois on l'y trouva abimée dans une muette et fervente prière ! Ses derniers jours furent aussi calmes que ses souffrances étaient atroces. Si quelquefois la violence de la douleur lui arrachait un soupir, elle se le reprochait et s'adressant à ses garde-malades, ses chères filles, que l'émotion gagnait, elle disait : " Je vous fais de la peine, je ne sais rien souffrir ! Ce n'est pas moi qui soupire, c'est la nature, et je ne dis pas moins de bon cœur : Mon Dieu, tout ce que vous voudrez et tant que vous voudrez."

Le Jeudi Saint, 6 avril 1871, les derniers sacrements furent administrés à la malade. Ses chères filles étaient à peine capables de répondre aux prières, le prêtre lui-même était ému.

Quel moment ! il ne s'oubliera jamais dans cette maison.

Le Vendredi Saint, Monseigneur vint visiter la mourante, l'encourager à la résignation ; il lui parla admirablement du Ciel. Le Samedi Saint se passa tout entier en des conversations pieuses, en désirs souvent exprimés d'aller fêter Pâques au Ciel. Le Dieu qui tient en ses mains le fil de la vie humaine, se rendit aux vœux de son épouse, et à deux heures et quart du matin de Pâques, la Fondatrice s'endormait du sommeil des justes ; mais si paisiblement que les Sœurs s'en aperçurent à peine et durent se pencher pour s'assurer si son cœur avait cessé de battre. Le sacrifice était consommé, la bonne Mère avait saintement fini sa course, laissant, après vingt-deux ans de travaux et de souffrances, huit maisons à sa chère Congrégation, cent trente-six religieuses professes, dont 7 l'avaient précédée au Ciel. Celles-ci se réjouirent autant de son arrivée, qu'ici-bas

les autres étaient affligées de son départ. Elles avaient tant de raisons de pleurer une mère qui n'avait jamais cessé de leur prouver son amour !.....

CHANT.

Les Anges. Au revoir, chers enfants, nous quittons cette terre,
Pour répéter à Dieu nos hymnes triomphants.

Les enfants. Anges saints, merci, sur votre aile légère,
Emportez vers le Ciel nos vœux reconnaissants.

Il était difficile de donner d'une façon plus intéressante l'histoire de cette fondation.

Le tableau vivant qui a terminé cette séance, nous a fait oublier un instant la terre. Dans le fond, un personnage représentant la divine Providence qui, de son manteau, abrite les orphelins et les orphelines, plus près des spectateurs les Anges chantent les bontés de ce Père bien aimant, au premier plan, de petites figures angéliques font rêver aux âmes des petits enfants qui, de cet asile de charité, se sont envolés depuis 50 ans, vers le Père des orphelins. Leurs voix, en ce jour, doivent s'unir à celles qui, de la terre, célèbrent ce glorieux anniversaire.

La bénédiction du S. Sacrement a terminé cette belle journée. Les chants étaient en rapport avec la fête. Le *Quid retribuam Domino* était bien de circonstance, car vraiment des solennités aussi belles attestent les nouvelles faveurs de Dieu. Il convenait aussi d'unir la Très Sainte Vierge à son Divin Fils, en pareil jour ; et entrevoyant sans doute le nouveau demi-siècle qui commençait, les Sœurs de la Charité éprouvaient le besoin de faire appel à la protection maternelle de Marie. N'était-ce pas là le sens du *Monstra te esse matrem ?* Avec le chant joyeux du *Laudate* se terminaient les offices de cette journée.

FÊTE INTIME.

Il est bon après les fêtes officielles, de se retrouver dans l'intimité de la famille. Le soir, l'aïeule rassemble les petits enfants autour d'elle et leur parle des joies et des peines d'antan. C'est ce qui eut lieu à la fin de ce premier jour. De toutes les fondatrices qui ont commencé cette œuvre admirable, une seule attend encore sa récompense. Quelle joie pour elle,

quelle allégresse pour celles qui l'entourent ! Après avoir remercié Dieu, il était bien juste de fêter cette survivante de la fondation. Il convenait aussi de rappeler le souvenir des doyennes de la Communauté : les premières à Québec elles se sont consacrées au service des pauvres dans la Communauté naissante ; elles ont été à la peine, il est juste qu'elles soient à la gloire.

Vénérée Mère Perrin,

Bien chères Mères et Sœurs,

Au soir d'une journée de " Noces d'Or," elle nous est bien douce cette réunion de si dignes religieuses dans notre humble communauté de Sœurs de la Charité de Québec : nos cœurs savourent délicieusement la joie de nous voir en famille. Il est si bon pour des Sœurs d'habiter ensemble, il est si doux de resserrer les liens qui unissent depuis longtemps nos communautés les unes aux autres !..... Nous attendions ce jour avec des transports d'allégresse, à cause de la douce intimité qu'il nous promettait, et de l'occasion qu'il nous devait fournir d'exprimer, de vive voix, la tendre charité qui nous anime pour toutes les familles religieuses qui daignent nous honorer de leur amitié, et nous en donner la preuve aujourd'hui.

A vous d'abord, Vénérée Fondatrice, le premier hommage de notre respectueuse tendresse et de notre filiale affection. Que Dieu soit béni de la consolation qu'il nous accorde de vous posséder au milieu de nous en ce 50ème anniversaire ! Votre présence met le comble à notre bonheur, et fait revivre, sous ce toit, notre vénérée Mère Mallet dont le nom seul suffit pour faire battre nos cœurs. La trace de ses vertus et de celles de ses dignes compagnes, se retrouve à chaque pas dans cet hospice arrosé de leurs larmes et de leurs sueurs..... Que n'est-elle, aujourd'hui, avec nous, cette chère Mère Mallet, pour constater les progrès de sa fondation et les fruits de son dévouement sans bornes !.....

Mais, vous y êtes, vous, chère Mère Perrin, qui avez partagé ses labeurs et ses peines..... Comme elle, et avec elle, vous avez veillé sur le berceau de notre Congrégation naissante, vous lui avez consacré les meilleures années de votre vie religieuse. Vous savez quel esprit a été implanté dans l'humble champ de notre Communauté à son aurore : c'était celui de notre Vénérable Mère d'Youville, conservé intact dans notre Maison de

Montréal, que nous aimons à nommer notre Maison-Mère. Aujourd'hui, vous nous revoyez, bonne Mère, après une longue absence de quarante-cinq années ; puissiez-vous constater que le même esprit de ferveur, d'humilité et de simplicité règne encore ici en souverain ! Qu'importerait à vos filles de Québec l'agrandissement du champ de leurs œuvres et de leurs labeurs, si vous ne les trouviez plus animées de ce souffle divin, de ce cachet qui marque au front la Sœur de Charité ?

Mais.... nous osons l'espérer, nous conserverons ces anciennes traditions si chères à nos cœurs, si précieuses en enseignements de toutes sortes ; vous voudrez bien nous aider encore de vos prières et de vos bons conseils ; nous voulons être à jamais dignes de nos vénérées Fondatrices, de nos bonnes Mères de Montréal.

Dans notre impuissance à vous récompenser du bien que vous nous avez fait, vénérée Mère, nous voulons au moins vous offrir l'assurance d'une gratitude éternelle. Nous ne saurions vous dire merci, cette expression ne peut rendre ce que nous éprouvons ; nous laissons votre cœur lire ce qui se passe dans les nôtres, comme nous laissons à Dieu le soin de vous rémunérer et d'acquitter notre dette, pour laquelle nous sommes absolument insolvables.

Quant à vous, chères Sœurs Doyennes, dignes aînées de notre grande famille religieuse, vous aussi vous avez porté le poids du jour et de la chaleur ; vous aussi vous avez connu les sacrifices et les épreuves de notre fondation ; vous en avez partagé les fatigues et les peines..... Nous vous devons trop pour ne pas vous dire que nous comprenons la somme énorme de dévouement que vous avez dépensée au service de notre chère Congrégation, surtout durant les premières années, où tout manquait, excepté le travail, les contradictions et même les calamités, épidémies, incendies, etc., etc. Vous avez tout essuyé, tout bravé avec le courage de la foi et de la vertu. Soyez-en à jamais bénies ! Merci pour ces exemples dont la postérité profitera, nous l'espérons ; agréez la reconnaissance des Sœurs auxquelles vous avez frayé le chemin dans la vie religieuse, de Sœurs que vous aimez avec la tendresse que nous vous connaissons. Merci, bien chères Doyennes ; puissiez-vous recevoir un centuple de bénédictions toutes de plus en plus précieuses !

A vous toutes, chères Mères et Sœurs, qui nous faites l'honneur et l'insigne plaisir de prendre part à nos fêtes jubilaires,

ENSEIGNEMENT
SALLES D'ASILE
PENSIONNATS DE FILLES
EXTERNATS DE FILLES
EXTERNATS DE GARCONS
PENSIONNATS DE PETITS GARCONS

nous vous disons le plus cordial merci. Nous savons dans quels rapports d'intimité vécurent notre Vénérable Mère d'Youville et ses compagnes avec les dignes filles de la célèbre Mère Bourgeois ; nous nous en gloriflons, et nous souhaitons que ces excellentes traditions se perpétuent à jamais, que les liens qui nous rattachent soient de plus en plus étroits, et que, comme nos Mères, nous ne songions qu'à faire aimer Dieu, à conduire des âmes au ciel !

Québec a aussi connu deux fondatrices qui se sont beaucoup aimées et mutuellement aidées : notre regrettée Mère Mallet et la digne Fondatrice du Bon-Pasteur, mère de nos chères Sœurs Doyennes ; cette mère si sainte qui sacrifia ses enfants au Seigneur. pour se faire la providence des malheureux et la promotrice d'une œuvre chère au Cœur tout miséricordieux de Jésus. L'absence de ces deux chères fondatrices est une ombre au tableau de nos pieuses fêtes de ce jour. Mais du haut du ciel elles veillent sur celles qui marchent après elles dans l'âpre sentier de la perfection, et elles les aideront à parvenir au but qu'elles ont elles-mêmes atteint.

Il me reste, chères Mères et Sœurs, à vous réitérer l'assurance de la sincère gratitude de toute la communauté, pour votre bienveillance à répondre à notre invitation. Que le divin Maître, par sa douce Mère, vous récompense de l'immense plaisir que vous nous avez fait !

La poésie et le chant ne pouvaient manquer à cette explosion de joie.

" Noces d'Or "

Salut, salut, ô jour de douce ivresse,
Tout dans ces murs t'acclame et te bénit ;
Nous t'exaltons le cœur plein d'allégresse,
D'un vrai bonheur, chaque front resplendit.
Il est si bon en ce cinquantenaire
De resserrer les liens fraternels,
Du haut du ciel, que notre tendre Mère
Jette sur nous des regards maternels !

Mère Mallet, ô digne Fondatrice,
Vois ta famille et reçois son amour ;
Ton souvenir rayonne en cet Hospice,
C'est le parfum qu'exhale ce grand jour.
Nous le trouvons aux pages de l'histoire
Qui nous transmet tes travaux, tes vertus.
Nous vénérons ton nom et ta mémoire,
Ils sont l'écho des jours qui ne sont plus.

——— o ———

Si notre esquif a bravé les orages,
Fendu les flots, malgré les ouragans,
C'est qu'après Dieu, des pilotes bien sages,
L'ont gouverné pendant ces cinquante ans.
Frêle nacelle, en ces humbles prémices,
Elle a vogué sous le souffle divin.
Hommage à vous, ô Collaboratrices,
De Celle à qui nous devons tant de bien !

——— o ———

Eh ! quel bonheur ! la barque jubilaire
Revoit au bord un habile marin,
Qui la soutint dans sa course première :
Chacun vous nomme, O bonne Sœur Perrin.
Votre présence en cette douce fête,
La fait briller d'un éclat tout nouveau ;
Vous possédant, notre joie est complète,
Et le grand jour est mille fois plus beau !

——— o ———

En ce beau jour, vénérables Doyennes,
A vous aussi nos vœux reconnaissants ;
Les noms bénis de nos chères Anciennes
Montent vers Dieu, dans de pieux élans.
O dignes Sœurs, combien de sacrifices
Vous a coûtés notre berceau naissant !
Si nous goûtons de si pures délices,
Nous le devons à votre dévouement.

Suivre les pas de nos anciennes Mères
Est le désir que forment tous les cœurs,
Que votre esprit, ô dignes devancières,
Se perpétue en vos plus jeunes Sœurs !
La charité, cette sûre boussole,
Vous conduisit en tous temps, en tous lieux ;
Déjà sur terre elle est votre auréole,
En attendant la couronne des cieux.

———— o ————

Reconnaissance aux dignes religieuses
Dont la présence honore ce grand jour,
Vous unissant à nos âmes heureuses,
Plus doux encore est le chant de l'amour !
Nous ne formons qu'une même famille,
Nos voix d'accord disent avec bonheur :
Deux noms bénis, Bourgeois et d'Youville,
Sont confondus pour bénir le Seigneur !

DEUXIÈME JOURNÉE.

Les portes de la chapelle sont enfin ouvertes au public, désireux de prendre part à ces fêtes. La grand'messe a été chantée par Mgr Têtu ; en sa qualité de chapelain de la Société St-Vincent de Paul, il était tout désigné pour présider au début de cette seconde journée. M. l'abbé Rouleau, principal de l'Ecole Normale, que l'on pourrait appeler le Père des Orphelins et des Orphelines, est venu célébrer, devant un nombreux auditoire de bienfaiteurs, les louanges de la charité. Nous sommes heureux de donner le sermon presque en entier.

" Beatus qui intelligit super egenum et pauperem, in die mala liberabit eum Dominus (P. S. 40, 2.)

Bienheureux celui qui comprend le mystère de l'indigent et du pauvre ! le Seigneur le délivrera au jour de l'affliction.

Les révérendes Sœurs de la Charité m'ont chargé de remercier les bienfaiteurs de leur œuvre admirable Les résultats obtenus, le bien opéré depuis 1849, voilà le meilleur remerciement que je puisse leur offrir. Dieu ne nous en demandera pas d'autre

au jour du jugement. Il exigera une reddition de comptes pour les dons, les talents qu'il nous a confiés.

La maison a été fondée par cinq religieuses professes et une novice.

Il y a maintenant quarante-trois maisons sorties de la Maison-Mère de Québec. Le total des sœurs professes est de cinq cent quatre-vingt-onze, celui des novices, de cent trente-six. Cependant cent quarante-six Sœurs ont épuisé leur vie dans l'œuvre à laquelle elles s'étaient consacrées.

En 1849, on reçut 25 orphelines et 250 externes.

Aujourd'hui on prend soin constamment de 400 orphelins, et 2000 externes ont suivi les classes de la ville pendant l'année 1898-99.

Depuis la fondation, mille neuf cent treize infirmes et 10,000 orphelins ont été reçus à l'hospice. Voilà le bilan que les bonnes sœurs ont à présenter comme remerciement à leurs bienfaiteurs."

L'orateur poursuit: " Hier une bouche éloquente redisait dans cette enceinte l'origine éternelle *in caritate perpetua dilexi.* (Jer. XXXI, 3) et la nature vraiment divine *deus charitas est* I Joan. IV. 17) de la charité chrétienne. Sous le charme d'une parole qui n'avait rien à envier aux plus brillants orateurs de la chaire, nous pouvions contempler ces effluves de l'amour incréé qui entraîna le Fils de Dieu du séjour de la gloire incommunicable aux langes et à la crèche de Bethléem, des rues pavoisées de Jérusalem au chemin de la croix, des splendeurs du Thabor aux angoisses du Calvaire, du sépulcre glorieux *et erit sepulcrum ejus gloriosum* Isai ; XI, 10 aux quatre planches de nos plus humbles sanctuaires. L'orateur d'hier s'adressait à un auditoire composé de ce que nous comptons de plus vénérable dans notre pays ; à des maîtres de la science sacrée à qui la contemplation des richesses éternelles suffit. La charité *vue du ciel* ! c'était bien là le sujet qui convenait au premier jour des Noces d'Or de la Sœur de Charité. Ceux qui président à nos destinées spirituelles, les évêques qui ont charge de nos âmes, pouvaient goûter dans les divers tableaux que l'orateur faisait passer sous leurs yeux, l'idéal divin proposé à tous ceux qui gouvernent ! *Exemplum enim dedi vobis, ut quemadmodum ego feci vobis, ita et vos faciatis.* (Joan. XIII, 15.)

Mais vous, mes frères, vous, les bienfaiteurs de l'œuvre admi-

rable des Sœurs de la Charité, vous demandez autre chose à mon ministère évangélique. Peu de personnes sont admises aux douceurs du Thabor, luttant dans la plaine, suivant à distance Notre Seigneur J. C, nous avons faim de la parole qui instruit, réconforte, stimule dans le sentier du devoir, dans la voie du ciel. Aussi ai je décidé de vous parler de la charité *vue de la terre*, c'est à dire de la sainte pauvreté : Sujet moins brillant que le premier mais plus convenable, il me semble, au second jour des Noces d'Or. J.-C. venait de monter au ciel, une nuée l'avait dérobé aux regards de ses disciples Un ange vint avertir les apôtres que l'heure de la contemplation était passée, qu'ils devaient retourner au travail ardu de leur sanctification et de la prédication évangélique. Nous devons nous aussi nous attacher au devoir qui nous est imposé par la révélation que J.-C nous a faite du grand mystère de la pauvreté : *Vous aurez toujours des pauvres parmi vous.* (St Mat. XXVI. 11.)

L'orateur rend compte du renversement des idées produit par la prédication de N S. La pauvreté qui était un opprobre est devenu un titre de gloire dont se vantent les disciples du Sauveur : *Usque in hanc horam et esurimus et sitimus*, etc, etc. (I. Cor. IV. 11.)

St François d'Assise, St Benoit Labre tiennent à en faire leur épouse de prédilection. C'est que J.-C. l'a prise le premier comme sa compagne inséparable. Il est né pauvre, il a vécu pauvre, il est mort dénué de tout. Il a choisi ses parents parmi les pauvres; il a composé le Collège apostolique de douze pauvres pêcheurs.

Son évangile devait être prêché d'abord aux pauvres : *Evangelizare pauperibus misit me.* (Luc IV. 18), il a fait des pauvres les dépositaires de ses trésors. Les richesses ont été maudites et les riches ne seront sauvés que par les pauvres. *Facite vobis amicos mammoná iniquitatis..... ut..... recipiant vos in æterna tabernacula.* (Luc XVI. 9.) Les pauvres sont les possesseurs des royaumes éternels. C'est par eux que les riches y entreront. Leurs mains sont un autel où le riche doit offrir des sacrifices toujours agréables à Dieu. Le sacrement de Pénitence, l'Eucharistie tournent à la condamnation de ceux qui les reçoivent sans les dispositions voulues; mais l'aumône est toujours agréable à Dieu, elle pénètre d'elle-même la nue et arrive infailliblement au trône de l'Eternel. On est certain qu'en retour de la charité, on recevra le centuple et de plus la vie éternelle :

Centuplum accipiet et vitam æternam possidebit. (Mat. XIX. 29.) Elle couvre la multitude de nos péchés. Les pauvres sont les portefaix des riches. (St Augustin.) Les pauvres sont ici dans l'indigence parce que leur royaume n'est pas de ce monde. Ils sont citoyens des cieux. Les pauvres ont les demeures éternelles (St Augustin.) Ce ne sont pas les miracles, mais bien le renoncement qui nous rendra semblables à J.-C. (St Chrysostôme.)

" Voulez-vous que vos iniquités vous soient pardonnées? *Peccata tua eleemosynis redime.* (Dan. IV. 24.) Demandez-vous la miséricorde? Cherchez-la dans les mains des pauvres en l'exerçant envers eux: *Beati misericordes.* (St Mat. V. 7.) Enfin voulez-vous entrer au royaume des cieux? Faites-vous des amis qui vous reçoivent dans les tabernacles éternels. Ainsi la grâce, la miséricorde, la rémission des péchés, le royaume des cieux même est entre les mains des pauvres, et les riches ne peuvent y entrer si les pauvres ne les y reçoivent. (Bossuet.)

Continuons donc à faire la charité, ne cessons pas d'encourager les œuvres de bienfaisance, ne nous lassons pas de promouvoir le développement des œuvres de charité. Tant que nous en aurons le temps faisons du bien à tous. *Bonum autem facientes non deficiamus : tempore enim suo metemus non deficientes* (*ad Eph.* VI. 9.) *Ergo dum tempus habemus operamur bonum ad omnes* (ad Gal. VI. 10.)

Les vierges consacrées à Dieu sont appelées par Dieu à un héroïsme inaccessible à la masse du peuple, pour montrer aux chrétiens ordinaires le véritable esprit de J. C. et les stimuler dans la voie du devoir, dans l'accomplissement de la grande loi de la charité. Aidons-leur dans l'accomplissement de leur œuvre admirable. Nous aurons toujours des pauvres parmi nous, parce que nous aurons toujours besoin de faire l'aumône pour la rémission de nos péchés.

Honorons le pauvre, aimons le, secourons le, sauvons-le de la détresse du temps et il sera notre salut pour l'éternité.

VISITE DE L'HOSPICE.

Dans l'après-midi, le public est admis à visiter les différentes maisons des Sœurs Grises. Malgré le mauvais temps, la foule est considérable Au dessus des portes, des faisceaux de drapeaux, supportés par un écusson sur lequel se détache le chiffre 50. Partout des oriflammes, des festons de fleurs, des bande-

rolles avec inscriptions Citons les choses les plus remarquables. Dans la salle de Communauté sont placés deux tableaux représentant, l'un la Vénérable Mère d'Youville, l'autre, la Mère Mallet, fondatrice et première Supérieure des Sœurs Grises de Québec. Entre autres sentences, nous lisons ces mots : " Courage, mes chères Sœurs, après la croix vient la récompense, et vous jouirez d'autant plus que vous vous serez plus confiées dans le bon Dieu." L'humble fondatrice semblait entrevoir les fêtes de ce cinquantenaire. Dans le réfectoire, nous lisons cette parole qui résume la vie de bien des communautés charitables : " Toujours à la veille de manquer de tout, nous ne manquons jamais au moins du nécessaire." A l'entrée de la salle des vieilles, nous trouvons cette autre sentence : " J'étais sans asile, et vous m'avez recueilli " Que de fois Notre-Seigneur a-t-il dû répéter cette parole, depuis la fondation de l'Hospice ! Dans le Petit Pensionnat, nous retrouvons le portrait de Mgr Turgeon, fondateur et Père de cette maison. Une inscription, écrite sur parchemin, exprime l'affection que l'on porte à ce saint évêque : " Les échos de cette maison redriront son nom béni que la reconnaissance et l'amour filial ne nous permettront jamais d'oublier, nous l'avons gravé sur la pierre, et plus encore dans nos cœurs."

Cette énumération, déjà si longue, serait cependant incomplète, si nous ne signalions une petite chambre, servant aujourd'hui de pharmacie, et qui fut la première chapelle de la Communauté. C'est en cet endroit que fut célébrée la sainte messe, pour la première fois, par le Révérend F Cazeau, le 23 août 1849. Comme il est doux de retrouver à la fondation de cette Communauté de charité, le nom de ce prêtre, ami de toutes les bonnes œuvres ! C'était bien à lui que revenait l'honneur de mettre, au milieu des fondatrices, le Dieu qui inspire tous les dévouements.

DERNIÈRE JOURNÉE

SERVICE SOLENNEL POUR LES BIENFAITEURS ET FONDATEURS.

Cette journée peut, à bon droit, s'appeler la fête du souvenir. Comment oublier ceux et celles qui, durant ces cinquante années, ont été les représentants de Dieu auprès des servantes des pauvres ? La divine Providence aime à se cacher lorsqu'elle prodigue ses faveurs ; ses dons nous viennent par l'entremise

de mains généreuses, sa bonté se retrouve dans ces cœurs compatissants qui souffrent avec le pauvre et qui n'ont d'autre plaisir que d'apporter un rayon de joie dans cette vie parfois si triste. Que de bienfaiteurs ont dû bénéficier des prières qui, en ce jour, se sont élevées vers Celui qui ne laisse pas sans récompense un verre d'eau donné en son nom. Ceux qui jouissent de la fortune ne sont pas les seuls à soutenir les œuvres de Charité : que de dévouements inconnus atteignent facilement les limites de l'héroïsme, que de pauvres savent prendre sur leur nécessaire pour donner à de plus pauvres qu'eux. Pour eux tous, de ferventes prières ont été faites durant la sainte messe. Mgr J. McDonald, évêque de Charlottetown, officiait, M. l'abbé Demers, curé de St Jean-Baptiste, remplissait l'office de prêtre assistant, MM. A. Rousseau et P. Leclerc, chapelains à l'Asile St-Michel, remplissaient les fonctions de diacre et de sous-diacre.

C'est une pensée sainte et salutaire que de prier pour les morts, mais combien plus sainte est cette pensée quand elle perpétue le souvenir de ces créatures d'élite qui passèrent en faisant le bien, laissant après elles des œuvres durables où toutes les misères reçoivent réconfort

Le souvenir de Mgr Turgeon, fondateur des Sœurs Grises de Québec, a été gardé avec reconnaissance, jusqu'à ce jour ; on ne pouvait craindre que l'oubli vînt à le faire disparaître, mais il convenait d'affirmer une fois de plus la reconnaissance publique, à l'occasion de ces noces d'or. Dans l'église sur une pierre tumulaire, placée à l'entrée du chœur, nous lisons l'inscription suivante, due à la plume élégante de M. l'abbé L. Lindsay, aumônier des Ursulines de Québec.

De leur bien-aimé Père
P. F. TURGEON, Archev. de Québec,
Agriculteur prévoyant,
Qui, pressé par sa charité
Envers les pauvres du Christ,
Dans cette terre fertile,
Planta un rejeton
De l'arbre d'Youville,
Le cultiva avec tendresse
Comptant pour sa croissance
Sur Dieu très bon et très grand,
Les filles au souvenir fidèles
Ont posé ce signe
De leur éternelle affection,
L'an du Seigneur 1899.

DILECTISSIMI PATRIS
P. F. TURGEON, ARCHIEP. QUEB.
PROVIDENTIS AGRICOLÆ,
QUI IN CHRISTI PAUPERES
CHARITATE PULSUS
VEN. YOUVILLE STIPITIS
FERACI HAC TERRA
SURCULUM PLANTAVIT,
AMANTER EXCOLUIT,
D. O. M.
INCREMENTUM DATURO,
MEMORES FILIÆ
HOCCE PERENNIS
PIETATIS SIGNUM
POSUERUNT
A. D. MDCCCCCIX.

ÉCHOS DE LA FÊTE.

Durant ces jours d'allégresse et de reconnaissance, il semblait que la présence de Dieu était plus sensible au milieu de ses enfants. Sa Majesté remplissait son temple, sa bonté souriait à tous ceux qui partageaient la joie commune. On peut bien dire que ce *Triduum* a été une nouvelle faveur de Dieu, une nouvelle marque de sa bonté ; aussi Mgr Marois traduisait-il le sentiment intime que tous éprouvaient, dans la lettre suivante.

Ma Révérende Mère,

Les fêtes du Cinquantenaire de l'établissement de votre Communauté à Québec ont été un véritable triomphe, un succès complet ! Nous devons en remercier le bon Dieu qui se plaît ainsi à couronner, dès ce monde, le zèle, le dévouement et les sacrifices de la charité ! Tous garderont un souvenir ineffaçable de cette solennité jubilaire qui a réuni autour de votre famille religieuse un si grand nombre d'évêques, de prêtres et de laïques distingués, tous admirateurs de vos œuvres, amis sincères de votre Institut, qui tenaient à remercier Dieu des bienfaits dont nous sommes redevables aux bonnes Sœurs de la Charité et des grâces qu'Il s'est plu à répandre sur votre charité pour la féconder et la faire briller aux yeux de tous.

Vous voulez bien m'attribuer une part du succès de vos fêtes jubilaires ; c'est une exagération que je me sens incliné à pardonner à cause de la bienveillance qui vous l'a inspirée, et je me contente de vous dire que le peu que j'ai pu faire, je l'ai fait de grand cœur pour payer un peu, de cette manière, la dette de reconnaissance que j'ai contractée depuis longtemps envers votre Congrégation .....

Veuillez agréer, avec mes félicitations et mes remercîments, l'expression de mon respectueux dévouement.

Je demeure, ma Révérende Mère,

Votre très humble serviteur,

C.-A. Marois, V.-G.

A ce témoignage autorisé, nous joindrons celui du Rév. P. Saturnin, O.S.B. ; sous sa forme poétique il exprime le même sentiment et traduit à merveille l'enthousiasme des témoins de cette fête.

Québec, septembre 1899.

Pax.

Ma Révérende Mère,

Je ne puis résister au doux plaisir de vous dire combien j'ai été profondément touché et ravi de tout ce que j'ai vu et entendu aujourd'hui dans votre sainte maison : ça été pour moi, comme pour tous les heureux témoins de cette belle fête, une vision du ciel. Oui, une vision du ciel, votre chapelle déjà si gracieuse par elle-même, avec sa blancheur immaculée—une blancheur de neige—et l'harmonie suave de son architecture, mais devenue plus radieuse dans sa parure jubilaire, toute étincelante sous les feux de mille flambeaux et toute parsemée d'inscriptions en lettres d'or, parmi lesquelles mon œil a saisi celle-ci : *Juvenes et virgines, senes cum junioribus laudent nomen Domini!* Et tandis que je la lisais, les voix des enfants et des Vierges se mêlaient à celles des Pontifes et des vétérans du sanctuaire pour louer le Dieu trois fois saint, qui est le grand inspirateur de la charité chrétienne.

Une vision du ciel, cette charmante réunion d'orphelins et d'orphelines, fleurs vivantes d'un jardin choisi, d'où s'échappait un parfum d'innocence et qui avait pour muraille protectrice les épouses de Jésus-Christ. Avec quelle grâce, quelle distinction, quelle diction parfaite, et aussi quelle élévation de pensées, quelle délicatesse de sentiments, la petite déléguée de la grande famille des malheureux a exprimé sa gratitude au nom de tous! Je me disais en l'écoutant: Qui sait si cette jeune fille n'est pas déjà une élue du bon Dieu, un lis virginal qu'il s'est déjà choisi ? Qui sait si l'orpheline de la fête jubilaire (c'est ainsi que je la désigne) ne sera pas un jour la mère des orphelins ?

Une vision du ciel, surtout la poétique ou plutôt l'*angélique* fête du soir. Sur la scène transformée en bocage s'épanouit tout un bouquet d'enfants. Chers petits êtres, ils voudraient voir les anges gardiens du fondateur et des fondatrices des Sœurs de la Charité. Et voici que leurs vœux sont exaucés. Tout à coup des nuages s'ouvrent, et ces anges leur apparaissent, les ailes flottantes, le diadème au front, parés d'un vêtement d'or tissu dans l'atelier des cieux. Chacun d'eux raconte aux orphelins ravis les vertus, les dévouements, les actes héroïques dont ils ont été témoins; puis, les yeux fixés en haut, ils chantent les Noces d'Or comme savent chanter les chantres immortels du paradis.

J'étais tout ému de ce spectacle, quand la scène finale, l'apothéose céleste, m'a jeté dans une sorte d'extase, la seule qu'il m'ait été donné d'avoir dans ma vie, et dont je garderai un souvenir impérissable.....

Merci, ma Révérende Mère, de me l'avoir procurée. Que Dieu fasse tomber en retour sur vous et sur vos chères filles une pluie torrentielle de grâces, dont celle de ce jour semblait être l'image ! Qu'elle féconde vos œuvres et les rende de plus en plus prospères, pour le bien des infortunés confiés à votre sollicitude maternelle, pour la joie de l'Eglise et l'honneur du diocèse !

C'est le vœu, le désir ardent de celui qui est heureux de se dire votre respectueux et tout dévoué en N.-S.,

Fr. Saturnin,
O. S. B.

Ces jours de réjouissances sont terminés, que nous reste-il, sinon à emprunter au style lapidaire, son expression consacrée : *Deo, Optimo, Maximo !* Au Dieu, très bon et très grand. L'antiquité païenne connaissait cette invocation qui n'a trouvé sa signification véritable que sous la loi de grâce. En présence de ces œuvres si admirables qui viennent en aide à toutes les misères, n'est-il pas juste de reconnaître la bonté de Dieu ? Comme il doit être bon celui qui inspire pareils dévouements ! Nos cœurs ont été façonnés à l'image du cœur de Dieu, le dévouement qui s'y trouve n'est qu'une image bien pâle de sa charité infinie. Qui nous redira ce qu'il y a d'esprit de sacrifice, d'oubli de soi même dans ces asiles de la vie religieuse ? Comment ne pas se découvrir en passant devant ces sanctuaires de la vertu. Derrière ces murs austères se cache la vie la plus intense, sous cet extérieur de mort se dérobent les ardeurs les plus entreprenantes, sous cette bure grossière se cache le cœur le plus aimant. Or, cette vie avec toutes ses énergies, cette ardeur enthousiaste, ces cœurs si affectueux, tout cela n'existe que pour Dieu et ses pauvres. Les préoccupations, les tristesses pénètrent parfois dans ces asiles, c'est que l'on pense aux pauvres, c'est que l'on craint pour eux quelque nouvelle souffrance. *Deo Optimo*, Au Dieu très bon ! qui a su communiquer sa bonté à notre cœur si égoïste.

En quelques lignes, d'une concision éloquente, nous redisions le bien opéré en ce quart de siècle : 735 religieuses ont

puisé à cette source bénie les eaux qui désaltèrent l'âme généreuse — 1,913 femmes infirmes recueillies—10,000 orphelins retrouvant les soins maternels—500,000 élèves recevant l'instruction—2,198 aliénés assistés avec une charité qui n'a d'égale que leur triste maladie, et pour opérer ce bien devant lequel les puissants de la terre auraient reculé, Dieu s'est servi de cinq pauvres filles. Pour richesse. elles n'avaient que la puissance de Dieu, pour force, sa bonté infinie, pour gage de succès. leur bonne volonté. C'est avec ce néant que Dieu a fait de grandes choses. Que sa puissance éclate en ce jour, car c'est bien Lui qui a tout fait. Il a choisi ce qu'il y avait de plus faible, de plus méprisable, ce qui n'était rien pour confondre ce qui croyait être quelque chose. La faiblesse des instruments fait éclater sa puissance. Il est vraiment le Dieu très Grand. *Deo*, *Optimo*, *Maximo*.

APPENDICE

Personnel des Sœurs de la Charité de Québec, Janvier 1900.

Sœurs professes vivantes	398
" " décédées	124
" Auxiliaires professes vivantes	183
" " " décédées	23
Novices	62
" Auxiliaires	74
Total des Sœurs professes vivantes	591
" " " " décédées	147
" " Novices	136

1899–1900.

2041 élèves fréquentent les externats de la ville.
3989 " dans les missions.
159 garçons pensionnaires.
10 " demi "
1431 orphelins à la Maison Mère et dans les missions.

7630 enfants sous les soins des Sœurs de la Charité.
357 vieillards et infirmes.
1159 aliénés et idiots.
189 malades pensionnaires.

Date de la fondation.

Maison-Mère	août 1849
Nazareth	mai 1872
Orphelinat d'Youville	janvier 1893
Pensionnat S. Louis de Gonzague	septembre 1899

EXTERNATS DE LA VILLE.

External St Joseph (Maison-Mère)	septembre 1849
Cap Diamant	" 1853
Palais	" 1889
Notre-Dame des Victoires	" "
N.-D. de la Garde	" 1878
St-Jean Baptiste	" 1892
Notre-Dame de Lourdes	" 1893
Notre-Dame des Anges	" 1897
Salle d'Asile	janvier 1882

RÉSIDENCES ET SUCCURSALES.

Cacouna	août 1857
Notre-Dame de Lévis (pensionnat)	octobre 1858
Bienville	" "
Deschambault	septembre 1861
Somerset	octobre "
Ste Anne Lapocatière	novembre 1862
Carleton	août 1867
Ecole du Banc	septembre 1898
St-Nicolas	octobre 1870
Rimouski	septembre 1871
St Ferdinand d'Halifax	" 1872
St Joseph, Beauce	août 1875
Malbaie	septembre 1876
Asile Ste Brigitte	février 1877
St-Anselme	août "
St-Charles	septembre 1878
Charlottetown, I.P.E	" 1879
St-Joseph de la Délivrance, Lévis	" "
St-Alexandre	octobre 1881
Cap Rouge	septembre "
Montmagny	" 1885
Labrador	octobre "
Fall-River, Mass	mai 1890

Date de la fondation.

Asile St-Michel Archange, Beauport.....	mai 1893
Cap St-Ignace.....	septembre 1894
St-Raymond.....	" 1896
Hospice St-Antoine, Québec.....	décembre 1897
St Jean Deschaillons.....	septembre 1899
St-Alphonse de Thetford.....	octobre 1899
St-Vital de Lambton (en construction).....	
St-Mathieu, Fall-River, Mass.....	septembre 1896
St-Dominique, " "	" 1897

Table des Matières.

Page.

Dédicace.

Avant-propos..... 1

CHAPITRE I.

Premières années..... 3

CHAPITRE II.

Etablissement des Sœurs Grises à Québec..... 7

CHAPITRE III.

Premières épreuves..... 16

CHAPITRE IV.

L'Ordinaire de Québec refuse la réunion de la fondation de Québec à celle Montréal..... 21

CHAPITRE V.

Les épreuves..... 28

CHAPITRE VI.

Fêtes religieuses.—Constructions..... 39

CHAPITRE VII.

Premier incendie..... 48

CHAPITRE VIII.

Nouvelles épreuves.—Maladie de Mgr Turgeon..... 56

CHAPITRE IX.

Reconstruction de l'Hospice. — 1ère élection. — Œuvres nouvelles.—Les Congrégations de Jésus-Marie et du Bon-Pasteur..... 65

CHAPITRE X.

Fondations..... 78

CHAPITRE XI.

Vertus de la Révérende Mère Mallet..... 90

CHAPITRE XII.

Nouvelles règles.—Œuvres de charité..... 95

CHAPITRE XIII.

Dernières années—Mort de Mgr Turgeon—Nouvel incendie —Mort de Mgr Baillargeon..... 103

CHAPITRE XIV.

Mort de la Mère Mallet 128

Notice biographique de Mgr P.-Flavien Turgeon..... 144

FÊTE DES NOCES D'OR.

Correspondance..... 155

PREMIÈRE JOURNÉE.

Décoration de la Chapelle..... 177
Grand'messe et sermon..... 179
Séance au Petit Pensionnat..... 183
Séance à l'Orphelinat d'Youville..... 189
Deuxième journée..... 211
Troisième journée..... 215

APPENDICE.

Personnel de l'Hospice des Sœurs de la Charité, en janvier 1900..... 220
Résidences et Succursales..... 221

ERRATA :—Page 21, Chapitre IV. Au lieu de " la Fondation de Québec se sépare de Montréal," lisez : " L'Ordinaire de Québec refuse la réunion de la fondation de Québec à celle de Montréal."

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY
FEB 0 8 2006